

EPISTRES  
DE  
SAINT PAUL  
A TIMOTHÉE,  
A TITE, A PHILEMON,  
& aux Hebreux.

TRADUITES EN FRANÇOIS:

AVEC L'EXPLICATION  
du sens litteral & du sens spirituel,

*Tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques;*

TOME QUATRIÈME.

*Dono Leonard  
biblioth. Stud.*



A BRUXELLES,

Chez EUGENE HENRY FRICK, Imprimeur du  
Roi, vis-à-vis l'Eglise de la Madeleine. 1709.

*Avec Approbations & Privilege de Sa Majesté.*





# A V I S.

**L**E quatrième volume, à l'exception de l'Epître aux Hebreux, contient les Lettres écrites par l'Apôtre S. Paul à des particuliers, & non à des Eglises entières, comme celles des trois autres volumes. Les trois premières Epîtres, qui sont les deux à Timothée & celle à Tite, regardent particulièrement les devoirs des Ministres de l'Eglise; c'est pourquoi saint Augustin exhorte ceux qui sont appelés au service de l'Eglise à ne pas perdre de vûe les regles que l'Apôtre saint Paul y propose.

L'Epître à Philemon est plutôt une Lettre de charité & d'affaire, qu'une Lettre de doctrine & d'instruction.

On trouvera dans les Avis qui sont à la tête des cinq Epîtres qui composent ce volume, le sommaire des matieres dont elles traitent; & en particulier les preuves qui font voir que saint Paul est en effet l'Auteur de l'Epître aux Hebreux.

On a donné à ces cinq Epîtres l'ordre que l'Eglise a suivi dans ses Catalogues des livres du nouveau Testament, & non pas celui des temps dans lesquels on croit qu'elles ont été écrites ; car autrement l'Epître aux Hebreux & celle à Philemon, qui ont été écrites les premières, selon toutes les apparences, devroient précéder les Epîtres à Timothée & à Tite.

*Du temps & des lieux ausquels les Epîtres à Timothée ont été écrites.*

La première Epître à Timothée fut certainement écrite par l'Apôtre saint Paul, lorsqu'il partoît pour aller en Macedoine; puisqu'il dit : *Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam*; mais il n'est pas aisé de fixer le temps de ce voyage de l'Apôtre en Macedoine, ni de cette résidence de Timothée à Ephese. Dans les Actes des Apôtres il est parlé de trois voyages que l'Apôtre fit en Macedoine, où Timothée l'accompagna; le premier est rapporté, *Act. 16. v. 1. 3. 12. & seq.* le second, *chap. 17. v. 10. 14.* & le troisième, *ch. 20. v. 3. 4.* mais dans aucun de ces deux premiers voyages il ne paroît point du tout que Timothée eût quitté l'Apôtre pour aller à Ephese; car dans le premier, saint Paul ayant rencontré à Ly-  
stre

stre Timothée pour la première fois, l'emmena avec lui ; & ayant ensuite parcouru diverses provinces ils vinrent en Macedoine : dans le second, l'Apôtre étant venu à Beroé y laissa Timothée pour s'en aller à Athenes. Ainsi il n'est pas possible de placer ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux premiers voyages en Macedoine les circonstances rapportées dans cette première Lettre à Timothée : il y auroit beaucoup plus d'apparence de les expliquer du troisième voyage que l'Apôtre se dispofoit de faire en Macedoine ; car en effet ces paroles : *Sicut rogavi te, ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam*, aussi-bien que celles-ci : *Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire citò : si autem tardavero*, ont assez de rapport avec celles-ci : *Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia*, en supposant que ce fut Timothée qu'il envoya de Milet à Ephese pour faire venir les Prêtres de cette Eglise, & que ce disciple y demeura, d'autant qu'il n'est plus fait aucune mention dans les Actes des voyages de Timothée avec l'Apôtre saint Paul. Cependant il est difficile d'appliquer à Timothée la supposition que l'on fait, qu'en effet ce fut lui qui fut envoyé dans ce troisième

voyage de Macedoine pour faire venir les Prêtres d'Ephese, & qu'il soit demeuré à Ephese jusques au temps que l'Apôtre lui écrivit cette premiere Lettre; & encore plus difficile d'attribuer à ce troisiéme

1. *Tim.* 1. 3. voyage ces paroles de sa Lettre : *Rogavi te, ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam*; Timothée n'étant pas demeuré à

2. *Cor.* 1. 1. Ephese selon l'ordre de l'Apôtre; mais s'étant trouvé depuis en Macedoine, pour mettre son nom à la tête de la seconde

6. 2. 13.  
6. 7. 5. 6.  
6. 9. 2.  
Epître aux Corinthiens, conjointement avec celui de l'Apôtre, lorsque Tite fut revenu de Corinthe. Il n'est pas aisé non plus de concevoir que saint Paul se put flatter alors d'aller trouver Timothée à Ephese, comme ces autres paroles le supposent :

1. *Tim.* 3. 14.  
*Hac tibi scribo sperans ad te venire citò,* puisqu'il dit alors aux Prêtres d'Ephese

*AB.* 20. 22. & 23.  
qu'il envoya querir, qu'ils s'en alloit à Jerusalem, sans savoir ce qui lui devoit arriver, mais qu'il prévoyoit seulement que

*Tbid.* 20. 25. 38.  
Dieu lui préparoit des chaines & des persecutions, & qu'enfin ils ne le reverroient plus.

Il est à propos encore d'observer que  
*AB.* 20. 16. ces paroles : *Proposuerat transnavigare Ephesum*, ne disent pas que l'Apôtre eut dessein de s'arrêter à Ephese, mais seulement

lement

lement d'en envoyer querir les Prêtres, & de les faire venir à Milet pour leur parler, comme il arriva en effet.

Toutes ces difficultés ont fait conclure aux plus savans des Chronologistes sacrés que ces paroles : *Rogavi te, ut remaneres Ephesi, cum irem in Macedoniam*, devoient s'entendre d'un quatrième voyage que l'Apôtre saint Paul a fait en Macedoine après sa première prison de Rome & son retour en Orient, dont il avoit si souvent flaté les Philippiens : *Et hoc confidens scio quia manebo, & permanebo omnibus vobis. . . . Ut gratulatio vestra abundet. . . . Per meum adventum iterum ad vos.* Il parle avec plus d'assurance dans l'Epître à Philemon, en le chargeant de lui procurer un logement ; *Para mihi hospitium, nam spero . . . donari me vobis* : & c'est ce qu'il assure encore dans l'Epître aux Hebreux, chap. 13. v. 19. & 23. où il dit que Timothée est en liberté, & qu'il attend son retour pour les aller voir au plutôt. C'est en conséquence que l'on suppose que l'Apôtre saint Paul étant revenu par mer dans la Judée, il parcourut ensuite avec Timothée toutes les provinces de l'Asie, où ils avoient prêché l'Evangile, & qu'étant venu à Ephese l'Apô-

Phil. 1. 25.  
26.

Philemon 22.

tre y avoit établi Timothée, & qu'ensuite il étoit venu en Macedoine, d'où il lui avoit écrit cette premiere Lettre, esperant encore l'aller réjoindre à Ephese.

A l'égard de la seconde Epître à Timothée, on ne doute point qu'elle ne soit écrite de Rome, lorsque l'Apôtre saint Paul y étoit en captivité, cela paroît par ces paroles: *Ob quam causam etiam hæc patientior*; & en parlant d'Onesiphore: *Sæpe me refrigeravit, & catenam meam non erubuit. Sed cum Romam venisset, & quaesivit, & invenit. In quo laboro, &c.*

2. Tim. 1.  
12. 16. &  
17.

c. 2. v. 9.

Mais il n'est pas aisé de decider absolument si cette captivité dont il parle se doit entendre de sa premiere captivité ou de sa derniere, dans laquelle il recût la couronne du martyre.

2. Tim. 4:  
7. 8.

Ce qui cause cette obscurité, ce sont quelques endroits de cette Lettre, qui d'un côté insinuent que l'Apôtre avoit été délivré de sa captivité: *Dominus autem mihi astitit, & confortavit me*, & qu'il esperoit de nouveau annoncer avec encore plus de liberté la parole de Dieu: *Ut per me prædicatio impleatur, & audiant omnes gentes: & liberatus sum de ore leonis*, parlant de la persecution de Neron: & de l'autre, quelques endroits qui paroissent

très-



très-clairs pour établir que c'est de la dernière captivité dont il parle; *Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meae instat.* Ibid. 4. 6. 7. 8.  
*Bonum certamen certavi, cursum consummavi. . . . In reliquo reposita est mihi corona justitiae.* Mais au fond si l'on considère attentivement les différens endroits qui semblent s'opposer, on conviendra aisément qu'il est facile de les concilier, & de conclure qu'ils concourent tous à faire comprendre que l'Apôtre y parle de sa dernière captivité; qu'il ne s'agit que d'établir, suivant le sens de cette Lettre, que saint Paul dans une même captivité avoit été dans deux différens états, & qu'il avoit comparu une première fois devant Neron, ce qu'il appelle: *In mea prima defensione,* Ibid. 4. 16. dans laquelle il se plaint d'avoir été abandonné de tous, & de laquelle il dit: *Domini autem mihi astitit. . . . & liberatus sum de ore leonis;* & qu'en conséquence ayant été renvoyé sans jugement ni condamnation, il s'étoit occupé de nouveau à prêcher la parole de Dieu, soit de vive voix dans sa prison à ceux qui le venoient entendre, ou par ses écrits qu'il adressoit à tous les peuples; *Ut per me praedicationes impleantur, & audiant omnes gentes:* 2. Tim. 4. 17. Et qu'étant menacé d'une seconde comparu-

tion & d'un dernier jugement, il avoit eu raison de dire de cette dernière situation, dans laquelle, en effet, il reçut peu de temps après la couronne du martyre :

*Ibid.* 6.

*Ego enim jam delibor & tempus resolutionis meae instat. . . . In reliquo reposita est mihi corona justitiae ;* & en même temps d'avertir Timothée de le venir trouver avant l'hyver.

Car quelle apparence d'appliquer à la première captivité de cet Apôtre toutes les nouvelles qu'il donne à Timothée des circonstances de son abandon, de sa prison, & de son procès, s'il n'en avoit été le témoin, & même le compagnon ? Or il est certain que Timothée dans cette première captivité de Rome, non seulement y accompagna saint Paul, comme il paroît dans l'Epître aux Colossiens & dans celle à Philemon, mais qu'il fut compagnon de ses chaînes, comme l'Apôtre l'a dit dans l'Epître aux Hebreux, & dans celle aux Philippiens.

On ne peut point non plus appliquer à cette première captivité l'abandon general où l'Apôtre dit qu'il se trouva dans la première comparution qu'il fit devant Néron ; car dans cette première captivité Timothée ne le quitta point, sinon vers le

très-clairs pour établir que c'est de la dernière captivité dont il parle; *Ego enim jam delibor, & tempus resolutionis meae instat.* Ibid. 4. 6. 7. 8.  
*Bonum certamen certavi, cursum consummavi. . . . In reliquo reposita est mihi corona justitiae.* Mais au fond si l'on considère attentivement les différens endroits qui semblent s'opposer, on conviendra aisément qu'il est facile de les concilier, & de conclure qu'ils concourent tous à faire comprendre que l'Apôtre y parle de sa dernière captivité; qu'il ne s'agit que d'établir, suivant le sens de cette Lettre, que saint Paul dans une même captivité avoit été dans deux différens états, & qu'il avoit comparu une première fois devant Neron, ce qu'il appelle : *In mea prima defensione,* Ibid. 4. 16. dans laquelle il se plaint d'avoir été abandonné de tous, & de laquelle il dit : *Domini-  
 minus autem mihi astitit. . . . & liberatus sum de ore leonis;* & qu'en conséquence ayant été renvoyé sans jugement ni condamnation, il s'étoit occupé de nouveau à prêcher la parole de Dieu, soit de vive voix dans sa prison à ceux qui le venoient entendre, ou par ses écrits qu'il adressoit à tous les peuples; *Ut per me predicatio impleatur, & audiant omnes gentes:* 2. Tim. 4. 17. Et qu'étant menacé d'une seconde comparu-

car dans le premier il y a *μηλίτω*, & dans le second *μελίτη*, qui signifie l'Isle de Malthe, où l'Apôtre & Trophime qui étoient prisonniers échouèrent ; & dont saint Paul n'a pû dire alors avec cet air de liberté : *J'ai laissé Trophime en chemin.*

.. A l'égard de l'Epître à Tite il n'y a aucune difficulté, & on trouvera le lieu & le tems auquel elle a été écrite à la fin de l'Avis qui la précède, comme aussi de celle à Philemon & de celle aux Hebreux.

## A V I S

*Sur la premiere Epître à Timothée.*

**L'**Apôtre saint Paul partant pour aller en Macedoine, avoit laissé Timothée son disciple à Ephese, metropole de l'Asie mineure, pour avoir soin de cette Eglise en son absence, avec dessein de l'y aller réjoindre au-plûtôt ; mais comme il eut appris que de faux-docteurs troubloient cette Eglise par diverses erreurs, & qu'ils vouloient établir le discernement des viandes, allier les observances legales avec l'Evangile, & qu'ils décrioient la sainteté du

Mariage, craignant qu'il ne fût obligé de differer trop long-temps son voyage d'Ephese, & que Timothée, à cause de sa jeunesse n'eût pas assez d'experience pour apporter le remede necessaire à ces erreurs; il se crut obligé de lui écrire cette Lettre pour lui donner quelques avis, & l'instruire en particulier sur les devoirs de son ministere, & le gouvernement de cette Eglise. Il lui recommande sur toutes choses de garder fidèlement le dépôt de la foi qui lui avoit été confié, de s'opposer avec fermeté aux nouveautés profanes, & de combattre fortement les erreurs de ces faux-docteurs; d'établir des prieres pour les Rois, & generalement pour tous les hommes, soit Juifs, soit Gentils. Il l'avertit de prescrire aux femmes la maniere modeste, dont elles doivent s'orner & se vêtir; le silence qu'elles sont obligées d'observer dans les assemblées de prieres; le respect qu'elles doivent à leurs maris; les qualités qu'il faut rechercher dans ceux qu'on choisit pour entrer dans le ministere Ecclesiastique, tant à l'égard des Evêques, des Prêtres, des Diacres, que des veuves qui sont chargées de les aider; & l'ordre qu'il est necessaire d'observer dans la distribution des biens de l'Eglise. Il lui ordonne de ne recevoir au-

cune accusation contre les Ministres de l'Eglise, que sur la déposition de deux ou trois témoins ; de ne reprendre en public que ceux qui auront été convaincus de crime, & de s'opposer fortement à ceux qui se servent de la Religion pour en retirer des gains honteux. Enfin, il l'exhorte en particulier de correspondre avec fidélité aux grandes idées qu'on a eues jusqu'ici de lui, à ne pas négliger les talens qu'il a reçûs ; à s'appliquer à la lecture des Ecritures saintes, & à la prédication ; à s'étudier par une conduite pleine de sagesse & de gravité à ne pas rendre sa jeunesse méprisable ; à conserver dans toute son intégrité le dépôt de la foi, pour éviter de tomber dans l'apostasie, comme il dit qu'il est arrivé à quelques-uns : Et finit cette Lettre en invitant Timothée d'user un peu de vin, à cause de la faiblesse de son estomach & de ses fréquentes maladies.



# I. EPISTRE DE S. PAUL A TIMOTHÉE.

## CHAPITRE PREMIER.

**P** *Aulus Aposto-  
lus Jesu-Chri-  
sti, secundum  
imperium Dei Salva-  
toris nostri, & Chri-  
sti Jesu spei nostra:*

*2. Timotheo dilecto  
filio in fide. Gratia,  
misericordia, & pax à  
Deo Patre. & Christo  
Jesu Domino nostro.*

*3. Sicut rogavi te,  
ut remaneres Ephesi,*

**P** *AUL, Apôtre de  
JESUS-CHRIST  
par l'ordre de Dieu  
notre Sauveur; & de JE-  
SUS-CHRIST notre Ef-  
perance\*,*

*2. à Timothée son cher Act. 16. 1.  
fils\* dans la foi. Que Dieu  
notre Pere, & JESUS-  
CHRIST notre Seigneur  
vous donnent la grace, la  
misericorde, & la paix.*

*3. Je vous prie, comme Act. 20. 1.  
je l'ai fait en partant pour 28.  
la*

v. 1. *expl. la cause, l'objet, le fondement de notre  
esperance.*

u. 2. *Grec. son vrai fils.*

2 I. EPISTRE DE S. PAUL

la Macedoine, de demeurer à Ephese, & d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre;

*Infr. 4. 7.  
2. Tim. 2. 23.  
Tit. 3. 9.*  
4. & de ne se point amuser à des fables\* & à des genealogies sans fin, qui servent plus à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu\*.

5. Or la fin des commandemens c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foi sincère\*.

6. D'où\* quelques-uns se détournant, s'ont égarés en de vains discours,

7. voulant être les Docteurs de la loi, & ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent *si hardiment.*

*Rem. 7. 12.*  
8. Or nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi\*,

9. en reconnoissant que la loi n'est pas pour le juste\*,

*cum irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam, ne aliter docerent,*

4. neque intenderent fabulis, & genealogiis interminatis: quæ quæstiones præstant magis quàm adificationem Dei, quæ est in fide.

5. Finis autem præcepti est charitas de corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta.

6. A quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium,

7. volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.

8. Scimus autem quia bona est lex, si quis eâ legitime utatur.

9. sciens hoc quia lex justo non est posita, sed

v. 4. *astr.* à des discours sans fin sur des fables & des genealogies, comme faisoient les Juifs.

Ibid. *lettr.* qu'à l'édification de Dieu dans la foi, ou qu'à l'édification des âmes dans la foi de Dieu.

v. 5. *lettr.* non feinte.

v. 6. *lettr.* desquelles choses. *Astr.* dont.

v. 8. si quelqu'un en use comme on en doit user. *Lettr.* légitimement.



sed injustis, & non subditis, impiis, & peccatoribus, sceleratis, & contaminatis, patricidis, & matricidis, homicidis,

10. fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiaris, mendacibus, & perjuris, & si quid aliud sana doctrina adversatur,

11. qua est secundum Evangelium gloria beati Dei, quod creditum est mihi.

12. Gratias ago ei, qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio:

13. qui prius blasphemus fui, & persecutor, & contumeliosus: sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.

mais pour les méchans, & les esprits rebelles; pour les impies & les pecheurs; pour les scelerats & les profanes; pour les meurtriers de leur pere & de leur mere; pour les homicides,

10. les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves\*, les menteurs, les parjures, & tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine,

11. qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu souverainement heureux; dont la dispensation m'a été confiée.

12. Je rends graces à notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidelle, en m'établissant dans son ministère;

13. moi qui étois auparavant un blasphémateur, un persecuteur, & un ennemi outrageux; mais j'ai obtenu misericorde de Dieu\*, parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi\*.

14. Et

v. 9. expl. entant que loi, qui ne fait que commander, menacer & punir *Antr.* qu'il l'a gravée dans son cœur.

v. 10. *Antr.* d'hommes libres pour en faire des esclaves.

v. 13. expl. il avoit donc peché.

*Ibid.* expl. ne croyant point que JESUS qu'il persecutoit fut le Messie.

4 I. ÉPISTRE DE S. PAUL

14. Et la grace de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi & de la charité qui est en JESUS-CHRIST.

15. C'est une vérité certaine, & digne d'être reçue avec une parfaite soumission: Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde sauver les pecheurs, entre lesquels je suis le premier.

16. Mais j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui JESUS-CHRIST fit éclater son extrême patience, & que j'en devinsse comme un modèle & un exemple à ceux qui croiront en lui pour acquies la vie éternelle.

17. Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu\*, soit honneur & gloire dans les siècles des siècles. Amen.

18. Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte\*,

14. *Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide, & dilectione, que est in Christo Jeshu.*

15. *Fidelis sermo, & omni acceptione dignus: quod Christus Jeshus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.*

16. *Sed ideò misericordiam consecutus sum, ut in me primo ostenderet Christus Jeshus omnem patientiam, ad informationem eorum, qui credituri sunt illi, in vitam æternam.*

17. *Regi autem sæculorum immortalis, invisibili, soli Deo, honor & gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

18. *Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam,*

19. ha-

v. 17. *Grec.* à Dieu qui est le seul sage.

v. 18. c'est ainsi qu'il appelle les travaux Apostoliques.

Matth. 9.  
13.  
Marc. 2.  
17.

19. *habens fidem, & bonam conscientiam quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt:*

20. *ex quibus est Hymeneus, & Alexander: quos tradidi satana, ut discant non blasphemare.*

19. conservant la foi & la bonne conscience, à laquelle quelques - uns ayant renoncé, ils ont fait naufrage en la foi.

20. De ce nombre sont Hymenée & Alexandre, que j'ai livrés à satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphemer.

S E N S L I T T E R A L.

1. **P**aul, Apôtre de JESUS-CHRIST par l'ordre de Dieu notre Sauveur, & de JESUS-CHRIST notre espérance.

*Paul, Apôtre de JESUS-CHRIST.* Saint Paul commence toutes ses Epîtres par cette qualité d'Apôtre, hors celle aux Philippiens & celles aux Thessaloniens, parce qu'il s'associe Timothée; celle à Philemon, où il ne s'agit pas de doctrine, ni par conséquent d'en confirmer la vérité par sa qualité d'Apôtre; & celle aux Hebreux, où il étoit important de ne pas publier qui il étoit, parcequ'il étoit fort mal dans l'esprit de cette nation.

*Par l'ordre de Dieu,* par son commandement exprès, reconnu par tous les autres Apôtres. Voyez Galat. 2. 6. 9. & par tous les fidèles, qui ont pleinement connu les signes de la vérité de ma mission, par toutes les merveilles qu'ils m'ont vû operer pour la confirmer.

*Notre Sauveur,* c'est-à-dire, Dieu le Pere, qui est ici appelé *Sauveur*, parcequ'il a envoyé son Fils JESUS-CHRIST, pour notre salut.

*Et de JESUS-CHRIST,* qui lui donna sa mission lorsqu'il lui apparut sur le chemin de Damas,

mas,

mas, *notre esperance*, c'est-à-dire, la cause & l'objet de notre esperance, & du bonheur éternel que nous attendons.

¶ 2. *A Timothée son cher fils dans la Foi. Que Dieu notre Pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace, la misericorde, & la paix.*

*A Timothée son cher fils dans la foi.* Let. Son *vrai fils*, non qu'il soit son pere, selon la chair, mais parcequ'il n'avoit pas dégencré de la foi qu'il lui avoit apprise dès sa tendre jeunesse, comme cela paroît par le commencement de la Seconde à Timothée, avant même qu'il fût à sa suite en qualité de disciple.

*Que Dieu notre Pere . . . la misericorde, & la paix.* Ce mot de *misericorde*, qui ne se voit point dans les autres Epîtres, montre que les Pasteurs ont un besoin bien plus particulier de la misericorde de Dieu.

¶ 3. *Je vous prie, comme je l'ai fait en partant pour la Macedoine, de demeurer à Ephese, & d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre.*

Je vous prie. Il est visible que ce supplément est nécessaire pour la suite du discours; *comme je l'ai fait en partant de Troade*, où vous me vintes voir d'Ephese où vous étiez, pour travailler à l'établissement de l'Evangile; *pour la Macedoine, &c.* Voyez Act. 20. 3.

*Et d'avertir.* Let. *De dénoncer*; ce qui marque un avertissement public, *quelques-uns*; il épargne leurs noms pour les faire revenir plus aisément à leur devoir; *de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre.* La doctrine dont parle ici l'Apôtre, est celle des Chrétiens Judaisans, qui prétendoient que l'observation de la loi étoit nécessaire à salut comme cela paroît par la suite de l'Epître. Voyez ci-après chap. 6. v. 3.

¶ 4. *Et de ne se point amuser à des fables & à des genealogies sans fin, qui servent plus à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu.*

*Et de ne se point amuser à des fables; comme font les Juifs. Il y en a un nombre infini dans le Talmud.*

*Et à des genealogies sans fin, par lesquelles les Juifs rapportoient leur origine à quelque particulier, & faisoient apprendre ces genealogies à leurs enfans dès leur tendre jeunesse. Quelques-uns croient que l'Apôtre parle des différentes genealogies que les Juifs faisoient de leur nation, pour la préférer à toutes les autres. Il marque peut-être les genealogies des Valentiniens, qui étoient des Chrétiens Judaïsans, qui faisoient la genealogie des vertus, & qui les faisoient naître les unes des autres, comme les Platoniciens.*

*Qui servent plus à exciter des disputes frivoles & sans fondement, n'étant fondées que sur des fictions, qu'à fonder par la foi l'édifice de Dieu. Let. qu'à l'édification de Dieu, qui est la charité dans les ames. Voyez 1. Cor. 3. 9.*

¶ 5. *Or la fin des commandemens c'est la charité qui naît d'un cœur pur; d'une bonne conscience, & d'une foi sincere.*

*Or la fin des commandemens de l'Évangile, ou de toute la loi évangélique, c'est la charité qui naît d'un cœur pur de tout crime; ce qui est la vraie source & l'origine de la charité.*

*D'une bonne conscience, qui agit en toutes choses pour une fin droite.*

*Et d'une foi sincere. Let. Qui n'est pas feinte, c'est - à - dire, qui n'est pas mêlée d'erreurs. Voilà la vraie genealogie des vertus chrétiennes, qui n'est nullement fabuleuse, mais solide, & uniquement nécessaire pour le salut.*

¶ 6. *D'où quelques uns se détournant, se sont égarés en de vains discours.*

*D'où quelques-uns se détournant.* L'Apôtre parle de ceux qui abandonnoient la pieté solide, pour s'attacher aux fables Judaïques, sous prétexte de plus grande perfection, & d'une plus grande spiritualité.

*Se sont égarés en de vains discours,* tels que sont ces genealogies fabuleuses, & tout le reste des fictions inventées par les Juifs.

*γ. 7. Voulant être les Docteurs de la loi, & ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent si hardiment.*

*Voulant être les Docteurs de la loi,* persuadent à leurs disciples qu'elle est encore nécessaire sous l'Evangile.

*Et ne sachant, &c.* c'est-à-dire, sans savoir si ce qu'ils disent & ce qu'ils enseignent à leurs disciples touchant l'observation de la loi avec tant d'assurance, est véritable; & n'ayant point d'autre fondement que leurs imaginations.

*γ. 8. Or nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi.*

*Or nous savons que la loi,* c'est-à-dire: Ce qui nous fait parler de la sorte contre ces prétendus docteurs de la loi, n'est pas que nous voulions détruire la loi, puisque nous savons qu'elle est bonne en elle même, & par conséquent qu'il ne la faut pas rejeter. Voyez Rom. 7. 12.

*Si on en use selon l'esprit de la loi,* c'est à-dire, qu'on ne lui attribue que ce qui lui appartient, qui est d'éclairer, & non pas de justifier les hommes, comme le prétendent ces faux-docteurs.

*γ. 9. En reconnoissant que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchants & les esprits rebelles; pour les impies & les pecheurs: pour les scelerats & les profanes; pour les meurtriers de leur pere & de leur mere; pour les homicides.*

*En reconnoissant que la loi de Moïse n'est pas nécessaire aux justes,* puisque sans loi ils pratiquent

toutes les regles de la justice; ce qui paroît clairement dans la vie des Patriarches, qui ont vécu justement avant la loi de Moïse; & qu'ainsi elle n'a pas été faite pour les fidelles; qui vivent de la grace de Dieu, & à qui la grace & l'Évangile, sans la loi de Moïse, inspirent assez la pratique de toutes les vertus nécessaires à salut.

*Mais pour les méchans & les esprits rebelles*, tels qu'étoient les Juifs lorsque Dieu donna la loi à Moïse, étant plongés alors dans tous les vices dont il fait mention dans ce verset comme on le peut voir dans tous les livres du Pentateuque.

*Pour les impies*, tels que sont les blasphémateurs, contre lesquels il y a une loi. Voyez Nomb. 15. 30. & *les pecheurs*. Il semble que l'Apôtre parle des séditioneux, qui sont nommés pécheurs. Voyez Nomb. 32. 14. & contre lesquels il y a une Loi, Voyez Exod. 22. 28.

*Pour les scelerats*, qui font toutes sortes d'actions deshonnêtes & mesléantes. Voyez Ezech. 22. 9. & *les profanes*, ou sacrileges, contre lesquels il y a une loi. Voyez Deut 27. 26.

*Pour les meurtriers de leur pere, & de leur mere*, contre lesquels il y a une loi. Voyez Levit. 20. 9. Deut. 21. 18. quoiqu'indirectement, puisqu'elle condamne à la mort ceux qui donneront seulement des maledictions à leur pere & à leur mere.

*Pour les homicides*, contre lesquels il y a des loix en une infinité d'endroits des livres de Moïse.

γ. 10. *Les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'esclaves, les menteurs, les parjures, & tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine.*

*Les fornicateurs*, sur-tout ceux qui attentent à l'honneur par violence. Voyez Deut. 22. 25.

*Les abominables*. Voyez Levit. 18. 22. & 20. 13.

*Les voleurs d'esclaves*, ce qui s'appelle Plagiaires. Voyez Exod. 21. 16. Deut. 24. 7.

*Les menteurs, les parjures*, c'est-à-dire, ceux qui mau-

manquent à la foi de leurs contrats. Voyez Levit. 6. & suiv.

*Et tout ce qu'il y a de contraire à la saine doctrine, c'est-à-dire, à la doctrine de l'Évangile, comme il le dit ensuite, car la loi ne condamne pas en particulier toutes les mauvaises actions, mais seulement en general, sans prescrire aucune peine pour certains péchés, sur-tout pour les mauvais desirs; au-lieu que l'Évangile condamne tous les crimes sous peine de la mort éternelle, même ceux de pensée. L'Apôtre appelle cette doctrine saine, pour l'opposer à celle des Juifs & des Philosophes, qui est remplie & mêlée d'une infinité d'erreurs, contraires aux bonnes mœurs & à la vérité.*

γ. 11. *Qui est selon l'Évangile de la gloire de Dieu souverainement heureux; dont la dispensation m'a été confiée.*

*Qui est selon l'Évangile de la gloire de Dieu, c'est-à-dire, de l'Évangile qui procure de la gloire à Dieu, en faisant que les hommes le glorifient.*

*Souverainement heureux; ce que l'Apôtre ajoute, pour faire voir que cette gloire ne rend pas Dieu plus heureux, & qu'il n'a pas besoin d'être glorifié par les hommes; mais qu'elle retourne toute à leur propre bonheur, que Dieu a voulu leur procurer par le moyen de l'Évangile.*

*Dont la dispensation m'a été confiée de Dieu même, & de JESUS-CHRIST par son exprès commandement. Cette dispensation & ce ministère consiste dans le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu & l'administration des Sacremens avec une grace particulière, pour faire l'une & l'autre de ces choses utilement pour le salut des fidèles; ce qui étoit le caractère particulier de l'Apostolat. Le sens est, pour distinguer l'Évangile dont il parle, de tous les autres Évangiles qui étoient annoncés par les faux-Apôtres, & qui étoient mêlés d'erreurs.*



¶ 12. *Je rends graces à notre Seigneur JESUS-CHRIST qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidelle, en m'établissant dans son ministere.*

*Je rends graces à notre Seigneur JESUS-CHRIST.* Comme l'Apôtre sembloit s'être élevé par les dernieres paroles du verset précédent, il se croit obligé de faire connoître qu'il ne s'attribue point à lui-même, ni à ses propres merites le degré de dignité auquel il a été élevé, mais qu'au-contre il en étoit tres indigne.

*Qui m'a fortifié*, dans l'execution de mon ministere, & qui m'a rempli de courage par sa grace pour en surmonter les difficultés; & de vertu pour rendre ce ministere efficace envers ceux à qui j'ai annoncé l'Évangile.

*De ce qu'il m'a jugé fidelle dispensateur de sa parole & de sa grace. Hic jam quaritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.* 1. Cor. 4. 17

¶ 13. *Moi qui étois auparavant un blasphémateur, un persecuteur, & un ennemi outrageux; mais j'ai obtenu misericorde de Dieu, parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi.*

*Moi qui étois auparavant un blasphemateur de la Religion chrétienne.*

*Un persecuteur, & un ennemi outrageux de son Eglise & de ses fidelles.*

*Mais j'ai obtenu misericorde sans l'avoir demandée, & par la pure grace de Dieu.*

*Parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance*, c'est-à-dire, Dieu ne m'a point exclus de sa grace, parceque mes pechés ne procedoient point d'un endurcissement volontaire, ni d'une pure malice, comme ceux de plusieurs Juifs qu'il a abandonnés à leur endurcissement, mais d'une simple ignorance non affectée & involontaire. L'Apôtre ne veut donc pas dire qu'il ait mérité de n'être pas exclus de la grace de Dieu, mais simplement, qu'il n'étoit pas encore tombé dans le dernier degré d'a-

bandon, comme plusieurs autres, Dieu par sa pure miséricorde l'en ayant voulu préserver, & lui faire la grace de le convertir.

*N'ayant point la foi, c'est-à-dire, pendant que j'étois encore incrédule; car il marque seulement le temps auquel il a commis tous ces maux, & non pas la cause pour laquelle Dieu lui a fait grace.*

*γ. 14. Et la grace de nôtre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi & de la charité qui est en JESUS-CHRIST.*

*Et la grace de nôtre Seigneur, &c. s'est augmentée de plus en plus sur moi, à mesure que j'ai avancé dans les fonctions de mon ministère.*

*En me remplissant de la foi & de la charité; ces vertus s'augmentant toujours à proportion de l'augmentation de la grace sanctifiante qui est en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, que Dieu donne par les mérites de JESUS-CHRIST.*

*γ. 15. C'est une vérité certaine & digne d'être reçue avec une parfaite soumission: Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde sauver les pecheurs, entre lesquels je suis le premier.*

*C'est une vérité certaine; c'est pour confirmer tout ce qu'il vient de dire touchant la grace que Dieu lui a faite. Et digne d'être reçue, &c. c'est-à-dire, mérite qu'on en fasse un grand état, étant le fondement de toute la Religion.*

*Que JESUS-CHRIST est venu dans le monde, du sein de son Père qui l'y a envoyé, pour sauver les pecheurs, c'est-à-dire, pour les retirer de leurs pechés, les exempter de la damnation, & leur donner sa grace & sa gloire par les mérites de son sang.*

*Entre lesquels je suis le premier, c'est-à-dire, l'un des premiers à qui il ait fait miséricorde, comme la suite le fait voir.*

*γ. 16. Mais j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui JESUS-CHRIST fit éclater son extrême patience, & que j'en devinsse comme*

*un modèle & un exemple à ceux qui croiront en lui pour acquérir la vie éternelle.*

*Mais . . . . afin que je fusse le premier, des pecheurs convertis au Christianisme, en qui JESUS-CHRIST fit éclater. Ce n'est pas que JESUS-CHRIST n'eut déjà fait paroître sa patience sur d'autres pecheurs qu'il avoit convertis au Christianisme, mais non pas avec tant d'éclat. Son extrême patience à recevoir les pecheurs à penitence; ou, son extrême douceur envers moi, qui avois plutôt mérité qu'il exerçât en moi la rigueur de ses jugemens.*

*Et que j'en devinsse comme un modèle & un exemple de cette patience de JESUS-CHRIST, sur lequel les pecheurs apprirent à ne point desespérer de sa bonté, voyant qu'après tant de crimes, il n'avoit pas laissé de me faire miséricorde, & une si grande miséricorde, que de m'élever à la dignité d'Apôtre, de persecuteur de l'Eglise que j'étois.*

*A ceux qui croiront en lui, quelques pechés qu'ils puissent avoir commis, pour acquérir la vie éternelle, qui est la récompense de la vraie foi en JESUS-CHRIST, & qui est la fin pour laquelle les fidèles croient en lui & suivent sa doctrine.*

*†. 17. Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu soit honneur & gloire dans les siècles des siècles. Amen.*

*Au Roi des siècles, immortel, c'est-à-dire, de tous les tems. L'Apôtre finit ce qu'il vient de dire touchant la grace qu'il a reçue, par cette exclamation de louange, pour faire mieux voir qu'il ne s'en attribue rien à lui-même, & qu'il la regarde comme un pur effet de la miséricorde de Dieu, que tous les fidèles doivent éternellement louer.*

*Invisible, quoiqu'il se fasse manifestement connoître par ses œuvres, & plus manifestement encore par son Fils JESUS-CHRIST. Qui videt me, Jean. 14. 9. videt & Patrem meum.*

*A l'unique Dieu*, par son essence, quoique ce nom soit attribué par participation à quelques-unes de ses creatures, & à d'autres faussement & par abus; *soit honneur & gloire dans les siècles des siècles. Amen.* Voyez divers endroits touchant l'exposition de ces mots.

¶ 18. *Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les propheties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte.*

*Ce que, &c.* Après une longue digression sur la miséricorde de Dieu envers lui, il revient à son sujet, recommandant à Timothée qu'il se comporte fidèlement dans son ministère, sur tout à l'égard des herétiques dont il parle à l'entrée de cette Epître.

*Mon fils Timothée.* Cette expression est pleine de tendresse, & très-efficace pour persuader.

*C'est qu'accomplissant les propheties qu'on a faites autrefois de vous*, par lesquelles on a prédit que vous seriez un jour un généreux soldat dans la milice spirituelle de JESUS-CHRIST, & surtout dans celle qui s'exerce contre les ennemis de son Evangile par les ministres de sa parole; car c'est de celle-là dont il s'agit principalement ici. C'est encore une autre raison très-pressante sur Timothée, & très touchante pour l'obliger à son devoir que de l'y porter par un motif si avantageux, & qui suppose tant d'estime pour sa personne.

*Vous vous acquittiez, &c.* c'est-à-dire, que vous remplissiez fidèlement tous les devoirs de votre état de Chrétien, qui est une milice perpétuelle contre le vice; mais sur-tout de celui de ministre de l'Evangile, qui est une milice continuelle contre les ennemis, tels que sont les herétiques.

¶ 19. *Conservant la foi & la bonne conscience, à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ils ont fait naufrage en la foi.*

*Conservant la foi, pure & entiere, sans aucun mélange d'erreur, & sur-tout de celle du Judaïsme, dont il s'agit ici principalement.*

*Et la bonne conscience, sans laquelle la foi la plus pure & la plus exempte d'erreur n'est d'aucun prix devant Dieu, n'étant qu'une foi morte. L'Apôtre recommande sur-tout ici la pureté de la conscience, parceque les faux-docteurs, contre lesquels il parle, étoient remplis de desordres, quoiqu'ils fissent les reformateurs & les spirituels.*

*A laquelle bonne conscience quelques-uns, qu'il n'est pas nécessaire de nommer ici, ayant renoncé, pour s'abandonner au desordre, ils ont fait naufrage en la foi, n'y ayant rien de plus aisé, que le cœur étant corrompu, & aimant sa corruption, l'esprit le devienne aussi, & qu'il se remplisse des erreurs convenables à la corruption de son cœur.*

*1. 20. De ce nombre sont Hymenée & Alexandre, que j'ai livrés à satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphemer.*

*De ce nombre sont Hymenée. Celui-ci nioit la resurrection des morts, & disoit qu'elle étoit déjà faite. Voyez 2. Tim. 2. 17. 18. Cet heretique avec Philete & Alexandre, étoient les chefs de ceux qui séduisoient les fidelles par des discours artificieux tirés de la philosophie. Ils substituoient la resurrection spirituelle & metaphorique des ames qui se fait dans le Batême, à la resurrection réelle & sensible des corps qui se doit faire à la fin des Siècles.*

*Et Alexandre. C'est probablement cet ouvrier qui avoit fait beaucoup de maux à saint Paul, dont il se plaint 2. Tim. 4. 14. & peut être aussi le même dont il est fait mention Act. 19. 33.*

*Que j'ai livrés à satan: c'est-à-dire, abandonnés au pouvoir du démon, en les retranchant de la communion de l'Eglise: ceux qui sont rejetés de la sorte, n'ont plus de part à la protection*

de Dieu, dont jouissent les fidèles qui sont dans son Eglise; ainsi étant seuls, sans appui, & sans défense, ils sont exposés au loup infernal qui regne hors de l'Eglise. Plusieurs croient après saint Chrysostome, qu'étant ainsi excommuniés, ils étoient tourmentés dans leurs corps par les démons; mais cela n'est pas certain.

*Afin qu'ils apprennent*, par ce châtement, qui est une instruction beaucoup plus efficace que celle qui se fait par le ministère de la parole, & fait plutôt rentrer le pécheur en son devoir; à ne plus blasphemer, c'est-à-dire, à ne plus dogmatiser contre la doctrine de JESUS-CHRIST & la loi de son Evangile. Le blasphème est proprement un péché commis contre l'honneur & le respect qui est dû à Dieu, lorsqu'on lui attribue ce qui ne lui convient pas, ou qu'on lui ôte ce qui lui appartient.

## S E N S S P I R I T U E L.

7. 3. jusqu'au 8. **J**E vous prie . . . . . d'avertir quelques-uns de ne point enseigner une doctrine différente de la nôtre; & de ne point s'amuser à des fables & à des généalogies sans fin, &c.

Ce ne doit pas être un des moindres soins qui occupent les Pasteurs, & sur-tout les Prélats qui sont dans les premiers rangs, que de veiller à la conservation de la saine doctrine & de la bonne discipline, pour maintenir la pureté de la foi & la sainteté des mœurs; saint Paul n'a point eu d'entreprises plus fâcheuses que les combats qu'il a eu à soutenir contre les faux-docteurs Juifs, qui pervertissoient les esprits des fidèles par leurs dogmes pernicieux: ses courses, ses veilles, ses travaux & ses fatigues ne lui étoient rien, en égard

à la douleur qu'il avoit de voir ses disciples séduits par ces imposteurs.

Le démon, qui veille tous les jours pour semer son ivraie dans le champ de l'Eglise, n'a point cessé dans toute la suite des siècles de susciter des hommes corrompus, qui ont attaqué tous les mystères de la Religion les uns après les autres, sans épargner la divinité de JESUS-CHRIST, & du Saint-Esprit même. Il a fait naître de temps en temps contre la foi les diverses heresies qui ont troublé l'Eglise; & pour leur donner cours, il a engagé les Grands du monde & les Puissances seculieres à les soutenir, & à les autoriser par les menaces & les persecutions; & pour corrompre les mœurs, il a alteré en diverses manieres la morale de JESUS-CHRIST dans l'Eglise même. Comme il a séduit Eve par ses artifices au commencement du monde pour corrompre le genre humain dans sa source, il a toujours tâché dans tous les temps de faire tomber les fideles, soit par la violence, ou par les ruses; ce dernier moyen lui a bien réussi par la negligence des Pasteurs, qui ont laissé les peuples dans l'ignorance & dans l'indevotion; mais on peut dire que ce serpent infernal n'a point trouvé de meilleur moyen pour empoisonner les ames, que par les sciences de quelques mauvais docteurs, qui par des opinions licentieuses, & des raisonnemens tirés de la fausse philosophie, ont avancé des sentimens pernicious, au lieu des regles saintes de JESUS-CHRIST que les Apôtres ont enseignées. En effet, y a-t-il aucune partie de la morale chrétienne qui n'ait reçu quelque atteinte par les écrits de ces faux-apôtres? Quel relâchement ne s'est-il point glissé, même dans les premiers siècles, dans l'usage de la pénitence, par la lâcheté & l'ignorance de ceux qui conduisoient les ames, qui ont tâché de substituer aux regles de l'Eglise une conduite

toute arbitraire, aussi inutile aux peuples, que pernicieuse à eux-mêmes? Ainsi l'on peut dire, comme l'Apôtre, qu'ils se sont égarés, voulant être les Docteurs de la loi, ne sachant, ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent si hardiment.

Matth. 19.  
8.

Pour remédier à ce desordre, il faut remonter à la source, & prendre pour règle générale la réponse que notre Seigneur fit aux Pharisiens au sujet du divorce: *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos femmes; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement.* Cette règle doit être appliquée à tous les changemens que les mauvaises coutumes introduisent contre les maximes de l'Évangile & les ordonnances de l'Église, qui doivent être la règle qu'il faut suivre pour être sauvé: Ainsi il ne faut pas regarder seulement ce que les ministres tolèrent, parce qu'ils ne peuvent résister au torrent impétueux de la convoitise des hommes; mais il faut voir quelles règles l'Église a prescrites, quelle a été la coutume universelle des siècles précédens, qui doit servir à rétablir, autant qu'il se peut, les choses dans leur premier état, ou au-moins à en conserver l'esprit.

†. 8. jusqu'au 12. Or nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi, en reconnoissant que la loi n'est pas pour le juste, &c

La loi n'a été établie que pour faire connoître le péché, & pour défendre de le commettre sous peine d'en être puni; mais comme elle étoit trop foible pour rendre l'homme juste, son intention a été, par la crainte du châtimement, de conduire à JESUS-CHRIST, à qui se rapporte tout ce qui est dans la loi: *Finis legis Christus.* Celui donc que JESUS-CHRIST a rendu juste en lui mettant dans le cœur l'amour de la justice, & qui la pratique par le plaisir qu'il y goûte; il est au-dessus de la loi, il n'a plus besoin de ses instructions,

&c



& elle ne peut lui être utile à aucune chose: de même que celui qui se porte bien n'a pas besoin des regles que la medecine prescrit aux malades. Ainsi ce n'est point le commandement de la loi qui la fait garder à ceux qui aiment la justice, mais c'est qu'ils se portent d'eux-mêmes à faire ce qu'elle ordonne, au lieu que les méchans qui la haïssent dans leur cœur ont besoin d'être retenus par la rigueur des peines quelle ordonne contre ceux qui la violent, sans quoi ils s'emporteroient à toutes sortes de desordres; car quoique la défense de commettre le mal ne soit pas capable de leur faire faire le bien, ni de changer leur cœur, c'est néanmoins un grand avantage que cela les empêche de produire au-dehors le mal qu'ils voudroient faire: c'est pourquoi la loi leur est utile, & ne sert de rien aux gens-de-bien, qui ne laissent pas de faire sans loi les mêmes choses qu'elle ordonne.

Ce n'est pas que les justes n'ayent besoin d'aucune loi pour conduire leurs actions, puisque David demande à Dieu qu'il lui impose une loi qui soit la regle de sa conduite, & que saint Augustin dit que les regles qui sont dans l'ancienne loi qui regardent les mœurs. appartiennent aux Chrétiens, & que la loi du Decalogue est nécessaire aux justes. Car quoique l'onction du Saint-Esprit leur dicte ce qu'ils ont à faire, comme une loi interieure qui les instruit de tout, néanmoins la parole de Dieu annoncée de vive voix ou par écrit est pour tous les hommes, avec cette différence que les justes en étant éclairés comme d'une lampe & d'une lumiere: *Mandatum lucerna est, & lex lux*, ils courent d'eux mêmes dans la voie des commandemens de Dieu, parce qu'il leur a élargi le cœur; au lieu que les méchans qui ont le cœur resserré par la crainte se vile, ne marchent qu'à regret dans cette voie, qui devient

*Pf. 118.*

*33.*

*L. 3. contra dnac*

*ep. Pelag.*

*c. 4.*

*Prov. 6.*

*23.*

Ps. 35. 6

pour eux des tenebres & un chemin glissant: *Tenebra & lubricum.*

v. 12. *Je rends graces à notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidelle en m'établissant dans son ministere, &c.*

Dieu qui est un abyfme de misericorde, tire ceux qu'il appelle à la connoissance de son nom d'un grand abyfme de misere. Que si cela se trouve vrai dans les autres hommes, c'est surtout dans la personne de saint Paul qu'il a fait éclatter cette verité, en le rendant d'un grand persecuteur des fidelles un vase d'élection, sur lequel il a répandu ses graces avec une abondance demesurée. JESUS-CHRIST les a proportionnées au dessein qu'il avoit de le rendre fidelle à s'acquitter de son ministere, comme l'Apôtre le témoigne de lui même. Qu'il a été *fidelle ministre du Seigneur par la misericorde qu'il lui en a faite.* Il étoit descendu du ciel pour faire ce grand changement, & pour lui donner toutes les graces qui lui étoient nécessaires pour remplir parfaitement toutes les fonctions du ministere auquel il avoit destiné de l'employer.

Il faudroit avoir l'éloquence de saint Jean Chrysostome, pour représenter le courage heroique & la force invincible qu'il falloit qu'eût saint Paul pour entreprendre de reduire toutes les nations infidelles sous le joug de la croix de JESUS-CHRIST. „ Quelle force ne falloit-il pas avoir „ pour lutter tous les jours contre les affronts, „ contre les injures & les malédictions, contre „ les pieges & les perils, contre les opprobres „ & la mort même? De quel courage n'avoit-il „ pas besoin pour ne se point laisser dans cet exercice, & pour ne point retourner en arriere? „ Qui eût pu, sans être fortifié d'une grace extraordinaire, être tous les jours percé comme „ de nouvelles fleches, & demeurer ferme néanmoins,

v. Cor. 7.  
25.  
Al. 9. 4  
&c.

„ moins; tenir les yeux toujours élevés au ciel,  
 „ sans succomber ni aux maux présens, ni aux  
 „ menaces de l'avenir?

Mais ce qui est encore plus admirable dans ce grand Apôtre, c'est qu'autant qu'il étoit élevé par la grandeur de ses vertus, autant se rabaissoit-il par la profondeur de son humilité. Il publia à la face de toute l'Eglise les blasphêmes qu'il a vomis contre JESUS-CHRIST, la persécution cruelle qu'il a faite à son Eglise, & les outrages sanglans qu'il a exercés contre les fidèles serviteurs de Dieu; étant ce qu'il étoit, Apôtre de JESUS-CHRIST ne devoit-il pas ménager sa réputation, qui sembloit si nécessaire pour le salut des peuples? C'est ainsi qu'on raisonne ordinairement; mais la vraie humilité n'en juge pas toujours de même; les vifs sentimens de pénitence dont elle est pénétrée la rendent, pour ainsi dire, effrontée, pour lui faire dire avec le Prophete roi: *Je confesserai contre moi-même mon iniquité Ps. 51. 6.*  
*au Seigneur; elle ne se met en peine que de s'abaïsser & de s'aneantir, pour rendre gloire à la grâce de Dieu, qui l'a tirée de la profondeur de la misere où le peché l'avoit reduite.*

v. 13. jusqu'à la fin. *Moi...., parceque j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant point la foi, &c.*

Ce n'est pas que l'ignorance & l'incrédulité de saint Paul l'eussent rendu digne de la misericorde de Dieu; mais c'est qu'étant dans un état si misérable, il étoit devenu un objet convenable à l'exercice de cette misericorde, sur lequel elle pouvoit se faire extrêmement paroître: car il n'y a point eu dans saint Paul d'autre mérite pour attirer la misericorde de Dieu, que sa très grande misere & son extrême aveuglement. Et comme un malade qui ne sent point son mal & se croit en bonne santé, est deplorable, & a plus de be-

soin qu'aucun autre du secours des remèdes; de même aussi ce faux zélé dans son aveuglement, se trouvoit dans un bien plus grand danger de se perdre, & Dieu en l'éclairant a fait paroître une plus grande bonté en son endroit.

Il y a dans l'Écriture plusieurs passages, dans lesquels ce qui est rapporté comme la cause de la chose, n'en est que l'occasion, comme Genes. 8.

21. *Je ne répandrai plus ma maléuiction sur la terre à cause des hommes, parceque l'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse; j'aurai plus d'égard à l'avenir à la fragilité des hommes, & à cette pente effroyable au mal qui est dans leur cœur.* Ainsi

Pf. 24. 12. *Vous me pardonnerez mon péché, Seigneur, parcequ'il est grand;* David n'espéroit que de la bonté infinie de Dieu le pardon de son

péché, dont la grandeur devoit d'autant plus faire éclater sa grace, que David l'avoit moins méritée. Pf. 50. *Ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde..... car vous savez que j'ai été*

*formé dans l'iniquité;* David tâche de flechir la bonté de Dieu par la vûe de la corruption de sa naissance: c'est aussi en ce sens que le Fils de Dieu dit sur la croix. *Mon Pere, pardonnez-*

*leur, car ils ne savent ce qu'ils font:* cette ignorance étoit tout-à-fait criminelle, JESUS-CHRIST n'excuse point leur faute, mais il fait voir que c'étoit une grande misère qui avoit be-

soin d'une grande miséricorde.

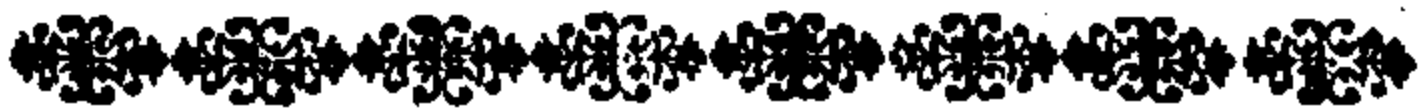
C'étoit donc là le déplorable état où se trouvoit saint Paul avant sa conversion; on peut dire néanmoins qu'il a pu recevoir miséricorde, par-

cequ'il étoit dans l'erreur de bonne-foi, en croyant bien faire; car ceux qui combattent la vérité qu'ils connoissent, ne se convertissent pas ai-

sément, & ne sont point excusables. Il falloit toutefois que saint Paul se reconnût lui-même.

très-coupable, puisqu'il apporte pour raison de la miséricorde que Dieu lui a faite, qu'il a voulu apprendre en sa personne à tous ceux qui devoient recevoir la foi, que les plus grands pecheurs pouvoient non seulement trouver grace devant lui, mais qu'il ne laissoit pas de s'en servir dans le miniftère de sa parole: *Nemo acrior Paulo inter persecutores, nemo ergo prior inter peccatores.*

*August. serm. 9. de verb. Apostol.*



## CHAPITRE II.

1. **C**onsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus:

2. Pro regibus, & omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam & tranquillam vitam agamus, in omni pietate, & castitate.

3. Hoc enim bonum est, & acceptum coram Salvatore nostro Deo,

4. qui omnes homines vult salvos fieri, & ad agnitionem veritatis venire.

1. JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des vœux, & des actions-de-graces pour tous les hommes;

2. pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille dans toute sorte de piété & d'honnêteté.

3. Car cela est bon & agréable à Dieu notre Sauveur,

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité\*.

B 7

5. Car

v. 4. expl. de Dieu & de JESUS-CHRIST médiateur entre Dieu & les hommes.

5. Car il n'y a qu'un Dieu, & qu'un mediateur entre Dieu & les hommes, JESUS-CHRIST homme;

6. qui s'est livré lui-même pour la redemption de tous, rendant ainsi témoignage à la vérité au temps qui avoit été marqué.

7. C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur & Apôtre\*; (je dis la vérité, & je ne mens point) j'ai été établi, dis-je, le Docteur des nations dans la foi & dans la vérité\*.

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures, \* sans colere & sans contention.

1. Pet. 3.  
3.

9. Que les femmes aussi prient, étant vêtues comme l'honnêteté le demande, qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux;

10. mais avec de bonnes œuvres, comme le

5. Unus enim Deus, unus & mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus.

6. qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis:

7. in quo positus sum ego predicator & Apostolus (veritatem dico, non mentior) doctor gentium in fide, & veritate.

8. Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus sine ira & disceptatione.

9. Similiter & mulieres in habitu ornato, cum verecundia & sobrietate ornantes se, & non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa:

10. sed quod decet mulieres, promittentes

v. 7. Grec. JESUS-CHRIST, m'est témoin que, &c.

Ibid. antr. pour les instruire avec fidélité & vérité.

v. 8. antr. n'ayans ni colere envers le prochain, ni dé fiance envers Dieu.

ter pietatem per operabona.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

12. Docere autem mulieri non permitta, neque dominari in virum; sed esse in silentio.

13. Adam enim primus formatus est, deinde Heva:

14. Adam non est seductus, mulier autem seducta in pravitatione fuit.

15. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, & dilectione, & sanctificatione cum sobrietate.

doivent des femmes qui font profession de piété.

11. Que les femmes se tiennent en silence & dans une entière soumission lorsqu'on les instruit.

12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris; mais je leur ordonne de demeurer dans le silence.

13. Car Adam a été formé le premier, & Eve en suite:

14. & Adam n'a pas été séduit; mais la femme ayant été séduite est tombée dans la désobéissance.

15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée.

v. 15. *aut.* & néanmoins en mettant des enfans au monde elles se sauveront, &c.

## SENS LITTÉRAL.

9. 1. JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des vœux, & des actions-de-grâces pour tous les hommes.

*Je vous conjure donc, afin que vous puissiez vous acquitter de votre devoir, avant toutes choses, c'est-à-dire, avant tous les avis que j'ai à vous donner, comme étant le principal pour rendre votre ministère efficace, que l'on fasse des supplications, δεήσεις, pour détourner la colère de Dieu de dessus les hommes.*

*Des prières, pour obtenir les biens qui nous sont nécessaires.*

*Des demandes, non seulement pour nous, mais encore pour les autres; ἐντεύξεις.*

*Et des actions-de-graces, des biens reçus de la miséricorde de Dieu, pour tous les hommes, sans exception.*

*¶. 2. Pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille dans toute sorte de piété & d'honnêteté.*

*Pour les Rois, en particulier, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, comme les Princes, Ducs, Magistrats, &c.*

*Afin que nous menions une vie paisible & tranquille, selon Dieu, & non selon la chair, qu'ils cessent de nous persécuter; & qu'ainsi nous ne soyons pas détournés de nos exercices ordinaires de piété, comme de nous assembler pour le service de Dieu, & de professer publiquement notre créance: car il parle principalement des Empereurs & des Princes Payens; ce qui regarde à plus forte raison en sa manière les Princes Chrétiens, dont la bonne conduite est bien plus capable de donner la tranquillité nécessaire à l'Eglise, & aux particuliers des fidèles.*

*Dans toute sorte de piété & d'honnêteté. C'est pour distinguer la tranquillité que les Chrétiens doivent souhaiter, d'avec celle des Payens & des hommes charnels, qui n'est qu'une pure oisiveté.*

*¶. 3. Car*



¶ 3. *Car cela est bon & agreable à Dieu notre Sauveur.*

*Car cela est bon, &c.* Plusieurs s'imaginoient dans les commencemens de l'Eglise, que Dieu ne vouloit point appeller les Rois à son Evangile, & qu'il ne s'en vouloit servir que pour conserver l'ordre, la police, & le gouvernement extérieur du monde, & pour exercer ses élus par leur persecution.

¶ 4. *Qui veut que tous les hommes soient sauvés, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité.*

*Qui veut que tous les hommes soient sauvés, sans en excepter même les Princes ni les Rois, quelque difficulté qu'il y ait à se sauver dans leurs conditions.*

*Et qu'ils viennent à la connoissance de la verité de l'Evangile, qui est l'unique moyen du salut que Dieu a proposé aux hommes.*

¶ 5. *Car il n'y a qu'un Dieu & qu'un mediateur entre Dieu & les hommes, JESUS-CHRIST homme.*

*Car, à présent sous la loi de grace, il n'y a qu'un Dieu, tant des Princes & des Rois, que des autres conditions; c'est-à-dire: Dieu est le même quant à sa misericorde envers toute sorte de conditions, n'en excluant aucune de sa grace ni du salut; il n'est plus seulement le Dieu d'un certain peuple, ni de certaines personnes, comme sous l'ancien Testament, où il se disoit le Dieu des Hebreux. Voyez Exod. 3. 6. le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob; il est le Dieu de toutes les nations indifferemment, & exerce sa misericorde envers les personnes de toute condition.*

*Et qu'un mediateur, &c. pour toutes sortes de personnes, de quelque nation & condition qu'elles soient, ayant mérité le salut indifferemment pour tous,*

tous, sans exclure une condition ni une nation du salut qu'il nous a mérité; au lieu que dans l'ancien Testament, Moïse ne faisoit la fonction de médiateur que pour un certain peuple, tous les autres étant exclus de cette médiation: cela étant, il n'est pas juste d'exclure de nos prières ceux que Dieu & JESUS-CHRIST n'ont pas exclus de leur miséricorde. *Non enim est distinctio Judaei & Graeci, nam idem Dominus omnium, &c.*

Rom. 10.  
12.

JESUS-CHRIST homme; ce que l'Apôtre ajoute, pour faire voir que c'est en cette qualité qu'il est notre médiateur, & non pas précisément tant que Dieu, quoique le principe de son mérite infini soit l'union de sa nature humaine à la divinité; ce qui rend toutes ses actions divines.

¶ 6. *Qui s'est livré lui-même pour la redemption de tous rendant ainsi témoignage à la vérité au temps qui avoit été marqué.*

*Qui s'est livré lui-même volontairement, pour la redemption de tous, c'est-à-dire, pour satisfaire exactement & à la rigueur à la justice de son Père par le sacrifice de sa vie, qui étoit d'un prix infini, pour les peines que tous les hommes avoient méritées par leurs péchés, & par ce moyen les délivrer de la captivité du péché & de la damnation éternelle.*

*Rendant ainsi témoignage à la vérité au temps qui avoit été marqué, c'est-à-dire, selon la révélation qui nous a été faite de cette vérité inconnue dans tous les siècles précédens, & qui nous a été manifestée par l'Évangile dans le temps qu'il a plu à Dieu. Lettr. En son propre temps.*

¶ 7. *C'est pour cela que j'ai été établi Prédicateur & Apôtre; (je dis la vérité, & je ne mens point.) j'ai été établi, dis-je, le Docteur des nations, dans la foi & dans la vérité.*

*C'est pour cela, c'est-à-dire, pour rendre témoignage*

moignage à cette vérité, que JESUS-CHRIST est mort pour tous les hommes, que j'ai été établi *Predicateur* de la parole de Dieu, & *Apôtre*, avec une pleine autorité de dispenser tous les mysteres.

*Je dis la vérité, & je ne mens point*: Que JESUS-CHRIST est mort pour tous les hommes. C'est pour montrer l'importance de cette vérité, qu'il l'affûre par serment.

J'ai été établi, dis-je, le *Docteur des nations*, c'est-à-dire: J'ai été particulièrement destiné pour prêcher aux nations, afin de les instruire dans la foi & dans la vérité, c'est-à-dire, fidèlement & véritablement, comme doit faire un vrai Docteur de l'Évangile, ne taisant rien de ce qui est vrai, & ne mêlant rien de faux dans la doctrine qu'il enseigne.

v. 8. *Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures sans colere & sans contention.*

*Je veux donc.* L'Apôtre reprend le discours par lequel il a commencé ce second chapitre, que les hommes, qu'il nomme les premiers selon l'ordre de leur dignité, prient en tout lieu, c'est-à-dire, destiné aux prieres publiques, & non seulement à Jerusalein, comme les Juifs, puisque ce sont des maisons d'oraison.

*Elevant des mains*, selon la coutume des Chrétiens de ce tems, conforme à celle des Juifs, qui levoient les mains vers le ciel en priant; *pures*: Saint Paul fait allusion à la coutume des Juifs, qui la-voient leurs mains avant que de prier; il veut dire avec des actions & une conscience exempte de souillure, en sorte que l'interieur de l'ame ré-ponde exactement à l'exterieur du corps.

*Sans colere*, c'est-à-dire, sans aigreur contre les freres, ce qui est un empêchement essenciel à la priere; & *sans contention*, la dispute un peu échauffée

échauffée alterant ordinairement l'amitié. Grec. *Sans défiance*, c'est-à-dire, sans aucun doute dans la foi.

¶ 9. *Que les femmes aussi prient; étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux.*

*Que les femmes aussi prient; JESUS-CHRIST* étant mort pour elles, comme pour les hommes, il ne les exauce pas moins que les hommes.

*Etant vêtues comme l'honnêteté le demande*, c'est-à-dire, avec la modestie convenable à la pudeur de leur sexe & la sainteté de leur profession; c'est-pourquoi l'Apôtre ajoute;

*Qu'elles se parent de modestie & de chasteté* dans leurs habits, actions, regards, mouvemens, gestes, &c. Ces vertus étant les plus riches & les plus beaux ornemens dont elles puissent se parer, & qui les puissent rendre plus agréables à Dieu & aux hommes véritablement éclairés.

*Et non avec des cheveux frisés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux*, tous ces ornemens étant contraires à la modestie des femmes Chrétiennes, & par conséquent n'étant nullement permis; quoiqu'on en trouve des exemples contraires dans quelques Saintes de l'ancien Testament, qui ne faisoient pas profession d'une aussi grande perfection que celles du Nouveau.

¶ 10. *Mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent des femmes qui font profession de piété.*

*Mais avec de bonnes œuvres*, & sur tout par toutes celles que l'Apôtre leur recommande dans cette Epître, & dans les autres.

*Comme le doivent des femmes qui font profession* par leur état, & par la promesse qu'elles ont faite au Batême. *De piété Chrétienne*, qui oblige à une bien plus grande exactitude, que celle des femmes Juives.

*v. 11. Que les femmes se tiennent en silence, & dans une entière soumission, lorsqu'on les instruit.*

*Que les femmes se tiennent en silence, au lieu de causer & de s'entretenir dans l'Eglise, selon la coutume de ce sexe.*

*Et dans une entière soumission, &c. à l'ordre qu'on y preserit, touchant la modestie qu'il faut observer; ou-bien, avec une entière deference pour toutes les instructions qu'on leur y donne; au-lieu de s'en rendre les juges & d'y trouver à redire, comme cela leur arrive quelquefois.*

*v. 12. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris: mais je leur ordonne de demeurer dans le silence.*

*Je ne permets point.* L'Apôtre parle ici en Supérieur, & fait manifestement voir qu'il exerçoit son autorité sur les Eglises particulieres, où il n'étoit pas resident.

*Aux femmes d'enseigner publiquement dans l'Eglise.* Voyez 1. Cor. 11. 5. & 14. 34. & 35.

*Ni de prendre autorité sur leurs maris,* leur prescrivant les regles de leur devoir en qualité de Supérieures; ce qui arriveroit, si elles avoient la liberté de faire les instructions Ecclesiastiques.

*Mais je leur ordonne de demeurer dans le silence* dans les assemblées Ecclesiastiques, sans entreprendre d'y enseigner les hommes; ce qui seroit une action de superiorité, qui ne convient nullement à leur sexe.

*v. 13. Car Adam a été formé le premier, & Eve ensuite.*

*Car Adam,* qui represente le sexe des hommes, & qui en étant le chef naturel & le pere, leur a communiqué tous ses privileges. *A été formé le premier,* comme il paroît par l'histoire de sa creation; ce qui est une marque de sa préeminence sur la femme, qui n'a été formée qu'après lui.

*Et Eve ensuite,* ayant été formée d'une portion  
du

du corps d'Adam; ce qui fait encore voir manifestement sa dépendance.

*v. 14. Et Adam n'a pas été séduit; mais la femme ayant été séduite est tombée dans la désobéissance.*

*Et Adam n'a pas été séduit par le serpent, ce qui fait aussi voir qu'il étoit le plus fort, puisque le diable n'osa l'attaquer le premier; mais qu'il s'adressa à la femme, comme à celle qui avoit moins de fermeté: Or il est juste que le sexe le plus foible se soumette & cede à celui qui est le plus fort & le plus vigoureux.*

*Mais la femme, c'est-à-dire, Eve, ayant été séduite par le serpent, qui la poussa à manger du fruit défendu, sous la fausse esperance qu'il lui donna de devenir plus savante & plus parfaite qu'elle n'étoit, ce qui n'arriva point à Adam, qui pecha plutôt en cette occasion par une complaisance criminelle pour sa femme, que par erreur.*

*Est tombée la première dans la désobéissance, préférant sa propre satisfaction à l'observation du commandement de Dieu, qui lui avoit défendu l'usage du fruit qu'elle entreprit de manger; ce qui fut cause que Dieu l'a soumise encore plus étroitement à l'homme, en punition de son crime: *Sub viri potestate eris.**

*v. 15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée.*

*Elles se sauveront, &c.* Le sens: Quoique les femmes soient privées du droit d'exercer les fonctions Ecclesiastiques, on ne doit pas croire pour cela qu'elles soient rejetées du salut, ou qu'elles y aient moins de part que les hommes, puisque Dieu leur a pourvû d'un autre moyen de se sauver, qui est la generation & l'éducation des enfans,

*En procurant qu'ils demeurent dans la foi, c'est-à-dire,*

dire, qu'ils perseverent dans la doctrine de JESUS-CHRIST.

*Dans la charité, envers Dieu & le prochain.*

*Dans la sainteté, pratiquant toutes sortes de vertus chrétiennes.*

*Et dans une vie bien réglée. Lettr. Et dans la modestie, dont les femmes doivent faire une profession toute particuliere. Elles ne doivent nullement craindre d'être rejetées du salut, pourvu qu'elles s'adonnent serieusement à la pratique de ces vertus, & si elles ont soin de les inspirer à leurs enfans par leur exemple & par leurs instructions.*

## S E N S S P I R I T U E L.

v. 1. jusqu'au 3. *JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prieres, des vœux, & des actions-de-graces pour tous les hommes, &c.*

Il n'y a rien que l'Apôtre recommande plus dans ses Lettres que de travailler avec soin à conserver *Eph. 4. 3.* l'unité d'un même esprit par le lien de la paix; il veut qu'il n'y ait parmi nous tous qu'un corps & qu'un esprit, comme il n'y a qu'une esperance à laquelle nous sommes tous appelés, & ne se lasse *v. 4.* point d'exhorter les fidelles à entretenir ce que JESUS CHRIST n'a point cessé de demander à son Pere: *Qu'ils soient un tous ensemble, comme vous, mon Pere, êtes en moi, & moi en vous. Joan. 17. 21.*

C'est sur ce même principe que ce saint Apôtre conjure son disciple Timothée, que l'on fasse des prieres pour tous les hommes, soit qu'ils soient membres vivans de ce corps, ou afin qu'ils le deviennent. Car comme l'union ne s'entretient que par l'amour, qui en est comme l'ame & l'esprit, & que

Eph. 4. 16.

Serm. 273.  
co. 5. cap. 2.

que le moyen le plus efficace pour l'entretenir ; c'est la priere ; dès-lors que l'on en exclut quelqu'un , c'est une marque qu'on ne l'aime point , & par là on se retranche soi-même de ce corps, dont JESUS-CHRIST est le chef, de qui tous les membres qui sont unis ensemble avec une si juste proportion, reçoivent l'accroissement qu'il leur communique par l'efficace de son influence, afin qu'il se forme & s'édifie par la charité. Ainsi, quoiqu'on prie pour soi-même, ou pour quelque autre particulier, c'est toujours dans cet esprit d'unité, de laquelle on n'exclut personne, autrement la priere devient un peché ; l'on doit toujours avoir dans l'esprit l'Eglise universelle. Cette verité, qui est la plus effencielle de la Religion, est bien relevée par un grand Evêque, qu'on croit avoir été le premier Martyr d'Espagne : Un Chrétien, nommé Felix, l'ayant prié lorsqu'il alloit au martyre, de se souvenir de lui ; saint Fructueux, dont la charité embrassoit universellement tous les fidelles, lui répondit : *Je dois avoir dans l'esprit toute l'Eglise catholique, qui est répandue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.* Surquoi saint Augustin dit que c'étoit lui faire entendre, que s'il vouloit avoir part à la priere de son saint Evêque, il devoit prendre-garde à ne pas se séparer de cette Eglise pour laquelle il étoit obligé de prier. Car ajoûte ce saint Docteur, pourroit on prier pour chacun des fidelles en particulier ? Mais celui qui prie généralement pour tous n'en oublie aucun ; & tous les membres se trouvent compris dans la priere qui se fait pour tout le corps,

Mais si nous sommes obligés de prier pour tous les hommes, nous devons le faire particulièrement pour ceux qui sont élevés en dignité, & qui sont chargés de conduire les autres ; car comme c'est pour le bien public que Dieu a établi les Puissances, n'est-



Est-il pas bien juste que nous offrions nos prières à Dieu pour les soutenir dans leurs travaux, & pour les protéger dans les perils où ils s'exposent pour nous? C'est pour cela que notre grand Apôtre avertit les Romains d'obéir aux Princes, non pas seulement par la nécessité & par la crainte du châtement, mais plutôt par le devoir de la conscience, comme étant une obligation indispensable ordonnée de Dieu envers tous ceux qui gouvernent, tels qu'ils soient. C'est pourquoi les Chrétiens des premiers temps, au milieu des persécutions les plus cruelles, prioient Dieu pour les Princes qui les exposoient à toutes sortes

Rom. 13. 12

de supplices. Nous autres Chrétiens, dit Tertullien, nous levons les yeux au ciel, & les mains étendues, la tête nue, enfin sans qu'on nous excite, parceque nous le faisons de bon cœur; nous prions toujours pour tous les Empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie, un gouvernement tranquille, des armées puissantes, un sénat fidelle, un peuple docile, un Empire paisible dans toute son étendue, & tout ce que Cesar même peut desirer.

Apoc. 6. 302

C'est avec grande raison que saint Paul nous ordonne de renfermer tous les hommes dans les prières des fidelles, il en revient de grands avantages à toute l'Eglise; car premierement, lorsque les infidelles voient que nonobstant les persécutions qu'ils font aux Chrétiens, ceux-ci ne laissent pas de les aimer, & d'offrir à Dieu leurs vœux pour leur salut & pour leur prospérité temporelle, ils quitteront insensiblement cette haine & cette animosité qu'ils avoient contre nous, & auront moins d'éloignement pour la verité. L'Apôtre ne dit-il pas que la bonne conduite de la femme peut beaucoup contribuer à la conversion du mari infidelle? C'est aussi l'avis que saint Pierre donne aux femmes Chrétiennes, d'être soumises à leurs

1. Cor. 7. 162

aux femmes Chrétiennes, d'être soumises à leurs maris, 1. Petre 3. 1.

*maris, afin que s'il y en a qui ne croient pas à la parole, ils soient gagnés sans paroles par la bonne vie de leurs femmes. Conduisez-vous parmi les Gentils, dit-il encore à tous les fidèles, d'une manière pure & sainte, afin qu'au lieu qu'ils médissent de vous, comme si vous étiez des méchants, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu au jour qu'il daignera les visiter de sa grace.*

Un autre avantage considérable qui nous revient de ce que nous offrons à Dieu nos prières pour tous les hommes, & sur-tout pour les Princes qui nous gouvernent, c'est de nous procurer par ce moyen une vie tranquille qui nous donne occasion de servir Dieu & de veiller à notre salut avec plus d'ordre, de repos & de sûreté. Car comme l'Eglise est renfermée dans l'Etat, peut-elle être paisible lorsque l'Etat est dans le trouble & dans l'agitation? C'est dans cet esprit que Jeremie ordonne de la part de Dieu au peuple Juif transféré à Babylone, *de prier le Seigneur pour elle, parceque leur paix se trouvoit dans la sienne; quia in pace illius erit pax vobis.* Les Juifs eux-mêmes dans leur captivité exhortent leurs frères, qui étoient demeurés dans la Judée, à prier Dieu pour la vie de Nabuchodonosor Roi de Babylone, & pour la vie de Balthasar son fils, pour vivre, disent-ils, sous leur ombre, c'est-à-dire, pour vivre en repos sous leur protection. Que si Dieu veut qu'on prie pour des Princes idolâtres, afin qu'ils viennent à la connoissance de la vérité, avec quel soin & quelle affection ne devons-nous point prier pour les Princes Chrétiens, afin qu'ils conduisent leurs peuples avec tant de sagesse, que Dieu soit honoré & servi par-tout, & que l'Eglise jouisse d'un grand repos sous leur conduite?

*v. 3. jusqu'au 8. Car cela est bon & agreable à Dieu*

*Jer. 29. 7.*

*Barnab. 1.  
11. 12.*

Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés, &c.

Ces dernières paroles souffrent quelque difficulté. S'il est constant que tous les hommes ne sont pas sauvés, comment Dieu veut-il qu'ils le soient tous? Car la volonté de Dieu est toujours accomplie, comme parle le Prophete: *Consilium meum stabit, & omnis voluntas mea fiet.* Les saints Peres & les Theologiens expliquent ce passage en plusieurs manieres; voici les explications les plus ordinaires. 1. Dieu veut que tous soient sauvés; c'est à dire, qu'il n'exclut personne du salut, de quelque nation, de quelque condition, de quelque âge ou sexe que ce soit.

*Isa. 46. 10.*

*Epist. Synod. Afric. Episc. in Sard. ex-lam. S.*

*Aug. in Enchir. 60. 103.*

2. Dieu veut que tous soient sauvés; c'est-à-dire, en inspirant à ses serviteurs le desir & la volonté du salut de tous les hommes; il veut & leur ordonne d'y travailler. Il semble que c'est ce que l'Apôtre a voulu dire en cet endroit, & qu'il prouve fort bien que l'on doit prier pour tous, parceque Dieu nous oblige de desirer le salut de tous & d'y travailler, ne pouvant pas distinguer ceux à qui la parole de l'Évangile sera utile, de ceux auxquels elle ne le sera pas.

3. On donne encore à ces paroles une autre explication qui est fort commune: Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, par une volonté que les Theologiens appellent antecedente; car ayant créé tous les hommes pour les rendre heureux, & non pour les perdre, il les veut sauver tous par cette volonté qui precede la connoissance de leurs pechés, il veut néanmoins les punir de leurs crimes par une volonté consequente, comme parlent les Theologiens: de même qu'un juge a une volonté sincere de laisser vivre tous les hommes sans desirer la mort à chacun d'eux: mais si on lui defere quelques criminels qui meritent la mort, il veut les punir de mort s'ils la meritent; ainsi il est

*S. Thom. 1. part. 2. q. 19. art. 6.*

bon, absolument parlant, que tous soient sauvés: Or quoique Dieu veuille chaque chose selon qu'elle est bonne, néanmoins parcequ'il y a entre les hommes des pecheurs, des ingrats qui méprisent ses ordres, & qui violent ses commandemens, il est bon qu'il y ait des réprouvés, & Dieu permet qu'il y en ait pour faire paroître sa justice à leur égard, & sa miséricorde envers ses élus.

*¶. 8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains pures sans colere, & sans contention.*

Il n'y avoit pour les Juifs qu'un seul lieu où ils pussent offrir leurs sacrifices, tout le reste de l'univers étant souillé & profané par la fumée des victimes que les idolâtres sacrifioient à leurs dieux; mais depuis que JESUS-CHRIST est venu dans ce monde pour y établir la sainteté de la religion du vrai Dieu, tout lieu est devenu pour les Chrétiens un oratoire, comme dit saint Augustin; & comme nous prions generalement pour tout le monde, nous prions aussi en tout lieu.

Or saint Paul marque particulièrement les hommes comme étant plus occupés, afin d'ôter tout prétexte à toutes personnes de ne pouvoir s'acquitter de l'obligation qu'elles ont de prier Dieu en tout lieu, il n'y a ni emploi, ni affaire qui en puisse dispenser: de sorte que ce n'est point satisfaire au commandement de saint Paul, de prier Dieu seulement en la chambre, ou à l'Eglise; car autrement il seroit impossible que les hommes qui sont obligés de vaquer à leurs affaires, le pussent accomplir; ils s'en acquittent s'ils lui offrent toutes leurs actions, & s'ils n'entreprennent rien que par son ordre; c'est ce que l'Apôtre nous marque, quand il ordonne qu'on prie Dieu en élevant des mains pures; car cette posture, qui étoit la façon ordinaire anciennement de le prier, signifie qu'on ne regarde que Dieu seul en ce qu'on fait, & qu'on

*est*

est entièrement dégagé de l'amour des choses de la terre, sans quoi nos actions ne peuvent être pures, ce qui nous oblige de nous purifier par la mortification & la pénitence, avant que de nous adresser à lui pour lui demander quelque grace.

Mais sur-tout nous devons être tout-à-fait exempts de haine & d'aversiion contre notre prochain pour être en état de nous présenter à Dieu, & lui demander ses graces; l'Evangile nous ordonne même de laisser notre offrande devant l'autel pour aller nous reconcilier avec notre frere, si on se souvient de l'avoir offensé, & qu'il ait quelque sujet de se plaindre de nous: *Lorsque vous vous présenterez pour prier, dit JESUS-CHRIST, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Pere qui est dans le ciel vous pardonne vos offenses.* Avec quel front pourroit-on se présenter devant le Pere celeste pour en obtenir des graces avec un cœur envenimé contre quelqu'un? C'est ce que le Sage nous represente avec des paroles qui doivent étouffer tout desir de vengeance & tout ressentiment dans le cœur: *Celui qui veut se venger, dit-il, tombera dans la vengeance du Seigneur, & Dieu lui reservera ses pechés pour jamais. Pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait, & vos pechés vous seront remis quand vous en demanderez pardon. L'homme garde sa colere contre un homme, & il ose demander à Dieu qu'il le guerisse? Il n'a point de compassion d'un homme semblable à lui, & il demande le pardon de ses pechés? Lui qui n'est que chair garde sa colere, & il demande misericorde à Dieu? Qui lui pourra obtenir le pardon de ses pechés?*

*Matth. 5. 24*

*Ecll. 8. 12 & seq.*

9. 9. & 10. *Que les femmes aussi prient étans vêtues, comme l'honnêteté le demande: qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisés, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux, &c.*

Saint Pierre dit la même chose presque en mêmes termes : *Ne mettez point*, dit-il aux femmes, *vos ornemens à vous parer au-dehors par la frisure des cheveux, par les enrichissemens d'or & par la beauté des habits, &c.* Les saints Peres dans tous les siècles ont invectivé avec beaucoup de force contre le luxe & la vanité des femmes; les Pasteurs zelés & les Predicateurs déclament encore tous les jours contre ce dérèglement, mais toujours avec peu de fruit. Il n'y a rien qui rende les femmes plus recommandables dans le monde que la beauté du corps; ainsi celles qui aiment le monde, qui est sans doute le plus grand nombre, cultivent cette vaine beauté par tous les soins & tous les artifices dont elles peuvent s'imaginer. Il ne faut donc pas s'étonner si ce vice est difficile à déraciner.

Il y a néanmoins de puissans motifs, qui devroient porter les femmes à se desabuser de cette malheureuse prévention, & à se defaire de ces pernicious amusemens. Voici les principales raisons qu'en donnent les Peres de l'Eglise.

Ils disent que les femmes Chrétiennes, qui aiment & recherchent les ornemens du siècle, renoncent en quelque maniere à leur Religion, & font outrage à JESUS-CHRIST, à qui elles ont promis, comme tous les autres Chrétiens, de renoncer aux pompes du siècle & à toutes les oeuvres de satan. N'est-ce pas aussi faire injure à Dieu, que d'appliquer ses soins comme pour achever un ouvrage auquel il avoit mis la dernière main : ne vous suffit-il pas, dit saint Chrysostome, d'être en l'état auquel il vous a formée; votre impiété & votre audace ose-t elle se croire plus habile que ce divin ouvrier, & entreprendre de corriger ce qu'il a fait? Et comme dit saint Jérôme, c'est en dépit de son createur qu'elle veut paroître plus belle qu'elle n'a été faite. *In contumeliam creatoris pulchrior videri vult quam facta est.*

Saint Basile dit que tous les états ayant des vêtements differens, par lesquels on les distingue, il faut aussi que les Chrétiens, à qui le luxe & les vains ornemens sont interdits, soient reconnus, non par leurs ajustemens affectés & recherchés, mais par leur gravité & leur modestie. Par quelles marques une femme Chrétienne se fera-t-elle remarquer? S'accommodera-t-elle du partage des Comediennes & des femmes de theatre? Ne doit-elle pas avoir horreur de se parer comme des femmes prostituées, qui par leurs ornemens ne pensent qu'à se faire suivre d'un grand nombre de personnes? *Regul. Jus. 9<sup>m</sup>. 22.*

Mais ce qui doit charger de confusion les femmes qui recherchent ces vains ajustemens, ce sont les maux que cause ce soin & cette étude criminelle; car sans parler de la perte du tems, & des dépenses excessives qu'elles y emploient, & qui ruinent ordinairement les familles; qui doute qu'une femme qui attire les yeux de tout le monde par ses frisures, & ses ornemens affectés, ne commette autant de crimes que l'on jette sur elle de mauvais regards, & que l'on conçoit de desirs impudiques? Car ces étendars de vanité ne servent ordinairement qu'à exciter le feu de l'impureté dans le cœur des hommes, & tuent ainsi les ames, tant de ceux qui se laissent prendre à ces pieces, dont le nombre est infini, que de celles qui les tendent, puisque le grand soin qu'elles prennent de plaire aux hommes par une beauté affectée ne vient d'ordinaire que d'une conscience ulcerée & criminelle. Il y a néanmoins quelques occasions particulieres, ou-bien même l'état & la condition, qui obligent de porter des habits somptueux; mais si quelque dure nécessité engage à se servir de quelques riches ornemens, comme il arriva à Esther, on peut toujours conserver un cœur humble dans cet ornement superbe, de même que cette Princesse, *Chrysoſt.*

*Éph. 14.  
26.*

qui protesta devant celui qui voyoit son cœur, qu'elle avoit en horreur toutes les marques superbes de sa royauté, qu'elle les détestoit comme un linge souillé, & qu'elle ne les portoit point dans les jours de son silence, c'est-à-dire, lorsqu'elle étoit retirée, & n'étoit point obligée de paroître.

v. 11. jusqu'au 15: *Que les femmes se tiennent en silence, & dans une entière soumission lorsqu'on les instruit. Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris, mais je leur ordonne de demeurer dans le silence, &c.*

Il paroît ici que saint Paul use de son autorité apostolique pour réduire les femmes dont il parle dans l'ordre & le rang où Dieu les a mises; il demande d'elles trois choses, le silence, la soumission à leurs maris, & la docilité à se faire instruire. Un des moyens qui nous peut le plus servir à faire progrès dans la vertu, & à acquérir la perfection, c'est de reprimer l'intemperance de la langue; comme au contraire, une des choses qui peut le plus empêcher notre avancement, c'est de nous relâcher en ce point. L'Apôtre saint Jacques nous instruit de ces deux vérités. *Nous faisons tous beaucoup de fautes, dit-il: que si quelqu'un ne fait point de fautes en parlant, c'est un homme parfait; & ailleurs: Si quelqu'un croit être religieux, c'est-à-dire, vraiment Chrétien, & qu'il ne retienne pas sa langue, sa religion est vaine & infructueuse; parceque l'intemperance de la langue est, comme dit saint Jean Climacè, la ruine de la componction, la dissipatrice de la méditation, le refroidissement de la ferveur spirituelle, & l'aneantissement de la garde intérieure de soi-même. Ainsi écoutons le Prophète qui nous dit: C'est dans le silence que vous trouverez votre force, & c'est sur lui que vous devez fonder votre esperance; & ailleurs: Le silence cultivera la justice, & on y trouvera pour jamais une heureuse tranquillité. Ainsi c'est par l'observance exacte*

*1<sup>re</sup> 3. 2.  
ch. 1. 26.*

*11. degré.*

*Isa. 30. 15.  
ch. 32. 17.*



exacte du silence, que l'esprit se forme, se fortifie, & prend ses accroissemens; c'est par là qu'on s'avance dans la vertu par des accroissemens d'autant plus assurés qu'ils sont plus secrets & plus imperceptibles. Mais si cette retenue est louable & utile à toutes personnes, elle est bien plus nécessaire aux femmes qu'aux hommes; car comme ce sexe a une pente plus particulière à se répandre en paroles, l'Apôtre donne comme un frein à cette démangeaison, & la tient en bride, dit saint Chrysostome, & pour retrancher aux femmes toutes les occasions & les tentations qu'elles auroient en ce point; il ne leur permet pas même d'instruire, il veut qu'elles écoutent seulement les instructions qu'on leur donne, parce que leur silence seul leur apprendra qu'elles sont assujetties & dans un état de soumission.

Pour les convaincre de l'obligation qu'elles ont d'être dociles & soumises à leurs maris, il remonte à la source, & leur fait voir par l'ordre de la création que l'homme doit avoir la primauté, ayant été formé le premier; de plus comme c'est la femme qui a perverti l'homme, & que par le mauvais exemple qu'elle lui a donné, elle l'a porté à la désobéissance, & que par là elle a jeté le monde dans la confusion, c'est justement que Dieu a voulu l'assujettir à l'homme: *Vous serez sous la puissance de votre mari, & il vous dom-  
minera.* On peut voir sur ce sujet l'explication de ce passage; & ce qu'on a dit sur la première aux Corinthiens.

*9. 15. Elles se sauveront néanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, &c.*

L'éducation des enfans est l'affaire la plus importante qui soit au monde, c'est du soin qu'on en prend que dépend le bonheur des Etats, & la paix dans la société civile & dans l'Eglise. Ce soin regarde les peres qui sont chargés de corri-

Genes. 3.

16.

1. 11. v. 3.

Eph. 6.

22.

Coloss. 3.

18.

Eph. 6. 4.

ger & d'instruire leurs enfans; mais il touche plus particulièrement les meres, qui y sont d'autant plus obligées qu'elles ont toujours leurs enfans présens, au-lieu que les hommes sont occupés au dehors par les affaires: c'est ce que saint Paul nous veut faire entendre en cet endroit; car après avoir dit que la femme ayant été séduite est tombée dans la prévarication, il ajoute aussi-tôt, *qu'elle ne laissera pas d'être sauvée par les enfans qu'elle mettra au monde*, c'est-à-dire, par leur éducation sainte. „ Voici, dit saint

„ Chrysostome, quel est le sens de ces paroles:

„ Vous avez de la douleur de ce que la première

„ femme vous a fait souffrir les tranchées dou-

„ loureuses de l'enfantement, & les longues in-

„ commodités de la grossesse; mais ne vous af-

„ fligez pas, vous pouvez tirer un grand avan-

„ tage de ces peines & de ces douleurs; car si

„ après avoir mis des enfans au monde vous vous

„ appliquez à les instruire comme il faut, & s'ils

„ deviennent vertueux par les soins que vous en

„ aurez pris, ils vous fourniront une infinité de

„ moyens de faire votre salut, & outre la ré-

„ compense que vous devez attendre de vos

„ bonnes actions, vous en recevrez en particu-

„ lier une très-grande par l'affiduité que vous

„ aurez apportée à les élever chrétiennement.

„ Les meres ne meritent pas ce nom à cause

„ qu'elles ont mis des enfans au monde, & ce

„ n'est pas ce qui les rend dignes de récompense;

„ mais c'est de les avoir bien élevés; l'une de ces

„ choses étant un effet de la nature, & l'autre

„ une marque de leur vertu. Il faut donc que

„ les meres prennent un très-grand soin de leurs

„ enfans de l'un & de l'autre sexe, à quoi les fem-

„ mes doivent d'autant plus s'appliquer qu'elles

„ en ont plus de loisir, n'étant point distraites

„ comme les hommes par les embarras extérieurs.

Chryf.  
hom. 1.  
de An-  
no.

Mais

Mais il n'y a rien que ce saint Docteur recommande tant, que la conservation de la chasteté, en écartant loin des enfans toutes les occasions qui pourroient la leur faire perdre. „ Prati-  
 „ quons, dit-il, en faveur de nos enfans ce que  
 „ nous faisons pour nos lampes. Lorsque nous  
 „ voyons qu'une servante veut allumer une lam-  
 „ pe, nous lui recommandons souvent de ne la  
 „ point porter en des lieux ou il y a de la paille  
 „ ou du foin, ou quelque chose de semblable,  
 „ de peur que quand nous y penserons le moins,  
 „ une étincelle venant à tomber dans cette ma-  
 „ tiere combustible, ne brûle toute la maison.  
 „ Usons de la même précaution envers nos en-  
 „ fans, & ne permettons pas qu'ils portent leurs  
 „ regards sur aucun objet qui puisse les scanda-  
 „ liser, de peur qu'une petite étincelle tombant  
 „ dans l'ame de ces jeunes-gens n'y cause un  
 „ embrasement general, & une perte irrepara-  
 „ ble. On peut voir encore sur cette matiere  
 „ le sermon neuvième sur la premiere Epître  
 „ à Timothée.



## CHAPITRE III.

1. *Fidelis sermo :  
 Si quis episco-  
 patum desiderat, bo-  
 num opus desiderat.*

2. *Oportet ergo e-  
 piscopum irreprehens-  
 ibilem esse, unius ux-  
 oris virum, sobrium,  
 prudentem, ornatum,*

v. 2. *antr. vigilant.*

1. C'Est une verité cer-  
 taine: Que si quel-  
 qu'un souhaite l'Episco-  
 pat, il desire une fonction  
 & une oeuvre sainte.

2. Il faut donc que l'E-  
 vêque soit irreprehensible;  
 qu'il n'ait épousé qu'une  
 femme; qu'il soit sobre\*,  
 prudent, grave & mo-  
 deste,

Tit. 1. 7

deſte, chaſte, aimant l'hofpitalité, capable d'inſtruire,

*puſdicum, hoſpitalem, doctorem,*

3. qu'il ne ſoit ni ſujet au vin, ni violent & prompt à frapper, mais équitable & moderé; éloigné des conteſtations, deſintereſſé\*;

*3. non vinolentum, non percufforem, ſed modeſtum; non liſi-gioſum, non cupidum, ſed.*

4. qu'il gouverne bien ſa propre famille, & qu'il maintienne ſes enfans\*, dans l'obéiſſance & dans toute ſorte d'honnêteté.

*4. ſua domui benè prepoſitum, filios habentem ſubditos cum omni caſtitate.*

5. Que ſi quelqu'un ne fait pas gouverner ſa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Egliſe de Dieu?

*5. Si quis autem domui ſua præſſe neſcit, quomodo Eccleſie Dei diligentiam habebit?*

6. Que ce ne ſoit point un neophyte\*; de peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable.

*6. Non neophytum; ne in ſuperbiam elatus, in iudicium incidat diaboli.*

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui ſont hors de l'Egliſe\*, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans le piège du démon\*.

*7. Oportet autem illum & teſtimonium habere bonum ab iis qui foris ſunt, ut non in opprobrium incidat, & in laqueum diaboli.*

8. Dia-

v. 3. *Grec.* ni porté à un gain honteux.

v. 4. *expl.* parcequ'on ne pouvoit preſque trouver alors que des perſonnes mariées pour être Evêques.

v. 6. *expl.* nouveau Chrétien.

v. 7. *expl.* des Gentils.

v. *Ibid.* *ſeſtr.* diable, qui ſignifie auſſi calomniateur.

8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes:

8. Que les Diacres de même soient honnêtes & bien réglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux;

9. habentes mysterium fidei in conscientia pura.

9. mais qu'ils conservent le mystère \* de la foi avec une conscience pure.

10. Et hi autem probentur primùm; & sic ministrent, nullum crimen habentes.

10. Ils doivent aussi être éprouvés auparavant; puis admis au sacré ministère, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.

11. Mulieres similiter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.

11. Que les femmes\* de même soient chastes & bien réglées, exemptes de médisances, sobres, fidèles en toutes choses.

12. Diaconi sint unius uxoris viri; qui filiis suis benè praesint, & suis domibus.

12. Qu'on prenne pour Diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme, qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.

13. Qui enim benè ministraverint, gradum bonum sibi acquirunt, & multam fiduciam in fide, que est in Christo Jesu.

13. Car le bon usage de leur ministère les fera monter plus haut\*, & leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST.

C 7

14. Je

v. 9. expl. les veritez de la foi.

v. 11. expl. il parle de celles qu'on choissoit pour servir l'Eglise & qui s'appelloient Diaconisses.

v. 13. expl. en vertu & en dignité.

14. Je vous écris ceci, quoique j'espère de vous aller voir bientôt;

15. afin que si je tarde plus long-tems, vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne & la base de la vérité.

16. Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystere d'amour\*, qui s'est fait voir\* dans la chair, a été justifié par l'Esprit\*, a été manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

14. *Hac tibi scribo, sperans me ad te venire citò:*

15. *si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis.*

16. *Et manifestè magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit Angelis, predicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.*

v. 16. *expl.* le mystere de l'incarnation, qui est l'abregé de la doctrine, & le fondement de la pieté de l'Eglise.

*Ibid. lettr.* a paru dans la chair.

*Ibid. lettr.* & justifié par le Saint-Esprit. *Autr.* par les miracles que le Saint-Esprit a fait faire.

## S E N S L I T T E R A L.

¶ 1. **C**'Est une vérité certaine: Que si quelqu'un desire l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte.

C'est une vérité certaine, de laquelle il ne faut nullement douter. Quelques-uns rapportent ces paroles au dernier verset du chapitre précédent.

Que

*Que si quelqu'un desire l'Episcopat, c'est-à-dire, la fonction & la charge d'Evêque, & non la prééminence & l'honneur de l'Episcopat; ce qui seroit une ambition toute pure, & blâmée dans l'Écriture. Voyez Matth. 20. 25. Marc. 10. 41. Luc. 22. 25. & ailleurs. Qui amat primum gerere in eis, Diotrephes.*

*Il desire une fonction & une œuvre sainte, ou excellente, sur-tout dans le temps où parloit l'Apôtre, où le martyre étoit presque toujours attaché à cette fonction: de sorte qu'il falloit plutôt exciter les fidèles à se charger de cette fonction lorsqu'on y voyoit les conditions requises, que de les en éloigner.*

*1. 2. Il faut donc que l'Evêque soit irrépréhensible; qu'il n'ait épousé qu'une femme; qu'il soit sobre, prudent, grave & modeste, chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire.*

*Il faut donc que l'Evêque soit irrépréhensible, c'est-à-dire; Pour admettre à l'Episcopat celui qui poussé d'un zèle de Dieu s'offre à embrasser les travaux de cette fonction, & les perils qui y sont attachés, il ne faut pas qu'il ait commis de crimes depuis son Batême qu'on lui puisse reprocher.*

*Qu'il n'ait épousé qu'une femme, c'est-à-dire, qu'il n'ait été marié qu'une fois; car c'est une espèce d'incontinence, d'épouser une seconde femme après la mort de la première. Qu'il n'ait point non plus épousé de veuve, parceque le mariage d'un seul homme avec une seule femme représente l'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise.*

*Qu'il soit sobre, & temperant dans le boire & dans le manger. Le Grec signifie aussi vigilant: la sobriété contribue beaucoup à la vigilance.*

*Prudent, qui conduise toutes ses actions sc'on la*

la raison éclairée par la foi. Grec. *Temperant*, qui modere & regle ses affections.

*Grave & modeste*, retenu & réglé dans son extérieur, dans ses paroles, ses actions, & dans toute sa contenance.

*Chaste*, que ses regards, ses pensées, & ses paroles soient honnêtes.

*Aimant l'hospitalité*, qu'il reçoive agreablement les pauvres chez lui, & sur-tout les passans. Cette vertu d'hospitalité est proprement celle des Evêques & des Prêtres.

*Capable d'instruire*, qui sache les verités de la Religion, & qu'il ait les dispositions nécessaires pour instruire les peuples; car la principale fonction d'un Evêque, est la predication de la parole de Dieu, accompagnée de la priere.

†. 3. *Qu'il ne soit ni sujet au vin; ni violent & prompt à frapper; mais équitable & modéré, éloigné des contestations, desintereffé.*

*Qu'il ne soit ni sujet au vin*, c'est-à-dire, qu'il ne soit point accoutumé à boire beaucoup de vin, & qu'il n'en use que dans les temps ordinaires des repas.

*Ni violent & prompt à frapper*, c'est-à-dire, qu'il ne maltraite & n'outrage point ses serviteurs, & ceux dont il est chargé.

*Mais équitable & modéré, éloigné des contestations*, c'est-à-dire, qu'il use de condescendance, & se relâche aisément de ses droits. Grec. *Qu'il n'aime point à se battre*; soit en contestant de paroles, soit en suscitant des procès.

*Desintereffé*, qu'il n'aime point l'argent, qu'il n'entre point dans le ministère pour s'enrichir, & qu'il n'ait aucune vûe d'intérêt dans l'exercice de ses fonctions.

†. 4. *Qu'il gouverne bien sa propre famille, & qu'il maintienne ses enfans dans l'obeissance & dans toute sorte d'honnêteté.*

*Qu'il*



*Qu'il gouverne bien sa propre famille, tant pour le temporel, que pour le spirituel; parcequ'il ne peut être prudent sans cette double conduite.*

*Et qu'il maintienne ses enfans: La loi du célibat entre les Ecclesiastiques n'étoit pas encore absolument établie, parcequ'on avoit peine à trouver des sujets qui ne fussent pas mariés.*

*Dans l'obéissance qu'ils lui doivent selon la loi de Dieu, & qu'il est lui-même obligé de se faire rendre, pour s'acquitter de son devoir. Voyez plusieurs endroits de l'Écriture touchant cette obligation, sur-tout dans les livres Sapientiaux, & 1. Rois 2.*

*Et dans toute sorte d'honnêteté de vie & de mœurs, & non seulement de bienfiance extérieure, comme les gens-du-monde ont accoutumé de le faire.*

*v. 5. Que si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Église de Dieu?*

*Que si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, qui ne consiste ordinairement qu'en quelque petit nombre de personnes, pour la conduite desquelles il n'est pas nécessaire d'avoir des talens extraordinaires, ni une application si importante & si particulière:*

*Comment pourra-t-il conduire l'Église de Dieu, qui est appelée sa famille: Ex quo omnis paternitas nominatur, & la maison: Ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari: puisque cette famille & cette maison est composée d'un nombre infini de fidèles, & qu'il faut avoir des talens & des qualités toutes extraordinaires pour les conduire dans la voie du salut?*

*v. 6. Que ce ne soit point un neophyte; de-peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable.*

*Que ce ne soit point un neophyte, c'est-à-dire, un nouveau converti, ou un novice dans la piété,*

picté, qui n'est point encore expérimenté dans ses maximes, faute de les avoir apprises ou pratiquées.

*De peur que s'élevant d'orgueil, comme font ordinairement de telles personnes, lorsqu'ils se voient tout-d'un-coup élevés aux dignités de l'Eglise, il ne tombe dans la même condamnation que le diable, qui à cause de son orgueil fut précipité du ciel; & que l'Eglise pour la même raison ne se voye contrainte, à sa confusion, de le déposer de cet éminent degré par une juste condamnation.*

†. 7. *Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise, de-peur qu'il ne tombe dans l'opprobre & dans le piège du démon.*

*Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise, sur-tout des Payens, dont l'Apôtre entend ici parler, c'est-à-dire, qu'ils soient persuadés de sa probité, & qu'ils en parlent avantageusement.*

*De peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, c'est-à-dire, que les Payens ne lui puissent point reprocher les vices de sa vie passée; ce qui retourneroit même à la confusion de son Eglise.*

*Et dans le piège du démon. Let. du diable, c'est-à-dire, dans quelque occasion d'infamie suscitée par le diable, au préjudice de son ministère, & à la confusion de l'Eglise.*

†. 8. *Que les Diacres de même soient honnêtes & bien réglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles; ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux.*

*Que les Diacres de même, quoiqu'ils soient d'un degré beaucoup inférieur à l'Evêque, soient honnêtes & bien réglés, dans toute leur maniere de vivre, puisque leur vie, aussi bien que celle de l'Evêque, est exposée à la vûe & à la censure du public.*

*Qu'ils*

*Qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, de-peur de rendre leur ministere méprisable, & que les pauvres, dont ils prennent le soin, ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux, quand il s'agit de leur proposer leurs miseres.*

*Ni sujets à boire beaucoup de vin, non seulement pour ne pas rendre leur ministere méprisable, mais pour conserver la prudence, l'attention, & la circonspection necessaire dans le maniment & dans la distribution des biens de l'Eglise qui leur sont commis.*

*Qu'ils ne cherchent point de gain honteux, exerçant le trafic, prêtant à usure, ou retirant quelque profit de leurs fonctions spirituelles.*

*γ. 9. Mais qu'ils conservent le mystere de la foi avec une conscience pure.*

*Mais qu'ils conservent le mystere de la foi, c'est-à-dire, qu'ils conservent la foi, qui est toute mystericuse, & dont les verités sont cachées aux yeux des impies.*

*Avec une conscience pure, & qui réponde à la pureté des mysteres qui leur sont connus, de-peur qu'en negligant la pureté de la conscience, ils ne viennent à perdre la foi.*

*γ. 10. Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis au sacré ministere, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.*

*Ils doivent aussi-bien que les autres Prêtres, être éprouvés auparavant, en les proclamant publiquement, suivant la coutume même des Juifs, qui n'établissoient leurs Prêtres qu'après les avoir proposés au peuple pour savoir s'il n'y avoit point de reproche à faire contre eux.*

*Puis, après cette information publique, admis au sacré ministere du Diaconat, qui consiste principalement dans la distribution des biens de l'Eglise*

glise par l'ordre de l'Evêque; dans l'administration de l'Eucharistie du consentement des Prêtres; & de même dans l'instruction des peuples.

*S'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime, c'est-à-dire, si leur vie n'a pas été scandaleuse depuis leur Batême, & si on ne les peut pas justement accuser de quelque crime; l'innocence de la vie étant absolument nécessaire dans ceux qui dispensent les mystères sacrés de la Religion, & qui doivent servir d'exemple aux fidèles.*

†. 11. *Que les femmes de même soient chastes & bien réglées, exemptes de médisances, sobres, fidelles en toutes choses.*

*Que les femmes, c'est-à-dire, les Diaconisses, de même que les Diacres, soient chastes & bien réglées, puisque cette vertu est encore plus requise dans leur sexe que dans les hommes. Voyez l'exposition ci-dessus, verset 8.*

*Exemptes de médisances, ce qui est assez ordinaire aux femmes, à cause de leur inclination à beaucoup parler, & à mépriser les autres, pour s'élever & satisfaire à leur vanité.*

*Sobres, sur-tout à l'égard du vin, dont l'usage excessif est tout à-fait méhéant à ce sexe.*

*Fidelles en toutes choses, c'est-à-dire, en tout ce qui regarde le ministère qu'eiles exerçoient, particulièrement envers celles de leur sexe, tant par l'instruction familière, que par la distribution des aumônes qui leur étoit commise.*

†. 12. *Qu'on prenne pour Diacres, ceux qui n'auront épousé qu'une femme; qui gouvernent bien leurs enfans, & leurs propres familles.*

*Qu'on prenne pour Diacres. Après la parenthèse que l'Apôtre vient de faire au sujet des femmes, il revient à parler des Diacres; ceux. Lettr. des hommes qui n'auront épousé qu'une femme. Voyez l'explication, comme ci-dessus verset. 2.*

*Qui gouvernent bien leurs enfans & leur propres familles. Voyez ci-dessus, versets 3. & 4.*

*v. 13. Car le bon usage de leur ministere les fera monter plus haut, & leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST.*

*Car. Ce verset se rapporte à tout ce qui a été dit ci-dessus des conditions & des qualités nécessaires aux Diacres.*

*Le bon usage de leur ministere, en pratiquant tout ce que je leur viens de prescrire, les fera monter plus haut; c'est-à-dire, leur sera un degré de justice pour monter de la dignité de Diacres à celle de Prêtres, & du degré de Prêtres à la dignité d'Evêque; & ainsi l'Eglise sera toujours pourvue de saints ministres, qui serviront utilement à procurer le salut des peuples: car l'Apôtre ne prétend pas par ce verset, exciter les ministres inferieurs d'aspirer aux dignités les plus éminentes; mais seulement de se rendre dignes que l'Eglise, qui a besoin de saints ministres, les y puisse élever.*

*Et leur donnera une grande confiance dans la foi de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire: Comme ils se seront bien acquittés de leur devoir dans un degré inferieur, ils agiront avec une plus grande liberté dans leur ministere, lorsqu'ils seront élevés à un degré superieur, & de Diacres étant montés au Sacerdoce, & du Sacerdoce à l'Episcopat; le degré inferieur servant comme d'apprentissage pour le superieur; & ainsi ils seront plus affermis dans la doctrine & dans la prédication de la foi de JESUS-CHRIST, & dans toutes les fonctions qui l'accompagnent.*

*v. 14. Je vous écris ceci, quoique j'espere de vous aller voir bien-tôt.*

*Je vous écris ceci, dans la Macedoine, comme il a été remarqué ci-dessus.*

*Quoique j'espere de vous aller voir bien-tôt, & que*

que je puisse me contenter de vous dire de vive voix tout ce que je vous marque ici touchant l'administration de l'Eglise, & la promotion de ses ministres.

γ. 15. *Afin que si je tarfois plus long-temps, vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne & la base de la verité.*

*Afin que si je tarfois plus long-temps.* Saint Paul ne vint pas à Ephese, comme il l'avoit cru, mais seulement à Troade, comme il a été remarqué ci-dessus; & ce fut en cette ville où Timothée vit saint Paul.

*Vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, pour la gouverner selon ses loix & selon son Esprit; qui est l'Eglise universelle, dont celle d'Ephese ne faisoit qu'une partie, ou sont assemblés tous les enfans de Dieu, qui sont les fidelles, comme dans la maison qui leur a été bâtie & cimentée du sang de son propre Fils: Ecclesiam quam acquisivit sanguine suo.*

Act. 20.  
28.

*La colonne & la base.* Comme la colonne soutient l'édifice, de même l'Eglise par son autorité soutient la verité dans l'esprit des fidelles, & empêche qu'elle ne s'échappe, n'étant pas possible qu'elle se trompe, lorsqu'elle assure unanimement qu'elle a reçu quelque doctrine par la tradition des Apôtres, & n'y ayant rien de plus temeraire que de ne s'en point tenir à son langage.

*De la verité, divine, surnaturelle, & mystérieuse; car il ne s'agit pas ici des autres verités naturelles, qui peuvent être inconnues à l'Eglise: c'est pourquoi l'Apôtre l'appelle mystere de pieté dans le verset suivant, pour montrer qu'elle est mystérieuse & surnaturelle.*

γ. 16. *Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystere d'amour, qui s'est fait voir dans la chair,*

*chair, a été justifié par l'Esprit, a été manifesté aux Anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.*

*Et sans doute.* L'Apôtre rend raison de la nécessité qu'il y a que Timothée s'instruise dans la connoissance des vérités & des mystères de l'Eglise de Dieu.

*C'est quelque chose de grand, c'est-à-dire, de grande conséquence, qui merite toute notre attention, que ce mystere du salut de tous les hommes, que le peché avoit assujettis à la tyrannie du démon; mystere où l'homme devient Dieu, & où Dieu devient homme, qui ne se peut comprendre, quoiqu'il nous ait été revelé par le Saint-Esprit, mais que nous ne devons pas moins admirer.* L'Apôtre marque par ces paroles le mystere de l'incarnation dont l'Eglise est la dépositaire, & sur lequel toute la Religion Chrétienne est fondée. *D'amour, c'est-à-dire, de charité, & d'une charité infinie, par laquelle Dieu a tant aimé les hommes, qu'il a bien voulu donner son Fils unique pour les sauver: Mystere de pieté, parce qu'il est le fondement de la vraie pieté envers Dieu; car c'est par la foi de l'Incarnation que Dieu est honoré, dans l'Eglise d'une maniere bien plus excellente qu'il ne l'étoit sous la loi, & dans le temple des Juifs.*

*Qui s'est fait voir.* Grec. *Dieu;* c'est-à-dire: Le Verbe divin, qui étoit caché dans le sein du Pere Eternel, a commencé dans le temps à paroître aux hommes *dans la chair,* sous la nature humaine, foible, passible, & revêtu d'une chair mortelle. Voyez Hebr. 5. 7.

*A été justifié, c'est-à-dire, reconnu juste, par l'Esprit, dans son Batême, où le Saint-Esprit a paru en forme de colombe, & par les miracles qu'il a faits par la vertu de*

l'Esprit de Dieu. Voyez Act. 2. 22. *AUTH.* dans l'état immortel dans lequel il est ressuscité. C'est ainsi que Dieu l'a fait paroître juste.

*A été manifesté aux Anges*, qui l'ont vû des yeux de l'Esprit dans sa naissance & dans toute la suite de sa vie mortelle; & ont connu par l'Eglise la sagesse de Dieu dans l'œconomie de son Incarnation. Voyez Ephes. 3. 10. 11. 1. Pierre 1. 12.

*Prêché aux nations*, non seulement aux Juifs, qui étoient les dépositaires des promesses, & qui attendoient le Messie, mais aux nations mêmes qui sembloient ne devoir jamais avoir de part à cette grace, étant très-éloignées de Dieu par le dérèglement de leur vie.

*Cru dans le monde*, c'est-à-dire, dans une grande partie du monde; ce qui est plus admirable que d'y avoir été prêché, si l'on considère l'opposition extrême du monde aux vérités de l'Evangile de JESUS-CHRIST.

*Reçu dans la gloire*, lorsqu'étant ressuscité des morts, il est monté au ciel d'une manière glorieuse & triomphante. Les Grecs & les Latins conviennent tous, en ce qu'ils rapportent ce verset à la personne de JESUS-CHRIST: Cependant quelques Interprètes, comme Erasme & Grotius, l'entendent de la doctrine de l'Evangile; mais ils ôtent à l'Eglise une belle preuve de la divinité du Fils de Dieu.



## S E N S S P I R I T U E L.

1. 1. **C'**est une verité certaine, que si quelqu'un desire l'Episcopat, il desire une fonction & une oeuvre sainte.

On peut demander d'abord s'il est permis de desirer l'Episcopat; & on peut dire absolument que non: car si l'on entend par l'Episcopat, l'honneur & la puissance qui sont attachés à cette dignité, il est visible qu'on ne peut les rechercher ni les souhaiter, puisque ce desir est tout charnel & tout terrestre, c'est vouloir faire d'un ministère d'humilité, une occasion de satisfaire sa vanité & son ambition; il est vrai que si on ne recherche dans cet état sublime que son repos & un établissement honorable, il n'y a rien selon le monde, de plus commode, rien de plus agreable, ni de plus doux que d'y parvenir; mais rien aussi de plus malheureux, de plus triste, ni de plus condamnable devant Dieu, si on ne s'en acquitte que par maniere d'acquit; ce qui est une suite inseparable de la conduite de ceux qui ont recherché ou desiré pour leur propre satisfaction un ministère si terrible & qui demande tant de grandes qualitez.

August.  
epist. 14.

Si par l'Episcopat on entend la dignité Episcopale, même avec intention de s'en bien acquitter, sans considerer les avantages extérieurs qui l'entourent; il n'est pas permis non plus de le desirer; car comme dit saint Augustin: *Il n'est pas bienseant de souhaiter la premiere place destinée pour le gouvernement d'un peuple; quand même on devroit la remplir & l'exercer dignement.* Et la raison qu'en rend saint Thomas, est qu'il n'est pas permis d'aspirer à une charge qui est

2. Cor. 2.  
16.

au-dessus de ses forces; car, comme dit saint Paul: *Qui est capable d'un tel ministère?* Et qui peut s'assurer d'avoir la vertu & la capacité proportionnée à l'éminence de cet emploi? Ainsi au lieu de souhaiter cette dignité, on doit la fuir de tout son pouvoir; que si on est forcé de l'accepter, quoique d'ailleurs on puisse croire qu'on a, pour s'en acquitter fidèlement, toutes les qualités que demande un ministère si redoutable; il ne faut néanmoins l'accepter, à l'exemple des Saints, qu'avec frayeur, & avec tremblement, considérant que c'est peut-être en punition de nos pechés que Dieu permet qu'on nous impose un joug si pesant, & capable de faire trembler les Anges.

Que si dans l'Episcopat on ne regarde que le travail & la peine, & si on le souhaite non par un esprit d'ambition, ou par un desir de dominer & de commander aux autres, mais pour s'employer avec charité à leur salut; je ne condamne point ce desir, dit saint Chrysostome, puisqu'on ne desire qu'une bonne œuvre. Si donc quelqu'un desire l'Episcopat de cette sorte, il desire une bonne œuvre: car ce mot d'Episcopat, dans sa force, marque une inspection, & une vigilance continuelle.

Mais il est bon de faire sur les paroles de saint Paul la reflexion qu'y fait le grand Pape saint Gregoire: „ Ceux, dit ce Pere, qui ont la pas-  
„ sion de s'avancer dans le saint ministère de la  
„ conduite des ames se servent d'ordinaire pour  
„ l'appuyer de ce passage: *Si quelqu'un desire*  
„ *l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre*  
„ *sainte*: mais ils ne prennent pas garde que cet  
„ Apôtre, après avoir loué ceux qui ont ce desir,  
„ les épouvante aussi-tôt & les effraie en disant:  
„ Qu'il faut qu'un Evêque soit irrépréhensible;  
„ de sorte qu'au même temps qu'il approuve leur

Pastor.  
part. 1.  
6. 8.

„ de-

„ desir, il les remplit de crainte par l'obligation  
 „ qu'il leur impose.

„ Il faut aussi considerer pourquoi & à quelle  
 „ occasion le Docteur des nations a avancé cote  
 „ parole; car il l'a dite en un temps, où le monde  
 „ & l'enfer étoient armés contre l'Eglise, au fort  
 „ des plus horribles persecutions, durant les-  
 „ quelles ceux qui y tenoient les premieres char-  
 „ ges étoient les premiers pris & menés aux  
 „ supplices, pour donner de la terreur aux fi-  
 „ delles. Alors, dit ce saint Pape, il n'y avoit  
 „ rien que de louable dans la recherche de l'E-  
 „ piscopat, puisqu'on ne doutoit point que ce  
 „ ne fût une voie assurée pour être exposé aux  
 „ supplices les plus horribles. Mais présente-  
 „ ment qu'il y a de grands honneurs & de  
 „ grandes richesses annexées à cette dignité,  
 „ ce n'est plus le travail ni les souffrances  
 „ que l'on a en vûe, mais la gloire & les biens  
 „ temporels.

¶. 2. *Il faut donc que l'Evêque soit irréprocha-  
 sible.*

Ce mot dit tout & renferme toutes les vertus  
 qui sont toutes comprises dans l'innocence de la  
 vie, exemte non seulement de crime, mais même  
 de tout soupçon. Celui donc qui se sent cou-  
 pable de la moindre faute, dit saint Chrysoste-  
 me: *Qui vel levis culpa conscius est, fait mal de*  
*desirer un ministere sacré, dont il s'est rendu in-*  
*digne par son dérèglement.* Aussi ç'a été long-  
 tems dans l'Eglise une regle inviolable de ne choi-  
 sir, pour entrer dans l'état Ecclesiastique, que  
 ceux qui avoient conservé l'innocence qu'ils  
 avoient reçûe dans le Batême, sans que jamais  
 l'Eglise ait fait aucune regle pour en dispenser.  
 Et si maintenant on en reçoit qui n'ayent pas con-  
 servé cette premiere grace, on suppose qu'ils  
 l'ont recouvrée par une solide pénitence, & que

leur conscience leur rend ce fidelle témoignage, que ce n'est par aucune cupidité qu'ils aspirent aux ordres sacrés.

Dans l'ancienne discipline qui a été observée très-rigoureusement pendant plusieurs siècles, non seulement il n'étoit pas permis d'élever aux Ordres sacrés ceux qui avoient commis quelque crime après leur Batême, mais même si quelqu'un eût reçu les Ordres furtivement, étant coupable de quelque crime, il étoit aussi-tôt déposé dès qu'on en avoit la connoissance; c'est ce qui est ordonné dans le 10. Canon du Concile general de Nicée, & en plusieurs autres. Car si ceux qui sont coupables d'un crime ne peuvent être élevés aux dignités Ecclesiastiques, à combien plus forte raison en doit-on exclure ceux qui en étant déjà revêtus, commettent les mêmes pechés.

Or ces pechés ne s'entendent pas seulement des pechés publics, mais aussi des crimes cachés. Le bienheureux Pierre Damien dans un ouvrage qu'il adressa au Pape Leon IX. distingue quatre sortes de pechés d'impureté, & prie sa Sainteté de vouloir bien declarer son sentiment touchant les Prêtres qui en sont coupables. Voici ce qu'il répondit : „ Tous ceux qui se sont souillés de „  
 „ quelque un de ces quatre sortes de pechés, après „  
 „ avoir examiné attentivement notre cen- „  
 „ sure, doivent être déposés de tous les de- „  
 „ grés où ils ont été élevés dans cette Eglise, qui „  
 „ est sans tache, suivant notre jugement & ce- „  
 „ lui des saints Canons.

Ce Pape se relâche néanmoins un peu de l'ancienne discipline de l'Eglise, & veut, en s'appuyant sur la misericorde de Dieu, qu'on admette à l'exercice de leurs fonctions les Clercs qui sont tombés dans quelque un de ces pechés d'impureté, pourvû qu'ils ne soient pas dans l'habi-  
 tude

*Merin. de  
adm. sacr.  
penit.  
ch. 23.*

*cade, & qu'ils ne l'ayent pas commis avec plusieurs personnes, & que depuis ils ayent arrêté les mouvemens de leur passion effrenée, & ayent effacé par une digne penitence la honte de leurs desordres.*

„ Si on accordoit, dit saint Gregoire le Grand, l. 4. Ep. 16.  
 „ à ceux qui sont tombés, la liberté de rentrer  
 „ dans leurs dignités, on détruiroit entierement  
 „ la rigueur de la discipline Canonique, par-  
 „ ce que l'esperance d'être retabli feroit qu'il y  
 „ en auroit plusieurs qui n'apprehenderoient  
 „ plus de concevoir des desirs criminels & de  
 „ faire mal.

Que si dans les siècles postérieurs on s'est relâché de l'ancienne discipline, non par aucune loi que l'Eglise ait faite, mais plutôt par une coutume qui s'est introduite contre son esprit, qui demeure toujours le même; les saints Canons qu'elle a faits pour regler sa discipline, & les mœurs de ses enfans, & sur-tout celles de ses ministres, ne laissent pas d'obliger, quoiqu'on cesse de les observer; & l'on ne doit pas croire qu'ils s'abolissent par la hardiesse qu'on se donne de les violer. L'Eglise ne deteste pas moins les crimes aujourd'hui qu'elle les detestoit autrefois. Elle n'exige pas moins de sainteté pour recevoir les Sacremens: Elle ne desire pas moins de pureté dans ses Ministres pour les administrer; ainsi ils ne doivent pas moins être irréprochables que du tems de saint Paul.

*v. 2. Qu'il n'ait épousé qu'une femme, qu'il soit sobre, prudent, grave & modeste, chaste, &c.*

Entre les qualités que saint Paul demande aux Evêques, il y en a plusieurs qui sont communes à beaucoup de fidelles; il y en a qui sont propres aux Pasteurs, & d'autres enfin qui ne conviennent qu'à des Chrétiens fort imparfaits.

La tempérance, la prudence, l'honnêteté, l'équité & les autres vertus morales sont des qualités que doit avoir tout Chrétien qui vit selon les maximes de l'Évangile; mais ces mêmes vertus doivent être en un Evêque & en un Prêtre dans un degré éminent. C'est la même lumière qui luit dans le soleil, la lune & les étoiles, mais elle ne brille pas également dans tous ces corps lumineux. Celui qui entreprend de conduire les ames, dit saint Chrysostome, doit éclater de telle sorte par sa vertu que comme un soleil il efface par son éclat celui des étoiles. Toute sa vie doit être pure & sans tache & si bien réglée, que tous puissent, en jettant les yeux sur lui, suivre sa conduite comme un excellent modèle. Saint Gregoire de Nazianze parlant de la sainteté des Prêtres, dit aussi que leur ame doit être plus pure que les rayons du Soleil. *Sacerdotis animus solaribus radiis puriorem esse oportet.* Et saint Gregoire le Grand, dit aussi qu'ils doivent être autant élevés par leurs vertus au-dessus de leur peuple, qu'un berger est au-dessus de son troupeau: ce que saint Chrysostome avoit dit avant lui en termes plus clairs & plus exprès, lorsqu'il veut qu'il y ait une difference entre le Prêtre & le peuple qui lui est soumis, qui égale celle qui se rencontre entre un homme & une brute.

Entre les vertus nécessaires à un Evêque, saint Paul demande *qu'il n'ait épousé qu'une femme.* Si l'on considère ce que les Conciles & les Peres ont écrit sur ce sujet, nous reconnoissons que c'est principalement l'incontinence qu'ils y ont eu en vue, & qui leur a fait attacher l'irregularité à la bigamie. La signification mystérieuse du divin mariage de JESUS-CHRIST avec son Eglise vierge n'étoit peut-être pas ce que l'Apôtre considéroit davantage dans ces reglemens, puisqu'il demande la même qualité aux veuves qui servoient l'Eglise.

aint

*In orat.  
Apol.  
Part. 2.  
pastor.  
c. 1.*

*L. 2. de Sa-  
cerd. c. 2.*

*E. 5. 9.*

Saint Augustin s'appuie beaucoup sur cette signification mystérieuse. Ce qui est constant c'est que cette loi pour les Evêques, les Prêtres & les Diacres, est aussi ancienne que l'Eglise, & que c'est dans cet esprit que cette même Eglise a exclus non seulement pour jamais du ministère sacré ceux dont l'incontinence avoit paru par un double mariage; mais qu'autant qu'il lui a été possible elle s'est choisie des Evêques, des Prêtres, & des Diacres vierges, ou au défaut des vierges, des personnes devouées à un célibat perpétuel.

Cette discipline subsistoit au temps de saint Epiphane, qui assure formellement que ceux qui sont honorés du Sacerdoce doivent être vierges, ou au-moins consacrés pour le reste de leurs jours à la continence, & qu'il est nécessaire, s'ils ont été mariés, qu'ils ne l'ayent été qu'une fois. Ce Pere y comprend les Soudiacres même, & proteste qu'on ne les élit que d'entre les vierges, ou les continens. Saint Jérôme écrivant contre Vigilance, qui avoit déclaré la guerre à la continence des Clercs, en rend un témoignage que les opiniâtres ne peuvent contester. *Que feront, dit-il, les Eglises d'Orient, de l'Egypte & de Rome, qui reçoivent des Clercs ou vierges ou continens, ou s'ils ont eu des femmes, ils cessent d'être mariés.*

„ Que si, dit-il ailleurs, les Laiques ne peuvent  
 „ s'approcher de la Communion & de la priere,  
 „ qu'après s'y être disposés par la continence; à  
 „ plus forte raison tous les Ministres du divin  
 „ sacrifice, qui doivent en tout temps offrir  
 „ leurs prieres & celles du peuple, & célébrer  
 „ tous les jours le sacrifice virginal de l'Eglise doi-  
 „ vent ils se conserver toujours dans une pureté  
 „ éminente. Si Abimelec n'avoit appris que David  
 „ & ceux qui l'accompagnoient n'avoient eu au-  
 „ cun commerce avec leurs femmes depuis deux

*Extos.  
fidei cathol.  
c. 21.*

*l. 1. ad.  
Jovin.*

*Epist. ad  
cl. c. 1.*

„ jours il ne leur auroit jamais donné les pains de  
 „ proposition ; cependant il y a autant de diffé-  
 „ rence entre les pains de proposition & le Corps  
 „ de JESUS-CHRIST, qu'il s'en trouve entre l'om-  
 „ bre & le corps. Ainsi il faut suivre, dit le mê-  
 „ me Pere, ou le premier Adam, qui n'a eu qu'u-  
 „ ne femme ; ou le second qui a été vierge, puis-  
 „ qu'il n'y a point de troisieme qui se soit marié  
 „ deux fois. On peut voir ce que dit sur ce sujet  
 „ saint Ambroise dans ses Offices, l. 1. c. 50.

Si donc les Prêtres Grecs usent du mariage avec les femmes qu'ils ont épousées avant d'être Prêtres, c'est un abus qui s'est introduit au commencement du huitième siècle, contre les décisions du Concile de Nicée, & d'autres ; contre les déclarations des souverains Pontifes, & contre le sentiment des Peres.

L'Apôtre demande encore de l'Evêque, qu'il aime l'hospitalité. Cette vertu excellente si recommandée par les Apôtres, & si estimée dans les Patriarches qui l'ont exercée avec tant de soin & d'affection, ne consiste point à bien traiter ses amis, & recevoir les gens de qualité & les personnes riches pour les regler par de grandes dépenses ; mais à recevoir chez soi avec beaucoup de bonté & de simplicité, les pauvres, les étrangers, & les passans, en leur donnant les choses nécessaires, sans excès & superfluité, afin d'avoir de quoi fournir à la dépense de plusieurs, & faire du bien à plus de gens. Cette vertu est nécessaire à l'Evêque, qui doit aussi l'exercer d'une maniere frugale, comme les Conciles l'ordonnent. Sur-tout, dit S. Jérôme, on declare à celui qui doit être Evêque, qu'il doit aimer l'hospitalité ; car si tous les fidelles desirent entendre de la bouche de JESUS-CHRIST ces paroles consolantes *J'ai eu besoin de logement, & vous m'avez logé ;* à plus forte raison l'Evêque le doit-il desirer, lui dont

Concil. Car-  
thag. Concil.  
Trident.  
Sess. 25. de  
Ref. c. 1.



dont la maison doit servir d'hospice à tout-venant: car si un laïque reçoit chez lui une ou deux personnes, ou quelques-unes davantage, il s'acquiesce pleinement du devoir de l'hospitalité, mais un Evêque est inhumain, s'il ne reçoit tout le monde. Ainsi saint Augustin dit de lui-même, *Serm. 1. de vita.* qu'aussi-tôt qu'il fut fait Evêque, il se crut obligé de recevoir tous les passans, & tous ceux qui se présentoient: ce qui s'entend non des infidèles, mais des Chrétiens, qui n'osant pas entrer dans les maisons des Payens, étoient reçus par les Evêques, qui les faisoient servir par les veuves Diaconisses, qui leur lavoient les pieds: *Voyez 1. Tim. 5. 10.*

On peut voir ce que disent à la louange de cette vertu, saint Ambroise, *l. 2. Offic. 21. & l. 3. c. 7.* saint Chrysostome, *Serm. 2. de Lazaro*; saint Augustin, *Serm. 70. de tempore.*

Une autre qualité de l'Evêque, qui est des plus nécessaires, c'est qu'il soit capable d'instruire. L'instruction est la principale fonction des Evêques, & la plus Episcopale, puisqu'elle est la plus apostolique.

Il semble que JESUS-CHRIST après sa Resurrection n'a revêtu ses Apôtres de toute son autorité, que pour exercer le ministère de la prédication: *Toute puissance*, leur dit-il, *m'a été donnée dans le ciel & dans la terre. Allez donc, & instruisez tous les peuples.* En effet, les Apôtres se reposant sur les Diacres de la plûpart des autres fonctions, ils ne se reservoient que le ministère de la parole. *Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu... nous nous appliquerons entierement à la priere, & à la dispensation de la parole.* *Matth. 28. 18. 19.* *Act. 6.*

Saint Hilaire expliquant ces paroles de l'Apôtre: *Afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine*, dit, Que la doctrine n'est pas moins ne-

## 68 I. ÉPISTRE DE S. PAUL

essaire à un Evêque, que la sainteté, parceque la sainteté n'est utile qu'à elle-même, si elle n'est accompagnée de la doctrine; & la doctrine ne trouve point de creance, si elle n'est soutenue de la sainteté. Saint Jérôme remarque, que le même Apôtre a donné à l'Evêque la qualité de *Docteur*, sans laquelle toutes les autres vertus demeurent steriles: de sorte que la conversation, quelque innocente qu'elle soit, si elle se trouve sans instruction, nuit autant par le silence de la parole, qu'elle sert par le bon exemple. *Quantum exemplo prodest, tantum silentio nocet.*

*Ep. ad De-*  
*oen.*

Rien ne fait mieux voir combien l'autorité de prêcher la parole de Dieu étoit propre & particulière aux Evêques, que l'exemple de deux savans Prêtres, celebres par leur doctrine & par leur éloquence, S. Augustin & S. Chrysostome, qui étant Prêtres, ne prêchoient que par l'ordre & le pouvoir que leur Evêque leur en donnoit par une délegation particulière, en leur faisant remplir sa place, & les rendant comme les Vicaires dans cette fonction Episcopale. Saint Ambroise fait bien voir qu'il regardoit aussi le ministère de la parole comme un devoir inseparable du caractère Episcopal; puisqu'il proteste qu'ayant été fait Evêque avant que d'avoir appris ce qu'il devoit enseigner, il ne pouvoit se dispenser de l'obligation d'apprendre en enseignant les autres, ce qu'on ne lui avoit jamais enseigné.

*Offic. l. 1. c.*  
*2.*

*Sess. 5. c. 2.*  
*& Sess. 24.*  
*c. 4. & 7.*

Le Concile de Trente dit nettement, Que la prédication est le principal devoir des Evêques, & qu'ils sont obligés de prêcher eux-mêmes en personne, s'ils n'ont un empêchement légitime, auquel cas ils delegueront d'autres Prédicateurs. Selon le 4<sup>e</sup> Concile de Latran, il est ordonné aussi aux Curés & aux Vicaires & à tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, de les repaître du pain de la parole de Dieu; & que

que si quelqu'un néglige de le faire, il soit puni rigoureusement: il donne aussi des règles utiles pour se bien acquitter de ce saint ministère. Après cela, peut-on s'empêcher de déplorer avec le grand Pape S. Grégoire, le petit nombre & la lâcheté des ouvriers dans une si vaste & si ample moisson. *Le monde, dit-il, est rempli de Prêtres, & cependant il ne se trouve presque point d'ouvriers dans la maison du Seigneur; parceque nous recevons bien la dignité Episcopale, mais nous n'en remplissons pas les devoirs. Que faisons-nous, ô Pasteurs, nous qui prenons la récompense, & qui ne faisons rien? Nous recevons tous les jours les fruits de la sainte Eglise, & néanmoins nous ne travaillons point dans la prédication pour l'Eglise du ciel. Considérons quelle damnation c'est de recevoir sans travailler la récompense du travail. Nous vivons des oblations des fidèles, mais que faisons-nous pour les âmes de ces fidèles? Nous prenons pour notre entretien les choses qu'ils offrent pour racheter leurs péchés; & toutefois nous n'employons ni prières, ni prédication, comme nous y sommes obligés pour remédier à ces mêmes péchés.*

Venons maintenant aux mauvaises qualités que l'Apôtre éloigne de cet auguste ministère, dont il sembloit qu'il ne devoit point parler, comme étant tout-à-fait indignes d'un état si saint.

Saint Paul veut que celui qu'on nomme Evêque, ne soit point sujet au vin. Est-il possible qu'on pût élever à cette dignité sacrée un homme capable d'un reproche si honteux? N'est-ce pas une chose monstrueuse, de voir un ministre de JESUS-CHRIST approcher de ses saints autels sentant encore le vin dont il se seroit gorgé? Aussi saint Chrysostome n'a-t-il pas cru que ces paroles se dûssent prendre à la lettre: *Cela seroit trop horrible, dit ce saint Docteur; mais elles veulent dire seulement, qu'un Pasteur ne*

doit pas avoir les défauts qui sont d'ordinaire attachés à ceux qui se laissent aller à ces excès, comme d'être injurieux, violent, & orgueilleux.

N'est-ce pas encore une chose tout-à-fait indigne du sacerdoce, que d'être prompt à frapper ? Ce vice ressent plus le soldat, qu'il ne convient à un Prêtre ou un Evêque, qui doit tellement régler ses actions & ses paroles, qu'il ne paroisse rien dans sa conduite qui soit capable de blesser en aucune manière les yeux ou la conscience des peuples qui lui sont soumis. JESUS-CHRIST qui a donné son dos aux coups de fouets, & qui n'a rien répondu au mal qu'on disoit de lui, condamne tous Pasteur qui frappe de la main ou de la langue, dit S. Jérôme. Ainsi il faut qu'un ministre de JESUS-CHRIST, à l'imitation de son maître, soit doux & patient, afin qu'il sache se taire & parler quand il faut. Cet excès d'être violent & prompt à frapper a paru à saint Jérôme & à saint Chrysostome, si affreux dans les Prêtres ou les Evêques, qu'ils n'ont pas cru que ce terme dût se prendre à la lettre; mais que saint Paul condamnoit par là ceux qui frappent la conscience de leurs freres par leur mauvais exemple.

„ Quelqu'un s'étonnera peut-être, dit saint  
 „ Chrysostome, comment saint Paul, dans les  
 „ conditions qu'il demande pour l'Episcopat, dit  
 „ qu'il ne faut pas qu'un Evêque soit sujet au vin;  
 „ l'éminence de cet état ne sembloit-elle pas por-  
 „ ter ce saint Apôtre à demander quelque chose  
 „ de plus parfait ? Pourquoi ne dit-il pas plutôt :  
 „ Il faut qu'un Evêque soit comme un Ange, qu'il  
 „ ne soit sujet à aucune passion, ni à aucun vice ?  
 „ C'est, repond-il, que saint Paul voyant le be-  
 „ soin qu'on avoit d'établir beaucoup d'Evêques,  
 „ & craignant de nuire aux affaires de l'Eglise, il  
 „ se contented'exiger des Evêques une vertu mo-  
 „ dérée,

„ dérée, & il ne veut point les obliger d'avoir  
 „ une très-haute perfection.

¶ 3. jusqu'au 6. *Eloigné des contestations, desin-  
 teressé, &c.*

On pourroit encore ajouter à ces vices gros-  
 siers, dont on vient de parler, celui d'aimer les  
 procès, & d'être intéressé. Car qu'y a-t-il de plus  
 contraire à l'état d'un Pasteur, qui doit donner  
 sa vie pour ses brebis, que de ne chercher dans  
 la conduite de son troupeau que son intérêt par-  
 ticulier, & de l'inquiéter par des chicaneries?

Comment pourra-t-il entretenir l'union & la paix  
 parmi son peuple, & lui inspirer le détachement  
 pour les choses de la terre, si lui-même aime l'ar-  
 gent, & est prêt de faire un procès pour quelque  
 petit intérêt? Que doit-on penser de ces Pasteurs  
 intéressés, qui se rendent terribles à leurs peu-  
 ples par leur humeur processive? Voici ce qu'en  
 dit saint Jérôme: Il n'est rien de plus imprudent  
 que ces Ecclesiastiques de la campagne, qui croient  
 se donner plus d'autorité en se vantant qu'ils en-  
 tendent la procédure, & sont toujours prêts d'en-  
 treprendre de nouveaux procès, ils en menacent  
 tout le monde, & ce langage tonnant les rend  
 redoutables à leur troupeau: *Nihil imprudentius  
 est arrogantia rusticorum qui garrulitatem autorita-  
 tem putant, & parati semper ad lites in subjec-  
 tum sibi gregem tumidis sermonibus tonant.*

*Epist. ad  
 Decen.*

¶ 6. 7. *Que ce ne soit point un Neophyte,  
 &c.*

C'est une police constante de l'Eglise, éta-  
 blie par les Papes & les Conciles, de n'élever  
 au Sacerdoce ni aux charges Ecclesiastiques que  
 ceux qui ont été long-temps éprouvés dans les  
 exercices de la cléricature. Il faut, dit saint Ce-  
 lestin, *monter à l'Episcopat par les degrés que l'Egli-  
 se a établis dans les ordres inferieurs, & c'est une  
 injure insupportable au Clergé, & à ceux qui ont*

*Ep. 8.*

*vieilli dans les fonctions Ecclesiastiques, de leur préférer des laïques.*

*Ep. 87.*

Le Pape saint Leon declare les laïques incapables non seulement de l'Episcopat, mais aussi de la Prêtrise & du Diaconat, s'ils n'ont été longtemps éprouvés & instruits dans les exercices des moindres Ordres. Et il ne veut pas que les dispenses que la charité & la nécessité accordent, soient tirées à conséquence, & préjudicient aux loix inviolables de l'Eglise, qui excluent les laïques des trois Ordres supérieurs qui comprennent tout l'empire Sacerdotal.

*Can. 80.*

Le Canon Apostolique qui interdit l'Episcopat aux nouveaux batisés, excepte ceux qu'une grâce surabondante y appelle par des témoignages extraordinaires. C'est ainsi qu'ont été choisis saint Ambroise, saint Paulin, saint Augustin, & beaucoup d'autres, qui ont été élevés à la Prêtrise, ou même à l'Episcopat, par un zele extraordinaire des peuples, qui eût été inexcusable au jugement des hommes, si Dieu ne l'eût lui-même justifié par le merite singulier, ou par la sainteté éminente de ces grands hommes.

*l. 2. Ep. 27.*

Saint Gregoire menace de la déposition & de l'excommunication les Evêques, les Clercs, & les seculiers qui s'efforceront d'élire & d'élever à l'Episcopat un laïque, à quelque haut degré de sainteté & de merite qu'il puisse être arrivé: & comme cet abus étoit frequent dans l'Eglise de France, il en écrivit au Roi Childe-

*l. 4. Ep. 53.*

bert, en ces termes: *Nous avons appris qu'aussitôt que les Evêques sont morts, quelques laïques se font consacrer, & montent d'un plein saut à l'Episcopat, & celui qui n'a jamais été disciple, par une ambition déreglée devient maître tout-d'un-coup....* Votre Excellence peut elle même juger de ce déreglement, par ce qu'elle fait; car il est certain que

vous ne donnez pas le commandement de vos armées à un General, avant que d'être assuré de sa fidélité, & que ses actions précédentes vous aient persuadé qu'il est capable de cette charge.

C'est dans ce même esprit que saint Jérôme dit de ces Neophytes, qu'ils veulent être capitaines avant que d'avoir été soldats, & docteurs avant que d'avoir été disciples : *Miles antequam tyro, prius magister quam discipulus.* Epist. ad Rustic.

Cet empressement d'être élevé aux dignités Ecclésiastiques sans en avoir le mérite & la capacité ne peut être que l'effet d'une ambition démesurée, d'une avarice honteuse, & d'une présomption téméraire; que si c'est le zèle indiscret d'une fausse charité qui les presse de travailler au salut du prochain, qu'ils apprennent des saints Peres à régler ce zèle selon la science. „ Soyez plein, leur dit saint Bernard, *serm. 18. in Cant.*

„ avant que de vous répandre; apprenez à ne donner que de votre plénitude, & ne soyez pas plus liberal que Dieu: Si vous voulez répandre de votre abondance, continue ce Pere, & non donner de votre pauvreté, vous devez avoir premièrement la componction; en deuxième lieu, la devotion; en troisième lieu, le travail de la pénitence; en quatrième lieu, les œuvres de la piété; en cinquième lieu, l'affiduité à la priere; en sixième lieu, le repos de la contemplation; & enfin la plénitude de l'amour.

On peut dire que celui en qui ces vertus ne sont point, est aveugle; & quand il auroit vieilli dans la cléricature ou le sacerdoce, il doit se regarder comme un Neophyte, par rapport à la conduite des ames, à laquelle il ne peut prétendre sans tomber, comme dit l'Apôtre, dans la même condamnation que le diable. Il faut remarquer, dit saint Gregoire, que comme

me

me l'Apôtre appelloit Neophyte, celui qui avoit nouvellement embrassé la foi; nous regardons maintenant comme Neophyte, celui qui est encore novice dans la pratique de la vertu & dans l'exercice des bonnes œuvres.

¶ 8. jusqu'au 13. *Que les Diacres de même soient honnêtes & bien réglés, &c.*

On demande pourquoi l'Apôtre, après avoir montré quelles doivent être les qualités des Evêques, passe aux Diacres sans parler des Prêtres; les saints Peres nous répondent, que c'est parcequ'entre les Evêques & les Prêtres il y a égalité de sacerdoce, & que les Prêtres sont chargés aussi de l'instruction des fidèles; & quoique les Evêques aient un rang & une juridiction éminente dans l'Eglise, il n'y a néanmoins que l'ordination qu'ils ont de plus que les Prêtres, & c'est en cela, dit saint Chrysostome, qu'ils ont de l'avantage sur eux. Ainsi ce que l'Apôtre a dit des Evêques doit s'entendre aussi des Prêtres, & demande d'eux les mêmes vertus & les mêmes qualités.

Les Diacres mêmes, quoiqu'ils ne soient établis que pour seconder les Prêtres & les Evêques dans toutes leurs fonctions, doivent aussi avoir les mêmes qualités, si ce n'est dans le même degré de perfection, au-moins doivent-ils être comme eux irréprochables dans toute leur conduite. Saint Paul ajoute aux autres vertus qu'il demande des Diacres, la sincérité dans les paroles, & leur défend d'être doubles; la duplicité est le caractère d'un homme fourbe, flatteur & menteur; *Il n'y a rien, dit saint Chrysostome, qui nous fasse tant degenerer de la noblesse spirituelle des Chrétiens que le déguisement & la fourberie, rien ne nuit plus dans l'Eglise.*

*Hier. &  
Chryf. ib.*



Le saint Apôtre veut qu'ils ne soient point sujets à boire beaucoup de vin. Il ne dit pas que pour choisir les Diacres on ne prenne point des ivrognes, ce n'est pas assez de n'être pas sujet à un vice si grossier & si infame; il ne faut pas même qu'un Chrétien, & sur-tout un ministre des sacrés autels, soit capable de boire beaucoup de vin, même sans passer jusqu'à l'ivresse, & qu'il s'attire la malediction que le Prophete prononce contre ces fortes de gens: *Va qui potentes estis ad bibendum*; malheur à vous qui êtes puissans à boire le vin. Que si parmi les Juifs on s'abstenoit de vin en entrant au temple, combien plus s'en doivent abstenir les ministres de nos autels, dit saint Jean Chrysostome? Car, quand l'excès du vin ne causeroit point d'effets scandaleux, ne faudroit-il pas éviter de donner mauvais exemple? N'est-ce pas un grand mal de ruiner non seulement la santé du corps, mais aussi celle de l'ame, dont toute la force est abbattue par ces fortes d'excès, sa vigueur éteinte, & sa lumiere obscurcie?

Quand notre saint Apôtre parle des Diacres, il parle aussi aux ministres inferieurs qui sont tous renfermés dans le Diaconat, & en sont comme les ruisseaux, ou comme des demembrements qui se sont faits successivement les uns après les autres, selon les nouveaux besoins de l'Eglise. Le desinteressement que saint Paul veut dans les Diacres est une vertu qui est aussi très-necessaire aux Ordres inferieurs, pour ne point entrer dans le ministre sacré par des vûes basses qui ne sont que trop ordinaires. Y a-t-il rien de plus commun que de voir des gens sans pieté & sans capacité s'ingerer dans le sacré ministere pour y trouver leur repos & leur établissement? C'est le seul sujet qui les fait tondre, qui leur fait frequenter les Eglises, qui leur fait

Serm. 6. in  
Psal. Qui  
habitat.

celebrer la Messe, & qui leur fait chanter des Pseaumes, dit saint Bernard : *Propter hoc tenduntur, propter hoc frequentant Ecclesias, Missas celebrant, Psalmos decantant.* Combien voit-on de personnes qui n'auroient jamais pensé à entrer dans l'Eglise, si l'esperance d'un benefice ne les y avoit déterminés ? C'est sur quoi ceux qui font profession d'instruire les Ecclesiastiques doivent principalement examiner ceux qui se présentent, s'ils veulent donner à l'Eglise de bons ministres, & leur enseigner le desinterressement & les autres vertus que prescrit saint Paul, qui sans doute entendoit bien les regles de donner à l'Eglise de bons Ecclesiastiques. *On court indiscrettement aux Ordres sacrés, dit saint Bernard, & les hommes se portent sans reverence & sans consideration dans le ministere spirituel qui est venerable aux Anges mêmes ; quoique l'avarice regne dans leur cœur, que l'ambition les commande, que l'orgueil les domine, que l'injustice & l'impudicité les tiennent esclaves : l'Apôtre veut néanmoins que ceux qui sont admis aux fonctions, soient sans reproche ; cela merite bien une attention particulière.*

L. de cons.  
vers. ad  
cler. 6. 20.

¶. 13. & 14. *Car le bon usage de leur ministere les fera monter plus haut & leur donnera une grande confiance, &c.*

Sess. 23.  
c. 1.

Le soin qu'on a d'élever aux dignités Ecclesiastiques ceux qui en sont les plus capables & qui rendent le plus de service, contribue beaucoup à maintenir dans l'Eglise l'ordre & la paix ; c'est pour cela que le Concile de Trente, après beaucoup d'autres, ordonne de ne point élever les Clercs inferieurs à de plus hauts degrés, s'ils ne s'en sont rendus dignes par le merite de leur vie, & par le progrès qu'ils ont fait dans la science & la pieté, & de ne donner les benefices qu'à ceux qui en seront les plus dignes. Saint Cy-  
prien

prien loue le Pape saint Corneille, de ce qu'il n'est point monté tout-d'un-coup à l'Épiscopat, mais qu'il y est parvenu par degrés en considération de son mérite & des services qu'il a rendus à l'Eglise; que d'ailleurs il n'a point demandé l'Épiscopat, qu'il ne l'a point voulu, mais qu'il a fallu lui faire violence pour l'obliger à l'accepter? *Ipse vim passus est ut Episcopatum coactus acciperet.* C'a été toujours le sentiment & la pratique de tous les Saints, de ne recevoir que malgré eux les emplois Ecclesiastiques; mais ils en étoient estimés d'autant plus dignes qu'ils les évitoient avec plus de soin.

L. 4. ep. 2.  
ad Ant.  
niam.

Si donc la faveur, la parenté, l'intérêt, ou toute autre considération humaine ont plus de part à l'élevation des Ecclesiastiques que leur mérite ou leur vertu; que les fidèles ministres de JESUS-CHRIST qu'on néglige, se consolent, si les hommes les oublient, Dieu sera lui-même leur grande récompense, & ont d'autant plus de sujet de se consoler que leur récompense s'accroît à mesure qu'ils auront plus travaillé sans être récompensés ici-bas, & qu'ils se seront tenus dans le lieu le plus bas, qui est aussi le plus sûr.

¶. 15. & 16. *Afin que..... vous sachiez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne & la base de la vérité, &c.*

Dieu qui est le Pere commun de tous les hommes, les conduit & les gouverne comme ses enfans à qui il donne la vie, la respiration, & toutes choses. Mais depuis le commencement du monde il s'est réservé entre tous les hommes une société de personnes, par qui il a voulu être servi, honoré & adoré. Avant le péché de nos premiers peres, tous les hommes

Act. 17.  
25.

mes sans distinction ayant été créés pour être éternellement heureux, devoient être membres de cette société; depuis le peché il n'y a eu avant JESUS-CHRIST que ceux qui faisoient profession de vivre selon les principes de la loi naturelle, & qui esperoient un Redempteur, qui appartenissent à cette société, qui est l'Eglise, laquelle étoit alors composée de deux sortes de personnes; sçavoir des Juifs, à qui Dieu avoit donné une loi par le ministere de Moïse; & des Gentils qui attendoient aussi un Libérateur, & qui vivoient suivant les principes de la loi naturelle.

Depuis JESUS-CHRIST il n'y a plus eu de difference entre ces deux peuples, ils sont réunis en JESUS-CHRIST, qui des deux n'en a fait qu'un, dont il est le chef; & pour être membre de l'Eglise il faut appartenir à ce peuple; les infidèles & les Juifs qui ne sont pas batisés, ne sont pas membres de l'Eglise; les heretiques, les schismatiques qui s'en sont séparés, & ceux qu'elle retranche de son corps, ne lui appartiennent point. Ainsi cette société renferme tous les fidèles qui sont réunis par la profession d'une même foi, qui sont incorporés à JESUS-CHRIST par la participation aux mêmes Sacramens; & qui font un corps sensible de Religion.

Cette société est appelée *la maison de Dieu*; car quoique tout le monde lui appartienne, l'Eglise est particulièrement appelée sa maison, parceque c'est dans son sein que les enfans de Dieu naissent par le Batême, croissent & se fortifient par la participation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. C'est-là où se trouve l'unité d'une même foi, d'une même esperance dans tous les fidèles, qui n'ont tous qu'un même chef, un même esprit qui anime tout le corps &

& chaque membre vivant de ce corps; où se trouve la doctrine de la vérité, ferme, constante & inébranlable, par une assistance infailible du Saint-Esprit, que JESUS-CHRIST a promise à son Eglise; c'est pour cela qu'elle est appelée *la colonne & la base de la vérité*: Il ne la faut point chercher ailleurs, dit saint Irénée, l. 3. Irénée, c'est d'elle qu'il faut tirer la résolution <sup>6. 4.</sup> de tous les doutes & l'éclaircissement de toutes les difficultés. Quand même, dit-il, les Apôtres ne nous auroient pas laissé les Ecritures, ne faudroit-il pas suivre la chaîne de la tradition qu'ils ont laissée en dépôt entre les mains de ceux qu'ils ont chargés du gouvernement des Eglises?



## CHAPITRE IV.

1. **O**R L'Esprit \* dit expressément, que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur, & des doctrines diaboliques,

2. enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes \*;

3. qui interdiront le mariage, & l'usage des

1. **S**piritus autem <sup>2. Timi.</sup> manifestè dicit, <sup>3. 1.</sup> quia in novissimis <sup>2. Pet. 3.</sup> temporibus discedent <sup>3. Jud. 18.</sup> quidam à fide, attendentes spiritibus erroris & doctrinis demoniorum,

2. in hypocrisi loquentium mendacium, & cauteriatam habentium suam conscientiam,

3. prohibentium nubere, abstinere à cibis,

\*. 1. expl. le Saint-Esprit.

\*. 2. lettr. cauterisés en leur propre conscience.

**1. ÉPISTRE DE S. PAUL**

*alibus, quos Deus creavit ad percipiendum eam gratiarum actione fidelibus, & iis qui cognoverunt veritatem.*

*4. Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur:*

*5. sanctificatur enim per verbum Dei, & orationem.*

*6. Hac proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, nutritus verbis fidei, & bona doctrina, quam affectus es.*

*7. Ineptas autem, & aniles fabulas de vita: exerce autem te-ipsam ad pietatem.*

*8. Nam corporalis exercitatio, ad modicum utilis est: pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vite, que nunc est, & futura.*

viandes, que Dieu a créées pour être reçues avec action-de-graces par les fideles, & par ceux qui ont reçu la connoissance de la verité \*.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action-de-graces:

5. parcequ'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la priere.

6. Enseignant ceci aux freres, vous serez un bon ministre de JESUS-CHRIST, vous nourrissant \* des verités de la foi & de la bonne doctrine que vous avez apprise.

7. Fuyez les fables impertinentes & pueriles \*, & exercez-vous à la pieté.

8. Car les exercices corporels servent à peu de chose; mais la pieté est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie présente, & ceux de la vie future ont été promis.

9. Ce

v. 3. *autr.* cette verité, que tout ce que Dieu a créé, &c.

v. 6. *expl.* vous témoignerez que vous avez été nourri de la vraie foi.

v. 7. *letr.* semblables aux contes que les vieilles femmes font aux petits enfans.

*Supr. 1. 4.  
2. Tim. 2.  
23.  
Tit. 3. 9.*

9. Ce que je vous dis est une vérité certaine, & digne d'être reçue avec une entière soumission.

10. Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux & toutes les maledictions dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, \* qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fidèles.

11. Annoncez ces choses, & enseignez-les.

12. Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse ; mais rendez-vous l'exemple & le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité\*, dans la foi, dans la chasteté.

13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, & à l'instruction.

14. Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée, suivant une révélation prophétique\*, par l'imposition des mains des Prêtres.

9. *Fidelis sermo, & omni acceptione dignus.*

10. *In hoc enim laboramus, & maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est Salvator omnium hominum, maxime fidelium.*

11. *Præcipe hæc, & doce.*

12. *Nemo adolescentiam tuam contemnat: sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.*

13. *Dum venio, attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.*

14. *Noli negligere gratiam, quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii.*

15. *Hæc*

v. 10. *expl.* qui recompense ceux qui le servent.

v. 12. *Le Grec* ajoute dans l'esprit.

v. 14. *lett.* par prophétie. Voyez L. 18.

15. *Hac meditare, in his esto; ut profectus tuus manifestus sit omnibus.*

16. *Attende tibi, & doctrina: insta in illis. Hoc enim faciens, & teipsum salvum facies, & eos qui te audiunt.*

15. *Méditez ces choses; soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.*

16. *Veillez sur vous-même & sur l'instruction des autres: demeurez fermes dans ces exercices: car agissant de la sorte vous vous sauverez vous-même, & ceux qui vous écoutent.*

## SENS LITTÉRAL.

¶ 1. **O**R l'Esprit dit expressément, que dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur, & des doctrines diaboliques.

Or. L'Apôtre ayant fait voir à Timothée la nécessité qu'il a de s'instruire, pour se rendre un fidèle Ministre de la vérité de l'Évangile, outre les instructions qu'il lui a données dans les trois premiers Chapitres de cette Epître, continue de l'instruire encore plus pleinement, pour le munir contre les fausses subtilités des hérétiques.

L'Esprit, c'est-à-dire, le Saint-Esprit, ou l'Esprit de Dieu, dit, assure par ceux qui ont le don de prophétie, expressément, sans aucune ambiguïté, & sans obscurité. Il dit ceci, parcequ'il arrive assez souvent que les révélations des Prophètes sont obscures, & qu'ainsi elles ne peuvent pas servir de règle certaine & indubitable pour la conduite de l'Église, comme celle-ci.



*Que dans les temps à venir, ce qui comprend indifferemment tous les temps jusqu'à la fin des siècles.*

*Quelques-uns.* L'Apôtre parle principalement des auteurs des heresies, dont le nombre est toujours moindre que celui des heretiques; abandonneront la foi chrétienne, en suivant des esprits d'erreur, c'est-à-dire, de prétendues revelations, qui seront plutôt des illusions du démon, que des revelations de l'Esprit de Dieu. ● *Probate spiritus si ex Deo sint, & alibi. Spiritus Prophetarum subjecti sunt Prophetis;* ou, le mot d'esprit se prend par metonymie pour la revelation de l'esprit, soit bon, soit mauvais.

1. Joann  
4. 1.  
1. Cor.  
14. 32

*Et des doctrines diaboliques, qu'ils ont apprises des démons par le moyen des Magiciens. Il marque particulièrement les Pythagoriciens, dont les principaux avoient commerce avec les diables: c'est-pourquoi il ajoute:*

†. 2. *Enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes.*

*Enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, tel qu'étoit Apollonius, qui contrefaisoit l'homme-de-bien, & que quelques uns de ses disciples vouloient faire passer pour un homme divin, quoiqu'il fût très-corrompu: il vint à Ephese du vivant même de Timothée, pour y semer sa doctrine.*

*Dont la conscience est noircie de crimes; quoique leur extérieur paroisse plein de sagesse & de piété. Lettr. Cauterisés en leur propre conscience.* Cette metaphore est fondée sur ce que les cauteris fletrissent & noircissent les endroits du corps où on les applique, & supposent ordinairement quelque pourriture au lieu où ils sont appliqués.

†. 3. *Qui interdiront le mariage, & l'usage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec*

*actions-de-graces par les fidelles, & par ceux qui ont reçu la connoissance de la verité.*

*Qui interdironent le mariage, comme une chose mauvaise & défendue, quoique Dieu en soit l'auteur, qu'il l'ait ordonné dès le commencement du monde, qu'il y ait donné sa benediction; que JESUS-CHRIST l'ait approuvé par sa présence, & qu'il l'ait mis au nombre des Sacramens; non par l'amour du celibat, comme étant plus parfait que le mariage, mais par esprit de libertinage, & pour avoir plus de liberté de s'abandonner secrettement à tous les vices infâmes; non à certaine sorte de personnes, comme fait l'Eglise à ceux qui ont voué la chasteté, comme une chose plus parfaite, & à d'autres personnes qui en sont incapables; mais generalement à toute sorte de personnes.*

*L'Apôtre marque ici & dans la suite les heretiques Encratiques, qui pour cette raison ne recevoient pas les Epîtres.*

*Et l'usage des viandes, non seulement de la chair, mais même du poisson, & generalement toute sorte de viandes d'animaux, quels qu'ils soient; ce que les Pythagoriciens observoient exactement, non par principe de pieté, de pénitence, & de mortification, comme fait l'Eglise; ou par principe de santé, comme font les Medecins; mais pour toujours, & comme mauvaises d'elles-mêmes, & capables de souiller la conscience par l'usage qu'on en fait.*

*Que Dieu a créées, & qui par consequent n'ont rien de mauvais en elles-mêmes qui puisse souiller la conscience.*

*Pour être reçues, c'est-à-dire, mangées avec actions-de-graces, n'étant pas juste de sustenter notre corps des biens que nous recevons de la pure liberalité de Dieu, sans lui en témoigner notre reconnoissance.*

*Par les fidelles*, qui sont les seuls qui ayent le droit d'user des biens de Dieu, parceque ce sont les seuls qui en font un bon usage, & qui les rapportent à sa gloire.

*Et par ceux.* L'Apôtre parle des fidelles mêmes, qui connoissent la verité, n'étant pas engagés dans l'erreur de ces heretiques, mais qui savent par les principes de la foi, aussi-bien que de la nature, ce qui s'ensuit.

*v. 4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action-de-graces.*

*Car tout ce que Dieu, qui est la bonté par essence, a créé est bon, en soi-même, & par conséquent dans son usage, lorsqu'il est accompagné de toutes les conditions requises pour en bien user, comme de la moderation; & qu'on n'est pas d'ailleurs obligé pour des raisons particulieres, ou de santé, ou de pénitence & de mortification, de s'en abstenir.*

*Et on ne doit rien rejeter, comme mauvais, de ce qui se mange avec action-de-graces.* L'Apôtre repete ce qu'il vient de dire, comme une chose très-importante.

*v. 5. Parcequ'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la priere.*

*Parcequ'il est sanctifié*, c'est-à-dire, l'usage en devient non seulement permis, mais même saint & meritoire, *par la parole de Dieu*, qui declare dans le Nouveau Testament, qu'il n'y a plus rien de commun ni de prophane dans la loi-de-grace, & qu'on peut user saintement de toutes choses: *Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.* Ou par les prieres composées des paroles de Dieu même, qui ont la force d'attirer sa benediction sur ce que nous mangeons.

*Et par la priere*, qui sert à le rapporter à Dieu,

& à lui demander, qu'il sanctifie cette action par le rapport que nous en faisons, & qu'il purifie la viande de toutes les qualités dont le démon pourroit l'avoir infectée pour nous porter au péché.

*¶. 6. Enseignant ceci aux freres, vous serez un bon ministre de JESUS-CHRIST, vous nourrissant des verités de la foi, & de la bonne doctrine que vous avez apprise.*

*Enseignant ceci aux freres, pour les préserver des erreurs de ces imposteurs, qui doivent un jour paroître dans cette ville, comme fit depuis Apollonius & ses compagnons.*

*Vous serez un bon ministre de JESUS-CHRIST, &c. C'est-à-dire: Vous ferez voir que vous êtes un bon ministre de l'Évangile, & vous ferez ce qu'il faut faire pour vous bien conduire dans l'Église, qui est la maison du Seigneur.*

*¶. 7. Fuyez les fables impertinentes & pueriles, & exercez-vous à la piété.*

*Fuyez, c'est-à-dire, rejetez les fables impertinentes. Voyez Tit. 3. 10. L'Apôtre parle particulièrement ici de la doctrine qu'il vient de condamner touchant l'abstinence des viandes & du mariage, qui n'étoit fondée sur aucun ferme fondement, mais sur des revelations fabuleuses, & pueriles, ou absurdes, tels que sont les contes de vieilles. Ceci peut encore s'étendre aux fables Judaiques, qui vont au dernier degré de l'impertinence.*

*Et exercez-vous, par de fréquentes actions, à la piété, envers Dieu, & envers le prochain pour l'amour de Dieu, qui est opposé aux pratiques fausses & fabuleuses qu'il vient de condamner, par lesquelles Dieu est deshonoré, & le prochain précipité dans l'erreur.*

*¶. 8. Car les exercices corporels servent à peu de chose;*

chose; mais la pieté est utile à tout, & c'est à elle que les biens de la vie présente & ceux de la future ont été promis.

Car les exercices corporels, qui ne sont pas animés de la charité, servent à peu de chose, c'est-à-dire, ne sont point capables de rendre l'homme saint & agreable à Dieu.

Mais la pieté est utile à tout, c'est-à-dire, fait obtenir tout ce qui peut rendre l'homme heureux en ce monde, & en l'autre, rendant toutes ses actions utiles & meritoires devant Dieu.

Et c'est à elle que les biens de la vie présente, de la grace & de la paix de l'ame, qui accompagne toujours les exercices de pieté dans cette vie; & ceux de la vie future, qui est la vie éternelle, ont été promis; c'est-à-dire, que ces choses ne sont promises à l'abstinence de la viande & du mariage, que par rapport à la pieté interieure, par laquelle on entre dans ces pratiques.

¶ 9. Ce que je vous dis est une verité certaine, & digne d'être reçue avec une entiere soumission.

Ce que je vous dis, touchant les promesses attachées à la pratique de la veritable pieté, est une verité certaine, &c. Comme ci dessus.

¶ 10. Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux & toutes les maledictions dont on nous charge, c'est que nous esperons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles.

Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux, &c. c'est que nous sommes persuadés de la certitude des promesses de Dieu, & que tout ce que nous souffrons de peines & de maledictions n'est que dans la vûe & dans l'esperance de leur accomplissement. Or ce seroit une folie extrême de souffrir tant de maux, si nous n'étions très-certains de la récompense qui les doit suivre.

*C'est que nous esperons au Dieu vivant, qui est la vie par essence, duquel nous attendons la vie de la grace en ce monde, & en l'autre celle de la gloire.*

*Qui est le Sauveur de tous les hommes, &c.*  
 „ Le sens naturel de ces paroles, dit Estius, est  
 „ celui que saint Chrysofome, Oecumenius, le  
 „ Commentaire attribué à S. Ambroise, S. An-  
 „ selme, & plusieurs autres leur donnent, c'est  
 „ à sçavoir que Dieu est le Sauveur de tous les  
 „ hommes, parcequ'il leur donne à tous quel-  
 „ que salut; car la vie temporelle & les biens qui  
 „ la regardent sont communs à tous, & ils ne  
 „ peuvent venir d'autre part que de la liberalité de  
 „ Dieu. L'Apôtre ajoute, & principalement des  
 „ fidelles, c'est-à-dire selon le même Estius, que  
 „ Dieu est plus proprement le Sauveur des fidel-  
 „ les, c'est-à-dire, de ceux qui perseverent dans  
 „ la foi qui agit par l'amour, parceque Dieu leur  
 „ donne à tous la vie éternelle, à qui appartient  
 „ proprement le nom de salut. La suite & la liai-  
 „ son du discours de l'Apôtre montre assez la  
 „ verité de cette explication, dit le même  
 „ Estius.

†. 11. *Annoncez ces choses, & enseignez-les.*

*Annoncez ces choses dans les entretiens particu-  
 liers.*

*Et enseignez-les dans les discours que vous fai-  
 tes en public, afin que les fidelles ne s'attachent  
 qu'à la pieté folide, & ne se laissent point séduire  
 par ceux qui les porteront à des pratiques inuti-  
 les & purement exterieures.*

†. 12. *Que personne ne vous méprise à cause de  
 votre jeunesse; mais rendez-vous l'exemple & le mo-  
 dèle des fidelles dans les entretiens, dans la manie-  
 re d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la  
 foi, dans la chasteté.*

*Que personne ne vous méprise, c'est-à-dire: Ne  
 dou-*

donnez à personne sujet de vous mépriser à cause de votre jeunesse, vous comportant avec légèreté, comme font d'ordinaire les jeunes gens; mais que la gravité de votre conduite supplée à l'âge qui peut vous manquer. Ce n'est pas qu'au temps que l'Apôtre écrivit cette lettre, Timothée fut encore un jeune-homme, puisqu'il y avoit déjà bien des années qu'il avoit été admis au ministère, à cause de ses rares qualités; mais il étoit encore jeune par comparaison aux autres Prêtres, qui n'étoient ordinairement élevés à ce degré que dans la vieillesse, comme le nom de Prêtre le marque assez.

*Mais rendez-vous l'exemple & le modèle des fidèles dans les entretiens de piété que vous leur faites.*

*Dans la manière d'agir avec le prochain, c'est-à-dire, dans la conversation particulière, & dans toutes les occasions où vous avez quelque affaire avec le prochain.*

*Dans la charité, c'est-à-dire, dans les œuvres de charité. Le Grec ajoute: dans l'esprit; ce qui se trouve ni dans les versions Syriaques & Arabes, ni dans tous les Pères Grecs.*

*Dans la foi, c'est-à-dire, dans la ferme profession de la foi.*

*Dans la chasteté, qui est sur-tout requise dans les ministres de l'Eglise.*

*v. 13. En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation, & à l'instruction.*

*En attendant que je vienne à Ephèse, & que je puisse vous instruire plus pleinement que je ne fais par cette Lettre; ce que saint Paul ne pût accomplir, comme on l'a remarqué.*

*Appliquez-vous soigneusement à la lecture des Ecritures saintes de l'ancien Testament, quoi que vous les ayez apprises dès votre jeunesse; puis,*

qu'il y a toujours à profiter dans cette lecture, & qu'on y découvre tous les jours de nouvelles vérités.

*A l'exhortation familiere & particuliere, & à l'instruction publique des fidelles.*

*v. 14. Ne negligez pas la grace qui est en vous, qui vous a été donnée suivant une revelation prophetique, par l'imposition des mains des Prêtres.*

*Ne negligez pas la grace de l'Episcopat, qui est en vous, en un degré extraordinaire. Voyez l'exposition, 1. Tim. 1. 6. mais conservez-la par le bon usage que vous en ferez par la priere, & par des humbles actions-de-graces à Dieu.*

*Qui vous a été donnée suivant une revelation prophetique. Lettr. par prophetie. Les Prophetes ayant prédit que Dieu vous combleroit un jour de graces extraordinaires. Voyez chap. 1. 18.*

*Par l'imposition des mains des Prêtres, qui, selon la coûtume de l'Eglise, vous ont imposé les mains, avec moi, lorsque je vous ai ordonné. Voyez 2. Tim. 1. 6. à moins qu'on n'entende les Evêques par le mot de Prêtres.*

*v. 15. Meditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.*

*Meditez ces choses, c'est-à-dire, faites-y une serieuse reflexion, comme étant de la derniere consequence, pour vous bien acquitter de votre ministere.*

*Soyez-en toujours occupé, puisque c'est votre unique devoir, & l'unique chose dont dépend votre salut.*

*Afin que votre avancement dans la pieté & dans votre devoir, soit connu de tous, c'est-à-dire de tout le peuple qui vous est commis, & que votre exemple, qui est bien plus efficace que les paroles,*



les, le porte à vous croire & à vous imiter.

¶. 16. *Veillez sur vous-même & sur l'instruction des autres: demeurez ferme dans ces exercices; car agissant de la sorte vous vous sauverez vous-même, & ceux qui vous écoutent.*

*Veillez premierement sur vous-même, c'est-à-dire, sur toutes vos actions, selon l'ordre de la charité, qui veut que nous commencions par le soin de notre propre salut.*

*Et sur l'instruction des autres, pour satisfaire au devoir de votre ministère, sans quoi vous ne pouvez être sauvé.*

*Demeurez ferme jusqu'à la mort, dans ces exercices, tant à l'égard de vous-même, qu'à l'égard du prochain, & du peuple qui vous est commis.*

*Car agissant de la sorte; c'est-à-dire, observant cet ordre de charité & de justice, vous vous sauverez vous-même, c'est-à-dire vous mériterez pour vous-même le salut éternel.*

*Et ceux qui vous écoutent, & vous contribueront de votre part au salut de ceux qui vous écoutent par le moyen de vos instructions, dont la pratique leur méritera le salut, comme à vous, par la grace de JESUS-CHRIST, qui est la cause première & efficace du salut de tous les hommes.*

## S E N S S P I R I T U E L.

¶. 1. 2. 3. **O**R l'Esprit dit expressément que dans les temps à venir quelques uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur & des doctrines diaboliques, &c.

La plupart des Interprètes disent après saint Jean

Jean Chrysoſtome, que cette prédiction du ſaint Apôtre regarde les heretiques des premiers temps de l'Egliſe; ſçavoir les Encratites, les Marcionites, les Manichéens & les autres heretiques, qui devoient enſeigner que l'uſage du mariage & des viandes étoit illicite, comme étant des choſes impures qui étoient l'ouvrage du démon. Ainſi il ſemble que ces avis que S. Paul donne à Timothée ne ſoient plus maintenant d'uſage; comme néanmoins il ſe trouve préſentement des Novateurs qui reprochent à l'Egliſe Catholique d'interdire l'uſage du mariage & des viandes; il eſt bon de faire voir que l'abſtinence des Catholiques n'a point de rapport avec celle de ces anciens heretiques: Car, comme dit ſaint Auguſtin, ſi quelques-uns ſ'abſtiennent non ſeulement de l'uſage de la viande, mais encore de certains fruits pendant toute leur vie, ou pendant certains jours & certains temps de l'année, comme la plupart le pratiquent pendant le Carême, *sicut per quadragesimam ferè omnes*; ce n'eſt pas qu'on y condamne ces choſes comme impures, mais c'eſt qu'on eſt perſuadé que cette abſtinence eſt utile pour dompter la chair, & pour diſpoſer l'ame à ſ'humilier davantage dans la priere: *Catholici edomandi corporis causâ propter animum in orationibus amplius humiliandum à carnibus abſtinent.*

Que ſi les Clercs, dont le celibat eſt auſſi ancien que l'Egliſe, & pluſieurs autres perſonnes ne ſe marient point, ce n'eſt pas non plus qu'ils condamnent le mariage; mais c'eſt qu'ils lui préfèrent l'état de la continence, comme un plus grand bien, qui les exempte de pluſieurs ſoins qui ôtent le repos & rendent plus diſtraits. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe ſe ſanctifier dans le mariage, dans lequel Dieu donne une grace particulière pour le ſervir, & y faire ſon ſalut, ſi on le

Ch. 30. contre  
Faust.

le reçoit avec les dispositions nécessaires. A Dieu ne plaise qu'on regarde le mariage comme un état gênant, de même que certains libertins qui ne veulent pas se renfermer dans les bornes d'une juste alliance, pour avoir plus de liberté de satisfaire leurs déreglemens, au lieu que c'est un excellent moyen de remédier à l'incontinence.

Pour ce qui regarde les Ecclesiastiques qui sont obligés de garder la continence, s'il s'en trouvoit qui fussent assez malheureux pour ne pas mener une vie aussi pure & aussi chaste que le demande la sainteté de leur état; on peut leur dire avec saint Bernard, qu'il leur eût été bien <sup>Bern. de</sup> plus avantageux de rester dans le siècle avec le <sup>conv. des</sup> commun des Chrétiens, & d'y avoir recher- <sup>Clericor.</sup> ché dans le mariage un remede à leur incontinence, que de se voir élevés dans l'état de la Clericature, y vivre mal, y brûler des flammes de l'impureté, & mourir dans l'impénitence.

Oùy sans doute, dit ce saint Docteur, il y en a plusieurs dans le Clergé, qui n'ayant pas voulu se servir du remede du mariage, lorsqu'il leur a été libre de le faire, s'abandonnent dans la suite aux impuretés les plus horribles, *in omne deinceps flagitium effluentes*. Il seroit donc bien à souhaiter pour l'honneur de l'Eglise, & pour le salut de plusieurs, que tous ceux qui s'engagent dans les Ordres sacrés, fissent de serieuses reflexions sur l'avis que l'Evêque leur donne avant que de les ordonner pour le Soudiaconat, qu'il ne leur sera plus permis, après l'avoir reçu, de retourner dans le siècle, mais qu'il leur faudra garder la chasteté tout le reste de leur vie. Quant à ceux qui y sont engagés, qu'ils se souviennent de ce que leur dit l'Ecriture, que la continence est un don de Dieu, qu'ils doivent par conséquent la lui demander chaque jour avec saint Au-

Aug. Conf.  
l. 10. c. 29.

gustin: *Continentiam jubes, da quod jubes, & jube quod vis.*

*¶. 4. 5. 6. Car tout ce que Dieu a créé est bon, & on ne doit rien rejeter de tout ce qui se mange avec actions-de-graces; parcequ'il est sanctifié par la parole de Dieu, & par la priere, &c.*

Genes. 1. 31.

Il est indubitable qu'il n'y a rien d'impur ou de mauvais de la nature, puisque Dieu même a trouvé bonnes toutes les choses qu'il a créées; Dieu vit toutes les choses qu'il avoit faites, & elles étoient très-bonnes, dit Moïse: mais parceque depuis le peché le démon a beaucoup de pouvoir sur les creatures, il n'en faut user qu'avec grande retenue, & en rendant graces à Dieu de nous les avoir données pour notre usage, c'est ainsi que l'on peut corriger les mauvaises impressions que le démon pourroit avoir faites sur ce qui sert à la nourriture des hommes.

L'Apôtre établit donc ici deux maximes, dit saint Chrysostome; l'une, qu'il n'y a aucune creature qui soit impure; l'autre, qu'encore qu'il y en eût quelque une qui le fût, on auroit pour cela un remede bien facile; qui seroit d'imprimer sur ces viandes le sacré signe de la croix. & de rendre graces à Dieu; aussi-tôt toute l'impureté en seroit bannie. La chair de porc, continue ce saint Docteur, n'est point impure, si on la prend avec action-de-graces, & en y faisant le sacré signe de la croix. En general, il n'y a point de viande qui soit impure, il n'y a que l'ame qui ne rend pas graces à Dieu de la nourriture qu'elle prend, qui soit impure.

Ainsi c'est une pratique fort louable, qui a toujours été en usage parmi les Chrétiens, de benir les viandes avant le repas par quelque priere, & d'en rendre graces à Dieu après le repas. S. Basile & saint Chrysostome disent qu'il faut imiter en cela le Fils de Dieu, quand il multiplia les pains; saint Hilaire dit aussi que les Apôtres

Basil. Regul. 56. c. 2.  
Chrysost. hom. 50.  
in Matth.

en ont usé de même, pour nous apprendre à rendre graces à Dieu avant & après le repas: *Ut scilicet addiscas & ante cibum & post cibum gratiarum actiones reddere Deo.* Hilar. in Marc. 14<sup>o</sup> 23.

Or cette priere se fait premierement pour attirer la benediction de Dieu sur cette action animale. & lui demander la grace d'user des viandes avec temperance & avec moderation, & de ne pas suivre les attraites de la sensualité dans une action que l'Apôtre saint Paul nous recommande de rapporter à la gloire de Dieu comme toutes les autres; car il faut prendre les alimens, non pour satisfaire sa convoitise, mais comme des medicamens pour arrêter les effets d'une maladie mortelle, qui est la faim: *Alimenta sicut medicamenta.* *Qui est-ce, Seigneur, qui ne se laisse pas emporter un peu au-delà des bornes de la necessité? S'il s'en trouve quelqu'un, c'est un grand homme, qu'il glorifie votre nom, pour moi je ne suis pas tel, parceque je suis un homme pecheur.* C'est ce que dit de lui même le grand saint Augustin. August. Confess. l. 10. c. 31<sup>e</sup>

Le second motif pour lequel on sanctifie par la priere ce qui se mange, c'est pour empêcher les mauvais effets des impressions que le démon y auroit pu faire. Voyez sur ce sujet Rom. 8. 20.

*v. 7. jusqu'au 12. Fuyez.... & exercez-vous à la pieté; car les exercices corporels servent à peu de chose &c.*

Le mot grec qui répond à *exercitatio*, signifie principalement les exercices des jeux publics, comme la course, la lutte, & les autres semblables, qui ont été en usage chez les Grecs: on peut entendre ces exercices corporels opposés à la pieté, du travail des mains & d'autres exercices qui tendent seulement à fortifier le corps, & à conserver la santé; mais plusieurs enten-

dent aussi par les exercices corporels toutes les actions extérieures qui se font par le corps, comme de jeûner, prier, donner l'aumône, & d'autres semblables, qui peuvent être faites sans avoir l'esprit de piété, & ne sont pas même nécessaires en tout temps; mais pour la piété, il n'y a point de temps qu'on ne la doive pratiquer, elle consiste à rendre à Dieu & au prochain tout ce qu'on lui doit par le motif d'un amour sincère.

Ce n'est pas que le jeûne, la mortification, & les autres exercices de pénitence ne soient d'une grande utilité, quand ils se font par un principe de piété, & qu'ils ont un rapport immédiat au salut, sans quoi ce ne peut être qu'illusion ou hypocrisie; cette piété consiste principalement dans l'amour de Dieu, & dans la reconnaissance des grâces qu'on a reçues de lui: *Pietas cultus Dei est, nec colitur nisi amando*, dit saint Augustin; & ailleurs: *Pietas sive cultus Dei in hoc maxime consistit, ut anima ei non sit ingrata*: ceux donc qui ne sont point dans cette heureuse disposition à l'égard de Dieu, peuvent-ils espérer d'avoir part à ces biens qui sont promis à la piété dans cette vie & dans l'autre? Ceux qui n'ont point rendu à Dieu le culte qui lui étoit dû; ceux qui ne l'ont point aimé, peuvent-ils espérer que Dieu les récompense?

Mais sur-tout cette piété est nécessaire aux Pasteurs pour les soutenir dans leurs travaux, & pour retenir les peuples dans leur devoir par la vue du bon exemple & d'une conduite toute spirituelle; mais ce qui est très-considérable, c'est que sans cette piété, quelque érudition, quelque éloquence, & même quelque application qu'ils aient à remplir tous leurs devoirs, tout cela ne servira qu'à augmenter leur condamnation & à les rendre plus coupables.

9. 12. *Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse; mais rendez-vous l'exemple & le modèle des fidelles &c.*

On a toujours eu grand soin dans l'Eglise que les Evêques ne fussent choisis pour cette éminente dignité qu'à l'âge prescrit par les Canons: Saint Bernard écrivant à Henri Archevêque de Sens, fait voir combien il est honteux que de jeunes Ecoliers passent de la poussière des classes dans les places les plus éminentes de l'Eglise, & que de dessous la ferule ils soient élevés sur la tête des Prêtres, plus aises d'avoir secoué le joug d'un Precepteur, que d'être devenus les Maîtres de l'Eglise: *Latiores, quod virgas evaserint, quam quod meruerint principari.* Ce saint Docteur parle contre les dispenses qui se donnoient quelquefois à de jeunes gens de la première qualité: *Adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur.*

*Epist. 422*

„ En effet, il faut dans les premières dignités Ec-  
 „ clestiastiques, (dit un saint Evêque) un âge  
 „ mûr, qui attire le respect & qui ne donne  
 „ point de sujet de craindre pour la Religion: *In*  
 „ *summis Sacerdotibus aetas integra postulatur, unde*  
 „ *nec periculum religio metuat, nec reverentiam*  
 „ *dignitas amittat.* Le Fils de Dieu aima plus  
 „ saint Jean que saint Pierre; ce fut néanmoins  
 „ à saint Pierre qu'il donna la Principauté du Sa-  
 „ cerdoce, c'est-à-dire, à l'âge de Pierre, lais-  
 „ sant cet exemple memorable à son Eglise de ne  
 „ point préférer les jeunes-gens aux anciens. En-  
 „ fin le Fils de Dieu même écouta les Docteurs  
 „ à l'âge de douze ans; & ce ne fut qu'à l'âge de  
 „ trente ans qu'il fit lui-même la fonction de  
 „ Docteur & de maître.

*Hildeb.  
Episc. con-  
notus*

Il y a deux causes qui ont pu donner occasion de choisir de jeunes-gens, c'est le mérite extraordinaire, & le besoin pressant de l'Eglise; mais quoique dans les premiers temps, on fit princi-  
 pales

palement attention à ces deux choses; l'Eglise dans ses Conciles a été au-devant des abus qu'on en pouvoit faire. Enfin l'ordonnance des Etats d'Orleans regle l'âge des Evêques à trente ans; celle de Blois le reduisit à vingt-sept, suivant le Concordat.

Notre saint Apôtre nous donne la raison, pour laquelle il faut dans un Evêque une maturité d'âge & de conduite, c'est qu'un Evêque doit être un modelle de vie, une regle de mœurs; comme un tableau animé que tout le monde considère, dit saint Chrysostome, comme une loi vivante que tout le monde consulte. C'est ce que saint Pierre recommande aux Pasteurs, de se rendre eux-mêmes *les modelles du troupeau*, comme JESUS-CHRIST se proposoit lui-même à imiter, ses disciples, & saint Paul après lui: *Imitatores mei estote sicut & ego Christi*. Il n'y a point de moyen plus efficace, pour réussir dans l'exercice de leur ministere, pour procurer le salut des autres & le leur propre.

1. Pet. 5. 3.  
Joan. 13. 15.  
1. Cor. 11. 1.  
Phil. 3. 17.

¶ 13. & 14. *En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation & à l'instruction.*

Les Prêtres qui sont honorés du Sacerdoce de JESUS-CHRIST sont représentés comme *la lumiere du monde & le sel de la terre*. Or comment pourront ils s'aquitter de ces fonctions excellentes s'ils ne sont éclairés eux-mêmes pour conduire les autres; & s'ils n'ont acquis par leur application à la lecture la sagesse nécessaire, pour affermir les ames par de bonnes instructions, & les préserver de la corruption? Ils sont établis comme les dépositaires & les dispensateurs des verités de Dieu, & sont ses ambassadeurs pour declarer aux peuples les ordonnances qu'il a prescrites dans ses Ecritures: *Si vous voyez qu'il y ait quelque chose de difficile à résoudre, vous viendrez consulter les Prêtres.*

Mat. 17. 8.



Demandez aux Prêtres l'interprétation de la loi: *Interroga Sacerdotes legem.* Agg. 2. 12

Les lèvres du Prêtre, dit un autre Prophete, *Mal. 2. 17* gardent la science, & c'est de sa bouche qu'il faut s'instruire de la loi. Cette obligation d'étudier les Ecritures, & de s'en instruire, est inséparable du Sacerdoce; c'est ce qui étoit marqué par ces belles paroles: *Doctrina & Veritas*, qui étoient écrites si magnifiquement sur la poitrine du Grand-Prêtre, pour faire voir au peuple que c'étoit dans le cœur du Grand-Prêtre que residoit la doctrine de la verité; & que c'étoit là qu'ils devoient puiser toutes les lumieres & les instructions dont ils avoient besoin pour l'éclaircissement de leurs doutes. C'est la pensée de saint Jérôme: *In rationali Doctrina & Veritas ponitur, ut discamus Sacerdotem doctum esse debere, & praconem dominica veritatis.*

Les qualités éminentes que l'Écriture & les Peres donnent aux Ministres de JESUS-CHRIST les avertissent du besoin qu'ils ont de se remplir eux-mêmes, pour répandre de leur abondance sur les peuples qu'ils sont obligés d'instruire. Ils sont appelés les conducteurs des peuples, les medecins des ames, les juges des consciences, les sentinelles de la maison de Dieu, les herauts & les ambassadeurs de la Majesté divine, & d'autres titres excellens, qui demandent une science & une sagesse extraordinaire. Aussi le sacré Concile de Trente a expressément ordonné, que qui que ce soit ne fût admis au Sacerdoce qui ne fût capable d'instruire & d'enseigner. Sess. 13. 14

Qui peut donc douter qu'on ne doive s'appliquer à la lecture, & s'instruire toujours de plus en plus pour être capable de servir les peuples; & que c'est être indigne du Sacerdoce que de négliger ce devoir. C'est ce que Dieu declare par son Prophete, qu'il ne souffrira point que ceux  
qui

Née 4. 6.

qui ont méprisé la science exercent en aucune façon les fonctions du Sacerdoce: *Quia tu repulisti scientiam, ego repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.*

Il est inutile de prouver une vérité si indubitable par d'autres endroits de l'Écriture, par les Pères & les Conciles; mais il faut prendre garde qu'en s'appliquant à l'étude, on ne s'y abandonne de telle sorte qu'on oublie son ministère. C'est pour cela que l'Apôtre ne se contente pas de dire à son disciple: qu'il s'applique à l'étude; mais il ajoute, qu'il doit aussi s'appliquer à l'exhortation & à l'instruction. Une nourrice est très-coupable de se charger d'un enfant si elle n'a pas dans ses mammelles de quoi l'allaiter; mais elle l'est encore plus, si ayant du lait elle le laisse mourir manque de lui en donner. Cette obligation d'instruire est si indispensable que le Concile de Trente a voulu que les Evêques contraignissent même par censures Ecclesiastiques ceux qui sont chargés de cet emploi, de s'en acquitter fidèlement.

*ψ. 15. Méditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.*

Saint Paul veut que son cher disciple ne laisse point échapper les bons avis qu'il lui donne, mais qu'il en soit tout occupé pour les mettre en pratique. C'est en effet le meilleur moyen d'avancer & d'arriver à la perfection autant qu'on peut y parvenir en cette vie, que de veiller continuellement sur soi-même, pour ne laisser passer aucune occasion d'éviter le mal, & de pratiquer la vertu. L'Apôtre nous donne un bel exemple des efforts qu'il faisoit, pour avancer toujours de plus en plus, en courant incessamment vers le bout de la carrière, pour remporter le prix de la félicité du ciel. C'est proprement en quoi consiste la

Philp. 3.  
12. 13.

la vie du Chrétien, que d'oublier ce qui est derrière soi, pour s'avancer vers ce qui est devant soi; car celui qui ne veut point s'appliquer à avancer, il veut reculer. „ Vous voulez demeurer tel que vous êtes, dit saint Bernard, ni pire ni meilleur; vous voulez donc ce qui ne se peut: „ *Hoc ergo vis quod esse non potest*; rien au monde ne demeure dans le même état. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il est écrit en particulier de l'homme, qu'il s'enfuit comme l'ombre, & qu'il ne demeure jamais dans le même état: *Fugit velut umbra, & nunquam in eodem statu permanet.* D'ou nous devons conclure, continue le même Saint, que ne point avancer dans la voie de la perfection, c'est véritablement reculer. Voyez ce qu'on a écrit sur l'Epître aux Philippiens, ch. 3. v. 12. 13.

v. 16. *Veillez sur vous-même, & sur l'instruction des autres, demeurez ferme dans ces exercices, &c.*

Saint Paul recommande trois choses aux Ministres de l'Eglise. La 1. de veiller sur eux-mêmes: *Attende tibi.* La 2. d'avoir soin de l'instruction des autres: *Et doctrina.* La 3. de s'appliquer à s'acquitter de ces deux devoirs de tout son pouvoir, & y perseverer: *Insta in illis.* L'Apôtre veut donc qu'on commence à veiller sur soi-même, avant que de se charger du soin de son prochain. A qui sera bon celui qui est mauvais à lui-même? *Qui sibi nequam est, cui alii bonus erit?* Il faut donc être abondamment rempli de science & de charité, pour être capable d'en communiquer aux autres, si on ne veut point s'attirer le reproche que saint Paul fait aux Juifs: *Qui alium doces, teipsum non doces.*

Mais il ne suffit pas de veiller sur soi-même, & d'instruire les autres, si on ne persevere dans l'ex-

l'exercice de la charité qu'on leur doit, & si on ne continue d'assister de tout son pouvoir ceux du salut desquels on s'est chargé: Car il ne faut pas se contenter de leur donner des instructions, qui seroient inutiles & même en un sens nuisibles, si on n'avoit soin de les faire pratiquer; c'est pour cela que les Apôtres retournoient voir ceux qu'ils avoient convertis, pour leur faire pratiquer ce qu'on leur avoit enseigné: *Revertentes visitemus fratres.* Paul dit à Barnabé: *Retournons visiter nos freres par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.* Ce qui condamne manifestement l'usage de ce temps, où on ne se met en peine que d'instruire les gens, sans se soucier du fruit qu'ils en feront.

Mat. 15.  
36.



## CHAPITRE V.

1. **N**E reprenez pas les vieillards avec rudesse, mais avertissez-les comme vos peres; & les jeunes-hommes comme vos freres;

2. les femmes âgées, comme vos meres; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.

3. † Honorez & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves.

4. Que si quelque veuve a des fils ou des petits-

1. **S**eniorum ne increpaveris, sed obsecra, ut patrem; juvenes, ut fratres;

2. *anus, ut matres; juvenulas, ut sorores, in omni castitate.*

3. *Viduas honora, quæ verè vidua sunt*

4. *Si qua autem vidua filios, aut nepotes*

† Une Ste. non Vierge ni Mart.

*potes habet, discat  
primum domum suam  
regere, & mutuam  
vicem reddere paren-  
tibus: hoc enim ac-  
ceptum est coram Deo.*

*5. Quae autem ve-  
rè vidua est, & de-  
solata, speret in Deum;  
& instet obsecratio-  
nibus & orationibus  
nocte ac die.*

*6. Nam quae in  
deliciis est, vivens  
mortua est.*

*7. Et hoc praecepe,  
ut irreprehensibiles  
sint.*

*8. Si quis autem  
suorum, & maxime  
domesticorum curam  
non habet, fidem ne-  
gavit, & est infideli  
deterior.*

*9. Vidua eligatur  
non minus sexaginta*

filis\*, qu'ils apprennent  
premierement à exercer  
leur pieté envers leur pro-  
pre famille\*, & à rendre  
à leurs peres & à leurs me-  
res ce qu'ils ont reçu d'eux;  
car c'est une chose agrea-  
ble à Dieu.

5. Mais que la veuve  
qui est vraiment veuve &  
abandonnée, espere en  
Dieu, & persevere jour &  
nuit dans les prieres & les  
oraisons.

6. Et pour celle qui vit  
dans les delices, elle est  
morte\*, quoiqu'elle pa-  
roisse vivante.

7. Faites-leur donc en-  
tendre ceci, afin qu'elles\*  
se conduisent d'une ma-  
niere irreprehensible.

8. Que si quelqu'un n'a  
pas soin des siens\*, & par-  
ticulierement de ceux de  
sa maison, il a renoncé à  
la foi, & est pire qu'un  
infidelle.

9. Que celle qui sera  
choisie pour être mise au  
rang

v. 4. *autr.* qu'elle apprenne premierement à rendre  
piense sa propre famille, donnant à ses enfans l'édu-  
cation qu'elle a reçue de son pere & de sa mere.

*Ibid. expl.* qu'ils fournissent aux besoins de leur  
mere pauvre, sans en charger l'Eglise.

v. 6. *expl.* aux yeux de Dieu.

v. 7. *autr.* afin qu'ils.

v. 8. *expl.* en leur fournissant les choses necessaires  
à la vie.

rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari,

10. & qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres, si elle a bien élevé ses enfans; si elle a exercé l'hospitalité: si elle a lavé les pieds des saints\*; si elle a secouru les affligés; si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres ¶.

11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves; parceque\* la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de JESUS-CHRIST, elles veulent se remarier,

12. s'engageant ainsi dans la condamnation par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant.

13. Mais de plus, elles deviennent faineantes, & s'accoutument à courir par les maisons\*: & non seulement faineantes, mais encore causeuses & curieuses, s'entretenant de cho-

*annorum, qua fuerit  
unius viri uxor,*

10. *in operibus bonis testimonium habens, si filios educavit, si hospitio recepit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus ministravit, si omne opus bonum subsequuta est.*

11. *Adolescentiores autem viduas devota. Cum enim luxuriata fuerint in Christo, nubere volunt,*

12. *habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.*

13. *Simul autem & otiosa discunt circumire domos: non solum otiosa, sed & verbosa, & curiosa, loquentes qua non oportet.*

14. *Volo*

v. 10. *expl.* des étrangers qui arrivoient, selon la coutume.

v. 11. *astr.* ayant secoué le joug de JESUS-CHRIST par une vie licentieuse.

v. 13. *expl.* pour y passer le temps en visites.

ses dont elles ne devroient point parler.

14. *Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matres familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratiâ.*

14. J'aime donc mieux que les jeunes veuves se marient; qu'elles aient des enfans; qu'elles gouvernent leur ménage; & qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion de nous faire des reproches\*.

15. *Fam enim quedam conversa sunt retro satanam.*

15. Car il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées pour suivre satan.

16. *Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, & non gravetur Ecclesia: ut iis, quæ verè viduæ sunt, sufficiat.*

16. Que si quelqu'un des fidèles \* a des veuves qui lui soient proches, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, & que l'Eglise n'en soit pas chargée; afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves\*.

17. *Qui benè præsent presbyteri, duplici honore digni habeantur: maxime qui laborant in verbo & doctrina.*

17. Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés; principalement ceux qui travaillent à la predication de la parole, & à l'instruction des peuples.

18. *Dicit enim scriptura: Non alligabis os bovi trituranti.*

18. Car l'Écriture dit: *Dent. 25. 4.*  
 Vous ne lierez point la *1. Cor. 9. 9.*  
 bouche au bœuf qui foule *Matth.*  
*10. 10.*  
 le *Luc. 10. 74*

v. 14. *expl.* Comme si les mœurs ne répondoient point à la doctrine.

v. 16. *letr.* Si quelque fidelle.

*Ibid. expl.* Celles qui n'ont ni parens ni amis qui les reconnoissent.

le grain; & Celui qui travaille est digne du prix de son travail\*.

19. Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins.

20. Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables de crimes\*, afin que les autres aient de la crainte.

21. Je vous conjure devant Dieu, devant JESUS-CHRIST, & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé, ne faisant rien par des inclinations particulières\*.

22. N'imposez légèrement les mains à personne, & ne vous rendez point participant des péchés d'autrui. Conservez-vous pur vous-même.

23. Ne continuez plus de ne boire que de l'eau; mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac & de vos fréquentes maladies.

*ranti; & : Dignus est operarius mercede sua.*

*19. Adversus Presbyterum accusationem noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.*

*20. Peccantes coram omnibus argue, ut & ceteri timorem habeant.*

*21. Testor coram Deo & Christo Jesu, & electis Angelis, ut hac custodias sine praesudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.*

*22. Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. Te ipsum castum custodi.*

*23. Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere, propter stomachum tuum, & frequentes tuas infirmitates.*

*24. Quo-*

v. 18. *expl.* C'est une règle du droit naturel que l'Apôtre applique au Pasteur qui prêche l'Évangile.

v. 20. *expl.* si les crimes sont publics.

v. 21. *lestr.* en penchant plus d'un côté que de l'autre.



24. *Quorundam hominum peccata manifesta sunt, procedentia ad iudicium: quosdam autem & subsequuntur.*

24.\* Il y a des personnes dont les pechés sont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourroit faire \*: il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'en suite de cet examen.

25. *Similiter & facta bona manifesta sunt: & qua aliter se habent, abscondi non possunt.*

25.\* Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant qu'on les élise; & si elles ne le sont pas encore, elles ne demeureront pas long-temps cachées.

v. 24. *lettr.* les pechés de quelques hommes sont manifestes, précédant le jugement: & ceux de quelques autres le suivent.

*Ibid. expl.* pour les élire.

v. 25. *lettr.* De même il y a de bonnes œuvres manifestes par avance, & celles qui ne sont pas de cette sorte, ne se peuvent cacher.

## SENS LITTE R A L.

v. 1. **N**E reprenez pas les vieillards avec rudesse, mais avertissez-les comme vos pères; & les jeunes-hommes comme vos frères.

Ne reprenez pas les vieillards avec rudesse, ces sortes de reprehensions ne servant ordinairement qu'à les irriter, & étant même contre l'ordre de la nature, qui nous inspire de leur parler avec déférence.

Mais avertissez-les comme vos pères, c'est-à-dire, comme si vous aviez à avertir vos propres pères; puisque leur âge est à l'égard de ceux qui sont plus jeunes, une espèce de paternité, &

que tous les hommes ont accoutumé de les considérer comme tels.

*Et les jeunes-hommes, comme vos frères, c'est-à-dire, avec le même amour que vous corrigeriez vos propres frères, prenant garde de ne leur point parler avec mépris, sous prétexte qu'ils sont vos inférieurs, mais les regardant comme vos frères en JESUS CHRIST.*

*¶. 2. Les femmes âgées, comme vos mères; les jeunes, comme vos sœurs; avec toute sorte de pureté.*

*Les femmes âgées, comme vos mères, & par conséquent avec toute sorte de tendresse & de respect.*

*Les jeunes, comme vos sœurs, c'est-à-dire, avec douceur, & sans les pousser trop aigrement.*

*Avec toute sorte de pureté, lorsque la nécessité de les instruire ou de les reprendre vous oblige de leur parler.*

*¶. 3. Honorez & assistez les veuves, qui sont vraiment veuves.*

*Honorez, par des témoignages d'estime, & assistez, dans le besoin, les veuves; car le mot d'honorer dans l'Écriture, ne signifie pas seulement la déférence & le respect, mais l'assistance que l'on rend à quelqu'un dans son besoin.*

*Qui sont vraiment veuves, c'est-à-dire, qui vivent comme le doivent des veuves vraiment chrétiennes, & qui se distinguent par une manière de vie plus parfaite & plus retenue que les autres femmes mariées. *Autr.* Qui sont non seulement veuves, mais qui souffrent les misères attachées à la viduité, étant abandonnées de tout secours; ce qui est être vraiment veuve: de sorte que l'Évêque, selon la doctrine de l'Apôtre, doit être le père & le nourricier des veuves, & enseigner par son exemple à tout le monde à honorer cet état, qui approche le plus de la virginité.*

*¶. 4. Que*

¶ 4. *Que si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent premierement à exercer leur pieté envers leur propre famille, & à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçu d'eux; car c'est une chose agreable à Dieu.*

*Que si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qui soient en état de la pouvoir assister, sans que l'Eglise en soit chargée, qu'ils apprennent premierement, par pratique; car il ne s'agit pas ici, selon cette version, de l'instruction; à exercer leur pieté, c'est-à-dire, à fournir l'entretien, & à secourir de tout leur pouvoir, comme ils y sont obligés selon Dieu; envers leur propre famille, c'est-à-dire, envers leurs meres lorsqu'elles sont dans la viduité.*

*Et à rendre à leurs peres & à leurs meres ce qu'ils ont reçu d'eux, c'est-à-dire, la nourriture; car non seulement la loi de Dieu les y oblige, mais même la raison naturelle; afin que s'acquittant ainsi de leur devoir, l'Eglise puisse plus facilement contribuer au soulagement des veuves les plus miserables. Autr. Qu'elle apprenne premierement à conduire sa famille, & à donner à ses enfans l'éducation qu'elle a reçue de ses pere & mere.*

*Car c'est une chose agreable à Dieu, qui l'ordonne, & conforme à l'équité naturelle, qui veut que nous rendions au-moins à nos bienfaiteurs la valeur des biens que nous avons reçu d'eux, lorsqu'ils en ont besoin.*

¶ 5. *Mais la veuve qui est vraiment veuve & abandonnée, espere en Dieu, & persevere jour & nuit dans les prieres & les oraisons.*

*Mais la veuve qui est vraiment veuve, dont il est parlé au penultième verset, & abandonnée, n'ayant point d'enfans, ni personne qui prenne soin de la secourir; espere en Dieu, qui est son unique refuge; ce qui oblige l'Eglise plus*

particulièrement à la soulager dans sa nécessité.

*Et persevere jour & nuit dans les oraisons; ce qui est un nouveau sujet à l'Eglise de la secourir, à cause de sa piété, qui la rend préférable aux autres dans l'ordre de la charité: c'est-à-dire, comme elle n'espere qu'en Dieu seul, il est aussi l'objet unique & continuel de ses pensées & de ses affections; ce qui fait qu'elle a continuellement l'esprit élevé vers lui par la priere & par l'oraison, autant que sa condition le lui peut permettre, & sans manquer aux obligations qu'elle a d'ailleurs à s'occuper au travail selon son état.*

*γ. 6. Et pour celle qui vit dans les delices, elle est morte, quoiqu'elle paroisse vivante.*

*Et pour celle qui vit dans les delices, c'est-à-dire, qui mène une vie mondaine, & qui ne cherche en tout ce qu'elle fait que sa propre satisfaction. L'Apôtre parle de celles qui sont riches, & qui ne se conservent dans l'état de viduité que pour être dans l'indépendance, & non par l'amour de la chasteté.*

*Elle est morte à Dieu de la mort de l'ame, puisqu'elle se conduit d'une maniere toute contraire à la modestie, à la retenue, & à la piété qu'elle est obligée d'avoir selon son état, qui l'oblige de se donner à Dieu, & de renoncer entièrement au monde.*

*Quoiqu'elle paroisse vivante au monde, & qu'elle vive effectivement de la vie du corps: on, quoiqu'elle fasse plusieurs actions de piété apparente, & qu'elle professe exterieurement le Christianisme; & qu'elle passe pour fort pieuse dans l'esprit du monde, qui ne juge pas des choses selon les pures maximes de l'Évangile.*

*γ. 7. Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles se conduisent d'une maniere irreprehensible.*

*Faites-*

Faites-leur donc entendre ceci, ou Avertissez-les de ceci, c'est-à-dire, de l'état pitoyable où elles sont, vivant d'une vie si contraire à leur profession.

Afin qu'elles se conduisent d'une manière irréprochable, c'est-à-dire, qu'elles ne donnent sujet à personne de murmurer contre leur conduite.

¶ 8. *Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, & est pire qu'un infidelle.*

Que si quelqu'un, homme ou femme; ce qui se rapporte aux paroles du verset précédent: *Avertissez-les; n'a pas soin des siens*, c'est-à-dire, de ceux qui lui sont unis par le sang, rejetant sur l'Eglise le soin de soulager leur nécessité.

Et particulièrement de ceux de sa maison, tels que sont le pere, la mere, & les freres, qui ne font qu'une même maison, & que la nature a plus étroitement unis.

Il a renoncé à la foi, par ses actions, quoiqu'il retienne la creance de ses mysteres, agissant contre les plus saintes maximes, & contre les regles qui l'obligent le plus étroitement. Voyez 2. Tim. 3. 5. Tite 1. 16.

Et est pire qu'un infidelle, puisqu'il manque aux devoirs auxquels ils n'ont pas accoutumé de manquer, & qu'il agit comme s'il ne croyoit pas même en Dieu.

¶ 9. *Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle n'ait eu qu'un mari.*

Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves; c'est-à-dire, pour avoir soin de l'instruction ou de l'éducation & des nécessités des filles ou des femmes, n'ait pas moins de soixante ans; afin que cet âge les mette à couvert de tout soupçon de legereté, d'impureté, & de mauvaise

conduite; & que celles de leur sexe ayent plus de respect & de confiance pour elles.

*Qu'elle n'ait eu qu'un mari*, parceque les secondes noces sont ordinairement une marque d'incontinence.

*v. 10. Et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres; si elle a bien élevé ses enfans; si elle a exercé l'hospitalité; si elle a lavé les pieds des saints; si elle a secouru les affligés; si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres.*

*Et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres*, afin qu'elle édifie l'Eglise par son exemple, & qu'elle ne lui soit pas un sujet de reproche & de scandale.

*Si elle a bien élevé ses enfans*, n'étant pas vraisemblable que si elle a manqué à l'éducation de ses propres enfans, elle soit propre à élever & à instruire les fidèles, dont la charge lui aura été commise par l'Eglise.

*Si elle a exercé l'hospitalité*, puisque l'exercice de cette vertu est l'une des principales fonctions de son ministère, à l'égard principalement des pauvres de son sexe.

*Si elle a lavé les pieds*, ce qui est l'une des principales parties de l'hospitalité; *des saints*; c'est-à-dire, des Chrétiens persécutés, qui étoient obligés de s'enfuir, & de recourir aux assistances des Eglises.

*Si elle a secouru les affligés*, tels que sont tous ceux dont la charge l'oblige de prendre le soin.

*Si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres*; ce qui est la marque d'une charité solide envers le prochain, telle qu'elle doit être dans celles qui sont proposées à cet exercice par l'Eglise.

*v. 11. Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves; parceque la mollesse de leur vie les*  
por-

portant à secouer le joug de JESUS-CHRIST, elles veulent se remarier.

Mais n'admettez point en ce nombre les jeunes veuves, qui ont moins de soixante ans; parce que la mollesse de leur vie les portant à secouer le joug de JESUS-CHRIST. L'Apôtre parle de ce qui étoit arrivé à plusieurs, pour n'avoir pas exactement pratiqué ce règlement des soixante ans à leur égard, & pour ne les avoir pas assez éprouvées.

Elles veulent se remarier; ce qui est une marque certaine de leur incontinence.

†. 12. S'engageant ainsi dans la condamnation par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant.

S'engageant ainsi dans la condamnation, c'est-à-dire, méritant par cette action la condamnation de Dieu, & par conséquent la damnation éternelle.

Par le violement de la foi qu'elles lui avoient donnée auparavant, lui ayant promis en s'engageant au service de l'Eglise, de persévérer dans leur viduité; de sorte que par ce violement elles commettent un sacrilège digne de la damnation, pour avoir prophané en elles-mêmes le temple qu'elles avoient si solennellement dédié à Dieu.

†. 13. Mais de plus, elles deviennent faineantes, & s'accoutument à courir par les maisons: & non seulement faineantes, mais encore causeuses & curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devoient point parler.

Mais de plus, encore que ce grand desordre n'arrive pas toujours, c'est qu'elles deviennent faineantes, se lassant de s'occuper à des fonctions si pénibles, & qui demandent une assiduité si continuelle.

Et s'accoutument à courir par les maisons, sous

prétexte d'y aller faire leurs fonctions, & d'y exercer la charité.

*Es non seulement fainéantes; ce qui est déjà un mal assez confiderable, mais encore causeuses & curieuses, suivant la pente naturelle de leur sexe.*

*S'entretenant de choses dont elles ne devoient point parler, comme n'étant nullement convenables à la sainteté de leur profession. Il semble que l'Apôtre veuille marquer la médifance, qui est une suite ordinaire de l'excès des paroles & de la curiosité.*

*¶. 14. J'aime donc mieux que les jeunes veuves se marient, qu'elles ayent des enfans; qu'elles gouvernent leur ménage, & qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion de nous faire des reproches.*

*J'aime donc mieux que les jeunes veuves, qu'on peut raisonnablement prévoir n'être pas assez fortes, pour garder la continence, se marient, que de s'engager dans le veuvage par une promesse solennelle. Car à l'égard des veuves qui ont sujet de croire, par leur propre expérience, qu'elles auront assez de force, moyennant la grace de Dieu, pour se conserver dans leur viduité; l'Apôtre leur conseille dans la première aux Corinthiens, chap. 7. v. 8. & 9. de préférer cet état à celui du mariage, comme étant plus propre pour vaquer à leur salut.*

*Qu'elles ayent des enfans, afin d'éviter la fainéantise, en s'appliquant à les élever.*

*Qu'elles gouvernent leur ménage, selon l'obligation naturelle des meres-de-familles, qui doivent avoir le soin de conserver les choses de la maison, comme le mari à soin de celles de dehors.*

*Et qu'elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre Religion, c'est-à-dire, aux infidelles ennemis*



ennemis de la Religion. Lettr. à l'ennemi, le singulier pour le pluriel, de nous faire des reproches, de ce que nous souffrons de si grands desordres dans celles qui font profession de notre Religion, & d'imputer à la Religion les vices particuliers de ceux qui en font profession.

v. 15. *Car il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées pour suivre satan.*

*Car.* Ce que je vous dis ici des desordres où tombent les jeunes veuves que l'on admet au ministère Ecclesiastique, n'est pas sans fondement, puisqu'il y en a déjà quelques-unes qui se sont égarées, &c. c'est-à-dire, qui ont abandonné la profession qu'elles avoient faite de demeurer veuves le reste de leurs jours.

v. 16. *Que si quelqu'un des fidèles a des veuves qui lui soient proches, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, & que l'Eglise n'en soit point chargée; afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves.*

*Que si quelqu'un des fidèles a des veuves . . . , que l'Eglise, qui prend le soin d'un si grand nombre de pauvres, destitués de tout secours, n'en soit point chargée, mais qu'elles soient secourues par ceux qui sont naturellement obligés d'en prendre le soin.*

*Afin qu'elle puisse entretenir celles qui sont vraiment veuves, c'est-à-dire, qui n'ont ni parents ni amis qui les reconnoissent.*

v. 17. *Que les Prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, & à l'instruction des peuples.*

*Que les Prêtres.* Il semble que l'Apôtre parle des Curés, qui gouvernent bien, c'est-à-dire, qui s'appliquent avec soin & vigilance au gouvernement du troupeau qui leur est commis par l'Evêque, soient doublement honorés, c'est-à-dire,

soient honorés, non seulement en leur rendant le respect qu'on doit à leur caractère & à leur mérite, mais aussi en leur fournissant les choses nécessaires à leur subsistance, n'en ayant pas d'ailleurs.

*Principalement.* Ce mot ne se doit entendre qu'à l'égard de la subsistance, & non à l'égard du respect qu'on doit aux Prêtres dont il parle; *ceux qui travaillent à la prédication de la parole;* car leur travail étant grand, il est juste de leur fournir plus largement & plus amplement de quoi subsister. Ceci suppose que les Prêtres qui étoient commis au gouvernement des fidèles, ne faisoient pas tous la fonction de prêcher, soit qu'ils fussent trop avancés en âge, soit pour quelque maladie qui leur fût survenue depuis qu'ils avoient été préposés au gouvernement.

*Et à l'instruction des peuples.* C'est la même chose que la prédication de la parole, mais exprimée en termes différens.

¶ 18. *Car l'Écriture dit: Vous ne lierez point la bouche au bœuf qui foule le grain; & celui qui travaille est digne du prix de son travail.*

*Car l'Écriture dit, &c. Voyez 1. Cor. 9. 9.*

¶ 19. *Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre, que sur la déposition de deux ou trois témoins.*

*Ne recevez point d'accusation contre un Prêtre;* ce qui suppose que l'Évêque a toujours été le juge naturel des Prêtres, & qu'il y a toujours eu de la subordination des Prêtres aux Evêques.

*Que sur la déposition de deux ou trois témoins.* L'Apôtre ne dit pas: Ne condamnez pas un Prêtre sur l'accusation de deux ou trois témoins; mais: *Ne recevez point d'accusation, &c.* c'est-à-dire, N'admettez pas un seul témoin à la preuve; refusez

refusez absolument de l'écouter s'il y en a moins de deux ou trois; n'étant pas juste que sa probité ayant été une fois éprouvée & reconnue par tout le Senat des Prêtres, & par le peuple même, elle reçoive atteinte par le témoignage d'un seul; ni qu'il soit traité comme un homme du commun, & comme un simple laïque; outre que ce seroit ouvrir la porte à une infinité de calomnies contre les Prêtres, qui sont tous les jours exposés dans leurs fonctions à la haine des peuples qui sont sous leur conduite.

*¶. 20. Reprenez devant tout le monde ceux qui seront coupables de crimes, afin que les autres aient de la crainte.*

*Reprenez devant tout le monde, c'est-à-dire, devant toute l'Eglise ceux qui seront coupables de crimes, c'est-à-dire, les Prêtres que vous aurez trouvé tels par la déposition d'un nombre suffisant de témoins, puisque leur peché est devenu assez public par cette déposition.*

*Afin que les autres aient de la crainte, voyant que vous n'épargnez pas ceux qui sont si élevés en dignité au-dessus d'eux. Tout ce verset peut s'entendre généralement de tous les fidèles qui sont convaincus de quelque crime, sans l'entendre particulièrement des Prêtres, dont on a eu toujours soin de cacher les pechés pour éviter le scandale des peuples, à moins qu'ils ne fussent devenus très-publics & scandaleux.*

*¶. 21. Je vous conjure devant Dieu, devant JESUS-CHRIST & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé, ne faisant rien par des inclinations particulières.*

*Je vous conjure devant Dieu, que je prens à témoin contre vous, si vous manquez à observer ce que je vous prescris.*

Devant JESUS-CHRIST qui sera votre juge.

*Et les Anges élus, c'est-à-dire, les bons Anges qui l'accompagneront en son jugement, & qui en feront les exécuteurs.*

*D'observer exactement ces choses que je vous ordonne touchant le jugement que vous devez porter des Prêtres, ou autres.*

*Sans prévention, & sans préjugé; ce qui se fait ici lorsqu'on juge sans entendre les parties, & qu'on se laisse tout-d'un-coup persuader par les raisons de l'une, sans vouloir donner lieu à l'autre d'exposer les siennes.*

*Ne faisant rien par des inclinations particulières, c'est-à-dire, par des sollicitations qui sont faites en faveur de l'une des parties.*

*§. 22. N'imposez légèrement les mains à personne, & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui: Conservez-vous pur vous-même.*

*N'imposez légèrement les mains à personne pour l'ordination, comme s'il disoit: Mais pour prévenir tous ces inconveniens; qui sont toujours très-fâcheux, & qui exposent toujours l'Eglise à la confusion, n'imposez les mains à personne qu'après une longue épreuve, & une mûre considération.*

*Et ne vous rendez point participant des pechés d'autrui, c'est-à-dire, des pechés que ceux que vous élevez au ministère commettront dans leurs fonctions, faute de les avoir suffisamment éprouvés.*

*Conservez-vous pur vous-même. Voyez Philip. 4. 8. pour pouvoir juger équitablement & avec liberté des crimes des autres; & qu'on ne puisse justement vous dire, que vous condamnez les choses que vous faites: Eadem autem agis que judicas.*

Rom. 2. 1.

*§. 23. Ne continuez plus de ne boire que de l'eau; mais*

*mais usez d'un peu de vin, à cause de votre estomac, & de vos fréquentes maladies.*

*Ne continuez plus néanmoins de ne boire que de l'eau, comme vous avez coutume de faire par mortification, & pour mener une vie plus pure, plus exemplaire, & plus libre pour l'exercice de vos fonctions.*

*Mais usez d'un peu de vin, bien trempé, à cause de la foiblesse de votre estomac, qui est indigeste, & dont les crudités ne se peuvent consommer par l'usage de l'eau toute pure.*

*Et de vos fréquentes maladies, qui ont augmenté la foiblesse de votre estomac, ou plutôt à cause de vos autres infirmités qui sont fréquentes.*

*¶. 24. Il y a des personnes dont les pechés sont connus avant le jugement & l'examen qu'on en pourroit faire; il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite de cet examen.*

*Il y a des personnes.* L'Apôtre reprend la suite de son discours, après la parenthèse du verset précédent; dont les pechés sont connus avant le jugement qu'on en peut faire. Il parle des personnes qui sont proposées à l'ordination, & de la manière & de la nécessité de les examiner: *Et l'examen qu'on en pourroit faire.* Ces sortes de personnes doivent être exclues, sans les admettre à l'épreuve.

*Il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'ensuite de cet examen, & qui par conséquent ont besoin d'être mis à l'épreuve pendant quelque temps.*

*Lettr.* Les pechés de quelques hommes sont manifestes, précédant le jugement, & ceux de quelques autres le suivent.

*¶. 25. Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant qu'on les élise, & si elles ne le sont encore, elles ne demeureront pas long-temps cachées.*

*Il y en a de même dont les bonnes œuvres sont visibles avant qu'on les élife, & qu'on peut se passer de mettre à l'épreuve.*

*Et si elles ne le sont pas encore, & qu'on ait le moindre sujet de douter, il faut absolument les mettre à l'épreuve; parceque c'est le moyen de connoître facilement s'ils sont tels qu'ils doivent être pour être promûs au ministère, & d'éviter les surprises; ce qu'il marque par les paroles suivantes. Elles ne demeureront pas longtemps cachées, si on les met à l'épreuve; puisqu'ils sont tous les jours dans les occasions de pratiquer les bonnes œuvres, comme d'instruire les fidelles, servir les malades, assister les pauvres &c.*

## S E N S S P I R I T U E L.

**9. 1.** *NE* **N***ez* *reprenez pas les vieillards avec crudesse, mais avertissez-les comme vos peres; les jeunes-hommes comme vos freres.*

L'Apôtre instruit ici son disciple Timothée de la maniere qu'il doit traiter toutes sortes de personnes selon leur âge, leur condition & leur disposition. Saint Gregoire Pape a donné des règles excellentes à tous les Pasteurs, pour diversifier les instructions & les reprimandes qu'ils doivent faire, selon les besoins de ceux du salut desquels ils sont chargés; car on ne doit pas suivre les mêmes règles à l'égard de tout le monde, puisque les dispositions des esprits sont bien différentes, & qu'il arrive souvent que les avis qui servent aux uns nuisent aux autres. Il y a souvent des herbes qui nourrissent des animaux, & en tuent d'autres; un même remede soulage un malade, & en incommode un autre; le pain

mé,

9. part.  
Pastor.

même qui fortifie les personnes qui se portent bien, étouffe les enfans & les malades. Ainsi un Pasteur qui ne cherche que l'édification de tous ceux avec qui il a affaire, s'accommode & se proportionne à leurs qualités & à leurs dispositions, afin que chacun en particulier trouve dans ses instructions ce qui lui est propre: ce qui est fort difficile à exécuter; car il faut pour cela beaucoup de prudence, dit saint Chrysostome, & tout le monde n'y réussit pas.

Il est vrai qu'en general il faut reprendre avec beaucoup de douceur & de moderation, parcequ'il est toujours penible d'être repris; il y a néanmoins des occasions où la correction doit être severe plus ou moins, selon la qualité des fautes. Saint Paul veut qu'un Evêque use d'une grande douceur en reprenant ceux qui sont plus âgés que lui, & qu'il paroisse les prier plutôt que les reprendre. Saint Gregoire approuve fort cette regle, & la confirme par les paroles de l'Apôtre: *Istas ad meliora opera deprecatio blanda componit, sicut scriptum est; seniores ne increpaveris, &c.* Cependant le même saint Docteur dit ailleurs, qu'il ne faut garder cette regle que quand la faute d'un vieillard n'est point préjudiciable à la jeunesse, & qu'elle ne lui donne point mauvais exemple; qu'autrement il le faut reprendre avec rudesse & severité: *Hac regula tunc in eo servanda est cum culpa senioris exemplo suo non trahit ad interitum corda juniorum: ubi autem senior juvenibus exemplum ad interitum prabet, ibi districta increpatione feriendus est.* Car comme dit saint Thomas, un vieillard qui est méchant perd l'honneur & le respect qui étoit dû à son age. Ainsi il faut le reprendre durement comme Daniel a fait. *Dan. 13.*

Pour ce qui regarde les jeunes gens, on peut dire en general, qu'il faut les reprendre fortement;

ment: *Quia illos plerumque severitas admonitionis ad profectum dirigit*, dit saint Gregoire; toutefois la correction severe qui redresseroit ceux qui sont fiers & présomptueux, abbatroit ceux qui sont d'un naturel doux & timide. C'est pourquoi il faut étudier leur humeur & leur temperament, pour y proportionner la reprimende selon la qualité de la faute.

*v. 2. Les femmes âgées, comme vos meres; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.*

Cet avis que saint Paul donne à Timothée; & en sa personne à toute la terre, dit saint Chrysostome, est très-important pour les Ecclesiastiques, & sur-tout pour les Pasteurs & les Directeurs, de se conduire avec les jeunes personnes du sexe comme avec leurs sœurs; il n'y a personne qui n'en voie les consequences. On fait assez quelle est la pente naturelle des deux sexes l'un pour l'autre.

*Hom. 2. cant.  
subintro.  
serot.*

„ S'il se rencontre des Ecclesiastiques qui con-  
 „ versant avec des femmes n'en soient point tou-  
 „ chés, ils me paroissent heureux, dit saint Chry-  
 „ sostome, & plutôt à Dieu que je fusse doué de la mê-  
 „ me force. Quoi! tant de solitaires se chargent  
 „ de fers & de chaînes, & s'ensevelissent dans  
 „ des cavernes, & avec cela ils avouent qu'ils  
 „ ont de la peine à vaincre l'ardeur de la concu-  
 „ piscence: & de jeunes Ecclesiastiques, poursuit  
 „ ce Pere, qui se nourrissent & qui se traitent  
 „ delicatement, prétendront nous faire accroire  
 „ qu'ils se conservent purs & insensibles au mi-  
 „ lieu des flammes que de jeunes filles avec les-  
 „ quelles ils conversent répandent par-tout? Le  
 „ croira qui voudra; vous n'êtes pas plus saints  
 „ que David, ou plus forts que Samson: & quelque  
 „ grande que soit votre sagesse, elle ne sauroit sur-  
 „ passer celle de Salomon, dit saint Jérôme à Ne-  
 „ „ potien.



„ potien., La premiere tentation des Ecclesiastiques, dit - il ailleurs, „ c'est la frequentation des femmes: c'est le sexe qui les rend plus dignes de reproches; si vous les frequentez, vous deviendrez la fable & le sujet des entretiens de tout le monde; il n'y aura pas jusqu'aux payfans & aux ignorans qui feront des contes sur votre conduite, & qui vous déchireront de toute maniere: *Te cuncti in publico, te in agro rustici aratores ac vinitores quotidie graviter lacerabunt.*

*Ep. ad  
Dion.*

Saint Augustin ne voulut jamais permettre à aucune femme de converser dans sa maison, non pas même à sa propre sœur, quoique veuve, & d'une vertu très-éprouvée; & quand quelques femmes le prioient de les venir voir, il n'y alloit point seul, ni ne leur parloit jamais seul, quelques secrets qu'elles eussent à lui communiquer; mais il avoit toujours avec lui quelqu'un de ses Ecclesiastiques. *Solus cum solis numquam est locutus, nec si secretorum aliquid interesset.* Ce seroit donc une dangereuse présomption pour des hommes foibles, comme nous sommes, de ne pas craindre ce qu'un homme si ferme & si fort a apprehendé, dit saint Grégoire le Grand.

*Possid. in  
vit à Aug.*

*Gregor. l. 7.  
ep. 39.*

Que faut-il donc faire pour éviter un danger si pressant? Il faut suivre les avis que donne le Saint - Esprit dans ses Ecritures: *N'arrêtez point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chute . . . . Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme, & la passion s'allume comme un feu en la regardant.* Imitons Job, qui avoit fait, disoit-il, un pacte avec ses yeux, c'est-à-dire, une forte resolution de ne leur point accorder de regarder une jeune vierge, beaucoup moins une femme mariée. „ Ne „ permettez jamais, ou fort rarement, dit saint „ Jérôme à Nepotien, qu'une femme vous visite: „ aimez,

*Ecc. 9. 5. 9.*

*Job. 23. 1.*

„ aimez, ou ignorez également toutes les vierges  
 „ consacrées à JESUS-CHRIST. *Aut equaliter  
 ignore, aut equaliter dilige.* „ Usez de paroles  
 „ courtes & severes, quand vous serez obligés  
 „ de converser avec des femmes; plus elles ont  
 „ de vertu, plus elles sont propres à nous char-  
 „ mer: sous l'apparence de quelques paroles de  
 „ civilité, il arrive que bien souvent l'appas d'u-  
 „ ne passion criminelle se glisse subtilement:  
*Sermo brevis & rigidus cum mulieribus est habend-*  
*us.* Saint Thomas cite ces paroles comme de  
 saint Augustin, qui ajoute: „ Croyez-moi, je  
 „ suis Evêque, & je parle sans déguisement,  
 „ comme representant JESUS-CHRIST; j'ai  
 „ vû des cedres du Liban, c'est-à-dire, des hom-  
 „ mes de la plus haute contemplation, de grands  
 „ Prélats de l'Eglise, dont je n'aurois non plus  
 „ appréhendé la chute, que celle des Jérômes  
 „ & des Ambroïses, tomber & perir miséra-  
 „ blement par cette tromperie & cette illu-  
 „ sion.

„ Quand donc, conclut un grand Saint, la  
 „ nécessité vous oblige à avoir quelque entre-  
 „ tien avec le sexe, ayez toujours les yeux baif-  
 „ sés; & après leur avoir dit en peu de mots  
 „ quelque chose pour leur instruction, reti-  
 „ rez-vous, de-peur qu'une trop longue con-  
 „ versation ne vous fasse perdre votre ri-  
 „ gueur.

Tous ces avis sont compris dans ces paroles  
 de saint Paul: *Avec toute sorte de pureté, c'est-*  
*à-dire, dans le cœur, dans les yeux, dans les*  
*oreilles, dans les paroles, dans les gestes, &*  
*dans la contenance; avec toute la précaution*  
*des temps, des lieux, des personnes, & de la*  
*compagnie.*

†. 3. jusqu'au 6. *Honorez & assistez les veuves,*  
*qui sont vraiment veuves, &c.*

*Opusc. art.*  
*22. de modo*  
*confit.*

*Isidor. Pe-*  
*luf. l. 2. ep.*  
*284.*

On croit communément que les veuves sont des personnes misérables, parcequ'étant destituées du secours d'un mari, elles sont exposées à la violence & à l'oppression, & privées de toute consolation. C'est ainsi que raisonnent les gens du siècle : mais les Saints en ont jugé bien autrement ; ils ont cru que l'état d'une veuve Chrétienne étoit si excellent, qu'il avoit des avantages & des prérogatives tout particuliers. Saint Gregoire Pape ayant partagé tout le corps de l'Eglise en quatre classes, declare que les veuves tiennent le second rang, & surpassent en mérite & en dignité tous les autres fidèles. Saint Clement Alexandrin dit même, que les veuves qui sont exactes à garder la pureté, rentrent dans les droits & les honneurs de la virginité. *Vidua Stromati qua est rursus virgo per temperantiam.*

In 1. Reg.  
l. 4. 6. 4.

Stromati  
l. 7.

Mais il faut entendre parler saint Chrysostome des véritables veuves, qui mettent toute leur application à plaire à Dieu & à se sanctifier. „ La viduité, dit ce saint Docteur, qui paroît être un nom de misère, ne l'est nullement ; mais c'est une dignité, un honneur, & une très-grande gloire. Car quoiqu'une veuve n'ait point de mari qui demeure & qui converse avec elle, JESUS-CHRIST lui-même l'honore de sa conversation, & il écarte loin d'elle tous les maux qui pourroient lui arriver. Les larmes, les gemissemens, & les prières continuelles sont les véritables armes avec lesquelles les veuves peuvent non seulement se défendre de la violence des hommes, mais encore repousser les attaques des démons.

Tom. 5.  
hom. 29.

En effet, Dieu est appelé dans l'Ecriture le Juge & le Protecteur des veuves, & promet lui-même de les bénir, & de les combler de grâces & de miséricordes ; & lorsqu'une veuve est persécutée, il suffit qu'elle se présente devant Dieu

No. 1. 15.

Dieu pour se garantir des embûches de tous ceux qui la persécutent : bien plus, aussi-tôt qu'elle paroît devant son trône, elle enleve à sa justice, dit saint Chrysostome, ceux que Dieu regardoit comme l'objet de sa haine, & les reconcilie avec lui en un instant. Ecoutez ce que Dieu dit aux Juifs sur ce sujet : *Lorsque vous étendrez vos mains vers moi, je détournerai mes yeux, afin de ne vous pas voir; quand vous redoublerez vos prières, je ne vous écouterai pas; car vos mains sont pleines de sang.* Néanmoins il promet de pardonner à ces scelerats, pourvû qu'ils assistent les veuves que l'on persécute. *Rendez justice à l'orphelin, défendez la veuve, & après cela venez, & soutenez votre cause contre moi, & quand vos péchés seroient semblables à l'écarlatte, je vous rendrai plus blanc que la neige.*

Epiph. ba-  
res. 79.

On voit par là en quelle considération sont les vraies veuves auprès de Dieu; j'appelle les vraies veuves, telles que saint Paul les demande. Il recommande à son disciple Timothée d'entrer dans le détail de leur vie, afin de juger si elles méritent d'être reçues au nombre de celles que l'Eglise entretient, entre lesquelles on en choisissoit qui étoient employées à aider l'Evêque à administrer les Sacremens avec plus de bienfaisance, sur-tout celui du Batême, qu'on donnoit alors très-souvent à des femmes adultes, qui étoient obligées de se dépouiller pour être plongées dans les fonts baptismaux, suivant la discipline des premiers siècles de l'Eglise; elles faisoient par l'ordre des Evêques la distribution des aumônes, & plusieurs autres exercices de charité; ainsi elles devoient être d'un âge avancé & d'une grande vertu: de sorte que saint Jean Chrysostome dit, que saint Paul veut que ces veuves soient presque aussi parfaites, que ceux qu'on élève à l'Episcopat. L'Apôtre ne vouloit pas qu'on en  
choi-

choisist aucune qu'elle n'eût soixante ans, & qu'elle ne se fût appliquée à toutes sortes d'œuvres de piété.

Ces veuves étoient obligées par leur emploi à converser souvent avec les Evêques & les Prêtres; ainsi elles devoient être d'un âge si avancé, qu'il exclût tout soupçon. Telles sans doute doivent être les femmes que l'Eglise par une pure tolérance, souffre chez les Ecclesiastiques, dans un âge avancé, & d'une vertu à l'épreuve de toute tentation.

Qu'on dise tant qu'on voudra, que les femmes sont plus propres au ménage, que les hommes; & les jeunes, que les vieilles; tout cela, dit saint Chrysostome, est un méchant prétexte, qu'on a honte d'être obligé de refuter. Qu'on consulte la nature & la raison, continue ce Pere, on sera obligé de convenir que les femmes doivent servir les hommes, & les hommes servir les hommes. Une femme ne peut, sans une indécence qui fait rougir, rendre à un homme mille services; non plus qu'un homme ne le peut faire à l'égard des femmes, sans violer la pudeur.

*Hom. 2. contra  
tra Sub-  
intr. serm.*

Ainsi il faut au-moins s'en tenir aux regles qui ont été sagement prescrites sur ce sujet. Pour ce qui est de la qualité des personnes, le Concile de Nicée n'a pas cru qu'on pût en dispenser qu'à l'égard de la mere, de la tante & de la soeur; pour ce qui regarde l'âge, on ne devoit pas prendre des femmes pour servir les Ecclesiastiques dans des maisons particulieres moins âgées que celles qu'on prenoit pour servir à l'Eglise; néanmoins les canons des Conciles & les Ordonnances des plus saints Evêques ont eu la condescendance d'en permettre au-dessous de l'âge que saint Paul prescrit pour les veuves jusqu'à cinquante ans. Après cela toutes les raisons qu'on  
peut

peut rapporter pour se dispenser de suivre ces règles, ne peuvent être que des prétextes palliés pour couvrir le penchant secret qu'on a pour le sexe, ou l'amour déréglé qu'on a pour ses proches.

*v. 6. & 7. Et pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paroisse vivante, &c.*

*Tract. 47.  
in Joan.*

Comment se peut-il faire qu'en vivant on ne vive pas, & qu'on soit mort quoiqu'on vive? Cela paroît une énigme. Saint Augustin en donne la résolution en ces termes: *La vie de votre chair, dit-il, c'est l'ame; la vie de votre ame c'est Dieu; comme donc la chair meurt quand elle perd l'ame qui est sa vie; de même aussi l'ame meurt quand elle perd Dieu qui est sa vie.* Si c'est dans la possession de Dieu que consiste la vie de l'ame, ne peut-on pas dire que ceux qui ne sont point animés de l'Esprit de Dieu, qui suivent les desirs déréglés de leur convoitise, sont vraiment morts? „ Ceux qui vivent, dit saint Chrysostome, sont „ ceux qui ne se mettent en peine que de la vie „ éternelle, qui seule est la véritable vie, & „ qui en font les actions. Ce qui discerne donc „ & ce qui distingue ceux qui vivent d'avec ceux „ qui sont morts, ce n'est pas seulement que les „ uns voyent le soleil, ou respirent l'air, c'est „ principalement parcequ'ils font de bonnesœuvres; si ceux qui vivent ne s'y appliquent pas, „ ils ne different en rien des morts. Car si on ne vit de la vie de l'ame par la pratique des commandemens de Dieu, & si on ne vit que de la vie du corps, peut-on dire que c'est vivre, puisque cette vie mortelle est une mort continuelle? *Mors potius dicenda quam vita.* Rien de ce que nous voyons, ne demeure stable; de toutes les choses qui sont dans nous, l'ame seule est éternelle.

Et pour faire voir que la vie est celle de l'ame, & non point celle du corps, c'est que JESUS-CHRIST nous assure que les morts même sont vivans: *Dieu, dit-il, n'est point le Dieu des morts, mais des vivans*: il parle d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & des autres justes qui vivoient de la foi dans l'attente du Redempteur. Ainsi saint Paul a grande raison de dire que c'est être mort que de vivre dans les delices. Si je pouvois vous faire voir, dit saint Chrysostome, les ames des yeux du corps, vous verriez celles de ces voluptueux & de ces amis de la bonne chere, toutes abattues & languissantes, toutes difformes & toutes maigres. Plus le corps s'engraisse, plus l'ame se seche; plus l'un devient robuste, plus l'autre s'affoiblit, & s'enfonce dans la chair, devient charnelle de spirituelle qu'elle étoit: c'est pourquoi l'Apôtre dit que *l'amour des choses de la chair, est la mort de l'ame, au lieu que l'amour des choses de l'esprit, en est la vie & la paix.*

Matth. 22.  
32.

Rom. 8. 6.

¶ 8. jusqu'au 17. *Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulièrement de ceux de sa maison, il renonce à la foi, & est pire qu'un infidelle.*

La loi de la charité ordonne d'avoir soin de son prochain, tel qu'il soit, mais la loi de la nature ajoute à celle de la charité un nouvel engagement de prendre un soin particulier de nos proches; & l'ordre que Dieu a établi demande aussi le même soin, pour ceux dont la conduite nous a été confiée: ce soin n'est autre chose qu'une vigilance generale qui comprend ce qu'il faut pour l'ame & pour le corps, dit saint Chrysostome. Ainsi ceux qui se contentent de regler leur conduite particuliere, & de vivre sans reproche en ce qui les regarde, sans entrer dans le détail de la vie de ceux dont ils sont chargés, pour prendre soin de leur subsistance & de leur salut, se trompent

peut fort s'ils croient être sauvés en cet état. On voit quelquefois des personnes d'une piété même exemplaire, qui visitent les pauvres, qui ont leurs dévotions réglées, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & sont dans l'exercice de beaucoup de bonnes œuvres, qui néanmoins, par le peu de soin qu'ils prennent de leurs enfans & de leurs domestiques laissent croître le désordre dans leur famille, où il se commet des dérèglemens qu'ils ne connoissent pas; croient-elles que Dieu ne leur demandera pas compte de leur négligence?

Il faut donc *prendre soin des siens, & particulièrement de ceux de sa maison*, selon l'avis qu'en donne Isaïe: *Ne méprisez point, dit-il, ceux de votre maison, & qui vous sont liés par le sang*: car un homme qui a de la dureté pour ses proches, aura-t-il de la tendresse pour des étrangers? Saint Paul a donc grand sujet de dire, *qu'il est pire qu'un infidelle*; car si un infidelle méprise les étrangers, au moins a-t-il de la considération pour les siens: négliger les siens est donc violer les loix les plus divines, & les droits les plus sacrés de la nature.

Mais comment saint Paul peut-il dire qu'un fidelle qui ne prend pas le soin qu'il doit des siens, a renoncé à la foi? C'est qu'il est du nombre de ceux qui *confessent de parole qu'ils connoissent Dieu, & qui néanmoins le nient par leurs actions*.

Dieu a ordonné qu'il y eût des liaisons du sang & de la nature, afin que nous eussions une infinité d'engagemens de nous entr'aimer & de nous faire du bien les uns aux autres. Lors donc, dit saint Chrysostome, que vous négligez de faire une chose à laquelle un infidelle même n'auroit garde de manquer, ne témoignez-vous pas que vous avez renoncé à la foi? Ce n'est pas simple-  
ment



ment en confessant la foi que l'on témoigne que l'on en a, c'est encore bien plus lorsqu'on la met en pratique, & qu'on en fait voir les œuvres. Chacun de nous peut croire tous les articles de la foi, & néanmoins renoncer la foi.

Comme le soin du salut est sans comparaison préférable à celui de la subsistance temporelle; si ceux qui négligent de donner à ceux dont ils sont chargés les choses qui regardent la vie présente, doivent passer pour apostats & sont pires que des infidèles: que dirons-nous des peres & des meres qui sont meurtriers des ames de leurs enfans, soit par le mauvais exemple qu'ils leur donnent, ou par l'abandon qu'ils en font sans prendre aucun soin de leur salut? En quel rang peut-on mettre les Pasteurs & les autres Superieurs Ecclesiastiques, qui laissent mourir de faim le troupeau, qui leur fournit de quoi vivre dans l'abondance, & quelquefois dans les delices, sans leur donner non plus aucune nourriture spirituelle? Que dire des Maîtres qui retiennent les gages de leurs domestiques, le salaire des ouvriers, ou le prix du travail des artisans?

Craignons donc chacun dans notre état & nos emplois cette sentence terrible que l'Apôtre a prononcée contre les peres, les maîtres & les autres Superieurs qui négligent d'instruire & d'assister leurs proches & leurs domestiques, ou de satisfaire ceux qui ont travaillé pour eux.

*v. 17. jusqu'au 21. Que les Prêtres qui gouvernent bien soient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole & à l'instruction des peuples.*

Les Prêtres & les Evêques qui s'acquittent bien de leur charge meritent un double honneur, c'est-à-dire, une recompense abondante; car c'est ce que signifie ce mot dans l'Ecriture, ainsi on ne doit pas entendre qu'il faille payer aux

Prêtres le double de leur travail; car il n'y avoit alors rien de réglé pour ce qui leur étoit dû; mais qu'on les doit assister abondamment. Ce n'est pas que les Prêtres puissent rechercher ou exiger cette récompense temporelle; ils y perdroient trop; ce seroit renoncer à la récompense abondante que Dieu leur prépare dans le ciel conformément à leur travail: *Que les Pasteurs reçoivent du peuple la subsistance qui leur est nécessaire pour travailler*, dit saint Augustin, *mais qu'ils attendent du Seigneur la récompense de leurs services; car le peuple n'est point capable de rendre de récompense à ceux qui leur rendent un service charitable dans la dispensation de l'Évangile.* Le peuple est obligé de donner à leurs Pasteurs la subsistance honnête qui leur est due par justice; mais quelque abondante qu'elle soit, elle est toujours infiniment au-dessous du mérite des services qu'ils lui rendent, qui sont tous spirituels. Les Ministres d'un aussi grand Maître qu'est le Fils de Dieu de qui ils attendent leur récompense, ne doivent considérer ce qui leur est offert que comme une aumône, ou une offrande faite à Dieu, en leur personne, & se doivent eux-mêmes contenter de peu. *Pour moi*, dit saint Chrysostome, *j'ose dire que les Pasteurs qui sont établis dans l'Église, ne doivent avoir rien que le vivre & le vêtement; de peur qu'allant au-delà, ils n'attachent insensiblement leur cœur à ces bassesses.*

Si nous considérons la récompense, dit ce saint Docteur, regardons en même temps le travail qui doit la mériter. Si donc un Pasteur est délicat, lâche & paresseux, il ne mérite plus rien. S'il ne fait dans l'Église ce que le bœuf fait dans l'aire lorsqu'il foule, il ne mérite point de récompense: on ne récompense, selon l'Apôtre, que ceux qui gouvernent bien. Qu'est ce que bien gou-

*Aug. serm.  
de Pastor.  
ch. 2.*

gouverner, continue ce Pere? JESUS-CHRIST l'explique lorsqu'il dit: *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Bien gouverner, c'est ne rien épargner lorsqu'il s'agit de servir les ames dont on a la conduite, principalement en travaillant à la prédication de la parole, & l'instruction des peuples. Ce n'est pas, dit-il, que j'approuve ici ces discours étudiés, pleins de faîte & de vaine gloire, qui affectent de se rendre conformes à l'éloquence des payens. Un Pasteur n'a point besoin de cet appareil de figures & de paroles pompeuses, je n'approuve que les discours qui sont pleins de force, & qui respirent par-tout une sainte gravité & une divine sagesse. C'est ainsi que parle ce grand orateur saint Jean Chrysostome.

†. 21. *Je vous conjure devant Dieu, devant JESUS-CHRIST, & les Anges élus, d'observer ces choses, sans prévention & sans préjugé, &c.*

Saint Paul donne de la terreur en parlant de cette sorte; mais c'est un avis très-important pour tous les Ministres de l'Eglise de garder les regles que les Apôtres, leur ont laissées, en les observant exactement, sans écouter ni leurs propres pensées, ni celles des autres: car tout le désordre qui se trouve dans le gouvernement de l'Eglise, ne vient que de ce qu'on suit plutôt ses inclinations particulieres, ou qu'on se laisse prévenir par les vûes des autres, que de s'attacher inviolablement aux ordonnances des Apôtres, & les suivre comme disciples, sans les examiner ou disputer contre. Les plus grands Saints n'en ont jamais usé autrement, & n'ont point proposé leurs sentimens; mais ils n'ont avancé que ce qu'ils avoient appris de leurs predecesseurs, & qui leur venoit par tradition de JESUS-CHRIST, qui est la seule regle infallible. Tout ce qui ne s'accorde point avec cette divi-

ne regle ne peut venir que de l'imagination des hommes.

Comme donc ce point est très important, il n'y a pas lieu d'être surpris que saint Paul menace les Pasteurs qui négligeront de s'en tenir à ces décisions Apostoliques, de la colere de Dieu, de la vengeance de JESUS-CHRIST, & de l'indignation des Anges protecteurs & zelateurs de l'Eglise.

*γ. 22. N'imposez legerement les mains à personne, & ne vous rendez point participant des pechés d'autrui.*

Cet avis qui regarde les Evêques est encore d'une extrême conséquence pour le bien de l'Eglise; car si un Evêque n'a grand soin d'éprouver ceux qu'il ordonne Prêtres, il se rend coupable d'une infinité de pechés griefs, & attire sur lui & sur ceux qu'il ordonne indiscrettement autant de supplices qu'il y a d'ames, qui peuvent être corrompues par la mauvaise conduite & le mauvais exemple que donnent ces personnes indignes d'un ministere si saint. Quel ravage ne fait point dans l'Eglise un mauvais Prêtre, dont la vie est scandaleuse, & qui abuse de ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré, à sa propre perte, & à celle de ceux dont on l'a chargé?

Pour remedier à un si grand desordre les Conciles & les Papes ont fait beaucoup de reglemens; mais quel moyen y a-t-il de l'arrêter, si les Prélats ne s'appliquent à entrer dans le détail de la conduite de ceux qui se présentent à eux pour entrer dans l'Eglise, & voir comment ils ont été élevés, & s'ils ont vécu dans l'innocence, ou au-moins dans la disposition de bien faire à l'avenir; & s'ils ne s'affermissent contre les sollicitations pressantes qu'on leur fait, pour admettre des indignes & des inconnus. C'est sans doute l'article au sujet duquel ils ont le plus à craindre

dre devant Dieu. On rapporte dans la vie de Baron. an. 461. en Sophr. saint Leon Pape, qu'ayant veillé au tombeau de saint Pierre, pour obtenir la remission de ses pechés; ce saint Apôtre lui répondit: Que tous ses pechés lui étoient remis, hormis ceux qu'il avoit commis par l'imposition des mains. Saint Paul donne ensuite quelques regles qui regardent l'examen de ceux qui se présentent pour être admis aux fonctions Ecclesiastiques, mais il entremêle deux avis, qui ne regardent point cette matiere; sur quoi saint Gregoire dit: Que c'est l. 5. Mor. chr. 30. la coutume de l'Ecriture sainte, après avoir parlé d'un sujet d'y entremêler quelque chose d'un autre, puis de retourner incontinent au premier sujet; & après avoir éclairci de cette sorte un passage de Job, il apporte cet exemple de saint Paul, Job. 4. 21. où cette interruption est bien plus évidente: cette figure qu'on nomme hyperbate se trouve en plusieurs endroits des Epîtres du saint Apôtre à cause Gal. 2. 6. Eph. 3. 1. Iren. l. 3. cb. 7. de la rapidité de ses pensées & de l'Esprit dont il étoit rempli, dit saint Irenée, & souvent dans toute l'Ecriture.

*v. 23. jusqu'à la fin. Ne continuez plus à ne boire que de l'eau, mais usez d'un peu de vin à cause de votre estomac & de vos frequentes maladies.*

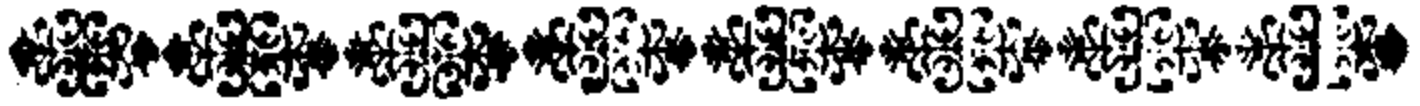
Il falloit que Timothée s'incommodât notablement, faute d'user d'un peu de vin, puisque l'Apôtre qui se mortifioit tant lui-même, lui ordonne de prendre ce soulagement. Ainsi ceux qui abusent de cet exemple, pour accorder à leur sensualité tout ce qu'elle demande à la moindre incommodité, se trompent fort; car, comme remarque fort bien saint Bernard, ce Bern. in Cant. serm. 302 n'est point saint Paul qui s'accorde à lui-même cet adoucissement; ce n'est point non plus le disciple qui le demande, quoique malade & accablé de travail, mais il est nécessaire que saint

Paul le lui ordonne. Hippocrate & Epicure, ajoute ce Pere, cherchent dans le choix des viandes & dans la maniere de vivre, le plaisir ou la santé; & JESUS-CHRIST nous dit que nous devons mépriser l'un & l'autre. Qu'avez-vous oui dire dans l'Ecole de JESUS-CHRIST; & qu'y croit-on, sinon que celui qui aime son ame la perdra? Il la perdra, dit-il, en l'abandonnant comme martyr, ou en l'affligeant comme pénitent, *Sive ponendo, ut martyr; sive affligendo ut poenitens*. Voyez, conclut-il, comme ces paroles de mon Maître condamnent la sagesse de la chair, qui fait ou qu'on se laisse aller à la mollesse des voluptés, ou qu'on recherche la santé du corps plus qu'il n'est nécessaire. Après les femmes il n'y a gueres de gens plus occupés du soin de leur santé que les Ecclesiastiques.

Ce n'est pas qu'on doive pousser trop loin les mortifications du corps; heureux néanmoins sont ceux qui se consomment, quand c'est par l'attrait & l'instigation de l'esprit de Dieu, comme saint Bernard lui-même & plusieurs grands Saints ont fait; mais dans les regles ordinaires il faut donner au corps tout le soulagement nécessaire, pour s'acquitter bien de ses fonctions dans l'état où on se trouve; car, comme dit saint Gregoire; „ Il n'y a point „ proprement de vertu d'abstinence, si on n'a „ soin de dompter sa chair, autant qu'on le „ peut; mais cette vertu est déreglée & blamable, si l'on abbat son corps avec excès, en lui „ faisant plus souffrir qu'il n'en peut porter. Et „ en effet il se faut servir de l'abstinence pour „ détruire les vices de la chair, & non pas pour „ détruire la chair même: & chacun se doit rendre „ maître de son corps; mais avec un tel tempera- „ ment, & une telle discretion, que la chair ne se re- „ volte

Gregor. I.  
20. Moral.  
ch. 31.

„ volte pas jusqu'à nous porter au péché; & que  
 „ néanmoins elle soit toujours allée forte, pour  
 „ suivre la sainte ferveur de l'Esprit dans l'ex-  
 „ cution des bonnes œuvres.



## CHAPITRE VI.

1. **Q**UICUNQUE sunt  
 sub iugo ser-  
 vi, dominos  
 suos omni honore dig-  
 nos arbitrentur, ne  
 nomen Domini &  
 doctrina blasphemetur.

2. *Qui autem fi-  
 deles habent dominos,  
 non contemnunt, quia  
 fratres sunt; sed ma-  
 gis servant, quia fi-  
 deles sunt & dilecti,  
 qui beneficii participes  
 sunt. Hac doce, &  
 exhortare.*

3. *Si quis aliter  
 docet, & non acquies-*

1. **Q**UE tous les servi-  
 teurs qui sont sous  
 le joug de la servi-  
 tude, sachent qu'ils sont  
 obligés de rendre toute  
 sorte d'honneur à leurs  
 maîtres, afin de n'être pas  
 cause que le nom & la  
 doctrine de Dieu soient  
 exposés à la médisance des  
 hommes\*.

2. Que ceux qui ont des  
 maîtres fidèles ne les mé-  
 prisent pas, parcequ'ils  
 sont leurs frères\*; mais  
 qu'ils les servent au-con-  
 traire encore mieux, par-  
 cequ'ils sont fidèles & plus  
 dignes d'être aimés, com-  
 me étant participans de  
 la même grace: voilà ce  
 que vous devez enseigner,  
 & à quoi vous devez ex-  
 horter.

3. Si quelqu'un enseigne  
 une doctrine différente de  
 celle-

v. 1. *letr.* blasphèmes.

v. 2. *expl.* par le bapême & par la foi.

celle-ci, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & la doctrine qui est selon la pieté,

4. il est enflé d'orgueil, il ne fait rien; mais il est possédé d'une maladie d'esprit qui l'emporte en des questions & des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons,

5. les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu; qui sont privées de la vérité, & s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir \*.

6. † Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la pieté, qui se contente de ce qui suffit.

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.

8. Ayant donc de quoi nous nourrir & de quoi nous couvrir, nous devons être contents.

9. Mais ceux qui veulent devenir riches, tombent

*cit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, & ei, qua secundum pietatem est, doctrina:*

*4. superbus est, nihil sciens; sed languens circa questiones & pugnas verborum: ex quibus oriuntur invidia, contentiones, blasphemia, suspiciones mala,*

*5. conflictationes hominum mente corruptorum, & qui veritate privati sunt, existimantium quastum esse pietatem.*

*6. Est autem quastus magnus, pietas cum sufficientia.*

*7. Nihil enim intulimus in hunc mundum: haud dubium quod nec auferre quid possumus.*

*8. Habentes autem alimenta, & quibus tegamur, his contenti sumus.*

*9. Nam qui volunt divites fieri, inci-*

† Saint Alexis.

Job. 1. 21.

Ecclesi. 5. 14.

Prov. 27. 26.



*cadunt in tentationem, & in laqueum diaboli, & desideria multa inutilia, & nociva, qua mergunt homines in interitum & perditionem.*

10. *Radix enim omnium malorum est cupiditas: quam quidam appetentes, erraverunt à fide, & inseruerunt se doloribus multis.*

11. *Tu autem, ô homo Dei, hac fuge: sectare verò justitiam, pietatem, fidem, charitatem, patientiam, mansuetudinem.*

12. *Certa bonum certamen fidei, apprehende vitam æternam, in qua vocatus es, & confessus bonam confessionem coram multis testibus.*

13. *Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, &*

dans la tentation & dans le piège du diable, & en divers desirs inutiles \* & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abyssine de la perdition & de la damnation.

10. Car la passion pour le bien \* est la racine de tous les maux: & quelques-uns en étant possédés, se sont égarés de la foi, & se sont embarassés en une infinité d'afflictions & de peines.

11. Mais pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses: & suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

12. Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi \*; travaillez à remporter le prix de la vie éternelle ¶, à laquelle vous avez été appelé; ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins.

13. Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, &

G §

des

9. 9. Le Grec. insensés.

10. 10. expl. l'avarice.

11. 12. lettr. combattez le bon combat de la foi.

Matth.  
27. 11.  
Joan. 18.  
33. 37.

devant JÉSUS-CHRIST,  
qui a rendu sous Ponce-  
Pilate un si excellent té-  
moignage à la vérité;

*Christo Jesu, qui tes-  
timonium reddidit sub  
Pontio Pilato, bonam  
confessionem,*

14. de garder les pré-  
ceptes que je vous donne,  
en vous conservant sans  
tache & sans reproche,  
jusqu'à l'avenement glo-  
rieux de notre Seigneur  
JÉSUS-CHRIST,

*14. ut serves man-  
datum sine macula,  
irreprehensibile, us-  
que in adventum Do-  
mini nostri Jesu Chri-  
sti,*

Apoel. 17.  
14. & 19.  
16.

15. que doit faire paroî-  
tre en son temps celui qui  
est souverainement heu-  
reux, qui est le seul puis-  
sant, le Roi des rois, & le  
Seigneur des seigneurs :

*15. quem suis tem-  
poribus ostendet bea-  
tus & solus potens  
Rex regum, & Do-  
minus dominantium :*

16. qui seul possède  
l'immortalité, qui habite  
une lumière inaccessible;  
que nul des hommes n'a vû  
& ne peut voir; à qui est \*  
l'honneur & l'empire dans  
l'éternité. Amen.

*16. qui solus ha-  
bet immortalitatem,  
& lucem inhabitat  
inaccessibilem: quem  
nullus hominum vi-  
dit, sed nec videre  
potest: cui honor, &  
imperium sempiter-  
num. Amen.*

Joan. 1.  
18.  
1. Joan.  
4. 12.

17. Donnez pour maxi-  
mes aux riches de ce mon-  
de, de n'être point or-  
gueilleux, de ne mettre  
point leur confiance dans  
les richesses incertaines &  
perissables, mais dans le  
Dieu vivant, qui nous four-  
nit avec abondance ce qui  
est nécessaire à la vie\*;

*17. Divitibus hu-  
jus seculi praecepe non  
sublime sapere, ne-  
que sperare in incerto  
divitiarum, sed in  
Deo vivo (qui prae-  
stat nobis omnia ab-  
undè ad fruendum)*

Luc. 12.  
15.

18. be.

v. 16. antr. soit.

v. 17. expl. qui a tout créé pour l'homme.

18. *benè agere, divites fieri in bonis operibus, facile tribuere, communicare,*

19. *thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.*

20. *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, & oppositiones falsi nominis scientia,*

21. *quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.*

18. d'être charitables & bienfaisans; de se rendre riches en bonnes œuvres; de donner l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens;

19. de se faire un trésor & un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.

20. O Timothée, gardez le dépôt \* qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, & toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science,

21. dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous. Amen.

v. 20. *expl.* la foi, la doctrine Chrétienne.

## SENS LITTÉRAL.

v. 1. **Q**ue tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs Maîtres, afin de n'être pas cause que le nom & la doctrine de Dieu soient exposés à la médisance des hommes.

Que tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude. Il y en avoit qui n'étoient pas esclaves, mais qui servoient à gage & librement,

& qui pouvoient quitter le service après le temps dont ils étoient convenus avec leurs maîtres.

*Sachent qu'ils sont obligés, par la loi de Dieu, tant de l'ancien Testament que du nouveau, de rendre toute sorte d'honneur, c'est-à-dire, de les honorer, non comme les égaux s'honorent les uns les autres, mais comme on honore les Supérieurs; d'un honneur de reverence & de soumission profonde; à leurs maîtres, soit fidelles ou infidelles, les considérant comme leurs magistrats, & comme leurs princes domestiques. Voyez Rom. 13.7. & 1. Pier. 2.17.*

*Afin de n'être pas cause, en manquant à ce devoir, dont l'obligation est reconnue par toutes les nations les plus infidelles, que le nom, c'est-à-dire, la Majesté, & la doctrine de Dieu, qui est l'Évangile, soient exposés à la médifance des hommes, c'est-à-dire, des infidelles, qui ne manqueront pas d'imputer à l'Évangile la revolte des serviteurs contre leurs Maîtres, & des sujets contre leurs Princes & leurs Magistrats; ce qui est l'un des plus grands obstacles qu'on puisse mettre à leur conversion, & à l'établissement du Christianisme.*

*¶. 2. Que ceux qui ont des Maîtres-fidelles ne les méprisent pas, parcequ'ils sont leurs freres; mais qu'ils les servent au contraire encore mieux, parcequ'ils sont fidelles & plus dignes d'être aimés, comme étant participans de la même grace: voilà ce que vous devez enseigner, & à quoi vous devez exhorter.*

*Que ceux qui ont des Maîtres fidelles; ce qui fait assez voir qu'il n'est pas défendu aux fidelles d'avoir des esclaves, comme quelques-uns l'ont crû; ne les méprisent point, c'est-à-dire, ne leur en portent pas moins de respect.*

*Parcequ'ils sont leurs freres en JESUS-CHRIST,*

& qu'à cet égard il y a une entière égalité de grâce & de religion entr'eux, qui ne détruit nullement la subordination civile, qui est établie par les loix divines & humaines.

*Mais qu'ils les servent au-contraire encore mieux, parcequ'ils sont fidelles, puisqu'en cette qualité ils meritent plus d'amour & plus de considération que des infidelles, qui sont privés de la grace de Dieu, & qui n'ont rien de venerable en eux que l'autorité qu'ils tiennent de lui. Et plus dignes d'être aimés, ce qui fait que les serviteurs les doivent aussi aimer davantage, comme étant participans de la même grace, ayant eu part comme eux à la grace du Batême, & à toutes les autres graces que JESUS-CHRIST communique aux fidelles dans son Eglise.*

*Voilà ce que vous devez enseigner, &c. puisqu'il n'est pas moins de votre devoir d'instruire & d'exhorter les esclaves que les Maîtres, & qu'ils sont tous égaux en JESUS-CHRIST, & à l'égard du salut.*

*v. 3. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & la doctrine qui est selon la piété.*

*Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci, c'est-à-dire, de celle que je vous enseigne dans cette Epître, touchant l'obligation que les serviteurs ont d'obeir à leurs Maîtres, sous prétexte de la liberté de l'Evangile, qui est commune à tous les fidelles, confondant le libertinage & la revolte, avec la vraie liberté des enfans de Dieu, qui les porte à obeir encore plus étroitement à leurs Superieurs.*

*Et n'embrasse pas avec une ferme foi, les saintes instructions, salutaires & exemptes de toute corruption & d'erreur, de notre Seigneur JESUS CHRIST, qui me les a enseignées, & inspiré de les écrire.*

*Et de la doctrine qui est selon la piété, c'est-à-dire, qui porte à la piété. Voyez Tît. 1. 1. préférant à cette doctrine ses propres speculations & ses subtilités.*

*γ. 4. Il est enflé d'orgueil, il ne fait rien; mais il est possédé d'une maladie d'esprit, qui l'emporte en des questions & des combats de paroles, d'où naissent l'envie, les contestations, les médisances, les mauvais soupçons.*

*Il est enflé d'orgueil, comme les corps malades le sont de vent, présumant de son propre sens qu'il préfère à la parole de Dieu, & à la doctrine des Maîtres & des Docteurs de la Religion, qui sont les Apôtres.*

*Il ne fait rien de ce qu'il doit savoir pour son salut.*

*Mais il est possédé d'une maladie d'esprit, c'est-à-dire, de délire, comme les febricitans, qui l'emporte en des questions & des combats de paroles, qui n'ont rien de solide, & dont on ne sauroit avoir de vraie intelligence, affectant de ne se pas faire entendre, pour n'être pas pleinement refutés, comme ont fait les plus celebres Philosophes. D'autres expliquent des questions & des combats, touchant la signification des mots; au lieu de s'arrêter à apprendre ce qui est solide & nécessaire pour la reformation des mœurs, & pour le salut; ou, des disputes, où il n'est pour l'ordinaire question que du nom; ce qui est une pure perte de temps, & une source de plusieurs maux, comme l'Apôtre l'explique ensuite par ces paroles:*

*D'où naissent l'envie contre ceux qui semblent remporter la victoire.*

*Les contestations, pour ne pas succomber dans la dispute, & pour avoir le dessus, en faisant prévaloir son sentiment.*

*Les médisances, pour décrier ses adversaires, & leur faire perdre leur credit.*

*Les mauvais soupçons*, interpretant en mauvaise part les sentimens contraires aux siens. *Autr.* Les mauvaises opinions, comme d'assûrer qu'il n'y a point de Dieu, ou qu'il n'a pas soin de ce qui se passe parmi les hommes; qu'il n'y a rien de bon ni de mauvais de sa nature, mais par notre seule imagination, & par l'invention des hommes; toutes opinions pernicieuses & pleines d'ignorance, n'étant que l'effet des disputes des hommes dépravés, tels que l'Apôtre les décrit ici.

¶ 5. *Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu; qui sont privées de la vérité, & s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir.*

*Les disputes pernicieuses de personnes qui ont l'esprit corrompu*, c'est-à-dire, qui disputent de toutes les vérités les plus constantes de la Religion.

*Qui sont privées de la vérité*, de la foi & de la pieté, en punition de leurs pechés, & de la dureté de leur cœur.

*Et s'imaginent que la pieté leur doit servir de moyen pour s'enrichir*; ce qui est le comble de l'irreligion & de l'impiété, & l'effet d'une ignorance profonde & affectée.

¶ 6. *Il est vrai néanmoins que c'est une grande richesse que la pieté, qui se contente de ce qui suffit.*

*Il est vrai néanmoins*, quoiqu'en un sens fort différent de celui de ces disputeurs impies, que c'est une grande richesse que la pieté, puisqu'elle remplit notre cœur de Dieu, qui est tout son bien, & qu'elle nous est un gage assûré du salut éternel, qui est l'unique bonheur où aspirent les hommes.

*Qui se contente de ce qui suffit*, c'est-à-dire, de ce qui est nécessaire pour subsister, sans rien rechercher de plus. Voyez l'explication ci-après

¶ 8. & Hebr. 13. 5.

¶ 7. *Car*

¶ 7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, & il est sans doute que nous n'en pouvons aussi rien emporter.

Car nous n'avons rien apporté en ce monde, lorsque nous y sommes entrés par notre naissance, nous y sommes entrés tout nus; & de quelque condition que nous soyons, riches & pauvres, nous n'avons rien de propre que la misère & les pleurs.

Et il est sans doute, comme nous le voyons tous les jours par l'expérience des autres, que nous n'en pouvons aussi rien remporter; de sorte que c'est une extrême folie de ne nous pas contenter de ce qui peut suffire à l'entretien de cette vie, & de prendre tant de soin pour amasser ce qui nous est inutile, & qu'il faut abandonner à la mort.

¶ 8. Ayant donc de quoi nous nourrir & de quoi nous couvrir, nous devons être contents.

Ayant donc de quoi nous nourrir & de quoi nous couvrir, selon l'état auquel Dieu nous a appelé. L'Apôtre entend par le vivre & le vêtir, tout ce qui est nécessaire à la vie.

Nous devons être contents, sans nous mettre en peine de devenir plus riches. D'où il ne s'ensuit pas que ceux qui n'ont pas de quoi vivre ni de quoi se vêtir selon leur condition, puissent être mécontents, & s'inquiéter de leur misère, puisqu'ils doivent être contents de l'état où Dieu les veut; mais seulement qu'ils peuvent travailler à sortir de cette misère, & à acquérir les choses nécessaires pour l'entretien de leur vie, selon leur condition.

¶ 9. Mais ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piège du diable, & en divers desirs inutiles & pernicious, qui précipitent les hommes dans l'abysme de la perdition & de la damnation.

Mais



*Mais ceux qui veulent devenir riches; c'est-à-dire, dont tout le soin & l'application est de devenir riches, ne se contentant jamais de ce qu'ils ont, quoiqu'il ne leur manque rien de tout ce qui suffit pour leur entretien selon leur état; car l'Apôtre ne prétend pas que les Chrétiens soient obligés de refuser à devenir plus riches, lorsque les occasions legitimes s'en présentent, & qu'ils ne les recherchent pas avec avidité; comme s'il leur arrive quelque succession, ou quelque bien-fait considerable, ou quelque profit dans leur condition; puisque toutes ces choses sont justes, & qu'on peut bien les vouloir accepter lorsqu'elles se présentent, pourvu que ce soit dans le seul dessein d'en faire des aumônes aux pauvres, selon les occasions qui pourroient s'en présenter, & non pas dans le dessein de thésauroiser.*

*Tombent, par le desir qu'ils ont de devenir riches, dans la tentation & dans le piège du diable, c'est-à-dire, dans les pechés dont l'Apôtre va parler. Le mot de diable n'est pas du texte, quoique les Interprètes l'y aient ajouté pour un plus grand éclaircissement.*

*Et en des desirs inutiles, qui les détournent du service de Dieu, tenant toujours leur esprit occupé à amasser de plus en plus des biens inutiles & superflus. Non potestis Deo servire & mammona.* Matth. 6.  
24.

*Et pernicious, leur faisant souvent concevoir des desseins très-criminels, comme de tromper, de voler, & même d'ôter la vie à leur prochain pour lui ravir son bien.*

*Qui précipitent les hommes dans l'abyssme de la perdition & de la damnation éternelle; de même que ceux que l'on précipite dans un abyssme, d'où il leur est impossible de se sauver.*

*1. 10. Car la passion pour le bien est la racine de tous*

*tous les maux; & quelques uns en étant possédés, se sont égarés de la foi, & se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines.*

*Car la passion pour le bien; c'est la raison du verset précédent, est la racine de tous les maux, c'est-à-dire: Il n'y a point de maux & de pechés où l'amour du bien ne puisse porter & precipiter les hommes, lorsqu'ils croient que ces pechés leur pourront servir à devenir plus riches. Voyez Ephes. 4. 19.*

*Et quelques-uns en étant possédés, &c. ont été jusqu'à ce dernier excès de peché, que de renoncer entierement à la foi, par l'esperance d'éviter la perte de leurs biens, ou de devenir plus riches, en voyant que ses maximes condamnent leur avarice.*

*Et se sont embarrassés en une infinité d'afflictions & de peines, qui accompagnent necessairement le soin d'amasser des richesses & de les conserver, outre les remords continuels de conscience qui les suivent par-tout.*

*¶. 11. Mais pour vous ô homme de Dieu, fuyez ces choses: & suivez en tout la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.*

*Mais pour vous, ô homme de Dieu, c'est-à-dire, qui faites profession de n'aimer que Dieu; ou plutôt, qui en qualité d'Evêque êtes le ministre de Dieu, le dispensateur & l'œconome de ses biens spirituels, & qui ne devez vous occuper qu'à les faire profiter de plus en plus par la conversion des pecheurs, & par l'avancement des fidelles dans sa grace.*

*Fuyez ces choses, c'est-à-dire, ce desir de devenir riche, & tous les vices qui l'accompagnent, puisque votre état & votre profession est si contraire à celle des avarés, qui ne s'appliquent qu'à amasser les biens de la terre.*

*Et suivez en tout, c'est-à-dire: Au-lieu de vous*  
atta-

attacher à l'acquisition des richesses temporelles, appliquez-vous tout-à-fait à la recherche de celles du ciel, qui sont *la justice & l'innocence de la vie, la piété, la foi envers Dieu; la charité envers les hommes; la patience dans les adversités; la douceur envers ceux qui vous offensent.*

†. 12. *Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi, travaillez à remporter le prix de la vie éternelle à laquelle vous avez été appelé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins.*

*Soyez fort & courageux dans le saint combat de la foi. Lettr. Combattez dans le bon combat de la foi, contre tous les ennemis, & contre tous les vices qui s'opposent aux maximes de la foi chrétienne, sur-tout contre celui de l'avarice & de l'amour du bien.*

*Travaillez à remporter le prix de la vie éternelle. Lettr. Tenez fortement la vie éternelle, c'est-à-dire: Travaillez à conserver le droit que vous y avez, au-lieu de vous attacher à acquérir des richesses perissables.*

*À laquelle vous avez été appelé, mais dont la profession ne vous est pas encore acquise, & que vous devez toujours craindre de perdre, si vous venez une fois à vous relâcher.*

*Ayant si excellemment, & avec tant de zèle, confessé la foi en votre Bâême; ce qui vous oblige encore davantage à ne point degenerer, en présence de plusieurs témoins, qui, selon la coutume de l'Eglise, y doivent assister, & qui seroient autant d'accusateurs de votre lâcheté, si vous veniez à vous relâcher; ou bien, en différentes rencontres devant les Juges.*

†. 13. *Je vous ordonne devant le Dieu qui fait vivre tout ce qui vit, & devant JESUS-CHRIST, qui*

qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage à la vérité.

Je vous ordonne devant le Dieu. Voyez l'explication ci-dessus; ch. 5. verset 21. qui fait vivre tout ce qui vit, étant lui-même la vie par essence, & duquel seul par conséquent vous pouvez espérer la vraie vie, qui est l'éternelle, à laquelle vous avez été appelé.

Et devant JESUS-CHRIST, le vrai modèle de votre fermeté dans le combat de la foi, qui a rendu sous Ponce Pilate un si excellent témoignage à la vérité, n'ayant pas craint de confesser qu'il étoit le Messie & le Roi des Juifs, encore que cette confession lui dût causer le supplice de la mort.

¶ 14. de garder les préceptes que je vous donne, en vous conservant sans tache & sans reproche jusqu'à l'avenement glorieux de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

De garder les préceptes que je vous donne, c'est-à-dire, d'être fort & courageux dans le combat de la foi, sans rien craindre de tout ce qui vous en peut arriver pour l'avoir soutenue, à l'exemple de JESUS-CHRIST.

Et vous conservant sans tache & sans reproche, sans crime: car le crime est ce qui souille l'âme, & qui efface en elle la beauté de l'image Dieu.

Jusqu'à l'avenement glorieux de notre Seigneur JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, jusqu'au jugement particulier, auquel notre Seigneur JESUS-CHRIST vous apparaîtra & vous recevra dans la gloire.

¶ 15. Que doit faire paroître en son temps celui qui est souverainement heureux, qui est le seul puissant, le Roi des rois, & le Seigneur des seigneurs.

Que doit faire paroître, à chaque fidelle en  
par-

particulier, en son temps, au temps destiné de Dieu; qui est le temps de la mort, dont le moment n'est connu qu'à lui seul; celui qui est souverainement heureux; & qui seul est capable de rendre heureuses ses creatures; de sorte qu'il ne faut chercher la beatitude qu'en lui, & non dans les biens du monde, comme font ceux qui les aiment.

*Qui est le seul puissant, & le seul par conséquent que nous devons craindre.*

*Le Roi des rois & le Seigneur des seigneurs, c'est-à-dire, qui est par-dessus tous les rois & les seigneurs de la terre, que nous ne devons pas craindre, lorsqu'il s'agit de son service & de la confession de son nom.*

†. 16. *Qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible; que nul des hommes n'a vû, & ne peut voir, à qui est l'honneur & l'empire dans l'éternité. Amen.*

*Qui seul possède l'immortalité, par lui-même, & qui peut seul la communiquer à ses creatures.*

*Qui habite une lumière inaccessible, aux yeux des hommes mortels, & qu'aucune creature, quelque pure quelle soit, n'a vû, & ne peut voir sans être fortifiée d'une lumière surnaturelle, qui s'appelle la lumière de gloire.*

*A qui est l'honneur & l'empire dans l'éternité, c'est-à-dire, à qui l'honneur & l'obeissance soit rendue par toutes les creatures dans tous les siècles.*

†. 17. *Donnez pour maximes aux riches de ce monde, de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines & perissables, mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est nécessaire à la vie.*

*Donnez pour maximes aux riches de ce monde, c'est*

c'est-à-dire: Ordonnez à ceux qui possèdent des richesses en ce monde. L'Apôtre dit de ce monde, pour les distinguer des celestes & des spirituelles, dont il est parlé, Matth. 6. 20. & 19. 21. Marc. 10. 21. Luc. 12. 21. 33. & 18. 22. *Autr.* Ordonnez aux riches fidelles qui sont encore dans le commerce du monde, comme les marchands qui trafiquent, & ceux qui sont dans les emplois de Magistrature, de finances, ou de milice, comme il y avoit de toutes ces sortes de personnes dans l'Eglise, quoiqu'en petit nombre.

*De n'être point orgueilleux*, s'estimant & s'élevant au-dessus des autres; ce qui est le vice ordinaire des riches, parcequ'ils se voyent indépendans de tout le monde, & qu'une infinité de personnes dépendent d'eux.

*De ne point mettre leur confiance*, & leur bonheur dans les richesses, s'imaginant qu'elles sont capables de les mettre à couvert des miseres de cette vie, *incertaines & perissables*; puisque tel qui possède aujourd'hui des richesses immenses, sera demain réduit à une pauvreté extrême.

*Mais dans le Dieu vivant*, de qui il faut attendre tout le bonheur de la vie, *qui nous fournit*, à nous pauvres fidelles, quoique destitués des richesses du monde, *avec abondance*, puisque nous en sommes pleinement satisfaits, *ce qui est nécessaire à la vie*, c'est-à-dire, le vivre, le vêtir, & tout ce qui sert à notre subsistance, comme les astres, la lumière, les éléments, &c. ce qui fait bien voir que les richesses n'ont pas un si grand avantage au-dessus de la pauvreté, comme les riches du monde se le persuadent.

ψ. 18. *D'être charitables & bienfaisans; de se rendre riches en bonnes-œuvres; de donner*  
l'AN

*l'aumône de bon cœur; de faire part de leurs biens.*

*D'être charitables & bienfaisans à tout le monde, lorsque l'occasion s'en présente, & même la rechercher.*

*De se rendre riches en bonnes-œuvres, qui sont les vraies richesses de l'ame, par lesquelles seules on achète le ciel. L'Apôtre parle sur-tout des œuvres qui se pratiquent pour l'utilité temporelle, publique, ou particulière du prochain, & qui ne se peuvent exercer que par les riches.*

*De donner l'aumône de bon cœur, à proportion des biens que Dieu leur a donnés, parceque les aumônes qui ne sont pas liberales, sont d'un petit mérite devant Dieu: *Qui parcè seminat, parcè & metet; & que celles qui se font avec tristesse & à contre-cœur, ne sont nullement méritoires.* 2. Cor. 9. 6.*

*De faire part de leurs biens à ceux qui en ont besoin, en sorte qu'ils soient bien-venus toutes les fois qu'ils recourent à leur charité; ce qui est encore plus que de donner liberalement.*

*†. 19. De se faire un trésor & un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.*

*De se faire un trésor de bonnes œuvres, & un fondement solide, &c. pour bâtir l'édifice de leur salut; car de même que l'édifice matériel s'élève sur les fondemens qui sont cachés dans la terre, ainsi l'édifice du salut éternel s'élève sur le trésor caché des bonnes œuvres: de sorte que ce trésor est incomparable, & infiniment plus aimable que tous les trésors de la terre.*

*Afin d'arriver à la véritable vie, qui est l'éternelle, en comparaison de laquelle celle-ci, quelque commode & heureuse quelle puisse être, n'est qu'une véritable mort: ce que l'Apôtre dit*  
 pour

pour defabufer les riches, qui mettent le bonheur de la vie dans la commodité des richesses, & pour les détacher de l'amour de la vie présente.

*v. 20. O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, & toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science.*

O Timothée, mon fils, que j'aime tendrement. L'Apôtre le nomme ainsi par son nom, par un excès d'amour & de tendresse, pour graver plus avant dans son cœur tous les préceptes & toutes les vérités qu'il lui vient de prescrire & de marquer dans cette lettre.

*Gardez avec un grand soin, le dépôt qui vous a été confié, c'est-à-dire, la doctrine de l'Evangile qui vous a été confiée dans votre promotion à l'Episcopat, pour la conserver dans sa pureté, & la laisser à vos successeurs telle qu'elle vous a été confiée.*

*Fuyant les profanes nouveautés de paroles, c'est-à-dire, rejetant, en matière de Religion, les expressions nouvelles, & qui ne sont pas conformes à celles de l'Eglise & à celles de la tradition, comme étant suspectes d'erreur, & n'étant inventées que par des esprits profanes, pour faire couler plus adroitement le venin de leur hérésie dans l'esprit des simples. *Autr.* Rejetant les nouvelles manières de parler des hérétiques, comme étant profanes & contraires aux vérités saintes & sacrées de la Religion; car il ne prétend pas blâmer absolument toutes les nouvelles expressions en matière de Religion, lorsqu'elles servent à exprimer plus précisément la vérité, & lorsque l'Eglise les approuve & les consacre par l'usage.*

*Et toute doctrine contraire qui porte faussement le nom de science.* Il marque les Gnostiques, dont



il a été parlé au commencement de cette Epître, qui vouloient passer pour fort éclairés, & qui prétendoient avoir une science infiniment au-dessus du commun, quoiqu'ils ne proposassent que des fables & des imaginations. D'autres l'entendent de la philosophie, qui a été à quelques-uns, qui en ont abusé, une source d'erreurs ridicules.

¶. 21. *Dont quelques-uns faisant profession se sont égarés de la foi. Que la grace demeure avec vous. Amen.*

*Dont quelques-uns faisant profession, comme Simon le Magicien, Nicolas, auteurs de la secte des Gnostiques, & leurs adherans, se sont égarés de la foi, pour s'attacher à leurs fausses imaginations, & à leurs opinions extravagantes & impures.*

*Que la grace demeure avec vous, pour vous aider dans toutes vos actions & dans vos fonctions, & pour vous rendre de plus en plus agreable à Dieu par la pureté & la sainteté de votre vie.*

*Amen. Je prie Dieu que cela soit ainsi, & qu'il vous en comble avec abondance.*

## S E N S S P I R I T U E L.

¶. 1. & 2. **Q**ue tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude, sachent qu'ils sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres, &c.

Il paroît que saint Paul avoit extrêmement à cœur que les esclaves & les serviteurs chrétiens fussent bien instruits de leurs devoirs, & qu'ils se conduisissent bien envers leurs maîtres fidelles, ou infidelles. Il leur donne des regles dans la plupart de ses Epîtres, & a plus soin de les regler que leurs maîtres.

*Ephes. 6. 5.  
Coloss. 3. 22.  
Tit. 2. 9.  
1. Petr. 2.  
18.*

Saint Pierre, qui étoit dans le même sentiment que saint Paul à cet égard, propose aux esclaves maltraités de leurs maîtres rudes & fâcheux, l'exemple de JESUS-CHRIST même, qui a souffert avec tant de patience les outrages qu'on lui a faits. C'est dans cet esprit que saint Augustin fait parler ainsi JESUS-CHRIST à un serviteur: „ Ap-  
*Aug. in Ps.*  
 „ prends de moi, mon ami, à servir ton maître:  
 „ puisque j'ai bien voulu me soumettre à servir  
 „ des méchants. Car de qui le Seigneur a-t-il souf-  
 „ fert tant d'outrages dans sa Passion, que de la  
 „ part de ses serviteurs? Qu'étoient-ils autre cho-  
 „ se que de méchants serviteurs? Car s'ils n'avoient  
 „ pas été méchants, ils n'auroient pas traité leur  
 „ Maître comme ils firent. Si donc le Seigneur  
 „ du ciel & de la terre a bien voulu s'assujettir à  
 „ des indignes, n'est-il pas bien juste qu'un hom-  
 „ me ne fasse pas difficulté de servir avec affec-  
 „ tion & de bonne volonté un autre homme  
 „ comme lui, quand bien il seroit méchant?  
 Voyez sur l'Épître aux Ephésiens, ch. 6. v. 5. &  
 sur la première de saint Pierre, chap. 2.

Si JESUS-CHRIST & ses Apôtres obligent avec tant de soin les serviteurs d'obéir à leurs maîtres, dans quelle disposition devons-nous être nous autres à l'égard de Dieu notre souverain Maître, qui nous a faits, lorsque nous n'étions pas, qui nous nourrit maintenant, & nous donne des vêtemens? Que si nous ne voulons pas lui témoigner notre obéissance par quelque manière plus relevée, obéissons-lui au-moins comme nos serviteurs nous obéissent. Ils donnent tout leur temps, tout leur soin, & toute leur vie, afin que nous soyons sans peine & sans inquiétude; nous au-contraire sommes toujours occupés de nous-mêmes, & ne donnons pas à Dieu la moindre partie de nos journées.

¶ 3, & 4. Si quelqu'un enseigne une doctrine différente de celle-ci, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur JESUS-CHRIST, & la doctrine qui est selon la piété; il est enflé d'orgueil, il ne fait rien, &c.

S. Paul dit ailleurs, que la science enfle, & que la charité édifie; mais la doctrine qui a le Sauveur du monde pour auteur, les Apôtres pour maîtres, & la piété pour fondement, n'est pas une doctrine, ni une science qui enfle, mais qui édifie & qui tient dans l'humilité: Si nous avions notre être de nous-mêmes, nous nous donnerions aussi nous-mêmes la sagesse, & nous ne serions nullement en peine de la recevoir d'autrui par la voie de la doctrine & de l'instruction. Mais parceque nous tenons de Dieu ce que nous sommes, c'est par lui que nous devons être instruits & éclairés de la connoissance de la vérité. Etant notre Createur, il faut aussi qu'il soit notre Docteur & notre Maître, comme il doit être l'objet de notre félicité.

1. Cor. 8. 1.

Aug. de civ. D. l. 11. c. 2.

Ce n'est donc point dans l'Ecole des Philosophes qu'on doit chercher la véritable doctrine qui doit rendre l'homme heureux, puisqu'il est certain que les Sages même de l'antiquité payenne n'avoient de lumière que celle qu'ils recevoient d'en-haut; & si parmi leurs erreurs ils ont connu quelques vérités, & en ont fait part à d'autres, ni eux ni leurs disciples n'ont pu les apprendre que de celui qui est le Maître véritable des Anges & des hommes, & qui en qualité de première & souveraine vérité, a sa chaire dans le ciel, d'où il enseigne les cœurs, dit saint Augustin.

Tract. de Joan.

Ce n'est point non plus dans la loi de Moïse que se trouve la science du salut; la loi a été donnée pour convaincre l'homme qui étoit malade, au lieu qu'il croyoit être sain; elle lui a été donnée pour lui faire voir son péché, & non pour le gué-

rir. Si-bien que la difference qu'il y a entre la morale des Philosophes & de Moïse même, & celle que JESUS-CHRIST nous a donnée dans son Evangile, est que les deux premières sont demeurées stériles & infructueuses, parcequ'elles étoient dépourvûes de l'esprit de la grace; mais celle de JESUS-CHRIST est puissante & efficace, parceque lui-même nous enseigne par son esprit, & nous la fait accomplir en nous inspirant son amour; en sorte que nous pouvons dire: *Heureux celui que vous avez enseigné, Seigneur, & que vous avez instruit de votre loi.*

*Pf. 93.*

Cette doctrine, qui est selon la piété, est donc la seule qui nourrit l'ame, qui la purifie, la guerit, & l'enrichit de toutes les vertus: celui qui s'en écarte & qui ne l'embrasse pas, est enflé d'orgueil, & ne fait rien; l'orgueil est dans l'ame ce que l'enflure est dans le corps; & comme ceux qui ont le corps bouffi n'ont point de santé, l'ame de même qui est enflée d'orgueil, est malade & languissante.

C'est ce qui arrive à ceux qui n'ayant point de goût pour les saintes maximes de JESUS-CHRIST, se repaissent de sciences vaines qui ne peuvent inspirer que la vanité & l'oubli de Dieu. Ceux même qui sont engagés à enseigner les sciences profanes, doivent les considérer comme des pièges dangereux & des obstacles au salut; car si d'ailleurs on n'est pas rempli d'un esprit de piété qui rappelle tout aux principes de la Religion, on ne s'y applique pour l'ordinaire que par un esprit de curiosité, & pour y chercher une vaine satisfaction fort opposée aux dispositions d'une ame vraiment chrétienne; ce qui a fait dire à saint Augustin, que ces sortes de sciences étoient pleines de vanité & d'une curiosité criminelle: *Ubi plurimum supervacua vanitatis, & noxia curiositatis.*

*L. 14. de Trin. c. 1.*

No

Ne peut-on pas dire la même chose de la philosophie; dont les recherches curieuses causent souvent tant de peine à ceux qui l'étudient, sans presque rien découvrir qui ne soit sujet à de grandes contradictions? C'est cette incertitude qui a fait tant de sectes différentes qui ont toujours causé beaucoup de trouble dans les Republiques, à cause *des questions & des combats de paroles* qui excitent entr'eux *l'envie, les contestations, & les médisances* dont parle l'Apôtre, parcequ'ils ignoroient la science salutaire que JESUS-CHRIST notre Mediateur est venu nous enseigner, & que croyant être sages *ils s'égaroient dans leurs vains raisonnemens, & leur cœur insensé étoit rempli de tenebres.*

C'est aussi de cette source corrompue d'orgueil & d'ignorance que sont venues les heresies, qui ont fait dans toute la suite des siècles tant de ravage dans l'Eglise, parceque les auteurs de ces sectes pernicieuses ne voulant point être disciples de JESUS-CHRIST humble, & apprendre de lui *la saine doctrine qui est selon la pieté,* se sont érigés en maîtres, & ont formé des disciples, qui se sont encore partagés en plusieurs sectes; comme ont fait dans ces derniers temps les Lutheriens & les Calvinistes, qui sont pour le moins autant divisés entr'eux qu'ils le sont avec les Catholiques, parcequ'ils ne veulent juger de la doctrine que par leur propre esprit.

Attachons-nous donc à la science qui s'apprend dans la meditation de l'Ecriture, & dans la lecture des Peres, & se perfectionne par la priere; ne nous écartons point des regles que l'Eglise nous prescrit, & que la foi nous découvre, & gardons ce dépôt avec beaucoup d'humilité. Toute autre conduite n'est propre qu'à donner de l'enflure, à corrompre l'esprit, & à s'emporter en

des questions & des disputes pernicieuses, d'où naissent toutes sortes de desordre & de confusion.

¶. 5. jusqu'au 8. *Qui sont privés de la vérité, & s'imaginent que la piété doit servir de moyen pour s'enrichir.*

C'est le caractère des heretiques, de se procurer des avantages temporels aux dépens de la vérité, parcequ'étant corrompus par leur avarice & leur ambition, ils ne craignent pas de corrompre les vérités saintes pour plaire aux hommes. *L'heretique, dit S. Augustin, est celui qui invente ou qui suit des opinions fausses & nouvelles, pour acquérir quelque avantage temporel, & surtout pour s'élever à quelque degré d'honneur qui le place au-dessus des autres.* Mais si nous en croyons le même Pere, il y en a plusieurs parmi les Catholiques qui croient aussi que la Religion Chrétienne doit leur servir, pour accroître leurs richesses, & multiplier leurs divertissemens: *Inter Catholicos quoque multi sunt qui etiam putant sibi ad augendas opes suas, & multiplicanda delectamenta religionem suffragari debere Christianam.* On peut mettre de ce nombre, selon les Peres, ceux qui s'engagent dans l'état Ecclesiastique dans la vûe d'y devenir riches, & vivre plus à leur aise que dans le monde; & ceux qui regardent les Ordres sacrés, comme une occasion ou un métier pour gagner leur vie: *Victûs parandi occasionem & subsidium hunc ordinem esse judicantes,* dit saint Gregoire de Nazianze; ou ceux qui s'ingerent d'eux-mêmes au gouvernement des ames par le seul mouvement de leur cupidité: *Sua cupiditate culmen regiminis rapiunt,* comme parle saint Gregoire Pape.

*Aug. de  
mil. cred.  
lib. 1.*

*Ep. 79. ad  
Hilar.*

*Gregor. Na-  
zian. Apol.  
1.*

*1. part. pas-  
tor. lib. 1.*

Que peut-il arriver d'une entrée si intéressée, qu'un trafic honteux de leurs fonctions? S'ils ce-  
lebrent

lebrent la Messe, ou assistent aux Offices; s'ils prêchent ou administrent les Sacremens, peuvent-ils avoir autre chose en vûe que la retribution, ou quelque profit temporel qui leur en revienne? Ils adorent Dieu par un culte extérieur, par des ceremonies & par des paroles; & adorent l'intérêt par une adoration intérieure, & par le desir du cœur où reside le vrai culte. „ Ces mal-

Serm. 10.  
in Cant.

„ heureux, dit saint Bernard, fabriquent, pour  
„ user de cette expression, dans la fournaise de  
„ l'avarice, les opprobres, les crachats, les  
„ fouets, les cloux, la lance, la croix de la mort  
„ de JESUS-CHRIST, & prostituent toutes ces  
„ choses à l'acquisition d'un gain honteux, & se  
„ hâtent de mettre dans leur bourse le prix de  
„ la Redemption du monde: *Pretium universita-*  
„ *tis suis marsupiiis includere festinant.* En cela seu-  
„ lement differens de Judas, continue ce Pere,  
„ qu'il se contenta d'un certain nombre de de-  
„ niers pour le prix de ces choses; & qu'eux, par  
„ une convoitise beaucoup plus insatiable, exigent  
„ des sommes infinies d'argent: ils se reposent  
„ sur l'amour des faux biens, si toutefois le soin  
„ qu'ils ont pour les conserver ou les augmen-  
„ ter, leur permet de prendre un moment de  
„ repos, ne tiennent aucun compte de la perte  
„ ou du salut des ames: *Harum in amore quiescunt,*  
„ *animarum nec casus reputatur, nec salus.*

„ Dieu ne nous a établi en ce monde qu'afin  
„ d'acquérir la vie éternelle par la pieté, laquel-  
„ le en ce sens est un grand gain: ceux qui re-  
„ chercheront d'autres avantages en servant  
„ Dieu, seront chassés de même que les ven-  
„ deurs & les acheteurs le furent du temple par  
„ JESUS-CHRIST.

†. 8. *Ayant donc de quoi nous nourrir, & de quoi nous couvrir, nous devons être contents.*

C'est sans doute une grande folie de souhaiter

beaucoup, quand on peut être content de peu; cette folie est si ordinaire qu'il se trouve plus de gens qui ne pouvant jouir de ce qu'ils ont de trop, en cherchent encore davantage, qu'on en voit qui se contentent de ce qui leur suffit. Il faut entendre saint Bernard déplorer cet aveuglement même dans les Ecclesiastiques; ce qu'il en dit peut aussi-bien convenir à ce temps-ci qu'au sien.

*Bern. in  
prafat. vite  
S. Malach.*

„ Jamais, dit ce Pere, le nombre des gens-de-  
 „ bien n'a été plus rare qu'à présent, jamais sie-  
 „ cle n'en a été tant dénué que le nôtre. Je pas-  
 „ se sous silence le vulgaire & la vile multitude  
 „ des enfans de ce siecle, je veux qu'on porte  
 „ les yeux jusques sur ceux que nous considerons  
 „ comme les colonnes de l'Eglise: m'en fera-t-  
 „ on voir, parmi ceux qui nous ont été donnés  
 „ pour éclairer les nations, quelqu'un, qui du haut  
 „ du chandelier où ils ont été placés, ne rende de  
 „ la fumée au-lieu de la lumière? Où le trouve-  
 „ rez-vous ce flambeau lumineux, à moins que  
 „ vous ne prétendiez mettre de ce nombre ceux  
 „ qui s'imaginent que la pieté leur doit servir de  
 „ moyen pour s'enrichir, & qui dans l'heritage  
 „ du Seigneur cherchent leurs propres interêts &  
 „ non ceux de J E S U S-C H R I S T? Où me trou-  
 „ vera-t-on un Ecclesiastique qui se contente du  
 „ nécessaire, & qui méprise les choses superflues?  
 „ Saint Paul en a pourtant imposé & intimé la loi  
 „ à tous les Ecclesiastiques, qui se prétendent les  
 „ successeurs des Apôtres: *Ayant de quoi nous*  
 „ *nourrir, & de quoi nous couvrir*, dit-il, *nous de-*  
 „ *vons être contents*. Ce reglement où se trouve-  
 „ t-il? On le lit dans les livres, mais qui l'ob-  
 „ serve? Il est pourtant écrit du Juste, que la loi est  
 „ dans son cœur, & non pas dans les livres. Ce-  
 „ pendant quand bien vous observeriez ce regle-  
 „ ment à la lettre, vous ne seriez pas encore ar-

Ps. 36.



„ tivé au premier degré de la perfection : car ce-  
 „ lui qui est parfait est toujours prêt de le passer  
 „ même du nécessaire ; mais c'est en vain qu'on  
 „ nous le propose. Plût à Dieu qu'on fût capable  
 „ de mettre des bornes à son superflu , & qu'on  
 „ ne formât pas des desirs à l'infini pour le bien.  
 „ Mais quoi, continue ce Pere, est-ce donc qu'il  
 „ ne s'en trouve pas dans le Clergé qui mettent  
 „ des bornes à leurs desirs , & qui se contentent  
 „ du nécessaire ? Je le veux ; quoiqu'il soit rare  
 „ d'en trouver , mais cela doit-il contenter ceux  
 „ qui aiment l'Eglise ? Nous cherchons parmi  
 „ les Ecclesiastiques un homme d'une si excellen-  
 „ te vertu , qu'il soit capable d'en sauver plusieurs,  
 „ & nous avons de la peine à en trouver qui se  
 „ puissent sauver eux-mêmes ? Où en sommes-  
 „ nous , qu'il faille qu'on regarde comme un  
 „ grand homme-de-bien , celui qui n'est pas tout-  
 „ à-fait méchant ? *Optimus hodie est qui non est*  
 „ *nimis malus.*

Ce n'est pas qu'il n'y eût du temps de saint Ber-  
 nard beaucoup de saints Evêques , aussi-bien que  
 dans les siècles suivans , qui ont été des model-  
 les , non seulement d'un parfait desintéressement,  
 mais aussi de toutes les autres vertus. On ne  
 peut pas douter qu'il n'y en ait aussi dans le nô-  
 tre , qui marchent sur les traces de ces grands  
 Saints ; mais le nombre en est petit en compa-  
 raison de ceux qui faisoient gemir saint Bernard  
 de son temps.

v. 9. jusqu'au 12. *Mais ceux qui veulent deve-*  
*nir riches tombent dans la tentation, & dans le*  
*piege du diable, & en divers desirs inutiles & per-*  
*nicieux, &c.*

Saint Paul ne dit pas cela généralement des  
 riches , mais de ceux qui veulent le devenir , il  
 blâme la cupidité , & non pas les biens ; car c'est  
 l'avarice de vouloir être riche , & non pas de l'être

tre. Il y en a qui ayant des richesses les dispensent sagement, les méprisent & les donnent aux pauvres. Ce ne sont point ces personnes que l'Apôtre marque ici, parcequ'ils ne veulent pas devenir riches. Mais il est bien rare d'en trouver de tels. Les Rois, les Princes, les particuliers, les pauvres & les riches, les hommes, les femmes & les enfans sont infectés de cette peste, dit saint Chrysostome; & l'on ne voit personne qui se délivre de cette tyrannie; quoique tous déclament continuellement contre l'avarice, personne néanmoins ne pense à s'en exempter.

Qui ne tremblera point à la vûe du danger dont l'Apôtre menace ceux qui delirent d'être riches? *Ils tombent, dit-il, dans la tentation & dans le piège du diable.* Sur quoi saint Bernard dit agréablement: *Est il donc possible que les richesses soient des pièges du diable? Helas, dit ce Pere, qu'il se trouve peu de gens, qui se réjouissent d'être dégagés de ces pièges: combien au-contraire y en a-t-il, qui sont bien fâchés de n'en être pas assez embarrassés, & travaillent autant qu'ils peuvent pour s'y engager, & s'empêtrer de plus en plus dans ces filets!*

Que si cette menace ne vous effraie point, dit saint Augustin, écoutez ce qui suit: *Les desirs de ceux qui veulent devenir riches, les précipitent dans l'abîme de la perdition & de la damnation; cela ne vous étonne-t-il point? Voyez ce qui suit: Car l'avarice est la racine de tous les maux. Quoi donc, riches du siècle, & vous en qui domine l'amour des richesses, ne craignez-vous donc point de tomber dans l'abîme de la perdition & de la damnation, ni que l'avarice, qui est la racine de tous les maux, habite en vous? Merigi non times in interitum & perditionem? non times radicem omnium malorum avariciam? Que craignez-vous donc? Craignez donc ce qui suit,*

que

*In Ps. Qui habitat.*

*August. Serm. de temp. 205.*

que ceux qui en sont possédés s'égarer de la foi, & s'embarraissent dans une infinité d'afflictions & de peines. Ces menaces sont terribles; mais hélas! qu'elles font peu d'effet sur un cœur possédé par l'amour du bien.

L'Apôtre parle à tous les Chrétiens, mais surtout aux Pasteurs & aux Ministres de JESUS-CHRIST; car c'est à l'occasion de ces faux-docteurs, dont il a repris l'avarice, qu'il est entré dans cette matière. Or il est bien rare qu'un Ecclesiastique, qui s'est ingeré dans l'Eglise pour y chercher un établissement, & y vivre dans l'abondance des commodités de la vie, s'en corrige & en fasse pénitence. On peut bien, selon la remarque d'Origene, le comparer à Judas; car JESUS-CHRIST avoit donné à ce disciple avare le maniement de sa bourse, dit ce grand homme, afin qu'ayant en sa disposition cet argent, sa passion se rallentît; mais au-lieu de profiter de cet excès de bonté, son avarice le porta jusqu'à voler son Maître, & jusqu'à le vendre à prix d'argent. Les Ecclesiastiques avares n'en font-ils pas de même? JESUS-CHRIST les comble de biens, & de plus de biens qu'ils n'en auroient dans le siècle, cela diminue-t-il leur cupidité? ne volent-ils pas à JESUS-CHRIST, comme Judas, ce qu'ils ne donnent pas aux pauvres? Et ne vendent-ils pas aux peuples le prix de la Redemption du genre humain, en disposant pour leur propre intérêt de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion? Il est bien à craindre que ceux qui vivent dans ce malheureux état, ne meurent comme Judas dans le desespoir de leur salut.

v. 12. jusqu'au 17. Soyex fort & courageux dans le saint combat de la foi, travaillez à remporter le prix de la vie éternelle, &c.

Un Chrétien est comme un soldat environné d'ennemis de tous côtés, contre lesquels il a continuellement à combattre s'il ne veut pas périr & se laisser vaincre: il y a même cette différence, qu'un soldat n'a que des ennemis qui sont hors de lui-même; mais qu'un Chrétien en a au-dedans de lui, & qu'il est lui même son plus grand ennemi; „ *car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit.* Plus cet ennemi nous est familier, plus le combat est dangereux, & la guerre intestine. Nous ne pouvons ni fuir ni mettre en fuite ce cruel ennemi, dit saint Bernard: *Hostem hunc crudelissimum nec fugere possumus, nec fugare*, il nous le faut porter par tout, parcequ'il est attaché à nous mêmes: & ce qui est encore plus dangereux & plus déplorable, c'est que nous sommes obligés nous-mêmes d'entretenir notre ennemi; & qu'il n'est pas permis de le détruire. C'est pourquoi nous devons veiller avec grand soin & nous tenir sur nos gardes, pour n'être point surpris par les combats qu'il nous livre en une infinité de manieres. Car cet ennemi domestique est souvent d'intelligence avec le démon même, pour nous susciter des occasions de nous perdre.

Gal. 5. 17.

Bern. serm.  
in Dominic.  
6. post Pen-  
téc.

Chryf hom.  
6.

„ Le plaisir nous présente mille attrait; il  
„ s'offre à nous sous mille formes différentes, afin  
„ d'éblouir les yeux de notre ame. Les attrait  
„ de l'amour tâchent d'un côté de s'insinuer; le  
„ desir des biens se glisse de l'autre; les délices ra-  
„ molissent notre ame, la paresse la relâche, la gloi-  
„ re la charme, la colere l'enflâme, l'ambition  
„ & le desir de dominer la transporte. Toutes  
„ ces passions se présentent avec un visage si  
„ riant & si agreable, qu'elles sont comme assû-  
„ rées de gagner toutes les personnes charnelles,  
„ qui ne se tiennent pas fermes dans l'amour de  
„ la verité.

„ Si

Si donc on est délicat, lâche, paresseux, peu accoutumé au travail, on donnera aussi-tôt les mains aux attraits trompeurs du plaisir. Il en est comme des combats publics; qu'un athlete ne soit pas possédé du desir de remporter la couronne, qu'il ne soit pas animé de cette passion, il se laissera fort naturellement aller aux plaisirs des excès de table, & deviendra ainsi un athlete lâche, au-lieu qu'un autre qui n'a des desirs & des pensées que pour la couronne, endure mille coups en s'exerçant, & souffre avec joie des travaux pénibles, parce que l'esperance de l'avenir le soutient tous jours.

†. 17. jusqu'au 20. *Donnez pour maximes aux riches de ce monde; de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance, &c.*

L'Apôtre marque ici deux grands malheurs qui accompagnent ordinairement les richesses, l'orgueil, & la confiance en soi-même; il n'y a point de fruit, ni de grain qui n'ait son ver, dit saint Augustin: le premier ver des richesses, c'est l'orgueil: *Primus vermis divitiarum superbia*. Il l'appelle ailleurs la maladie des richesses: *Morbis divitiarum est superbia magna*. C'est ce qu'il y a de plus à craindre dans l'abondance; car c'est quelque chose de grand de n'être point attaqué de cette maladie parmi les richesses: *Grandis animus est qui inter divitias isto morbo non tentatur*. Cette maladie est une enflure qui rend bouffis les riches de ce monde, au-lieu que ceux qui sont riches selon Dieu, & qui ont été enrichis de la pauvreté de celui qui s'est fait pauvre pour nous, sont pleins au-dedans, & n'ont que du mépris pour les richesses extérieures qu'ils possèdent. Supposons donc, avec saint Augustin, deux personnes riches des biens de ce monde, dont l'un se glorifie de ses richesses, & l'autre

*Serm. de temp. 205.  
Serm. de temp. 212.*

tre n'en fasse point de cas; ils ressemblent, dit ce saint Docteur, à deux tonneaux, dont l'un est plein, l'autre vuide; on ne remue pas aisément celui qui est plein; mais l'autre est bientôt enlevé: ils ont tous deux la même grandeur, mais ils n'ont pas tous deux la même plénitude; celui qui est plein au-dedans ne retentit point au-dehors; mais celui qui est vuide fait grand bruit au-dehors, & au-dedans il est dans la disette, & n'est rempli que de vent: *In carne crepat, in corde mendicat.*

C'est l'état de ces riches orgueilleux, qui mettent leur confiance dans les richesses incertaines & perissables; cette confiance est une nouvelle source d'orgueil; rien ne rend plus vain que de se confier dans les richesses, comme rien ne rend plus humble que de se confier en Dieu. Pourquoi mettre son espérance dans ce qui est enlevé en un moment, & dont on ne peut être assuré? Ne fait-on pas ce que JESUS-CHRIST dit dans son Evangile: *En quelque abondance qu'un homme soit, sa vie ne dépend point des biens qu'il possède; & donne l'exemple d'un homme qui regorgeoit de biens, & se disoit à lui-même: Tu as beaucoup de biens en reserve pour beaucoup d'années: Repose-toi, mange, boi, fais bonne-chere. Mais Dieu en même temps dit à cet homme: Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton bien cette nuit-même; & pour qui sera ce que tu as amassé? C'est l'état de celui qui amasse des tresors pour soi-même, & qui n'est point riche en Dieu.*

A ces deux vices qui accompagnent les richesses, les riches de ce monde doivent opposer deux vertus, l'espérance en Dieu, & la libéralité à l'égard du prochain. C'est ce que l'Apôtre leur ordonne par le ministère de son disciple, de mettre leur confiance dans le Dieu vi-

vant.

Luc. 12.  
15. & seq.

vant. *Que veux-je sur la terre, sinon vous seul? Ps. 72. disoit le Prophete roi. Vous êtes mon partage 25. 26. pour jamais . . . . Mon bien est de me tenir uni à Dieu, & de mettre mon esperance au Seigneur mon Dieu. Un voleur vous ôte votre or, dit saint Augustin; qui est ce qui peut vous ôter Dieu? Que possède un riche, s'il n'a point Dieu? Ne mettez donc point votre esperance dans les richesses, mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est necessaire à la vie, & se donne lui-même avec toutes ces choses. Tout m'est préjudiciable hors de vous, dit-il ailleurs, & toute l'abondance qui n'est point mon Dieu, n'est pour moi que disette & pauvreté. Si donc vous desirez des richesses, soupirez après celles qui sont toujours stables, & que l'on acquiert par les bonnes œuvres. Faites-vous des tresors dans le ciel, où il n'y a point de voleurs qui les détournent & qui les dérobent. C'est par la liberalité envers les pauvres qu'on arrive à la veritable vie, qui est le fruit des bonnes œuvres, par lesquelles nous la pouvons acquerir.*

August.  
ser. 209.

Lib. 13.  
Confess.  
cap. 8.

Chrysoft.  
in hom. 6.

Matth.  
6. 29.

¶ 20. 21. *O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les prophanes nouveautés de paroles, &c*

Un dépôt qu'on a donné à garder doit être précieux, & l'on doit bien prendre garde d'en rien diminuer. Saint Basile parlant de ce dépôt sacré, disoit au Prefet de l'Empereur Valens: *Ceux qui ont été nourris des divines Ecritures, ne souffrent pas qu'il se perde une seule syllabe de ces regles saintes; mais ils sont prêts de souffrir, s'il le faut, toutes sortes de morts pour les conserver.*

En effet, c'est JESUS-CHRIST même qui a confié ce dépôt à son Eglise, & l'a mis entre les mains des Apôtres & des Evêques pour le garder

avec

Greg. Mo-  
ral. l. 18.  
n. 14.

avec grand soin. „ Ainsi celui qui se prépare  
 „ d'annoncer la vérité, doit aller chercher dans  
 „ ces sources toutes celestes, les raisons de ce  
 „ qu'il veut annoncer, dit saint Gregoire; il  
 „ doit fonder tout ce qu'il dit sur l'autorité di-  
 „ vine, & c'est sur cette base sacrée qu'il doit  
 „ élever l'édifice spirituel de tout son discours:  
 „ car souvent les heretiques voulant établir leurs  
 „ erreurs, avancent des choses qui ne sont nul-  
 „ lement fondées sur l'autorité des livres sacrés:  
 „ ce qui oblige saint Paul, cet excellent Prédica-  
 „ teur de la vérité, de donner cet avis à son dis-  
 „ ciple: *O Timothée, gardez le dépôt, &c.* par-  
 „ ceque les heretiques voulant faire admirer la  
 „ beauté de leurs esprits, avancent souvent des  
 „ choses nouvelles qui ne se trouvent point dans  
 „ les livres des anciens Peres. D'où il arrive  
 „ qu'ils répandent dans les esprits de leurs audi-  
 „ teurs les semences de l'erreur & de la folie.





# A V I S

## SUR LA II. EPISTRE DE S. PAUL A TIMOTHEE.

**S**aint Paul étant à Rome dans les liens, & presque abandonné de tous ses disciples, ou, parceque quelques-uns d'eux lassés & épouvantés par la persécution étoient rentrés dans le siecle, & que les autres avoient été obligés de se séparer de l'Apôtre pour s'acquitter des devoirs du ministère Apostolique; se crut obligé d'écrire cette seconde Lettre à Timothée pour l'engager à le venir trouver avant l'hiver avec Marc, & à lui apporter son manteau, ses livres & ses papiers. Il le supplie donc de venir le plus diligemment qu'il pourra, l'assûrant qu'il est sur le point d'achever sa course & d'être immolé à JESUS-CHRIST par le martyre: & par occasion il prédit à ce fidelle disciple les diverses heresies qui troubleront l'Eglise & les persécutions dont elle sera affligée; il l'encourage par avance à soutenir avec zele & fermeté les travaux qu'il aura à souffrir; il l'exhorte à prêcher l'Evangile malgré la resistance que le démon y apportera; à perseverer dans la foi qu'il a reçûe de ses ayeuls, & à correspondre à la bon-

ne éducation qu'il a eue dans sa jeunesse ; à s'attacher de plus en plus à la lecture & à la meditation des saintes Ecritures ; à fuir l'air contagieux de la jeunesse ; à conserver fidèlement & sans alteration le dépôt sacré de la foi , & de s'appliquer à le confier à des personnes fidelles qui le puissent déposer aussi à d'autres. Il lui ordonne de se défier & de fuir soigneusement les faux-docteurs , les heretiques , & nommément Phygelle , Hermogene , Alexandre l'ouvrier en cuivre , Hymenée & Philette , mais il se loue beaucoup d'Onesiphore qui l'est venu consoler dans ses liens. Ensuite l'Apôtre se propose lui-même à ce disciple comme un exemple de la patience & de la fermeté qu'il doit avoir dans les travaux , les peines , & les persecutions où il sera exposé en prêchant l'Evangile. Enfin, il l'assûre qu'il se souvient incessamment de l'attachement & de l'affection qu'il a toujours eu pour lui ; & finit cette Lettre par des complimens qu'il fait de sa part , & de ceux qui sont avec lui , & salue aussi les freres qui sont avec Timothée.

Le sentiment le plus probable , est , que l'Apôtre a écrit cette Lettre dans sa dernière captivité , l'an 33. de la Passion de JESUS-CHRIST, & la 66. de l'Ere vulgaire.



# II. EPISTRE DE S. PAUL A TIMOTHÉE.

## CHAPITRE PREMIER.

1. **P**AULUS, *Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vitæ: quæ est in Christo Jesu.*

2. *Timotheo carissimo filio, gratia, misericordia, pax à Deo Patre, & Christo Jesu Domino nostro.*

3. *Gratias ago Deo, cui servio à pri-*

1. **P**AUL, par la volonté de Dieu, Apôtre de JESUS-CHRIST, selon la promesse de la vie\*, que nous avons en JESUS-CHRIST.

2. A Timothée son fils bien-aimé: Dieu le Père, & JESUS CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace, la miséricorde, & la paix.

3. Je rends grâces au Dieu que mes ancêtres ont ser-

\* 1. *estr.* pour annoncer la promesse, &c.

servi\*, & que je fers avec une conscience pure, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres;

4. car je me souviens de vos larmes, & je desire de vous voir, afin d'être rempli de joie,

5. me représentant cette foi sincere qui est en vous, qu'a eue premièrement Loide votre ayeule, & Eunice votre mere, & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.

6. C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu\*, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.

*Rom. 8. 15.* 7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour, & de sagesse.

8. Ne rougissez donc point de notre Seigneur que vous devez confesser, ni de moi qui suis son captif; mais souffrez avec moi pour l'Évangile, se-

*mogenitoribus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die,*

4. *desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear,*

5. *recordationem accipiens ejus fidei, qua est in te non ficta, qua & habitavit primum in avia tua Loide, & matre tua Eunice, certus sum autem quod & in te.*

6. *Propter quam causam admoneo te, ut resuscites gratiam Dei, qua est in te per impositionem manuum mearum.*

7. *Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris; sed virtutis, & dilectionis, & sobrietatis.*

8. *Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinctum ejus; sed collabora Evangelio, secundum*

v. 3. *lettr.* Je fers dès mes ancêtres.

v. 6. *lettr.* de ressusciter la grace.

*dum virtutem Dei.*

lon la force que vous recevrez de Dieu,

9. qui nos libera-  
vit, & vocavit vo-  
catione sua sancta,  
non secundum opera  
nostra, sed secundum  
propositum suum, &  
gratiam, qua data  
est nobis in Christo  
Jesu ante tempora  
secularia.

9. qui nous a sauvés,  
& nous a appellés par sa  
vocation sainte\*, non se-  
lon nos œuvres, mais se-  
lon le decret de sa volon-  
té, & selon la grace qui  
nous a été donnée en JE-  
SUS-CHRIST avant \* tous  
les siècles;

*Tit. 3. 5*

10. Manifestata  
est autem nunc per  
illuminationem Sal-  
vatoris nostri Jesu  
Christi, qui destraxit  
quidem mortem, il-  
luminavit autem vi-  
tam & incorruptio-  
nem per Evange-  
lium:

10. & qui a paru main-  
tenant par l'avenement de  
notre Seigneur JESUS-  
CHRIST, qui a détruit la  
mort\*; & nous a décou-  
vert par l'Evangile la vie  
& l'immortalité.

11. in quo positus  
sum ego predicator  
& Apostolus, & ma-  
gister gentium.

11. C'est pour cela que  
j'ai été établi le Prédica-  
teur, l'Apôtre & le Maître  
des nations.

*1. Tim. 2. 7*

12. Ob quam cau-  
sam etiam hac pa-  
rior, sed non confun-  
dor. Scio enim cui  
credidi; & certus  
sum quia potens est  
depositum meum ser-

12. Et c'est ce qui m'a  
attiré les maux que je  
souffre; mais je n'en rou-  
gis point. Car je sai qui  
est celui à qui j'ai confié  
mon dépôt\*; & je suis  
persuadé qu'il est assez  
puif-

v. 9. Ainsi par reconnoissance il faut travailler  
pour lui

Ibid letr. les temps des siècles.

v. 10. expl. par la mort.

v. 12. expl. que j'ai pris pour l'objet de ma foi

puissant pour me le garder jusqu'à ce grand jour.

13. Proposez-vous pour modelles les saintes instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi \* & la charité qui est en JESUS-CHRIST.

14. Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié \*.

15. Vous savez que tous ceux qui sont en Asie se font éloignés de moi: Phygelle & Hermogene sont de ce nombre.

*Infra 4. 19.*

16. Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onesiphore, parcequ'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes;

17. mais qu'étant venu à Rome il m'a cherché avec grand soin, & m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver miséricorde devant lui \* en ce dernier jour: car vous

*vare in illum diem.*

13. *Formam habere sanorum verborum, quæ à me audivisti in fide & in dilectione in Christo Jesu.*

14. *Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.*

15. *Scis hoc, quod aversi sunt à me omnes, qui in Asia sunt: ex quibus est Phygellus, & Hermogenes.*

16. *Det misericordiam Dominus Onesiphori domui, qui sapè me refrigeravit, & catenam meam non erubuit:*

17. *sed cum Romanam venisset, sollicitè me quasi vit, & invenit.*

18. *Det illi Dominus invenire misericordiam à Domino in illa die: & quan-*

14

v. 13. *ant.* en conservant la foi, &c. *Lettr.* dans la foi.

v. 14. *expl.* il parle du dépôt de la doctrine Chrétienne.

v. 18. *lettr.* le Seigneur.

*da Ephesi ministravit mihi, tu melius nos- si.* savez mieux que personne combien d'assistances il m'a rendues à Ephese.

SENS LITTE R A L.

¶ 1. **P**aul, par la volonté de Dieu Apôtre de JESUS-CHRIST, selon la promesse de la vie, que nous avons en JESUS-CHRIST.

*Paul, par la volonté de Dieu.* Voyez les commencemens de plusieurs Epîtres semblables.

*Apôtre de JESUS-CHRIST,* c'est-à-dire, qui ne s'est pas ingeré de lui-même dans la charge d'Apôtre, mais qui y est entré par l'expres commandement de Dieu par une vocation toute particuliere & extraordinaire.

*Selon la promesse de la vie éternelle,* que Dieu avoit de toute éternité promise à ses élus, & qu'il a declarée dans ces derniers temps en envoyant son propre Fils.

*Que nous,* qui sommes fidelles, avons dès-à-présent en esperance, c'est-à-dire, que nous aurons en effet après le cours de cette vie; en JESUS-CHRIST, par la confiance que nous avons en ses merites, & par l'étroite union que nous avons avec lui, comme des membres à leur chef, par la charité.

¶ 2. *A Timothée son fils bien-aimé: Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace, la misericorde, & la paix.*

*A Timothée son fils bien-aimé,* en la foi. Voyez Tit. 1. 1.

*Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace,* en continuant de vous protéger, de vous secourir, & de vous sanctifier e plus en plus.

*La misericorde, en vous remettant vos pechés, les plus saints ayant tous les jours besoin d'en demander pardon à Dieu. Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, & alibi. Pax super illos, & misericordia: & super Israel Dei.*

1. Joan. 1. 8.  
Galat. 6. 16.

Et la paix de conscience, qui est la suite & l'effet de la grâce & de la misericorde, n'étant presque pas possible que celui qui a reçu un si grand bien, ne jouisse d'une profonde paix dans sa conscience. Il faut remarquer, que quoique saint Paul dans toutes les salutations de ses Epîtres, ne fasse pas une expresse mention du Saint-Esprit, il ne laisse pas de l'exprimer suffisamment par ses dons, lorsqu'il souhaite la grâce, la misericorde, & la paix; puisque le Saint-Esprit est inséparable de ses dons, & qu'il est lui-même le don du Pere & du Fils; & puisqu'enfin, selon la doctrine de l'Eglise, il est lui-même la grâce, la misericorde, & la paix subsistante, selon le langage de l'Eglise. *Gratia Spiritus sanctus ipse est remissio omnium peccatorum.*

*v. 3. Je rends graces au Dieu que mes ancêtres ont servi, & que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres.*

*Je rends graces au Dieu, comme à l'auteur & le principe de tout le bien que nous faisons, que mes ancêtres ont servi. Le but de l'Apôtre n'est pas de se louer lui-même, mais d'exciter Timothée à imiter, comme lui, la foi & la perfection de ses ancêtres. Imitatores mei estote sicut, &c. Les ancêtres dont il parle ne sont pas seulement Abraham, Isaac, & Jacob, qui sont les ancêtres & les peres de tous les Juifs; & en un sens plus noble & plus veritable, les ancêtres de tous les Chrétiens. Non qui filii carnis, sed qui filii sunt promissionis, estimantur in semine: mais ce sont principalement ses propre pere & mere,*

1. Cor. 11. 1.  
& alibi.

Rom. 9. 8.  
& alibi.



ses ayeuls & ses bifayeuls paternels ou maternels, qui étoient perfonnes de grande pieté parmi les Juifs, comme la profession qu'ils faisoient d'être Pharisiens, & l'éducation de ce saint Apôtre en est une preuve évidente. *Secundum le-Phillip. 3. 5. gem Phariseus.*

Et que je fers avec une conscience pure, c'est-à-dire, exempte de crime & de peché volontaire; car pour ce qui est des fautes legeres & involontaires, les plus justes mêmes n'en sont pas exempts pendant le cours de cette vie.

De ce que nuit & jour. Ceci est conforme à la pratique de toute l'Eglise, qui a toujours, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, observé cette forme & cette coutume de prier la nuit & le jour. *Memor fui nocte, &c. Septies in die laudem, &c. In noctibus extollite, &c. Erat pernoctans in oratione Dei.*

*Pf. 118. 55  
& 164  
Pf. 133. 2  
Luc. 6. 12  
& alibi.*

Vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres, c'est-à-dire, que je ne manque jamais de me souvenir de vous. L'Apôtre en rend graces à Dieu, parceque c'est une action de charité, dont il reconnoît que Dieu est l'auteur & la cause premiere qui nous l'inspire. Il emploie aussi cette action de graces, qui est comme une espece de jurement, pour faire voir à Timothée qu'il ne dit rien par exageration, ni par compliment.

¶ 4. Car je me souviens de vos larmes, & je desire de vous voir, afin d'être rempli de joie.

Car je me souviens; comme s'il disoit: Ce qui m'excite à penser si souvent à vous, est le desir ardent que j'ai de vous voir, & ce desir est excité par le souvenir de vos larmes, c'est-à-dire, des larmes que la persecution de vos adversaires vous fait répandre devant Dieu pour implorer son secours. Ces larmes ne procedent pas de pusillanimité, mais d'une humble crainte de Dieu,

qui fait qu'le fidelle s'adresse amoureusement à lui, dans la reconnoissance de sa propre infirmité, pour lui demander la consolation, & la force de demeurer ferme contre la persecution: la trop grande fermeté & l'insensibilité dans ces occasions, est plutôt une marque d'orgueil & de dureté, que de la generosité chrétienne, qui ne s'éloigne jamais de l'humilité, & du sentiment de sa propre infirmité. Voyez Act. 20. 37.

*Et je desire de vous voir.* L'Apôtre étoit alors presque seul à Rome, & dans les liens; il avoit besoin de Timothée pour l'aider dans les travaux de l'apostolat, & lui confier avant son martyre ses dernières volontés sur ce sujet.

*Afin d'être rempli de joie, d'une joie toute spirituelle, voyant de mes propres yeux avec combien de patience vous souffrez les persecutions violentes de vos adversaires. Desidero enim videre vos, &c.* L'effet des souffrances chrétiennes, ou des afflictions souffertes, & des larmes répandues pour la cause de JESUS-CHRIST, n'est pas seulement de consoler ceux qui souffrent & qui pleurent; *Beati qui lugent, &c.* mais de consoler les vrais fidelles qui nous voient souffrir. *Sive autem tribulamur pro vestra consolatione, &c.* Saint Paul ne souhaitoit pas de voir Timothée pour se réjouir de son affliction, mais pour se conjurer avec lui de sa constance à souffrir, & de la récompense éternelle qu'il en devoit recevoir: de même à-peu-près qu'il ne se réjouissoit pas de la tristesse des Corinthiens, mais de l'effet salutaire qu'elle avoit produit. *Gaudeo non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad poenitentiam.*

¶ 5. *Me représentant cette foi sincere qui est en vous, qu'a eue premierement Loide votre ayeule, & Eunice votre mere, & que je suis très-persuadé que vous avez aussi.*

*Me représentant.* C'est un autre motif du desir qu'il a de voir Timothée, qui est presque semblable à celui qu'il avoit de voir les Romains. *Id est, simul consolari in vobis, &c.*

Rom. I. 126

*Cette foi sincere, exemte d'hypocrisie & de dissimulation, qui est accompagnée des bonnes œuvres, & qui pratique ce qu'elle croit; au lieu que la foi qui est mêlée de fiction & d'hypocrisie, fait bien profession de croire en Dieu, mais elle le renonce par les œuvres, ne voulant pas se soumettre à ses commandemens. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant.*

Tit. I. 16.

*Qui est en vous, qu'a eue premierement Loïde votre ayeule, & Eunice votre mere.* L'Apôtre dit ceci, pour exciter Timothée à ne pas dégénérer de la foi & de la vertu de ces saintes femmes, qui étoient Juives de nation, & Chrétiennes de Religion.

*Et que je suis très-persuadé, par la connoissance que j'ai de vous depuis le temps que vous êtes sous ma conduite, que vous avez aussi, à leur exemple.* Il ajoute ces paroles, pour affermir Timothée de plus en plus dans la foi, & le porter à la patience & à la persévérance.

*v. 6. C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu, que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.*

*C'est pourquoi, comme je connois la sincerité de votre foi, & la disposition toute sainte de votre cœur, je ne fais point de difficulté de vous avertir, comme un maître avertit son disciple, de rallumer ce feu, c'est-à-dire, de le rendre plus actif; car comme Timothée avoit de grandes persécutions à soutenir, qui étoient capables de l'éteindre, & qu'il commençoit à se ralentir par la crainte, l'Apôtre l'avertit d'y prendre garde, & d'avoir soin de temps en temps de le rallumer, de peur qu'il ne vienne à s'éteindre.*

*De la grace de Dieu.* Gr. χάρισμα τοῦ Θεοῦ, *Donum Dei.* Ce feu de la grace de Dieu, est le don de ferveur & de force, que les Evêques bien disposés & appelés de Dieu, comme l'étoit Timothée, reçoivent dans l'ordination, pour surmonter & consumer, pour ainsi dire, toutes les difficultés qui se rencontrent dans leur ministère: ce don a divers degrés, selon la disposition que Dieu trouve, & qu'il a mise dans les sujets qui le reçoivent, & peut s'augmenter dans la suite, ou diminuer, selon le travail & la coopération de celui qui l'a reçue, de même que tous les autres dons; c'est pourquoi l'Apôtre exhorte Timothée à ne se pas négliger, mais à travailler sans cesse à augmenter cette grace.

*Que vous avez reçue par l'imposition de mes mains, lorsque je vous ai fait Prêtre, & depuis Evêque. Voyez les Peres & les Scolastiques sur cette imposition des mains.*

†. 7. *Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour & de sagesse.*

*Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, c'est-à-dire, Dieu ne nous a pas inspiré la timidité dans l'ordination, ou par l'imposition des mains; ce n'est en nous qu'un pur effet de la nature corrompue, qui est capable de nous faire perdre la grace de Dieu.*

*Mais un esprit de courage, pour demeurer fermes dans toutes les difficultés de notre ministère.*

*D'amour, pour les surmonter avec plaisir, & avec facilité.*

*Et de sagesse, pour nous conserver toujours tranquilles & dans une même égalité d'esprit dans les plus grandes difficultés; puisque nous avons reçu tous ces dons dans l'ordination, il est juste de les faire valoir, & de ne les*

pas éteindre par notre negligence & notre timidité.

†. 8. *Ne rougissez donc point de notre Seigneur que vous devez confesser, ni de moi, qui suis son captif, mais souffrez avec moi pour l'Evangile selon la force que vous recevrez de Dieu.*

*Ne rougissez donc point devant qui que ce soit, quelque mal qui vous en puisse arriver de la part des hommes, de notre Seigneur que vous devez confesser, avouant franchement que vous croyez en lui, & rendant un témoignage authentique & sincere à la verité de sa Religion.*

*Ni de moi, qui suis son captif, c'est-à-dire, faites de mes chaînes toute votre gloire, puisque ces souffrances sont glorieuses. Voyez Ephes. 3. 13.*

*Mais souffrez avec moi pour l'Evangile, c'est-à-dire: Ne refusez point de souffrir aussi bien que moi, pour la prédication de l'Evangile, les persecutions & les peines qui y sont attachées.*

*Selon la force que vous recevrez de Dieu, c'est-à-dire, selon le degré de force que vous avez reçu dans votre ordination par l'imposition de mes mains, qui est comme une espece d'habitude surnaturelle, par la grace operante & actuelle que vous devez esperer de Dieu; puisque c'est un moyen necessaire pour vous acquitter du ministère auquel il vous a appelé. L'Apôtre dit ceci à Timothée, afin qu'il n'allegue pas son impuissance & son infirmité pour une raison de ne pas souffrir.*

†. 9. *Qui nous a sauvés, & nous a appelés par sa vocation sainte; non selon nos œuvres, mais selon le decret de sa volonté, & selon la grace qui nous a été donnée en JESUS-CHRIST, avant tous les siècles.*

*Qui nous a sauvés du peché, de la mort, & de la damnation éternelle, ou nous qui sommes*

fidèles, étions engagés comme le reste des hommes par le péché de notre premier père Adam. Voyez Tit. 3. 5.

*Et nous a appelés*, c'est-à-dire: Non seulement il nous a sauvés, mais même appelés au Christianisme, pour montrer que Dieu n'est pas moins auteur de la vocation à la foi, que du salut.

*Par sa vocation sainte.* Grec: *à une vocation sainte.* L'Apôtre appelle quelquefois l'état & la profession de vie, *vocation*; parcequ'il semble qu'il veuille distinguer la vocation du Christianisme, qui est un état tout divin & surnaturel, des autres vocations qui se rapportent à un état purement naturel; comme sont celles d'être appelé à la Royauté, à la Judicature, à la servitude, &c. ce qui se rencontre même parmi les infidèles, comme on le peut voir par ce passage de l'Apôtre: *Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.*

1. Cor. 7.  
20.

L'intention de l'Apôtre, dans ce verset & les suivans, est de persuader à Timothée de souffrir courageusement pour l'Évangile, & de lui montrer que Dieu ayant fait de si grandes graces aux fidèles, il n'y a point de peines qu'ils ne doivent s'estimer heureux de souffrir pour l'avancement de sa gloire, & la prédication de l'Évangile.

*Non selon nos œuvres*, c'est-à-dire, non en considération de nos propres œuvres, puisqu'elles sont mauvaises; *mais selon le decret de sa volonté*, c'est-à-dire, parcequ'il l'a ainsi résolu, ou arrêté de toute éternité, sans autre raison que celle de son bonplaisir, qui est la raison souveraine; ce qui s'appelle la prédestination au salut, qui renferme la préparation des moyens nécessaires pour y parvenir; c'est pourquoi il ajoute :

Et

*Et selon la grace*, c'est-à-dire, le secours efficace pour faire de bonnes œuvres, qui font l'unique moyen pour acquérir le salut; car comme le decret de sauver les fidelles est absolu en Dieu, & qu'il n'est pas fondé sur des œuvres incertaines, il faut pour se sauver, que les bonnes œuvres, qui en sont les moyens, s'accomplissent.

*Qui nous a été donnée en JESUS-CHRIST avant tous les siècles*, c'est-à-dire, destinée en consideration des merites futurs de JESUS-CHRIST; ou, que Dieu a résolu avant tous les siècles de nous donner en son temps par les merites de JESUS-CHRIST, & non par les nôtres, ou par nos propres œuvres.

¶ 10. *Et qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui a détruit la mort, & nous a découvert par l'Evangile la vie & l'immortalité.*

*Et qui a paru maintenant par l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST.* Ce n'est pas que cette grace ne fût donnée à quelques-uns dans l'ancien Testament; mais outre qu'elle n'étoit donnée que par les merites futurs de JESUS-CHRIST, c'est qu'elle étoit très-rare, & n'étoit communiquée qu'à un très-petit nombre de fidelles. L'Apôtre fait voir quelle est cette grace qui a paru par l'avenement de JESUS-CHRIST, qui s'est découvert aux hommes par son Incarnation, & par toutes les actions & les mysteres de sa vie.

*Qui a détruit la mort*, c'est-à-dire, délivré tous les fidelles de la mort spirituelle & corporelle qui regnoit par le peché sur eux, comme sur tous les descendans d'Adam.

*Et nous a découvert par l'Evangile la vie de la grace & de la gloire*, & les moyens nécessaires pour y parvenir; *Et l'immortalité du corps & de l'ame*, qui consiste à ne pouvoir plus perdre la

la vie corporelle ni spirituelle; ce qui n'aura lieu & pleinement son effet qu'au temps de la résurrection.

¶ 11. *C'est pour cela que j'ai été établi le Prédicateur, l'Apôtre & le Maître des nations.*

*C'est pour cela, c'est-à-dire, pour annoncer cet Evangile, que j'ai été établi le Prédicateur.* La fonction de Prédicateur est de traiter les vérités de la Religion d'une manière propre à émouvoir, & à porter les auditeurs à la pénitence & à la pratique des vertus chrétiennes.

*L'Apôtre, pour exercer une autorité spirituelle sur les fidèles & sur les ministres ordinaires de l'Eglise, pour établir la vérité de l'Evangile par les miracles & les prodiges, pour ordonner des Pasteurs & des ministres dans l'Eglise, &c.*

*Et le Maître, pour instruire avec méthode & facilité les fidèles sur toutes les vérités chrétiennes qui sont nécessaires au salut, selon l'état & la profession de chaque personne. Saint Paul avoit été établi de Dieu pour faire toutes ces sortes de fonctions.*

*Des Nations. Voyez Gal. 2. 8.*

¶ 12. *Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point. Car je sais qu'il est celui à qui j'ai confié mon dépôt; & je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me le garder jusqu'à ce grand jour.*

*Et c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre, c'est-à-dire: C'est la prédication de cet Evangile, qui découvre au monde la vie & l'incorruptibilité, qui me fait endurer les maux que je souffre à-présent des infidèles, qui ne peuvent supporter ceux qui les veulent éclairer, ni ceux qui leur sont envoyés pour leur annoncer la lumière de l'Evangile.*

*Mais je n'en rougis point, je n'en ai pas moins de.*



de courage ni de hardiesse à faire les fonctions de mon ministère. L'Apôtre dit ceci, pour encourager Timothée, par son exemple, à ne se point rebutter des fonctions de son ministère, à cause des souffrances qui l'accompagnent.

*Car je sais qui est celui à qui j'ai confié mon dépôt; ce dépôt est la récompense éternelle que Dieu garde à ceux qui auront perseveré dans son service: confier ce dépôt à Dieu, c'est s'assurer qu'étant fidelle dans ses promesses, il ne manquera pas de nous donner en son temps la récompense qu'il nous a promise; cette récompense est appelée dépôt, parcequ'encore qu'elle soit donnée de toute éternité aux fidelles élus, Dieu reserve l'exécution de ce don jusqu'au temps qu'il a déterminé.*

*Et je suis persuadé qu'il est assez puissant, c'est-à-dire, qu'il ne manque ni de pouvoir ni de volonté: Potens est enim Deus statuere illum, & alibi. Pour me le garder, c'est-à-dire, pour demeurer ferme dans le dessein qu'il a conçu de toute éternité, de me faire jouir en son temps de la récompense éternelle que j'attends. Sine Ibid. 11. paenitentia enim sunt dona & vocatio Dei. Quis 29. ergo nos separabit, &c. Ibid. 8. 35.*

*Jusqu'à ce grand jour, c'est à-dire, jusqu'au jour du jugement universel; non que Dieu attende à récompenser les fidelles jusqu'à ce jour, mais parceque leur récompense ne sera pleine qu'en ce temps-là, lorsqu'ils seront glorieux.*

¶ 13. *Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de ma bouche, touchant la foi & la charité qui est en JESUS-CHRIST.*

*Proposez-vous pour modèle les saines instructions, &c. c'est-à-dire: Continuez d'observer dans vos instructions la même maniere d'instruire que vous m'avez vû observer, ne proposant*

jamais à vos auditeurs que des choses capables de les édifier.

*Touchant la foi, &c.* c'est-à-dire: Prénez-garde en instruisant les autres, de vous maintenir vous-même dans la fermeté & dans la pureté de la foi, & dans la ferveur de la charité chrétienne, qui est en nous par l'union que nous avons à JESUS-CHRIST notre chef en qualité de membres.

†. 14. *Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié.*

*Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, c'est-à-dire, qui est dans notre ame, non seulement par son immensité, ou par une grace passagère, mais qui y reside avec stabilité & avec plaisir, comme un Roi dans son palais: cette habitation est ce qui sanctifie l'homme, & est la cause immédiate de la grace sanctifiante, ou de la charité qu'on nomme habituelle: *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.**

Rom. 5. 5.

1 Cor. 11.

21.

2. Tim.

2. 2.

Matth.

25. 20.

*L'excellent dépôt qui vous a été confié, c'est-à-dire, la pure doctrine de l'Évangile que vous avez reçue comme en dépôt dans votre ordination, pour la distribuer aux fidèles, & la confier à vos successeurs: *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis. Hac commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt & alios docere. Conservez soigneusement les vertus & les dons du Saint-Esprit que vous avez reçus dans votre ordination, pour en faire un saint usage, & pour lui en rendre compte un jour: *Domine, quinque talenta, &c.***

†. 15. *Vous savez que tous ceux qui sont en Asie sont éloignés de moi; Phygelle & Hermogène sont de ce nombre.*

*Vous savez, &c.* L'Apôtre avertit ici Timothée, qu'il prenne-garde de ne pas faire comme plusieurs

plusieurs Chrétiens de l'Asie qui l'avoient abandonné.

*Se sont éloignés de moi*, par mépris, voyant l'état de captivité où je suis; ou plutôt par la crainte de la persécution.

*Phygelle & Hermogene*, que l'on croit avoir abandonné la foi en ce temps, ou peu après, *sont de ce nombre*: il marque principalement ces deux-ci, comme les chefs & les plus considérables de ceux qui l'avoient abandonné.

†. 16. *Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onésiphore, parcequ'il m'a souvent soulagé, & qu'il n'a point rougi de mes chaînes.*

*Que le Seigneur répande sa miséricorde*, c'est-à-dire, que Dieu verse ses graces avec abondance & en toute maniere sur toute la famille d'Onésiphore, qui étoit une famille Chrétienne, & surtout en considération de leur pere.

*Parcequ'il m'a souvent soulagé.* Il y a apparence qu'Onésiphore, qui étoit un des premiers de l'Asie Mineure, avoit souvent retiré & logé l'Apôtre chez lui; qu'il l'avoit nourri, & lui avoit fourni toutes les choses nécessaires à la vie; qu'il l'avoit assisté dans ses travaux, consolé dans ses persécutions, &c. car il ne faut pas s'imaginer que les Apôtres n'eussent pas besoin quelquefois de l'assistance de leurs disciples: Et Dieu permet souvent pour humilier les Supérieurs, qu'ils aient besoin d'être assistés & soulagés en plusieurs rencontres par leurs inférieurs à l'exemple de JESUS-CHRIST, qui n'a point refusé d'être consolé par un Ange. Voyez Luc. 22. 43.

*Et qu'il n'a point rougi de mes chaînes*, c'est-à-dire, qu'il n'a point eu honte de l'ignominie de ma prison, & des chaînes dont je suis lié ici; & ne m'a point abandonné comme les autres de l'Asie, comme il est dit au verset précédent.

†. 17. *Mais qu'étant venu à Rome, il m'a cherché avec grand soin, & m'a trouvé.*

*Mais qu'étant venu de l'Asie à Rome, où il avoit oui dire que saint Paul avoit été transféré de la Judée pour y être prisonnier. Le Grec porte: Lorsqu'il étoit à Rome; ce qui fait qu'il est incertain si Onesiphore étoit à Rome quand saint Paul y arriva, ou s'il n'y vint qu'après lui.*

*Il m'a cherché avec grand soin par toutes les prisons de Rome; ce qui marque la grande affection qu'Onesiphore portoit à saint Paul, & qu'il étoit bien éloigné d'éviter sa présence à cause de l'infamie de ses chaînes & de sa captivité.*

*Et m'a trouvé, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il m'ait trouvé.*

†. 18. *Que le Seigneur lui fasse la grace de trouver miséricorde devant lui en ce dernier jour: car vous savez mieux que personne combien d'assistances il m'a rendues à Ephèse.*

*Que le Seigneur lui fasse la grace, &c.* Le sens est: Je prie le Seigneur, qu'en considération des œuvres de miséricorde qu'Onesiphore a exercées envers moi, en quelque état que j'aye été, il le comble aussi de miséricorde en ce dernier jour du jugement général, lorsque les élus recevront en leurs corps & en leurs âmes tous les dons de grâces & de gloire qu'il leur a préparés de toute éternité. Il est croyable qu'Onesiphore étoit mort lorsque saint Paul écrivit cette Epître, & que comme il avoit prié pour toute sa famille, ainsi qu'il est marqué dans le verset 16. il prie aussi pour lui en particulier, comme pour un défunt, que Dieu lui fasse miséricorde, & lui donne un repos éternel: ce qui prouveroit manifestement l'usage & la sainteté de la prière pour les morts.

*Car vous savez mieux que personne, sans qu'il soit nécessaire de vous l'apprendre & de vous en faire le recit, combien d'assistances il m'a rendues, c'est-à-dire, avec quel soin & avec quelle charité il m'a assisté, & m'a fourni toutes les choses temporelles qui m'étoient nécessaires pour moi & pour mes disciples, m'obligeant même de les accepter: car l'Apôtre travailloit de ses propres mains pour gagner ce qui lui étoit nécessaire pour vivre. Voyez Act. 20. 34.*

*A Ephese, durant l'espace presque de trois ans que l'Apôtre y demeura. Voyez Act. 20. 31. & où Timothée étoit aussi avec lui du nombre de ses disciples; & avoit été participant des libéralités d'Onesiphore. Voyez Act. 19. 22.*

## SENS SPIRITUEL.

*2. 3. jusqu'au 6. JE rends graces au Dieu, que mes ancêtres ont servi, & que je sers avec une conscience pure, de ce que nuit & jour vous m'êtes continuellement présent à l'esprit dans mes prieres, &c.*

*Est-il bien possible que S. Paul qui étoit chargé du soin de toutes les Eglises, assiégué d'une foule d'affaires, qui ne lui donnoient pas un moment de repos; obligé de vivre du travail de ses mains, trouvât encore du temps pour vacquer à la priere jour & nuit? C'est sans doute qu'il regardoit la priere comme le devoir le plus essentiel des Pasteurs, pour se soutenir parmi les soins & les occupations de leur charge. Il n'est pas croyable, dit saint Gregoire, combien notre cœur se dis-*

lement vers la terre, ne devons-nous pas travailler à nous relever par la priere & la meditation des choses saintes?

*Barth. des  
Martyrs  
Sim. past. 6.  
4*

Malheur à vous, ô Pasteurs, dit un grand Evêque du dernier siècle, si la source de la pieté & de la devotion se sèche en vous: car cette pieté sincere & interieure est veritablement la source d'eau vive qui arrose toutes nos vertus, qui sanctifie tous nos exercices, sans laquelle nous devenons tout steriles & tout secs: c'est ce vin celeste qui fortifie notre cœur par une joie toute divine, & le rend capable de porter le poids du jour & de la chaleur dans l'exercice penible des fonctions pastorales. L'unique consolation d'un Pasteur, ajoute ce grand homme, parmi ses grandes occupations, est de se retirer quelquefois dans la solitude pour s'entretenir & parler cœur à cœur avec Dieu dans la priere & la meditation.

Malheur donc, encore une fois, à vous, ô Pasteurs de l'Eglise, si vous quittez peu à peu la priere; car ensuite vous perdrez infailliblement la connoissance de vous-mêmes, & de vos devoirs, vous commencerez à n'être plus touchés de vos fautes, & à ne plus faire scrupule de certaines choses qui raisonnablement vous en devroient faire.

*Bern. de  
confid. l. 1.  
6. 12.*

Mais écoutons ce que saint Bernard dit sur ce sujet à un grand Pape: Savez-vous, lui disoit-il, où vos occupations exterieures vous pourront mener, si vous negligez la priere, & si vous vous relâchez de vos exercices de pieté, elles vous meneront insensiblement où vous ne voulez pas aller vous mêmes. Vous me demandez où elles vous pourront mener, & je vous réponds que c'est à l'endurcissement du cœur: ne continuez pas à me demander ce que c'est que cet endurcissement de cœur; car si vous n'avez pas été saisi de

de frayeur en l'entendant seulement nommer, vous êtes déjà dans cet état. Il n'y a que le cœur endurci qui n'ait point horreur de lui-même, parcequ'il a perdu le sentiment: *Si non expavisti, tuam hoc est, solum est cor durum, quod jemetipsum non exhorret, quia nec sentit.* Si les occupations d'un Souverain-Pontife dans les affaires de l'Eglise sont capables de le porter à un si grand danger de se perdre s'il negligé la priere, que ne doivent pas craindre les Pasteurs qui ne s'occupent point du soin de leurs brebis, & qui passent le temps inutilement à des amusemens & des divertissemens indignes de leur caractère?

†. 6. jusqu'au 11. *C'est pourquoi je vous avertis de rallumer ce feu de la grace de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, &c.*

La grace qu'un ministre de JESUS-CHRIST a reçue dans son ordination, si c'est Dieu qui l'a appelé à cet état si relevé, c'est un grand zele pour le salut des ames, & un grand courage pour défendre la foi, & maintenir l'ordre & la discipline dans l'Eglise. Cette grace se rallentit & s'éteint, si on n'a soin de l'entretenir & de la rallumer par la priere & l'étude des saintes Lettres, par la vigilance & le travail assidu à procurer le salut de ceux dont on est chargé; car la foiblesse de notre nature est telle que nous tombons dans la tiédeur & la negligence, si nous n'avons soin de nous reveiller par le travail & l'exercice, de même que le fer se rouille si l'on ne s'en sert. Le feu a besoin de bois pour s'entretenir, sans ce secours il s'éteint bien-tôt; nous avons de même besoin de ferveur, mais sur-tout les Pasteurs doivent toujours se maintenir dans une activité sainte pour exciter à la pieté, & s'opposer courageusement à l'iniquité.

Le caractère de l'esprit pastoral n'est point un esprit de timidité, mais un esprit de courage, qui élève au-dessus de toutes les considérations humaines, pour défendre la justice & la vérité, & pour soutenir les intérêts de Dieu & de son Eglise contre ceux qui voudroient attaquer sa doctrine & ses saintes maximes. Les Pasteurs sont établis les chefs de la milice Chrétienne, pour animer par leurs paroles & leur exemple les fidèles à combattre les ennemis de leur salut, & à souffrir la mort pour JESUS-CHRIST & son Evangile. C'est à quoi le saint Apôtre exhorte son disciple *de souffrir avec lui pour l'Evangile: Collabora Evangelio*. Cette force & ce courage est celui que JESUS-CHRIST promet à ses Apôtres, lorsqu'il leur dit avant de monter au ciel: *Demeurez dans la ville de Jerusalem, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut.*

Act. 1. 8.

Luc. 24. 49.

Ce même esprit de force qui a été donné aux Apôtres le jour de la Pentecôte, est encore donné à leurs successeurs, & aux autres conducteurs des Eglises, pour s'acquitter de leurs fonctions. Tous les Pasteurs n'ont pas cette genereuse intrepidité des Basiles, des Chrysostomes, & des Ambroises, pour ne point accorder aux puissances ce qu'elles veulent contre l'honneur de Dieu, & les intérêts de l'Eglise. Plusieurs ne pourroient pas employer les reprimandes fortes contre les Grands du monde, selon la qualité de leurs fautes, comme les Hilaires & les Athanasès ont fait avec une vigueur tout-à-fait Episcopale. Si c'est néanmoins par leur timidité & leur lâcheté que les fidèles soient opprimés, & que l'Eglise souffre quelque persécution, ils en répondront devant Dieu, & se rendent coupables de tout le mal qu'ils n'empêchent pas s'ils le peuvent.

Si donc les Pasteurs & les Directeurs des ames  
veu-



veulent savoir s'ils ont reçu l'Esprit pastoral, qu'ils s'examinent sur ces trois marques qu'en donne saint Paul, s'ils ont *un esprit de courage, d'amour & de sagesse*. Le courage, la charité & la sagesse, ou la discrétion, sont les trois qualités nécessaires à un Pasteur; le courage, pour s'opposer au mal; la charité, pour faire du bien à tous; la sagesse, pour ne rien faire qu'à propos dans l'exercice de sa charge.

¶. 11. & 12. *C'est pour cela que j'ai été établi le Prédicateur, l'Apôtre, & le Maître des nations, & c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point, &c.*

L'Apôtre qui fait toujours profession de regarder la croix & les souffrances comme sa plus grande gloire: *A Dieu ne plaise, dit-il, que je me Gal. 6. 14. glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur JESUS-CHRIST*, inspire à son disciple, & en sa personne à tous les hommes les mêmes sentimens, non seulement de ne rougir point de confesser & prêcher JESUS-CHRIST crucifié; mais de mettre toute sa gloire dans cette passion.

Si on ne regardoit JESUS-CHRIST mort en croix qu'avec les yeux du corps, on n'y verroit qu'un objet ignominieux qui feroit horreur: mais quand on y considère ce grand mystère d'humilité, cet excès de charité qui l'a porté à souffrir ce supplice honteux pour les hommes, qu'il a rachetés par ce moyen admirable, tout y paroît glorieux & divin. Cette mort ignominieuse en apparence, a sauvé tout le monde entier, dit saint Chrysostome, cette mort a réconcilié le ciel & la terre ensemble; elle a entièrement détruit la tyrannie du démon, a fait que les hommes sont devenus Anges & enfans de Dieu. Ces avantages si glorieux ne méritent-ils pas bien que nous aimions & que nous glorifions celui qui

qui nous les a procurés, & que nous ténions à honneur le moyen dont il s'est servi pour cela.

Mais pour obtenir ces avantages il faut s'unir à JÉSUS-CHRIST crucifié; & participer à ses souffrances; car c'est à cette condition que nous participons aux merites de sa croix. Qui pourroit donc refuser de souffrir à son imitation, & de se croire heureux d'en avoir les occasions, pour acquérir un si grand bonheur? C'étoit là la disposition de saint Paul, qui se glorifioit dans les afflictions, & se plaisoit dans les outrages & les persecutions qu'il souffroit. Aussi étoit-ce à ce dessein que le Fils de Dieu l'avoit *choisi pour porter son nom devant les Gentils, devant les Rois, & les enfans d'Israel.* Je lui montrerai, dit JÉSUS-CHRIST à Ananie, *combien il faudra qu'il souffre pour mon nom.*

Act. 9. 15.  
16.

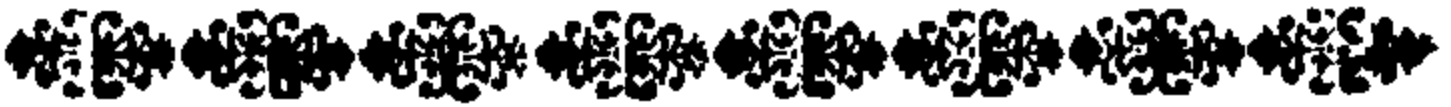
Ce saint Apôtre montre ici la verité de cette prédiction: *J'ai été Prédicateur & Apôtre, & Maître des nations; & c'est ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je n'en rougis point.* C'étoit là le sort de ceux qui, du temps de saint Paul, prêchoient l'Évangile, & enseignoient les verités de la Religion, ils étoient exposés à toutes sortes d'outrages de la part des Juifs, & aux plus cruels supplices.

Ainsi c'étoit l'effet d'une grande charité de desirer alors l'Épiscopat, quand il n'y avoit rien à attendre de la part du monde que du mépris & des coups. Comme il n'y a rien présentement de plus honorable, de plus doux, & de plus avantageux, selon le monde, que le ministère Ecclésiastique, il ne faut pas s'étonner si on s'empresse tant pour y entrer. Mais comme JÉSUS-CHRIST n'appelle dans son Eglise les Ministres que pour y souffrir des peines & des fatigues, en travaillant au salut des ames, il est bien à craindre

dre que ce ne soit pas le Maître de la maison qui les prenne à son service, mais que ce ne soit eux-mêmes qui s'y ingerent contre son gré, pour y jouir des avantages qu'ils y trouvent.

*v. 13. jusqu'à la fin. Proposez-vous pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de ma bouche, &c.*

Saint Paul représente à son cher disciple les vérités Chrétiennes qu'il lui a enseignées comme un tableau dont il doit exprimer tous les traits, avec une fidélité tout-à-fait exacte, comme s'il lui disoit: J'ai imité les Peintres, en vous proposant pour modèle les saines instructions que vous avez entendues de moi; je vous y laisse tracé un tableau de la vertu & de tout ce qui est agreable à Dieu; proposez-vous le sans cesse, & dans toutes les occasions où vous aurez à parler de la foi, ou de la charité; tirez de là des modèles, il ne sera point nécessaire d'en tirer d'ailleurs. Vous avez ces regles imprimées au-dedans de vous. C'est ainsi que parle saint Jean Chrysostome, qui remarque que l'Apôtre declare ici, qu'il a, sans écriture, donné beaucoup de choses comme par tradition à son disciple, qu'il lui rappelle dans la memoire. Ainsi ce n'est pas seulement ce qui est écrit qu'il faut observer, mais aussi toutes instructions que les Apôtres ont données à leurs disciples, & qui sont venues jusqu'à nous par tradition & de vive voix, c'est ce qu'il marque encore, ch. 2. v. 2. *Gardant ce que vous avez appris de moi, donnez-le en dépôt à des hommes fidelles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.* Voyez ce qu'on a dit sur ce sujet. 2. Theff. 2. 15. & 1. Tim. 6. 20.



## CHAPITRE II.

1. Fortifiez-vous donc, Ô mon fils, par la grâce qui est en JESUS-CHRIST\* :

2. & gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez - le en dépôt à des hommes fidelles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.

3. Faites-vous à la fatigue & au travail, comme un bon soldat de JESUS-CHRIST.

4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarasse point dans les affaires seculieres\*, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé.

5. Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi des combats.

1. *T*U ergo, fili mi, confortare in gratia, qua est in Christo Jesu:

2. *&* qua audisti à me per multos testes, hac commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt *&* alios docere.

3. *L*abora sicut bonus miles Christi Jesu.

4. *N*emo militans Deo implicat se negotiis secularibus: ut ei placeat, cui se probavit.

5. *N*am *&* qui certat in agone, non coronatur nisi legitimè certaverit.

6. La-

v. 1. *expl.* que nous avons par JESUS-CHRIST.

v. 4. *autr.* un soldat ne s'embarasse point dans les emplois de la vie civile, afin de plaire à celui à qui il s'est donné.

6. *Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.*

6. Un laboureur \* quia bien travaillé, doit le premier avoir part à la recolte des fruits.

7. *Intellige que dico: dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.*

7. Comprenez bien ce que je vous dis; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.

8. *Memor esto Dominum Jesum Christum resurrexisse à mortuis, ex semine David, secundum Evangelium meum,*

8. † Souvenez-vous que † Un S. notre Seigneur JESUS-Martyr CHRIST, qui est né de la ra- non Pont. ce de David, est ressuscité d'entre les morts, selon l'Evangile que je prêche \*:

9. *in quo laboro usque ad vincula, quasi male operans: sed verbum Dei non est alligatum.*

9. pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée \*.

10. *Ideo omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur, que est in Christo Jesu cum gloria celesti.*

10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus; afin qu'ils acquierent aussi bien que nous le salut qui est en JESUS-CHRIST avec la gloire du ciel \*.

11. *Fidelis sermo: Nam si commortui su-*

11. C'est une verité très-assûrée \*, que si nous mou-

v. 6 *antr.* un laboureur doit premierement travailler, & ensuite recueillir les fruits.

v. 8 *lettr.* mon Evangile.

v. 9. *expl.* sa prison ne l'empêchoit pas de prêcher.

v. 10. *Grec.* éternelle. La suite est au verset 10. du chap. suivant.

v. 11. *lett.* cette parole est fidelle, si nous, &c. *Hebr.*

mourons avec JESUS-CHRIST, nous vivrons aussi avec lui.

*Matth. 10.  
33.  
Marc. 8. 38.  
Rom. 3. 3.*

12. Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi.

13. Si nous lui sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidèle; car il ne peut pas se contredire\* lui-même.

14. Donnez ces avertissemens \*, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.

15. Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui fait bien dispenser\* la parole de la vérité.

16. Fuyez\* ceux qui tiennent des discours vains & profanes: car ils croîtront de plus en plus dans l'impieeté;

*mus, & convivemus.*

*12. Si sustinebimus, & conregnabimus; si negaverimus, & ille negabit nos.*

*13. Si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non potest.*

*14. Hac commone, testificans coram Domino. Noli contendere verbis; ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.*

*15. Sollicitè cura seipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, rectè tractantem verbum veritatis.*

*16. Profana autem, & vaniloquia devita: multum enim proficiunt ad impietatem:*

*17. &*

*v. 13. lestr. se nier soi-même.*

*v. 14. antr. avertissez vos freres de ces choses, les conjurant devant le Seigneur, de les observer, de ne point s'amuser à des, &c.*

*v. 15. Grec. couper le pain de la parole de verité.*

*v. 16. lestr. évitez.*

17. & sermo eorum  
ut cancer serpit. Ex  
quibus est Hymenæus,  
& Philetus,

18. qui à veritate  
exciderunt, dicentes  
resurrectionem esse  
jam factam, & sub-  
verterunt quorum-  
dam fidem.

19. Sed firmum fun-  
damentum Dei stat.,  
habens signaculum  
hoc: Cognovit Do-  
minus qui sunt ejus;  
&: Discedat ab ini-  
quitate, omnis qui  
nominat nomen Do-  
mini.

20. In magna autem  
domo non solum sunt  
vasa aurea, & argen-  
tea, sed & lignea &  
fictilia: & quedam  
quidem in honorem,  
quedam autem in  
contumeliam.

21. Si quis ergo e-  
mundaverit se ab istis,  
erit vas in honorem

17. & leur doctrine  
comme la gangrene, gâ-  
tera peu - à - peu ce qui est  
sain. De ce nombre sont  
Hyménée & Phiète,

18. qui se sont écartés de  
la vérité, en disant que la  
résurrection est déjà arri-  
vée, & qui ont ainsi ren-  
versé la foi de quelques-  
uns.

19. Mais le solide fonde-  
ment de Dieu \* demeure  
ferme, ayant pour sceau  
cette parole: Le Seigneur  
connoît ceux qui sont à  
lui; & cette autre: Que  
quiconque invoque le nom  
de JESUS-CHRIST, s'é-  
loigné de l'iniquité.

*Nam. 16. 5.  
Sec. LXX.*

20. Dans une grande mai-  
son il n'y a pas seulement  
des vases d'or & d'argent,  
mais il y en a aussi de bois  
& de terre; & les uns sont  
pour des usages honnêtes,  
les autres pour des usages  
honteux \*.

21. Si quelqu'un donc se  
garde pur de ces choses \*,  
il sera un vase d'honneur,  
sanc-

v. 19. expl. l'Eglise des élus.

v. 20. expl. ainsi dans l'Eglise il y a des élus & des  
reprochés.

v. 21. lettr. se purifie de toutes ces choses. *Antr.* De  
ces erreurs; ou, de ces discours vains & profanes, dont  
il avoit parlé au v. 16. & conséquemment aussi des  
autres vices.

sanctifié, & propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.

22. Fuyez les passions des jeunes-gens, & suivez la justice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

1. Tim. 4. 7.  
Tit. 3. 9.

23. Quant aux questions impertinentes & inutiles\*, sachant qu'elles sont une source de contestations, évitez-les.

24. Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, & patient\*;

25. il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence, pour la leur faire connaître:

26. & qu'ainsi ils sortiront des pièges du diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît\*.

*sanctificatum, & utile Domino ad omne opus bonum paratum.*

*22. Juvenilia autem desideria fuge, sectare verò justitiam, fidem, charitatem, & pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.*

*23. Stultas autem & sine disciplina questiones evita, sciens quia generant lites.*

*24. Servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem:*

*25. cum modestia corripientem eos, qui resistunt veritati; nequando Deus det illis poenitentiam ad cognoscendam veritatem;*

*26. & respiscant à diaboli laqueis, à quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.*

SENS

v. 23. Grec. qui ne servent de rien à l'instruction des fidèles.

v. 24. *autr.* dans les maux: le mot grec enferme tout cela.

v. 26. *autr.* tant que Dieu le lui permet, ou, pour obéir à la volonté de Dieu.



## S E N S L I T T E R A L.

¶ 1. **F**ortifiez-vous donc, ô mon fils, par la grace qui est en JESUS-CHRIST.

*Fortifiez-vous donc*, c'est-à-dire: Considérant l'état de captif & de prisonnier où je suis, ne vous laissez point abbattre; mais prenez courage, & fortifiez-vous contre de pareilles persecutions, qui vous peuvent arriver à cause de l'Évangile de JESUS-CHRIST.

*O mon fils*. L'Apôtre se sert de ce terme d'amour pour l'obliger plus étroitement à l'imiter comme un fils doit imiter son pere, & comme pour répandre son ame dans le cœur de Timothée.

*Par la grace qui est en JESUS-CHRIST*, c'est-à-dire: Souvenez-vous toute-fois que ce courage & cette force dont je vous exhorte de vous remplir contre les persecutions qui vous peuvent arriver, sont des effets de la miséricorde de Dieu, & de pures graces que JESUS-CHRIST nous a méritées, & que nous ne pouvons rien sans lui: mais que nous pouvons toutes choses, lorsqu'il nous fortifie.

¶ 2. *Et gardant ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins, donnez-le en dépôt à des hommes fidelles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres.*

*Et gardant ce que vous avez appris de moi*, c'est-à-dire, ayant soin de bien conserver la doctrine que je vous ai enseignée, & principalement les mysteres de la foi; car elle a été communiquée aux hommes par la prédication de la parole de Dieu, & ç'a été seulement par occasion que l'on en a écrit quelque chose, non toutefois sans une

speciale providence de Dieu, afin que par ce moyen ceux qui étoient absens, & ceux qui viendroient dans la suite des temps, les pussent apprendre plus facilement.

*Devant plusieurs témoins, qui étoient présens, lorsque je vous ai ordonné Evêque, & rendu dépositaire de la parole de Dieu.*

*Donnez-le en dépôt, comme un trésor très précieux, à des hommes fidelles, c'est-à-dire, qui soient dans le ministère de l'Eglise, & qui aient soin de le conserver fidèlement sans le corrompre, selon la coutume des heretiques, qui par des raisonnemens humains, falsifient & corrompent les instructions de la foi qu'ils ont reçûe des ministres de l'Evangile.*

*Qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres, afin que par ce moyen la saine doctrine soit communiquée, par une espece de tradition, à ceux qui viendront après nous jusqu'à la fin du monde.*

*†. 3. Faites-vous à la fatigue & au travail, comme un bon soldat de JESUS-CHRIST.*

*Faites-vous à la fatigue & au travail. La vie d'un ministre de JESUS-CHRIST, & même de tous les Chrétiens, est une vie de peine & de travail, qui sont inséparables du ministère de l'Evangile, & auxquels se doivent préparer les véritables & fidelles ministres de l'Eglise.*

*Comme un bon soldat de JESUS-CHRIST, qui doit toujours être revêtu des armes propres & convenables à la milice spirituelle de JESUS-CHRIST, pour combattre les ennemis de la vérité.*

*†. 4. Celui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires seculieres, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé.*

*Celui*

*Celui qui est enrôlé au service de Dieu ; c'est une comparaison que l'Apôtre fait d'un soldat séculier avec un soldat spirituel ; c'est-à-dire : Un ministre de JESUS-CHRIST est comme un homme qui s'est enrôlé, qui ne s'embarrasse point dans les affaires de la vie séculière, qui sont incompatibles avec sa profession, comme de trafic, de marchandise, des arts mécaniques, & autres choses semblables.*

*Pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé, c'est-à-dire, pour contenter son capitaine, & pour lui obéir ponctuellement : ainsi les soldats spirituels, qui sont les ministres de JESUS-CHRIST, doivent être dégagés de toute sorte d'affaires temporelles, & n'avoir point d'autre pensée que de s'acquitter dignement des fonctions de leur ministère.*

†. 5. *Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu selon la loi des combats.*

*Celui qui combat.* C'est encore une comparaison que l'Apôtre fait des ministres de l'Évangile, pour insinuer tacitement à Timothée, que celui qui combat dans les jeux publics, c'est-à-dire, exposés à la vue de tout le monde ; n'est couronné comme victorieux, par celui qui préside à ces sortes de combats, qu'après avoir combattu & surmonté son adversaire, selon la loi des combats qui étoit prescrite aux athlètes, & par laquelle on jugeoit qui étoit le victorieux, & celui qui étoit vaincu : ainsi les ministres de l'Évangile qui sont non seulement les soldats, mais aussi les athlètes de JESUS-CHRIST, ne recevront point la récompense de leurs travaux & la couronne de gloire, qu'après avoir combattu selon l'ordre & les loix prescrites par JESUS-CHRIST.

†. 6. *Un laboureur qui a bien travaillé, doit*

*le premier avoir part à la recolte des fruits.*

*Un laboureur.* C'est une troisième comparaison que l'Apôtre fait d'un laboureur avec un ministre de l'Évangile.

*Qui a bien travaillé,* c'est-à-dire, supporté la fatigue, la sueur, le froid, le chaud & les autres incommodités de l'agriculture.

*Doit le premier avoir part à la recolte des fruits,* c'est-à-dire, jouir des fruits de son travail. Ainsi les Prélats, les Pasteurs, & les autres ministres de l'Évangile étant les laboureurs spirituels de la vigne du Seigneur, qui est l'Église, doivent premierement supporter les travaux de leur ministère avant que d'en recueillir les fruits, qui sont la gloire éternelle. *Qui ad justitiam erudiunt multos fulgebunt sicut stella in perpetuas eternitates.*

*1. Cor. 12. 3.*

*†. 7. Comprenez-bien ce que je vous dis; car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses.*

*Comprenez-bien ce que je vous dis,* c'est-à-dire, appliquez votre esprit, afin d'entendre pourquoi je vous propose ces comparaisons, ou ces paraboles; & qu'elles vous servent d'exemple. Considérez ce que fait un soldat, & la vie qu'il mène; ce que souffre un athlète, & les sueurs d'un laboureur qui cultive sa terre, & vous verrez par l'application que vous en ferez aux charges des Evêques & des Pasteurs, qu'il n'est pas facile de s'en acquitter comme il faut.

*Car le Seigneur vous donnera,* par sa grace, comme je l'espère, l'intelligence, par laquelle vous jugerez bien des choses qu'il faudra faire, & les exécuterez effectivement, *en toutes choses,* c'est-à-dire dans toutes les choses qu'il faudra que vous connoissiez & que vous fassiez.

*†. 8. Souvenez vous que notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est né de la race de David, est*  
ref.

*ressuscité d'entre les morts, selon l'Évangile que je prêche.*

*Souvenez-vous que notre Seigneur JESUS-CHRIST. L'Apôtre passe à un autre discours, & instruit Timothée contre les hérétiques qui nioient la résurrection des morts: & pour le confirmer dans la créance de la foi Catholique, touchant cette résurrection, il lui apporte pour exemple celle de JESUS-CHRIST.*

*Qui est né de la race de David, c'est-à-dire, qui étant véritablement homme, né de la sainte Vierge descendante de David, est ressuscité d'entre les morts, c'est-à-dire, qui étant véritablement mort sur la croix, il est véritablement ressuscité, & que par conséquent nous ressusciterons aussi avec lui.*

*Selon l'Évangile que je prêche, qui nous oblige de croire ce mystère comme un des principaux articles de notre foi.*

*†. 9. Pour lequel je souffre beaucoup de maux, jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat; mais la parole de Dieu n'est point enchaînée.*

*Pour lequel Évangile je souffre beaucoup de maux, c'est-à-dire, toute sorte de maux intérieurs & extérieurs; comme les peines de l'esprit, le soin des Églises, les veilles, les travaux, les voyages, les persécutions que me suscitent mes ennemis, tant du côté des Gentils que de la part des Juifs infidèles, & même des faux prédicateurs, qui brûlent d'envie contre moi.*

*Jusqu'à être dans les chaînes comme un scelerat, c'est-à-dire captif & prisonnier à Rome, comme le plus méchant de tous les hommes; car au commencement de l'Église, les infidèles appelloient les Chrétiens: *Maleficum hominum genus*: Une sorte d'hommes qui ne songeoient qu'à mal faire.*

*Mais la parole de Dieu, que je vous annonce,*

*n'est point enchainée*, c'est-à-dire, encore que je sois captif, & que mes pieds & mes mains soient liés de chaînes, toutefois j'ai l'esprit & la langue libre pour prêcher l'Évangile; car encore que l'Apôtre fût prisonnier, il avoit néanmoins assez de liberté, pour instruire ceux qui le venoient voir; ainsi qu'il est dit aux Actes des Apôtres ch. 28. v. 31. Qu'il prêchoit le Royaume de Dieu, & enseignoit ce qui regarde le Seigneur JESUS-CHRIST, avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât; puisqu'en cet état il a même écrit diverses Epîtres comme celles-ci, les Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, Colossiens, Philippiens & à Philemon.

*v. 10. C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquerent aussi-bien que nous le salut qui est en JESUS-CHRIST, avec la gloire du ciel.*

*C'est pourquoi j'endure tout*, c'est-à-dire, toute sorte d'afflictions & de persecutions, & même plus long-temps que je n'aurois fait, si j'avois voulu souffrir qu'on m'eût ôté la vie, & si je n'en avois pas appelé à Cesar, afin d'avoir plus de temps pour prêcher l'Évangile.

*Pour l'amour des élus*; parceque la prédication de l'Évangile, toutes les fonctions & tous les travaux des Ministres de l'Eglise, se rapportent proprement au salut des élus, & sont comme des instrumens dont Dieu se sert, pour les faire passer à la vie éternelle.

*Afin que par ces moyens, ils acquerent aussi-bien que nous le salut de l'ame & du corps, qui leur est préparé de toute éternité.*

*Qui est en JESUS-CHRIST, &c.* qui leur a mérité toutes les graces qui leur sont nécessaires pour cet effet.

*v. 11. C'est une verité très-assurée, que si nous*

*mourons avec JESUS-CHRIST, nous vivons avec lui.*

*C'est une vérité très-assurée, c'est-à-dire: Cette vérité que je vous annonce de la gloire & du salut éternel des élus, est très-certaine, & digne de foi, quoiqu'elle paroisse incroyable & impossible aux infidèles qui ne considèrent que l'état présent de notre vie, nos miseres, & nos afflictions, nos persecutions, & le mépris que le monde fait de nous, nous voyant dans la captivité; & qui n'ont aucune lumière pour connoître les choses à venir, & les biens celestes que nous espérons. L'Apôtre a coutume de se servir de cette expression, lorsqu'il veut dire quelque chose qui est difficile à croire. Voyez 1. Tim. 1, 15. Tit. 3. 8.*

*Que si nous mourons avec JESUS-CHRIST, c'est-à-dire: Si nous menons une vie semblable à celle de JESUS-CHRIST, jusqu'à souffrir la mort pour l'amour de lui, comme des martyrs; nous vivrons aussi avec lui, c'est-à-dire, nous jouirons avec lui d'une vie glorieuse & éternelle, selon l'ame & selon le corps.*

*v. 12. Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui; si nous le renonçons, il nous renoncera aussi.*

*Si nous souffrons avec patience les travaux & les persecutions qui accompagnent notre ministere; & si nous perseverons durant toute notre vie; avec lui, c'est-à-dire, à son imitation, comme les membres de son corps mystique, & en qualité de ses disciples, n'étant pas juste que les disciples soient mieux traités que leurs maîtres; nous regnerons aussi avec lui, c'est-à dire, nous jouirons avec lui de la gloire & de la félicité éternelle, laquelle il nous donnera pour récompense de tous les maux que nous aurons souffert pour l'amour de lui.*

*Si nous le renouons, c'est-à-dire : Si nous manquons de force, & si nous perdons courage, & que par la crainte & l'apprehension de la mort & des persecutions, ou par le desir des biens de cette vie nous abandonnions la foi de notre ministère : il nous renoncera aussi, c'est-à-dire, il nous abandonnera & nous traitera comme ses ennemis; & fera connoître aux Anges & aux hommes au jour du jugement, qu'il ne nous connoît point.*

*†. 13. Si nous lui sommes infidèles, il ne laissera pas de demeurer fidelle; car il ne peut pas se contredire lui-même.*

*Si nous lui sommes infidèles, c'est-à-dire, encore que nous abandonnions la foi, il ne laissera pas de demeurer fidelle, & d'exécuter exactement & fidèlement les promesses qu'il a faites.*

*Car il ne peut pas se contredire lui-même, c'est-à-dire : Dieu étant la vérité éternelle, ne peut manquer ni à lui même ni aux hommes, & fait sans eux accomplir ses œuvres & ses desseins, & tirer sa gloire de leur infidélité; étant toujours fidelle, soit pour récompenser ceux qui le servent, ou pour châtier les méchans.*

*†. 14. Donnez ces avertissemens, & prenez-en le Seigneur à témoin. Ne vous amusez point à des disputes de paroles, qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent.*

*Donnez ces avertissemens aux fidèles, non seulement une fois, mais leur inculquant souvent les choses que je viens de vous dire.*

*Et prenez-en le Seigneur à témoin, c'est à-dire, les conjurant devant le Seigneur de les observer; puisque le salut éternel dépend de souffrir avec patience les maux de la vie présente.*

*Ne vous amusez point à des disputes de paroles, touchant les mystères de la foi : Car ces disputes, qui se font ordinairement avec opiniâtreté & orgueil,*



gueil, rompent la charité, & produisent des haines immortelles.

*Qui, au-lieu d'édifier le prochain, ne font bonnes qu'à pervertir ceux qui les écoutent, c'est-à-dire, à ruiner, ou au-moins à affoiblir leur foi, parceque dans ces sortes de disputes l'on dit plusieurs choses fausses, & même contre la conscience; & la fin de ceux qui disputent n'est pas d'éclaircir la vérité, mais de faire voir l'adresse & la subtilité de leur esprit, n'avouant jamais qu'ils sont vaincus, quoiqu'ils sachent bien que leur adversaire dit la vérité.*

*v. 15. Mettez-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sait bien dispenser la parole de la vérité.*

*Mettez-vous en état.* L'Apôtre tâche de fortifier Timothée, qui semble avoir été affoibli par la crainte des persecutions; *de paroître devant Dieu, qui voit le fond de votre cœur, & qui n'est pas comme les hommes que l'on peut tromper.*

*Comme un ministre digne de son approbation, c'est-à-dire, comme un ministre qui se doit dignement acquitter de son ministère, & qui ait annoncé l'Évangile sans craindre le monde son ennemi.*

*Qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir devant Dieu, ni devant les hommes.*

*Et qui sait bien dispenser la parole de la vérité, c'est-à-dire, qui ait la discretion de parler de la vérité d'une manière qui soit digne d'elle, proportionnée à ceux qui l'écoutent, & dans les occasions & les circonstances qui seront propres à faire entrer dans l'esprit & dans le cœur des auditeurs la doctrine de la véritable foi que vous avez apprise de nous, soit de paroles, ou par écrit.*

*v. 16. Fuyez ceux qui tiennent des discours vains*

*Et profanes: car ils croîtront de plus en plus dans l'impiété.*

*Fuyez, soit de-peur d'en être infecté, ou pour montrer que vous les désapprouvez, ceux qui tiennent des discours vains contre la Religion, qui n'ont rien de solide, ni de bon sens, quoiqu'à l'extérieur & en apparence ils aient quelque chose de brillant qui peut surprendre les simples qui les écoutent; Et profanes, c'est-à-dire, les discours, qui ne regardent point la Religion, & qui n'ont pour but & pour objet que les choses séculières & mondaines.*

*Car ils croîtront de plus en plus dans l'impiété, c'est-à-dire, s'endurcissent de plus en plus dans l'hérésie, dans l'idolâtrie, & dans la haine de la Religion chrétienne, à mesure & à proportion qu'ils voyent que leur artifice & leur subtilité leur réussit, lorsque par leurs discours ils ont suborné quelques personnes.*

*17. Et leur doctrine, comme la gangrene, gâtera peu-à-peu ce qui est sain. De ce nombre sont Hyménée & Phileté.*

*Et leur doctrine, molle, lâche, & qui est commode à la corruption des hommes, comme la gangrene, gâtera peu-à-peu ce qui est sain. L'Apôtre compare la doctrine & les discours des hérétiques à la gangrene, ou au cancer, qui est un mal causé par une inflammation, auquel si on n'apporte un prompt remède, il corrompt tout le corps, devient incurable, & enfin donne la mort. Telle est la doctrine des hérétiques, laquelle, si on ne l'arrête, & si on ne l'étouffe d'abord & dans son commencement, prend de si grandes forces qu'elle devient insurmontable, & cause la mort de l'âme à un grand nombre de fidèles, & même à des provinces & à des royaumes tout entiers.*

*De ce nombre d'hérétiques & d'apostats, sont Hyme-*

*Hyménée & Phylète*, qui étoient deux Philosophes de l'Asie Mineure, qui après avoir été convertis à la foi, & ayant abusé de la philosophie naturelle, à laquelle s'appliquoient particulièrement ceux de cette province-là, sont tombés dans l'herésie de ceux qui nient la resurrection des morts, comme il est dit au verset suivant.

v. 18. *Qui se sont écartés de la vérité, en disant que la resurrection est déjà arrivée & qui ont ainsi renversé la foi de quelques-uns.*

*Qui se sont écartés de la vérité*, comme du but où il falloit tendre, en ayant des idées trop basses, & mesurant les ouvrages de la toute-puissance de Dieu par les connoissances de leur philosophie naturelle.

*En disant que la resurrection des morts, que les Ecritures saintes nous assûrent ne devoir arriver qu'à la fin du monde, est déjà arrivée*, en la resurrection spirituelle du Batême & de la pénitence, par laquelle les hommes ressuscitent tous les jours de la mort spirituelle; & assûroient que la resurrection corporelle s'entendoit de cette resurrection spirituelle; parcequ'ils croyoient que la resurrection des corps étoit impossible.

*Et qui ont ainsi, par cette erreur, renversé & renversent encore tous les jours la foi de quelques-uns des Chrétiens, au scandale de toute l'Eglise & de la Religion de JESUS-CHRIST.* Ce passage nous apprend, que ceux qui ont la foi, la peuvent perdre, contre le sentiment des hérétiques, qui soutiennent le contraire.

v. 19. *Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, ayant pour sceau cette parole: Le Seigneur connoît ceux qui sont à lui: & cette autre: Que quiconque invoque le nom de JESUS-CHRIST, s'éloigne de l'iniquité.*

*Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme,*

c'est-à-dire, la foi des élus, que Dieu a fondés & établis par sa prédestination, est inébranlable, & ne peut être renversée: car encore que quelques-uns des élus la perdent pour quelque temps, toutefois ils la recouvrent avant que de mourir.

*Ayant pour sceau cette parole, comme une marque de prédestination, qui les distingue des reprobés, à qui le Seigneur dira à la fin du monde au jour du jugement, cette effroyable parole: Je ne vous connois point.*

*Math. 7.  
23.*

*Le Seigneur connoît, de toute éternité, d'une science d'approbation & d'amour, ceux qui sont à lui, c'est-à-dire, ceux que son Pere lui a donnés, qu'il a séparés de la masse de perdition par la pure grace de la prédestination, qu'il a acquis par ses souffrances & par sa mort, & qu'il conduit au salut éternel par une providence toute particulière.*

*Et cette autre parole, comme un second sceau & un autre caractère par lequel les élus sont distingués des reprobés: Que quiconque invoque sur soi le nom de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire: Celui qui fait profession d'appartenir à JESUS-CHRIST, qui se glorifie d'être Chrétien, qui a une particulière confiance en la grace de JESUS-CHRIST, qui l'attire dans son cœur par une priere continuelle, & persévérera jusqu'à la fin dans la justice, sans que la malice des hommes corrompe son cœur & la sainteté de sa vie; s'éloigne de l'iniquité, c'est à-dire du péché.*

*1. 20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or & d'argent, mais il y en a aussi de bois & de terre; & les uns sont pour des usages honnêtes, les autres pour des usages honneux.*

*Dans une grande maison. L'Apôtre fait comparaison*

raison de l'Eglise, à la maison d'un grand Seigneur: ainsi dans l'Eglise, qui est la maison du Roi des Rois & du Seigneur des Seigneurs.

*Il n'y a pas seulement des vases d'or, comme les Evêques; qui sont les Princes de l'Eglise, & d'autres personnes très-parfaites, qui par l'excellence de leur science & de leur charité, éclatent comme de l'or.*

*Et d'argent, comme les moindres Pasteurs, les Ministres inférieurs, & les personnes moins parfaites en science & en charité, qui paroissent moins que les autres, comme l'argent est moins éclatant & moins précieux que l'or.*

*Mais aussi de bois, comme le commun des Chrétiens & les imparfaits, qui sont utiles dans l'Eglise, mais qui se laissent ordinairement enflammer par le feu de la concupiscence.*

*Et de terre, c'est-à-dire, une autre sorte de Chrétiens imparfaits, lesquels encore qu'ils ne brûlent pas si facilement que ceux-là, néanmoins ne laissent pas d'être fort fragiles, & se brisent facilement.*

*Et les uns, comme les vases d'or & d'argent, sont employés ordinairement pour des usages honnêtes, comme pour donner à manger, à boire, &c. Ainsi dans l'Eglise, les Prélats les plus parfaits sont appliqués aux plus grands emplois; & ces vases d'or & d'argent signifient les prédestinés pour la gloire éternelle.*

*Les autres, qui ne sont que de bois ou de terre, sont employés pour des usages honteux, c'est-à-dire, à des usages bas & vils, & signifient les reprobés, qui seront livrés à la damnation éternelle.*

*1. 21. Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié, & propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.*

*Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, dont il a parlé dans le verset 16, c'est-à-dire, des discours profanes, des disputes inutiles, des artifices des hérétiques, & de leur conversation, qui est capable d'affoiblir notre foi, & de corrompre la sainteté de notre vie.*

*Il sera un vase d'honneur, c'est-à-dire, il se rendra digne d'être couronné dans le ciel de la gloire éternelle.*

*Sanctifié, c'est-à-dire, après avoir été sanctifié en cette vie par la grace de JÉSUS-CHRIST, & par la présence du Saint-Esprit.*

*Et propre au service du Seigneur, c'est-à-dire, capable par la même grace de rendre service à Dieu, selon le degré de son ministère, & l'étendue des dons qu'il aura reçus de lui, soit pour instruire, soit pour consoler ou assister le prochain dans toutes ses nécessités.*

*Préparé, c'est-à-dire, prédestiné de toute éternité, pour toutes sortes de bonnes œuvres, tant à l'égard de foi, qu'à l'égard du prochain.*

*v. 22. Fuyez les passions des jeunes-gens, & suivez la justice, la foi, la charité, & la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.*

*Fuyez, autant qu'il vous sera possible, les passions des jeunes-gens, comme la vanterie, la vaine gloire, la trop grande hardiesse & la temerité. Le mot grec signifie les cupidités. c'est-à-dire, les desirs déréglés auxquels les jeunes-gens ont beaucoup de pente & d'inclination.*

*Et suivez la justice, c'est-à-dire: Prenez-garde à être équitable dans toutes vos actions, lorsque vous vous occupez à accommoder & pacifier les différens & les procès de ceux qui sont sous votre conduite. Quelques-uns entendent par ce mot de justice, l'innocence & la sincérité de toute la vie.*

*La foi*, c'est-à-dire: Attachez-vous fortement aux maximes de la foi chrétienne, sans vous en écarter en quelque manière que ce soit, ni vous laisser ébranler par les vains raisonnemens & par les subtilités philosophiques des heretiques.

*La charité*, par laquelle vous aimez Dieu & le prochain.

*Et la paix*, qui est l'effet & le fruit de cette charité, afin de vivre en repos avec Dieu & le prochain.

*Et avec ceux qui invoquent le nom du Seigneur*, c'est-à-dire, qui prient & qui adorent JESUS-CHRIST: car l'invocation se prend pour toute sorte de culte, l'espece pour le genre; *d'un cœur pur*, exempt de toute malice, feintise & hypocrisie, & sans rechercher autre chose que la gloire de Dieu & le bien du prochain.

v. 23. *Quant aux questions impertinentes & inutiles*, sachant qu'elles sont une source de contestations, évitez-les.

*Quant aux questions impertinentes*, qui ne regardent point la Religion chrétienne, & *inutiles*, qui ne servent de rien pour instruire les ames, & pour les confirmer dans la foi chrétienne; *sachant*, par l'exemple des Philosophes & des heretiques, qui se plaisent à parler de ces sortes de questions, *qu'elles sont une source de contestations*, &c. parce qu'étant excitées par des hommes vains & orgueilleux, & qui ne recherchent en cela que l'estime & la gloire du monde, il en naît une infinité de contestations qui ne finissent jamais.

v. 24. *Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester*; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, & patient.

*Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur*; c'est

c'est-à-dire, le ministre de l'Évangile de JESUS-CHRIST, qui est un Dieu de paix, *s'amuse à contester* avec opiniâtreté; puisqu'outre la perte du temps, la chaleur de ces disputes trouble le jugement & altere la charité.

*Mais il doit être modéré*, & avoir toujours l'esprit & le jugement rassés, & exempt même de l'ombre de quelque passion que ce soit; *envers tout le monde*, non seulement envers les bons, mais même à l'égard des méchants, lorsqu'il les faut reprendre & corriger; car les reprimandes & les corrections qui se font avec chaleur & quelque apparence de passion, touchent bien moins que celles qui se font avec modération & avec la paix de l'esprit.

*Capable d'instruire*, c'est-à-dire, avoir la capacité d'enseigner, & la discrétion & la prudence de s'accommoder à la portée de ses auditeurs, en se rabaisant même, lorsqu'il est nécessaire, pour donner du lait aux foibles; & en s'élevant, lorsqu'il faut donner une viande solide à ceux qui sont plus forts.

*Et patient*, c'est-à-dire, qu'il doit attendre avec patience la conversion des méchants, sans perdre courage & sans cesser de les instruire, ni de les reprendre de leurs desordres, attendant que Dieu donne sa benediction à ses soins & à ses travaux.

*v. 25. Il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'esperance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence pour la leur faire connoître.*

*Il doit reprendre avec douceur*, c'est-à-dire, sans colere & sans aigreur. Le mot grec signifie plutôt *instruire*, que *reprendre*: car l'Apôtre instruit ici Timothée de quelle maniere il doit enseigner les ignorans, qui est d'apporter dans cette fonction toute sorte de douceur pour ga-



gner les cœurs de ses disciples, & ainsi leur faire entrer la vérité plus facilement dans l'esprit.

*Ceux qui résistent à la vérité. Gr. qui sont opposés à la vérité dans la foi ou dans les mœurs.*

*Dans l'esperance, attendant avec patience, que Dieu, qui dispose du cœur & de la volonté des hommes; leur pourra donner un jour la grace & l'esprit de pénitence, en leur touchant le cœur; éclairant leur entendement, & leur changeant la volonté.*

*Pour la leur faire connoître, c'est-à-dire, pour leur faire connoître, embrasser & aimer la vérité, la foi & la Religion chrétienne.*

*v. 26. Et qu'ainsi ils sortiront des pièges du diable, qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît.*

*Et qu'ainsi ils sortiront des pièges du diable, c'est-à-dire, des pechés, qui sont comme les filets & les liens dont le diable, qui les tient captifs, les enlace, comme un chasseur tient attachées les bêtes qu'il a prises toutes vivantes.*

*Pour en faire ce qu'il lui plaît; car le diable est encore comme un tyran qui domine les pecheurs, & les traîne où il lui plaît, s'il n'en est empêché par la miséricorde de Dieu. *A quo enim quis superatus est, hujus & servus est.**

*2. Petr.  
2. 19.*

## S E N S S P I R I T U E L.

*v. 4. C*elui qui est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires seculières, pour ne s'occuper qu'à satisfaire celui qui l'a enrôlé.

JESUS-CHRIST a déclaré dans son Evangile, *Matth. 6. 24.* qu'on ne pouvoit servir deux maîtres; ainsi celui qui s'est engagé au service de Dieu dans son Eglise,

Eglise, ne doit point avoir d'autre affaire que celles qui regardent son maître; & ne peut point se mêler des affaires de ce siècle sans être déserteur de la milice de Dieu, qui est tout-au-moins aussi jaloux d'avoir des serviteurs uniquement attachés à son service, que le sont les Princes. Les Princes, dit saint Ambroise, ne permettent pas à leurs soldats d'aller solliciter des procès, de vaquer au négoce, ou à toute autre affaire; à plus forte raison Dieu le défend-il à ceux qui exercent la milice de la foi: *Quantò magis qui fidei exercet militiam?*

*Ambros.*  
L. 1. offic.  
c. 36.

Saint Cyprien & les Evêques d'Afrique étoient si persuadés que les Ecclesiastiques ne devoient point s'embarasser dans les affaires de la vie civile, qu'ils ordonnerent dans deux Conciles, Qu'on ne prieroit point à l'autel pour ceux qui en mourant auroient nommé quelque personne du Clergé pour tuteur ou curateur de leurs enfans; & ce Pere fit observer ce reglement à l'égard d'un nommé Victor, qui avoit choisi un Prêtre pour tuteur de ses enfans: car celui-là, dit-il, ne merite pas d'être nommé à l'autel dans la priere des Prêtres, qui a voulu *détourner les Prêtres de l'autel.*

*Cypr. ep.*  
66.

Nous voyons aussi que saint Augustin menaça l'Evêque Paul de se séparer de sa communion, s'il ne renonçoit à l'embaras des affaires du siècle. Vous ne cessez point, lui dit-il, de vous enfoncer de plus en plus dans les affaires, & vous recherchez ma communion: à quoi bon cela, puisque vous ne profitez point des avis que je vous donne? *Ut quid queris communionem meam, cum audire nunquam volueris admonitionem meam?* Je me réjouis, ajoute-t-il, que Dieu se soit servi de vous, pour ramener un nombre considerable d'heretiques au sein de l'Eglise catholique; mais ne dois-je pas aussi gémir en même-temps

*August.*  
ep. 216.

du scandale que vous y causez par votre application aux affaires seculieres?

Saint Gregoire nous represente admirablement bien le grand tort que nous cause l'application aux affaires temporelles: „ L'ame, dit-il, est incapable de s'élever vers le ciel, si elle s'occupe sans cesse ici dans le tumulte des soins de la terre. Et en effet, que pourroit obtenir de Dieu une ame toute appliquée aux choses du monde, puisque ce n'est qu'avec grande peine que celle même qui est toute détachée du siècle, reçoit quelque faveur de son Dieu? C'est pourquoi David dit fort bien: *Prenez du loisir, & considerez que je suis Dieu?* parce que celui qui ne prend point le temps de s'occuper en Dieu, se prive lui-même par son propre jugement de la lumiere qui seule le lui fait connoître. Ainsi, pour se bien acquitter de l'administration des choses exterieures, il faut avoir soin de rentrer souvent dans l'interieur de son ame, & fuyant ces bruits tumultueux qui se font entendre au-dehors, se reposer en soi-même dans le paisible sein d'une pieuse tranquillité. Les méchans au contraire, lors même qu'ils ne sont pas occupés dans les affaires temporelles, entretiennent au fond de leur ame le bruit & la confusion des choses du monde: car ils conservent cherement dans leur pensée les images des choses qu'ils aiment; & quoiqu'ils n'aient rien à faire à l'exterieur, ils ne laissent pas de se fatiguer en eux-mêmes sous le poids d'une oisiveté remplie de mille inquietudes.

†. 5. & 6. *Celui qui combat dans les jeux publics, n'est couronné qu'après avoir combattu, selon la loi des combats, &c.*

L'Apôtre voulant faire comprendre à tous ceux qui sont chargés de la conduite des ames l'obligation

gation où ils sont de travailler dans leur ministère, il leur propose ici dans la personne de son disciple l'exemple de trois sortes de personnes, d'un soldat, d'un athlète, & d'un laboureur.

On fait assez à quoi est assujetti un soldat, qui s'est engagé au service de son Prince; il doit veiller jour & nuit de crainte de surprise; être toujours prêt à marcher, à combattre, à souffrir, à mourir, s'il est nécessaire; & quitter tout, parents, amis, biens, & tous autres avantages; pour suivre les ordres qu'on lui donne. Voilà le caractère d'un Pasteur des âmes, qui veut s'acquitter de son devoir, & qui veut être, comme dit S. Paul, *un bon soldat de JESUS-CHRIST.*

Mais ce n'est pas assez pour un Pasteur d'avoir le détachement, le courage & la résolution d'un soldat, il doit de plus avoir la persévérance d'un athlète, & combattre selon l'ordre & la loi des combats. Si on n'y étoit extrêmement exercé, & qu'on n'eût tout ensemble beaucoup de force & de vigueur, on ne devoit point s'attendre à remporter le prix. C'est ce qui obligeoit tous ceux qui y prétendoient, d'avoir un grand soin de se fortifier, & de vivre dans une grande retenue, pour éviter tout ce qui auroit pû nuire à leur embonpoint. *Tous les athlètes*, dit ailleurs saint Paul, *gardent en toutes choses une exacte tempérance.* Ainsi combattre selon la loi du combat, c'est, dit saint Chrysostome, être sobre, être vigilant, être grave & courageux; & en un mot, observer les règles de ceux qui combattent. L'Apôtre propose cet exemple à son disciple, afin de le retenir dans un exercice continuel; & il lui parle de combats, & de guerres, afin de le préparer aux maux, aux souffrances & à la mort même.

Après les deux exemples, dont saint Paul s'est servi,

servi des soldats & des athlètes, il se sert encore de celui du *laboureur* qui convient fort bien à un Pasteur des âmes. Sur quoi on peut remarquer deux qualités, qui conviennent principalement à cet emploi, la grande application, & l'assiduité au travail, & la patience dans l'attente des fruits.

Pourquoi l'Apôtre ne dit-il pas simplement *un laboureur*? Pourquoi ajoute-t-il, *un laboureur qui travaille*? C'est dit saint Chrysostome, qu'il ne parle pas d'un travail léger, mais d'un travail d'application; pour confondre ceux qui ne sont pas accoutumés à agir avec ferveur, & qui ne peuvent souffrir qu'avec impatience les peines qui sont un peu longues, & dont on ne reçoit pas si promptement la récompense. *Vous voyez, dit saint Jacques, que le laboureur, dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la première & de l'arrière saison.* Ainsi celui qui est chargé du soin des âmes, après avoir semé dans leur sein avec beaucoup de travail & de peine la semence de la parole de Dieu, ne doit pas s'attendre, non plus que le laboureur, d'en recueillir les fruits qu'après un temps considérable; soit qu'il s'agisse de la conversion du cœur de ceux qu'il instruit, ou qu'il s'agisse de la récompense de son travail. Car pour ce qui regarde le fruit que produit la parole de Dieu dans les âmes, il en est comme le dit saint Marc: *Le Royaume de Dieu est semblable à ce qui arrive* ch. 4. 26. *lorsqu'un homme a jeté la semence en terre, soit qu'il dorme, ou qu'il se leve durant la nuit ou durant le jour; la semence germe & croît sans qu'il sache comment.* Mais comme il ne sème que pour le ciel, il ne doit attendre aussi que dans le ciel à recevoir une récompense digne de son travail.

*v. 7. & 8. Comprenez bien ce que je vous dis, car le Seigneur vous donnera l'intelligence en toutes choses, &c.*

Si Timothée comprenoit bien ce que l'Apôtre lui disoit, qu'étoit-il besoin que le Seigneur lui en donnât l'intelligence? Il vouloit nous apprendre, en joignant ces deux choses comme absolument nécessaires, qu'il faut que nous recevions l'instruction des Apôtres, ou de ceux qui ont été instruits par eux, afin qu'ensuite Dieu nous donne l'intelligence comment nous devons pratiquer leurs instructions; car la connoissance generale des commandemens de Dieu & de son Eglise ne nous sert de rien, si Dieu ne nous donne encore sa lumiere, & ne nous applique dans chaque action particuliere, pour en faire l'usage que nous devons faire. Or il n'accorde point cette grace à ceux qui refuseroient de s'adresser aux Ministres de son Eglise, pour en recevoir les instructions: car qui voudroit être instruit de Dieu même, seroit présomptueux, puisqu'il n'appartient qu'aux Prophetes d'être conduits de cette maniere: & depuis même qu'il est venu établir son Eglise en terre, il veut que ses revelations particulieres soient soumises aux generales de l'Eglise. Si on ne suit cet ordre on est sujet à mille illusions; c'est pourquoi il ne suffit pas de s'adresser à Dieu dans la priere, pour savoir ce qu'il demande de nous, nous devons consulter les regles qu'il a laissées à son Eglise, & en demander les éclaircissements; il est vrai qu'avec cela nous avons besoin que Dieu nous applique, pour faire un bon usage de ses regles & de ses lumieres; c'est pourquoi on ne doit point séparer de la priere la recherche de la verité, ni de l'étude de ses Ecritures, la priere: car si ces deux choses ne se trouvent jointes, il est impossible qu'on ne tombe dans l'erreur, ou par trop de pré-

présomption qu'on aura de sa science, ou par trop de confiance en ses imaginations; au-lieu qu'on ne sauroit être trompé quand on a fait tout ce qu'on a dû, pour s'informer de la vérité, & qu'ensuite on a demandé humblement à Dieu de nous la faire connoître.

*1.9. Pour . . . . . Mais la parole de Dieu n'est point enchaînée.*

Dieu qui a choisi pour publier son Evangile par tout le monde, des sujets qui étoient peu instruits des sciences humaines, & fort peu en état d'être bien reçûs de ceux à qui ils avoient à parler, ne s'est point non plus assujetti aux moyens dont ils devoient user pour réussir; il a permis au-contraire qu'ils aient été battus, outragés, arrêtés & enchaînés; mais toutes ces violences ne pouvoient arrêter la parole de Dieu. Cette parole, dit saint Chrysostome, n'est point la parole d'un homme, les chaînes des hommes ne peuvent lier la parole de Dieu.

Saint Luc rapporte que les Senateurs des Juifs *Act. 4* ayant arrêté & mis en prison les Apôtres, parcequ'ils enseignoient le peuple, & annonçoient la resurrection des morts en la personne de JESUS-CHRIST, ils leur défendirent de parler en quelque maniere que ce fût, ni d'enseigner au nom de Jesus; mais Pierre & Jean leur répondirent: Jugez vous-même, s'il est juste devant Dieu de vous obeir plutôt qu'à Dieu: car pour nous nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vûes & entendues.

Ainsi quelques enchaînés, quelque captifs que soient les Ministres de la parole de Dieu, cette parole est toujours libre, & rien ne peut empêcher qu'elle ne courre & se répande de toutes parts. Voici comment saint Jean Chrysostome fait parler saint Paul: Si nous étions engagés dans

dans

dans la milice de ce monde comme des soldats ordinaires; si nous n'avions à soutenir que des guerres charnelles, nos chaînes n'auroient rien d'avantageux pour y réussir; nos mains étant liées seroient inutiles pour le combat: mais Dieu nous rend tels dans cette guerre, où il nous engage, que rien n'est capable de nous surmonter; les mains peuvent être enchaînées, mais la langue demeure libre. Qu'on mette un laboureur dans les chaînes, on empêche par-là la sémence, puisque c'est par les mains qu'il la sème; mais liez tant qu'il vous plaira un Pasteur fidèle, vous ne pourrez tenir la parole de Dieu enchaînée; ce n'est point par la main qu'on la répand, mais par la langue, & on ne peut enchaîner la langue que le Saint-Esprit remue, pour publier, sans craindre les puissances du monde, ce qu'il leur fait dire. Saint Paul, tout enchaîné qu'il fût, n'a pas laissé de prêcher & de convertir les personnes, qui paroisoient les plus inconvertibles. Que ne peut pas la parole de Dieu quand elle se trouve dans un Pasteur zélé, charitable & de bon exemple?

*9. 10. C'est pourquoy j'endure tout pour l'amour des élus, afin qu'ils acquerent aussi-bien que nous le salut qui est en JESUS-CHRIST, &c.*

*Rem. 8. 28. La Théologie nous apprend que tout ce que Dieu fait & permet dans le monde contribue au bien des élus: Nous savons, dit saint Paul, que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appelés, selon son décret, pour être saints. Les méchants même ne sont au monde, ou que pour se convertir, ou pour exercer les bons. Ainsi tout le soin des Pasteurs doit être de travailler à la perfection des saints, ad consummationem sanctorum, en donnant même leur vie pour cela quand il est nécessaire; c'est en ce sens aussi que l'Écriture dit: Que Dieu*

*Ephes. 4.  
12.*



ordonné à un chacun d'avoir soin de son prochain; nous devons l'aimer comme nous-mêmes; mais comme nous ne devons nous aimer nous-mêmes que par rapport à Dieu, nous ne devons aussi aimer notre prochain que dans cette vue, par rapport à son salut éternel. Si Dieu lui-même, qui a choisi ses élus pour lui, a souffert pour eux; dit saint Chrysostome, n'est-il pas juste que nous souffrions aussi pour eux, afin qu'ils acquierent le salut aussi-bien que nous. C'est l'avis que donne S. Jean en ces termes: *Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous; & nous devons aussi donner notre vie pour nos freres, puisque Dieu nous a choisis & qu'il a souffert pour nous, en souffrant pour le salut du prochain; ce n'est pas tant une grace que nous lui faisons qu'une dette dont nous nous acquittons. Dieu en souffrant pour nous, nous a fait une grace toute pure, puisque sans voir en nous aucun mérite, il nous a rachetés par sa seule miséricorde,* continue ce saint Docteur; mais nous, en souffrant pour les élus nous ne faisons que rendre grace pour grace, puisque Dieu ayant commencé par nous prévenir de sa miséricorde, en nous sauvant, nous ne faisons que l'imiter en souffrant pour nos freres, afin qu'ils acquierent le salut. Ainsi quelque peine & quelque travail que les Ministres de JESUS-CHRIST endurent dans leur ministère, à l'imitation de saint Paul, n'est-ce pas une grande consolation pour eux de coopérer avec JESUS CHRIST au salut des élus, & de mêler leur sueur & leur sang avec celui du Sauveur?

¶. 11. jusqu'au 15. *C'est une verité très-assûrée que si nous mourons avec JESUS-CHRIST nous vivrons aussi avec lui, &c.*

Mourir avec JESUS-CHRIST, c'est crucifier

Rom. 6. 6.

Gregor. Niss. orat. in diem Iom.

v. 3. 4.

le vieil-homme, comme il a fait, détruire le corps du péché, ni lui être plus asservi, comme le dit ailleurs l'Apôtre: *Nous savons que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, & que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.* C'est pour cela, dit saint Gregoire de Nisse, que tout Chrétien doit dire au démon, toutes les fois qu'il le tente par les faux attraits de ce monde: *Retire-toi, malheureux que tu es, ne fais-tu pas que j'ai été baptemisé en la mort de JESUS-CHRIST, & que j'ai été enseveli avec lui par le Bapteme? Je suis donc mort avec lui. Or un mort peut-il être sensible aux charmes d'une beauté corporelle? Peut-il être touché du desir des richesses? Peut-il desirer des honneurs ou des plaisirs? Voilà quel est le langage que doit tenir tout Chrétien qui est véritablement regeneré.*

On se persuade aisément qu'on est obligé de donner sa vie pour la foi, & de souffrir le martyre pour JESUS-CHRIST; parceque les occasions en sont rares: mais que tout Chrétien soit obligé de mourir pour JESUS-CHRIST, par la mortification de ses sens, de ses passions, & de ses cupidités, & à faire mourir les péchés passés par le martyre de la pénitence; c'est ce que peu de fidèles pratiquent, parceque peu de Pasteurs leur en donnent l'exemple: cependant nous ne pouvons vivre avec JESUS-CHRIST, si nous ne mourons avec lui.

v. 15. jusqu'au 19. *Mettex-vous en état de paroître devant Dieu comme un ministre digne de son approbation, qui ne fait rien dont il ait sujet de rougir, & qui sait bien dispenser la parole de la verité, &c.*

Nous avons dans les écrits des saints Peres plusieurs belles regles, pour conduire les ministres de JESUS-CHRIST à l'état de perfection que

demande l'Apôtre pour paroître devant Dieu sans reproche, & dignes de son approbation. Ils doivent être pour cela comme des astres dans le monde, portant en eux la parole de vie: *Sicut luminaria in mundo, verbum vite continentes.* Car Dieu les a choisis, dit S. Chrysoſtome, comme des astres, afin d'éclairer les hommes; JESUS-CHRIST les a choisis pour être sur la terre comme des Anges avec les hommes; comme des hommes parfaits avec de petits enfans, comme des personnes spirituelles avec des personnes animales, afin que les autres tirent de leur vûe & de leurs conversations de grands avantages pour leur salut. Ainsi saint Gregoire le Grand dit, Qu'il doit y avoir autant de difference entre la vertu d'un Pasteur & celle de son peuple, qu'il y en a entre un berger, qui est un homme, & ses brebis, qui sont des animaux irraisonnables. C'est pourquoi, dit-il, que celui qui conduit les ames considere bien à quelle pureté & à quelle perfection il est obligé par son ministere, puisque tout son peuple ne doit être à son égard, que ce qu'est un troupeau à l'égard du berger qui le conduit. Il faut donc que toutes ses pensées soient pures, que sa vertu surpasse celle de tous les autres; que sa parole soit utile & édifiante; qu'il soit plus élevé que personne dans la contemplation; que son zele pour la justice fasse qu'il s'éleve contre les vices de ceux qui vivent mal; que son occupation dans les choses exterieures ne diminue en rien le soin qu'il doit avoir des inferieurs.

Il faut, dit-il ailleurs, qu'un Pasteur des ames soit un homme, qui étant mort à toutes les passions de la chair, vive déjà d'une vie toute spirituelle & divine, qui foule aux pieds tous les biens & tous les avantages du monde, & qui ne desire que les richesses interieures & celestes; enfin, qui rende toutes ses actions un modele que

ceux qui lui sont soumis puissent imiter, & qui n'en fasse aucune dont le souvenir lui doive causer de la honte.

Voilà une petite partie des regles que ce grand Pape nous a laissées dans le livre excellent qu'il a composé pour la conduite des Pasteurs; ils n'ont qu'à se former sur ce modèle, pour se trouver en état de paroître devant Dieu, comme des Ministres dignes de son approbation, qui ne font rien dont ils ayent sujet de rougir.

Voyez l'explication du chap. 3. v. 2. de la premiere à Timothée.

v. 19. jusqu'au 22. *Mais le solide fondement de Dieu demeure ferme, &c.*

Le saint Apôtre veut montrer que l'Eglise ne perd rien, de ce que quelques-uns sortent de son sein par le schisme, l'herésie, ou l'apostasie; car quoiqu'ils fussent dans l'Eglise visible, ils n'étoient pas du nombre de ceux qui sont élus selon le decret éternel de Dieu, scellé de deux sceaux qui le rendent immobile, dont l'un est éternel & residant en Dieu même, & n'est autre que la connoissance amoureuse & pleine de charité qu'il a pour les ames qui sont a lui; l'autre est temporel & residant dans ces ames, sçavoir l'aversion qu'elles ont au fond du cœur de toute iniquité, dont elles se défendent dans toutes les rencontres perilleuses, par l'invocation du nom du Seigneur. Saint Jean dans sa premiere Epître parlant des heretiques de son temps, dont les uns nioient la divinité de JESUS-CHRIST, & les autres son humanité, dit que s'ils sont sortis de l'Eglise, c'est qu'ils n'en étoient pas. *Ils sont sortis d'avec nous*, dit-il, *mais ils n'étoient pas d'avec nous; car s'ils avoient été d'avec nous, ils seroient demeurés avec nous.* Ceux qui ne demeurent pas dans l'Eglise, & qui s'en retirent pour n'y plus rentrer, sont voir par là qu'ils ne sont point du nombre des

1. Jean:

2. 19.

des élus, qui sont seuls les membres vivans de l'Eglise qui doivent toujours y demeurer. Saint Augustin expliquant ce passage de tous les mauvais Chrétiens, parle en ces termes: *Les ennemis de la charité fraternelle, soit qu'ils soient ouvertement hors de l'Eglise, soit qu'ils y paroissent dedans, sont de faux Chrétiens & des Antechrists.* Et après avoir cité ces paroles de saint Jean, il ajoute: *Saint Jean ne dit pas, qu'en sortant de l'Eglise ils sont devenus étrangers à son égard; mais parce qu'ils lui étoient déjà étrangers, c'est pour cela qu'il a déclaré qu'ils en sont sortis. NON ait quòd exeundo alieni facti sunt, sed quòd alieni erant, propter hoc eos exisse declaravit.* La raison que saint Jean apporte pourquoi ces heretiques sortent de l'Eglise, c'est afin qu'ils soient reconnus tels qu'ils sont, & que les vrais fidelles se puissent garder de leur corruption, C'est aussi ce que saint Paul dit aux Corinthiens: *Il faut qu'il y ait des heresies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui sont solidement à Dieu.* L'heresie est un grand mal, mais Dieu le permet pour les avantages qu'il en retire; car non seulement on discerne ceux qui ont une foi ferme, d'avec ceux qui s'affoiblissent & se relâchent, mais aussi c'est une occasion de considerer, & d'éclaircir avec plus de soin les verités chrétiennes, & de les publier avec plus de zele & d'ardeur. Car, comme dit saint Augustin, *Dieu a jugé plus à propos de faire servir au bien les maux que se commettent, que de n'en point permettre.*

*August. de corr. & gr. c. 9. l. de dono persever. c. 8. De Baptism. cont. Donat. l. 3. c. 19.*

*1. Cor. 11. 19.*

*Ench. c. 27.*

Dans le monde, cette diversité de choses si inégales, & même si contraires, contribue à conserver l'ordre & l'harmonie de toutes ses parties; le jour ne seroit point si agreable, si la nuit n'avoit précédé; & la santé ne se fait bien sentir, que quand on a été malade; les pauvres servent les riches, & les riches soulagent les pauvres:

il n'y a rien dans le monde de vil & de méprisable, qui n'ait son usage. Il en est de même dans l'Eglise; elle est, selon l'Apôtre, comme le palais d'un grand Seigneur, où il y a des vases pour toutes sortes d'usages, plus ou moins honnêtes, d'or, d'argent, de bois, & de terre : les méchans, qui sont marqués par les vases destinés à des usages honteux, ne contribuent pas peu au bien des élus; la cupidité qui les porte à travailler, leur fait faire une infinité de choses, sans lesquelles les élus ne pourroient pas subsister: si même ils en sont maltraités & persecutés, ce sont des instrumens dont Dieu se sert pour procurer leur salut, & les rendre dignes de son bonheur éternel; comme un bon pere qui aime tendrement ses enfans, les fait châtier par ses esclaves pour les corriger, & les rendre dignes de l'heritage qu'il leur destine.

Si nous voulons connoître quelle sorte de vases nous sommes, & à quel nous sommes destinés, considérons de quoi notre cœur est rempli: nous sommes des vases d'or destinés à des usages honnêtes, si nous avons dans le cœur l'or de la charité avec toutes les vertus, dont le prix inestimable nous rend vraiment des vases précieux. Que si nous sommes remplis de l'esprit du monde, si nous sommes orgueilleux, lâches, impatiens, si nous n'avons que des pensées basses & terrestres, il est à craindre que nous ne soyons que des vases de bois & de terre, destinés à des usages honteux.

Mais il y a cette difference entre les vases materiels, & les hommes qui sont marqués par ces vases, qu'un vase de terre ne peut devenir un vase d'or; ni un vase d'or être changé en vase de terre; au-lieu que si nous sommes maintenant des vases de bois ou de terre, nous pourrions devenir des vases d'or. Saint Paul d'abord étoit

Étoit un vase de terre, & ensuite il devint un vase d'or: Judas au - contraire étoit un vase d'or, mais ensuite il devint un vase de terre. Travail-  
lons à la conversion de notre cœur, veillons soi-  
gneusement sur nous-mêmes, purifions-nous de  
toute sorte d'impureté, afin que de vils & mé-  
prisables que nous sommes par la laideur de nos  
pechés, nous devenions agréables à Dieu par la  
pureté de notre conscience.

†. 22. jusqu'au 25. *Fuyez les passions des jeun-  
nes-gens, & suivez la justice, &c.*

Il n'y a point d'apparence que saint Paul aver-  
tisse ici son disciple de s'éloigner des vices gros-  
siers & des déreglemens auxquels la plûpart des  
jeunes-gens se portent en suivant sans retenue  
leurs inclinations naturelles; mais il marque la  
curiosité, la legereté, les disputes, & les com-  
bats de paroles dans des questions inutiles, le de-  
sir de paroître, & toutes les faillies qui sont fa-  
milières à la jeunesse; tous ces mouvemens irre-  
guliers sont des marques de legereté, & sont à  
peine excusables dans les jeunes-gens, mais ils  
ne le sont nullement dans les personnes confa-  
crées au service de Dieu, en qui l'on ne doit rien  
appercevoir qui ne resente la gravité & la mo-  
destie convenable à la sainteté & à l'éminence de  
leur état. Ceux d'entre les Ecclesiastiques, à qui  
il reste quelque idée du respect qui est dû à la  
sainteté du caractère dont ils sont honorés, n'o-  
sent pas pour l'ordinaire se laisser aller en pré-  
sence des personnes du siècle, aux plaisanteries  
des jeunes-gens; mais quand ils se trouvent seuls  
avec leurs confreres, il y en a qui sous prétexte  
de familiarité, parlent & agissent d'une manière  
si basse & si peu convenable à leur caractère,  
qu'on auroit de la peine à excuser ces façons de  
faire dans les personnes de la lie du peuple, & ils  
ne les souffriroient pas eux-mêmes dans les en-

fans qu'ils auroient à conduire. Ces manieres badines & folâtres marquent des esprits peu recueillis & peu mortifiés, qui ne sont pas accoutumés à employer le temps dans des occupations serieuses.

*Bern. de  
confid. l. 2.  
p. 13.*

*Mat. 2. 7.*

Saint Bernard écrivant à un Pape, lui recommande de fuir sur-tout l'oisiveté, comme la mere des niaiseries & la marâtre des vertus. Les niaiseries, dit-il, qui ne sont que niaiseries parmi les seculiers, deviennent en quelque maniere des blasphêmes dans la bouche des Prêtres: *Inser seculares nuga, nuga sunt, in ore Sacerdotis, blasphemia.* Souvenez vous que vous avez consacré votre bouche à l'Évangile, qu'il ne vous est plus permis de l'ouvrir à ces sortes de choses, & que ce seroit une espece de sacrilege de vous y habituer. Le Prophete dit que les lèvres du Prêtre sont les gardiennes de la science, & qu'on attend la loi de sa bouche, & non pas des fables ni des niaiseries; *Non nugas profectò vel fabulas:* Ce n'est pas encore assez que votre bouche ne prononce jamais des paroles de plaisanteries qu'on veut faire passer pour galanteries & gentilleses, il ne faut pas non plus que vous prêtiez vos oreilles pour les entendre, il seroit honteux de vous voir éclater de rire pour des sottises, & encore plus de les dire pour en faire rire les autres: *Fœdè ad cachinnos moveris, fœdiùs moves.* On voit dans ces sentimens de saint Bernard, qu'un Ecclesiastique doit avoir le cœur bien detaché de la bagatelle & de toute puerilité. On peut voir sur l'Épître aux Ephesiens, chap. 5. l'explication du verset 4.

*v. 22. & 26. Il doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, &c.*

La correction ne doit être employée que pour faire entrer dans l'esprit & dans le cœur l'amour de la vérité & de la justice: pour y réussir, il faut  
deux



deux choses; la première, Que celui qui corrige, soit sans reproche, & qu'il paroisse que c'est avec affection qu'il reprend les défauts des autres; la seconde, Que celui qui est instruit soit bien disposé envers celui qui l'enseigne: Si ces deux choses se trouvent dans la reprimande que l'on fait, il y a tout sujet d'espérer que l'on persuadera, pourvû qu'on fasse toujours marcher la douceur la première. Car, comme dit saint Jean Chrysostome, il est impossible, qu'une ame qui a besoin d'être instruite, reçoive quelque lumière qui lui soit utile, d'un homme qui ne lui parle qu'en le querellant: quelque effort qu'il fasse afin de lui ouvrir les yeux, elle ne retire de ses paroles que du chagrin & de la tristesse.

De plus, comment celui qui est repris ou instruit, pourra-t-il être bien disposé envers celui qui lui donne des avis, s'il le traite avec dureté & avec hauteur? La terre ne portera jamais de fruit, si elle est toujours resserrée par le froid, il faut que la chaleur lui fasse ouvrir ses pores, afin que la semence qu'on a jettée dessus s'insinue dedans & s'enracine pour porter du fruit; il en est de même du cœur de l'homme, il faut que l'amitié, la douceur & les bons traitemens le disposent pour y faire entrer les avis & les instructions salutaires qu'on lui veut donner. Ainsi il ne faut pas que les Pasteurs usent jamais ni d'emportemens en défendant la vérité contre les hérétiques, ni d'aigreur en corrigeant les pécheurs; ces moyens font plus de mal que de bien; mais s'ils usent d'une sage condescendance & d'une douceur pleine de charité, ils peuvent espérer de les convertir.

Ce n'est pas qu'ils puissent s'attribuer leur conversion, quelque soin qu'ils y emploient; car, comme remarque saint Chrysostome, l'Apôtre

ne dit pas à Timothée : Dans l'Espérance que vous les convertirez ; mais : Dans l'espérance que Dieu leur pourra donner un jour l'esprit de pénitence, afin que si cela arrive, on en rende graces à Dieu, & qu'on le reconnoisse comme le seul auteur de cette grace & de cet heureux changement. Les Pasteurs plantent & arrosent ; mais c'est Dieu qui fait porter le fruit, & lui donne l'accroissement. Ne nous imaginons donc point que quand quelqu'un nous écoute avec docilité, c'est nous qui le persuadons, soyons persuadés au-contraire, que c'est Dieu qui a tout fait.



## CHAPITRE III.

1. Tim. 4.

1.

2. Pet. 3. 2.  
Jud. 18.

1. **O**R sachez que dans les derniers jours il viendra des temps fâcheux \* :

2. car il y aura des hommes\* amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médifans, desobeifans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies,

3. dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intemperans, inhumains, sans affection pour les gens-de-bien \*,

1. **H**Oc autem scito, quòd in novissimis diebus instabunt tempora periculosa :

2. erunt homines seipfos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti,

3. sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,

4. pro-

v. 1. *expl.* pleins de perils pour le salut.

v. 2. *antr.* les hommes seront amoureux, &c.

v. 3. *antr.* pour le bien. Le Grec renferme tout ce-

ll. *Antr.* Ennemis des gens-de-bien, ou, de tout bien.

4. proditores, protervi, tumidi, & voluptatum amatores magis quam Dei:

5. habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita.

6. Ex his enim sunt qui penetrant domos, & captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, qua ducuntur variis desideriis;

7. semper discentes, & nunquam ad scientiam veritatis perveniennes.

8. Quemadmodum autem Jannes, & Mambres resistenterunt Moysi, ita & hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem:

9. sed ultra non proficient: insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut & illorum fuit.

10. Tu autem affectus es meam doc-

4. traitres, insolens\*, enflés d'orgueil, & plus amateurs de la volupté que de Dieu.

5. Qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité & l'esprit. Fuyez donc ces personnes.

6. Car de ce nombre sont ceux qui s'introduisent dans les maisons, & qui traînent après eux comme captives, des femmes chargées de pechés, & possédées de diverses passions;

7. lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité\*.

8. Mais comme Jannes <sup>Exod. 7: 11.</sup> & Mambres résisterent à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi;

9. mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes: car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens.

10.\* Quant à vous, vous savez quelle est ma doctri-

L 6

\* Suite de l'Épître d'un S. Martyr non Pont.

v. 4. antr. temeraires, étourdis.  
v. 7. expl. parcequ'on ne la leur enseigne pas dans la pureté.

ne; quelle est ma maniere de vie; quelle est la fin que je me propose; quelle est ma foi, ma tolerance\*, ma charité, & ma patience;

11. quelles ont été les persecutions & les afflictions qui me sont arrivées, comme celle d'Antioche, d'Icone, & de Lystre; combien grandes ont été ces persecutions que j'ai souffertes, & comment le Seigneur m'a tiré de toutes.

12. Aussi tous ceux qui veulent vivre avec pieté en JESUS-CHRIST, seront persecutés †.

13. Mais les hommes méchans & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illusion, & y faisant tomber les autres.

14. Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, & qui vous ont été confiées\*, sachant de qui vous les avez apprises:

15. & considerant que vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres saintes, qui peuvent

*trinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,*

11. *persecutiones, passiones; qualia mihi facta sunt Antiochia, Iconii, & Lystris; quales persecutiones sustinui; & ex omnibus eripuit me Dominus.*

12. *Et omnes, qui piè volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.*

13. *Mali autem homines, & seductores, proficient in pejus; errantes, & in errorem mittentes.*

14. *Tu verò permane in iis, qua didicisti, & credita sunt tibi: sciens à quo didiceris:*

15. *& quia ab infantia sacras litteras nosti, qua te possunt instruere ad salutem,*  
per

v. 10. *letr.* longanimité.

v. 14. *expl.* dans la doctrine de l'Évangile.

*per fidem, que est in Christo Jesu.*

vous instruire pour le salut par la foi qui est en JESUS-CHRIST.

16. *Omnis scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum ad erudiendum in justitia:*

16. Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la piété & à la justice; 2. Petr. 1: 20.

17. *ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.*

17. afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.

## S E N S L I T T E R A L.

¶ 1. **O**R sachez que dans les derniers jours, il viendra des temps fâcheux.

Or. Après que l'Apôtre, dans le chapitre précédent, a averti Timothée de prêcher la saine doctrine qu'il lui avoit enseignée, de persévérer genereusement dans la foi, d'éviter les vains discours & les sophismes des heretiques qui nioient la resurrection des morts, de ne pas s'étonner s'il a vû quelques fidelles perdre la foi, & tomber dans l'apostasie, &c. il lui prédit dans ce chapitre quels seront les faux-prophetes qui dans ces derniers temps doivent paroître dans l'Eglise, & en fait le portrait avec des traits & des couleurs qui les représentent naïvement, & l'exhorte ensuite à persévérer dans la doctrine qu'il a apprise de lui, à s'appliquer à l'étude de la sainte Ecriture, qu'il avoit commencé d'apprendre dès son enfance.

Sachez, comme une chose très-certaine, que

*dans les derniers jours*, c'est-à-dire, dans tout le temps qui doit s'écouler depuis celui-ci jusqu'à la fin du monde; car le temps de la nouvelle loi s'appelle la fin des siècles. Voyez 1. Cor. 10. 11. selon la manière de parler des Hébreux, qui appellent dernier ce qui vient après un autre, encore que ce qui suit soit en soi beaucoup plus long que ce qui précède. L'on peut encore rapporter une autre raison pour laquelle le temps du nouveau Testament est appelé le dernier; c'est parce que durant tout ce temps, il ne se fera plus aucun changement de loi jusqu'à la fin du monde c'est pourquoi on l'appelle la dernière; ou la douzième heure du jour, durant laquelle les Gentils ont été appelés à la vigne du Seigneur. Voyez Matth. 20. 6.

*Il viendra des temps fâcheux*, c'est-à-dire, que durant ces jours il y aura des affaires, & des hommes dangereux & perilleux, à cause des choses qu'il va marquer dans les versets suivants.

1. 2. *Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, superbes, médisans, desobeissans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies.*

*Car il y aura des hommes dans l'Eglise même, parmi les fidelles, & les ministres de l'Évangile, amoureux d'eux-mêmes*, c'est-à-dire, qui rapporteront à eux-mêmes & à leur avantage, comme à leur dernière fin, toutes leurs actions, sans considérer en aucune manière la gloire de Dieu, ni le service du prochain. Cet amour de soi-même est appelé par les Saints, le premier né du péché originel; comme la source de tous les maux & de tous les desordres que l'Apôtre marque dans la suite: cet amour fait aussi les citoyens de la cité du diable, contraire à la cité de Dieu que fait l'amour divin.

*Avares*, qui aimeront extraordinairement l'argent & les richesses, pour leur propre & particulière satisfaction.

*Glorieux, superbes*, qui se vanteront & s'élèveront au-dessus des autres, par gestes, paroles, & actions.

*Médisans*; c'est une suite de la superbe, parce que les superbes ont accoutumé de médire des autres pour les rendre méprisables, & les abaisser au-dessous d'eux.

*Desobeissans à leurs peres & à leurs meres*, contre l'inclination naturelle & l'amour qu'on leur doit; à cause de la vie & de l'éducation que l'on a reçue d'eux. Cela se peut aussi appliquer à ceux qui refusent d'obeir à leurs superieurs; & qui veulent être indépendans; ce qui est encore un effet de l'orgueil & de la superbe, qui ne peut souffrir personne au-dessus de soi.

*Ingrats*, c'est-à-dire, qui seront durs, & qui auront si peu d'amitié, qu'ils mépriseront même ceux qui leur font du bien, & leur rendent souvent le mal pour le bien qu'ils ont reçu.

*Impies*, c'est-à-dire, qui ne rendront point à Dieu l'honneur, le culte, & le service qui lui est dû; ni aux hommes aucun témoignage d'amitié.

γ. 3. *Dénaturés, ennemis de la paix, calomniateurs, intemperans, inhumains, sans affection pour les gens-de-bien.*

*Dénaturés*, c'est-à-dire, insensibles, & sans aucune affection pour ceux que la nature veut que nous aimions le plus.

*Ennemis de la paix.* Grec. *Sans foi*, c'est-à-dire, implacables & irreconciliables.

*Calomniateurs*, en imposant de faux crimes à leur prochain; afin d'augmenter encore leur propre estime.

*Intemperans*, c'est-à-dire, qui s'abandonneront

à toute sorte d'excès, de gourmandise & de volupté.

*Inhumains*, c'est-à-dire, qui traiteront les autres d'une manière impitoyable, & avec une dureté & une rigueur inhumaine.

*Sans affection pour les gens-de-bien*, c'est-à-dire, qu'au lieu de suivre l'inclination qui nous porte à aimer les personnes vertueuses, auront tant de pente au mal, qu'ils haïront même les gens-de-bien. *Autr.* Sans affection pour le bien.

†. 4. *Traitres, insolens, enflés d'orgueil, & plus amateurs de la volupté que de Dieu.*

*Traitres*, envers leurs amis.

*Insolens*, en faisant des choses, & agissant d'une manière qui choque tout le monde.

*Enflés d'orgueil*, par la bonne opinion qu'ils auront d'eux-mêmes, s'estimant quelque chose de grand & d'admirable.

*Et plus amateurs de la volupté charnelle que de Dieu*, parcequ'ils n'auront point d'autre fin dans toutes leurs actions qu'eux-mêmes, & leurs plaisirs.

†. 5. *Qui auront une apparence de piété; mais qui en ruineront la vérité & l'esprit: Fuyez donc ces personnes.*

*Qui auront* dans leurs paroles, leurs postures, leurs gestes, leurs habits, &c. *une apparence de piété*, vaine & trompeuse, en voulant même prescrire aux autres des règles de bien vivre: mais qui dans le fonds ne seront que des hypocrites.

*Mais qui en ruineront* par tous les crimes rapportés ci-dessus, *la vérité & l'esprit*, c'est-à-dire, la charité envers Dieu & le prochain, en quoi consiste la véritable piété, & qui en est l'ame & l'esprit.

*Fuyez donc ces personnes*, c'est-à-dire, évitez leur compagnie, comme des gens d'une vie perdue



due & desespérée, après toutefois que vous aurez par vos remontrances, instructions, & reprimandes, essayé de les convertir de leur mauvaise vie.

¶ 6. *Car de ce nombre sont ceux, qui s'introduisent dans les maisons, & qui entraînent après eux, comme captives des femmes chargées de pechés, & possédées de diverses passions.*

*Car de ce nombre sont ceux.* L'Apôtre marque principalement les heretiques, les faux-docteurs, & les ministres interessés.

*Qui s'introduisent dans les maisons,* c'est à-dire, qui ont accoutumé d'entrer & de s'ingerer impudemment dans les familles & dans les cabinets, pour connoître tout ce qui s'y passe; sous prétexte d'un faux zele qu'ils font paroître de les vouloir instruire dans la foi & dans la pieté, n'ayant en effet en vûe que leur interêt, leur plaisir & leur propre satisfaction.

*Et entraînent après eux comme captives,* par leurs flatteries, leurs beaux discours, les déguisemens & une devotion apparente; *des femmes legeres d'esprit & inconstantes, chargées de pechés,* dans lesquels ces faux-docteurs les entretiennent par leur conduite molle & accommodante.

*Et possédées de diverses passions,* c'est-à-dire, remplies d'une infinité de desirs déreglés, comme d'avarice, de mollesse, de vanité, de curiosité, de parler, de gourmandise & de volupté; ce qui les a rendues faciles à être trompées par les artifices de ces hypocrites.

¶ 7. *Lesquelles apprennent toujours, & n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la verité.*

*Lesquelles apprennent toujours de ces conducteurs, auxquels elles sont attachées.*

*Et n'arrivent jamais à la connoissance de la verité,* parcequ'on ne la leur enseigne pas dans la pureté;

reté; ou s'ils la leur enseignent, ces femmes ne l'apprennent pas de la manière qu'il le faut; mais passent légèrement d'une question à une autre, plutôt par curiosité que par un véritable désir d'apprendre; ce qui fait que ne s'attachant à aucune vérité, elles ne les comprennent & ne les entendent pas.

*v. 8. Mais comme Jannès & Mambres résistèrent à Moïse, ceux-ci de même résistent à la vérité. Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, & pervertis dans la foi.*

*Mais comme Jannès & Mambres: ce sont les noms de deux principaux Magiciens d'Egypte, qui en la présence de Pharaon firent paroître des miracles & des prodiges, pour contrecarrer ceux que Moïse & Aaron faisoient; ils changerent leurs verges en serpens, de l'eau en sang, firent sortir des grenouilles des marais pour entrer dans les maisons; mais ils ne purent changer la poussière en vermine, comme fit Aaron. Les noms de ces deux Magiciens ne se trouvent point dans l'Exode, où il est parlé de ces miracles; & il y a apparence que l'Apôtre les avoit appris par la tradition des Juifs.*

*Résistèrent à Moïse, en tâchant par leurs prodiges, d'ôter ou diminuer la force & l'autorité des miracles que Moïse faisoit, & ainsi entretenir Pharaon dans son opiniâtreté à ne point laisser aller le peuple.*

*Ceux-ci de même résistent à la vérité de l'Evangile; ce qui ne vous doit point surprendre puisque Moïse, qui étoit un si grand ami & serviteur de Dieu, a eu de semblables adverfaires.*

*Ce sont des hommes corrompus dans l'esprit, dans lesquels les passions charnelles, marquées dans les versets 2. 3. 4. 5. ont tellement aveuglé l'entendement & corrompu la volonté, qu'ils ne goûtent plus que les choses charnelles & terrestres.*

*Et pervertis dans la foi, c'est-à-dire, que la corruption de ces passions a passé si avant qu'elle a corrompu leur foi, & les a fait tomber dans l'apostasie.*

*γ. 9. Mais le progrès qu'ils feront aura ses bornes: car leur folie sera connue de tout le monde, comme le fut alors celle de ces Magiciens.*

*Mais le progrès qu'ils feront, en trompant & abusant le monde, aura ses bornes, s'arrêtera & n'aura pas le même succès qu'il a eu jusqu'ici, parcequ'ils n'en seduiront pas plus qu'il en reviendra à l'Eglise: car encore que les heretiques en attirent toujours quelques uns à leur parti, néanmoins il y en a beaucoup plus qui reviennent dans l'Eglise, qu'il n'y en a qui en sortent.*

*Car leur folie, qui les rend insensés, & par laquelle ils renversent l'esprit aux autres, sera connue de tout le monde, c'est-à-dire après que le masque de l'hypocrisie qui les cachoit, sera ôté, la vanité de leur doctrine, & la surprise de leurs mœurs paroîtront manifestement; car telle est la nature de la fausse & nouvelle doctrine, laquelle surprend d'abord, & attire les sectateurs, parceque les choses nouvelles plaisent ordinairement; mais enfin la fausseté & l'artifice se découvre, comme il est arrivé à tous les heretiques dès le commencement de l'Eglise.*

*Comme le fut alors celle de ces Magiciens d'Egypte, Jannès & Mambres, qui ne purent si-bien cacher la vanité & l'artifice de leur magie qu'elle ne parût publiquement, lorsqu'à l'imitation d'Aaron, ils ne purent, en frappant la terre de leurs baguettes, exciter & produire de la vermine, comme il avoit fait; & la force de la vérité les contraignit de dire, que le doigt de Dieu étoit présent. Voyez Exod. 8. 18.*

*γ. 10. Quant à vous, vous savez quelle est ma doctrine; quelle est ma maniere de vie; quelle est*

*la fin que je me propose; quelle est ma foi, ma tolérance, ma charité, & ma patience.*

*Quant à vous, &c.* L'Apôtre fait voir à Timothée, que la longueur du temps qu'il a été avec lui, les diverses occasions où il l'a entendu parler, & les différentes instructions qu'il avoit reçues de lui, soit de paroles, soit par écrit, le pouvoient assurer de la bonté de sa doctrine, & qu'elle n'étoit point semblable à celle des heretiques.

*Quelle est ma maniere de vie, c'est-à-dire, de quelle façon je vis & je me conduis, soit en public, soit en particulier, dans les villes, ou dans la campagne.*

*Quelle est la fin que je me propose dans toutes mes actions, qui n'est point ma commodité particulière, mais la seule gloire de Dieu, & l'utilité du prochain.*

*Quelle est ma foi, c'est-à-dire, combien elle est ferme & constante contre toutes sortes d'attaques.*

*Ma tolérance, à supporter les foiblesses de mes freres, & la douceur avec laquelle j'agis envers les méchans, esperant que Dieu leur touchera le cœur pour les convertir.*

*Ma charité, avec laquelle je traite toute sorte de personnes.*

*Et ma patience; dans les travaux auxquels mon ministère m'engage.*

†. 11. *Quelles ont été les persecutions & les afflictions qui me sont arrivées, comme celle d'Ansiocbe, d'Icone, & de Lystre; combien grandes ont été ces persecutions que j'ai souffertes, & comment le Seigneur m'a tiré de toutes.*

*Quelles ont été les persecutions, où j'ai été souvent en danger de perdre la vie, principalement de la part des Juifs.*

*Et les afflictions qui me sont arrivées de tous côtés,*

tés, tant de la part des Gentils, que des Juifs, des heretiques, & des faux-freres, &c.

*Comme celle d'Antioche*, non pas de Syrie, où saint Pierre établit premierement son Siege, mais de Pisidie. Voyez Act. 13. 15. où l'Apôtre & saint Barnabé furent fort persecutés de la part des Juifs de cette ville-là, par le moyen de quelques femmes devotes & de qualité, & des principaux de la ville, de laquelle ils furent chassés.

*D'Icone*, ville de la Lycaonie, où ils furent après avoir été chassés d'Antioche, & où les Juifs incredules exciterent & irriterent les Gentils contr'eux; & voyant qu'ils se préparoient pour se jeter sur eux, & les lapider, ils s'enfuirent à Lystre.

*Et de Lystre*, ville de la même province de Lycaonie, patrie de Timothée; d'où vient que l'Apôtre fait particulièrement mention des persecutions qui lui étoient arrivées dans ces villes-là, parceque Timothée en pouvoit être informé, ou pour les avoir vûes, ou pour en avoir oui parler, puisqu'elles étoient arrivées dans son pays. Saint Paul fut lapidé dans cette ville de Lystre par des Juifs qui étoient venus d'Antioche & d'Icone, & le traînerent hors de la ville, croyant qu'il fût mort.

*Combien grandes ont été les persecutions que j'ai souffertes.* L'Apôtre fait mention de ses persecutions, pour fortifier Timothée contre celles qui lui pouvoient arriver.

*Et comment le Seigneur m'a tiré de toutes*, pour vous faire voir quel est le soin que le Seigneur a de nous; m'ayant sauvé du danger où j'ai été à Lystre votre pays, d'où je fus chassé, & abandonné comme mort par les Juifs qui m'avoient lapidé.

¶ 12. *Aussi tous ceux qui veulent vivre avec pieté en JESUS-CHRIST, seront persecutés.*

*Aussi*

*Aussi tous ceux, tant nous autres Apôtres, que les simples Chrétiens, qui veulent, d'une volonté effective, & non d'un simple desir seulement, vivre avec piété en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, s'acquitter des devoirs de la Religion Chrétienne à l'égard de Dieu & des hommes, en qualité de disciples & d'imitateurs de JESUS-CHRIST, seront persecutés, ou exterieurement par les méchants & par les ennemis de la vérité & de la Religion Chrétienne, ou interieurement par les mauvais desirs de la concupiscence, qui ne cessent point de faire la guerre aux bons desirs que l'esprit de Dieu met en nous.*

*γ. 13. Mais les hommes méchants & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, étant eux-mêmes dans l'illusion, & y faisant tomber les autres.*

*Mais les hommes méchants & les imposteurs, tels que nous les avons décrits ci-dessus, se fortifieront de plus en plus dans le mal, &c. c'est-à-dire, qu'ils s'endurciront tous les jours, en s'éloignant de la vérité & de la foi, & en infectant les autres de leur mauvaise doctrine.*

*Et y faisant tomber les autres, en les séduisant par leurs artifices & leur mauvaise doctrine.*

*γ. 14. Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, & vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises.*

*Quant à vous, demeurez ferme, sans suivre ceux qui se laissent séduire par ces imposteurs, dans les choses que vous avez apprises de moi, ou des autres Apôtres, par quelque voie que ce soit; encore qu'un Ange du ciel vous enseignât le contraire.*

*Et qui vous ont été confiées, c'est-à-dire, qui*  
vous

vous ont été données comme en dépôt, afin que vous les communiquiez aux autres sans les corrompre.

*Sachant de qui vous les avez apprises, c'est-à-dire, sachant que l'Apôtre qui vous a enseigné cette doctrine ne l'a pas apprise des hommes, mais par une revelation particuliere de JESUS-CHRIST même. Voyez Gal. 1. 11. qui sont autant de maximes qui viennent de Dieu, qui est la première Verité.*

*v. 15. Et considerant que vous avez été nourri dès votre enfance dans les lettres saintes, qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en JESUS-CHRIST.*

*Et considerant que vous avez été nourri des votre enfance. L'Apôtre avertit Timothée de ne pas abandonner la verité qu'il a apprise dès son enfance, dans les lettres saintes de l'ancien Testament; car au temps de l'enfance de Timothée, il n'y avoit du nouveau Testament que l'Evangile de S. Matthieu qui fût écrit.*

*Qui peuvent vous instruire. Grec. rendre sage; car la doctrine des saintes lettres est non seulement une science, mais aussi une sagesse, qui est une connoissance des choses les plus sublimes, dont les Evêques doivent être remplis.*

*Pour le salut, c'est-à-dire, pour acquérir le salut, & pour le procurer à ceux qui sont soumis à votre conduite.*

*Par la foi qui est en JESUS-CHRIST, par laquelle on croit que JESUS-CHRIST est le véritable Messie, & l'auteur de notre salut; ce qui est même contenu dans l'ancien Testament, quoique moins clairement que dans le nouveau.*

*Scrutamini Scripturas: illa sunt, qua testimonium Joan. 5. 39. perhibent de me.*

*v. 16. Toute écriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corri-*

*corriger, & pour conduire à la piété & à la justice.*

*Toute écriture sainte; car quand on dit l'Écriture, sans rien ajouter, l'on entend l'Écriture sainte par excellence, qui est inspirée de Dieu, c'est-à-dire, par l'Esprit de Dieu, qui a inspiré aux Prophetes & aux Ecrivains sacrés les choses qu'ils ont écrites, est utile pour instruire de la vérité catholique, qui est proprement le devoir des Evêques.*

*Pour reprendre, pour corriger les mauvaises mœurs des Chrétiens, & pour conduire à la piété & à la justice, c'est à-dire, à la vertu, car toute vertu s'appelle généralement justice, à cause que celui qui est vertueux est appelé juste.*

*1. 17. Afin que l'homme de Dieu soit parfait, étant propre & parfaitement préparé à tout bien.*

*Afin que l'homme de Dieu, c'est-à-dire, le ministre de Dieu, parcequ'il est tout-à-fait consacré à son service & aux divins ministeres, comme un instrument vivant dont Dieu se sert pour perfectionner les hommes dans la Religion, tels que sont les Evêques & les Pasteurs.*

*Soit parfait, c'est-à-dire, parfaitement instruit de toutes les choses nécessaires pour s'acquitter dignement de son ministère,*

*Étant propre & parfaitement préparé, c'est-à-dire, à qui il ne manque rien, qui ait tous les talens & tous les dons de grace gratuite & sanctifiante; à tout bien, c'est-à-dire, à se sanctifier soi-même, & à édifier le prochain par son exemple, par ses soins, & par ses instructions.*



S E N S S P I R I T U E L.

v. 1. jusqu'au 5. **O**R sachez que dans les derniers jours il viendra des tems fâcheux; car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, &c.

S. Paul met à la tête de tous les vices l'amour-propre, qui est en effet la source de tous les désordres & de tous les péchés qui sont au monde: de même que l'amour de Dieu est le principe de tout le bien que l'on fait; c'est pourquoi celui en qui l'amour-propre domine, est capable de toutes sortes de vices, & quoiqu'il ne les commette pas tous, ce qui est impossible, les uns étant opposés aux autres, il ne laisse pas d'en être en quelque façon coupable; puisque quand on s'aime soi-même, & qu'on rapporte toutes ses actions à cette fin, on est prêt de faire tout ce qui peut contenter son inclination.

Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'Apôtre fait suivre l'amour propre de tant de vices énormes; puisque ceux qui sont possédés de ce fils aîné de satan, comme les Peres l'appellent, sont superbes & capables de tous ces crimes, & de beaucoup d'autres; car s'ils ne sont point calomnieux, ni inhumains, ni dénaturés, sans doute qu'ils sont sujets à l'orgueil, à l'avarice ou à l'intemperance; & ont sujet de craindre de tomber dans tous les autres vices dont l'Apôtre parle; les vices ayant ensemble une si grande liaison & un tel enchaînement, que l'un attire bien-tôt l'autre.

Nous parlons ici de ceux en qui l'amour-propre regne; car tant que l'homme vit, il s'aime soi-même, & les plus grands Saints n'en sont pas entièrement exemts: Pour moi, disoit saint

Bern. ep. 2.  
ad Carthag.  
& tract. de  
dilig. Deo  
c. 8.

Bernard, j'estime heureux ceux qui sont arrivés à ce degré de perfection, j'avoue que je ne le possède point, & que je le crois réservé pour le ciel; cependant quiconque a de l'amour-propre, tombera infailliblement dans une grande partie de ces mêmes vices s'il ne travaille chaque jour à se vider de cet amour, pour se remplir de la charité.

August.  
init. l. 1. de  
civ. Dei.

Ces deux amours qui se combattent incessamment, établissent, selon S. Augustin, deux cités; l'une de Dieu, & l'autre du diable: *La cité de Dieu*, dit-il, commence à se former par l'amour de Dieu, & croît dans le cœur jusqu'à la haine de soi-même; mais la cité du diable commence par l'amour de soi-même, & croît par le mépris du prochain jusqu'à la haine de Dieu; car celui qui hait & méprise son prochain, haïra & méprisera bien-tôt Dieu même. Ce saint Docteur considérant que l'amour de soi-même est la source de tous les vices & de tous les pechés qui se commettent, conclut fort bien, que cet amour de soi-même n'est point un amour, mais plutôt une haine de soi-même: *Je ne sais*, dit-il, comment il se peut faire que celui qui s'aime soi-même, & qui n'aime pas Dieu, ne s'aime point véritablement, & que celui qui aime Dieu, & qui ne s'aime point lui-même, s'aime néanmoins lui-même; car celui qui ne peut vivre de lui-même, meurt sans doute par l'amour qu'il a pour lui-même; mais quand il aime celui de qui il reçoit sa vie, il s'aime d'avantage en ne s'aimant point, puisqu'il ne s'aime point pour aimer l'auteur de sa vie.

August. 17.  
123. in Joan.

v. 5. jusqu'au 12. *Qui auront une apparence de piété, mais qui en ruineront la vérité & l'esprit: Fuyez donc ces personnes.*

C'est une inclination naturelle à l'homme de se faire voir au-dehors meilleur qu'il n'est au-dans: parceque notre amour-propre, & le desir

de l'honneur qui est enraciné dans notre cœur, nous cachent nos défauts & nos vices, qui nous seroient un grand sujet d'humiliation, si nous les connoissions bien. C'est pourquoi il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de se contenter d'un bel extérieur de vertu & de piété, & de paroître humbles au-dehors, tandis que nous sommes au-dedans pleins d'orgueil & de vanité. C'étoit le reproche que le Fils de Dieu faisoit aux Scribes & aux Pharisiens de son tems, qui *au-dehors paroissoient justes aux yeux des hommes; mais au-dedans étoient pleins d'hypocrisie & d'iniquité.* Les heretiques dans toute la suite des siècles ont toujours affecté un air de reforme & de mortification, quoiqu'ils brûlassent au-dedans d'un desir ardent de se faire estimer dans le monde; & des autres passions que décrit ici l'Apôtre. N'est-ce pas encore l'état des faux-Pasteurs & des Directeurs intéressés ou corrompus, qui sous le voile d'une piété apparente s'introduisent dans les maisons & trainent après eux comme captives des femmes chargées de pechés & possédées de diverses passions? Saint Gregoire a dit, qu'entre tous les pecheurs il n'y en avoit point qui portassent plus de préjudice à l'Eglise que les mauvais Prêtres; mais entre tous les mauvais Prêtres, on peut dire qu'il n'y en a point qui en fassent davantage, que les Prêtres ou les Pasteurs hypocrites, qui, sous la peau de brebis, dont ils sont revêtus, c'est-à-dire, sous cet extérieur de piété, qui les couvre, font impunément des maux infinis.

Matth. 23.  
28.

Hom. 17. in  
Luc.

Ces faux Directeurs, qui se rendent maîtres de l'esprit des femmes, n'ont garde de décharger ces malheureuses ames de leurs pechés, & de travailler selon les regles de l'Evangile, à leur conversion, ils n'y trouveroient pas leur compte; ils apprehenderoient que ces personnes, qui ai-

ment une vie douce & relâchée, ne les abandonnaient; ainsi ils les conduisent dans la voie large, qui mène à la perte & de ceux qui conduisent & de ceux qui sont conduits: *Ve cecis du-sentibus, ve cecis sequentibus.*

v. 12. & 13. *Aussi tous ceux qui veulent vivre avec piété en JESUS-CHRIST, seront persécutés, &c.*

Comment cette proposition se trouve-t-elle vraie; puisqu'il se trouve beaucoup de personnes qui vivent dans la piété, & qui ne sont point persécutées, & jouissent d'une grande tranquillité? Saint Jean Chrysostome répond, que l'Apôtre entend par les persécutions, les afflictions, les douleurs, & toutes les peines & les maux que ressentent tous ceux qui marchent par la voie étroite. N'est-ce pas une persécution continuelle que le combat que la chair livre à l'esprit; la mortification que l'esprit fait souffrir à la chair; la violence qu'il se faut faire à soi-même pour réprimer ses passions; l'application continuelle à veiller sur soi-même, & sur ceux dont on est chargé? Ainsi on ne manque jamais de persécution, si on ne manque point aux devoirs que la piété prescrit: *Ideo numquam deest tribulatio persecutionis, si numquam desit observantia pietatis.*

Leo serm. 9.  
de Quadr.

Theod. in  
hunc loc.

Outre cela, le démon ne fait-il pas une guerre continuelle à tous ceux qui veulent vivre avec piété en JESUS-CHRIST? Il les persécute, dit un ancien Pere, par le moyen des méchants, & se sert même de leurs propres pensées pour leur faire la guerre; & s'il ne se sert pas des Princes pour exercer sa cruauté contre les Chrétiens, il ne laisse pas de les persécuter toujours. Si le diable est mort, dit S. Augustin, les persécutions sont mortes: *Si mortuus est diabolus, mortua sunt persecutiones.* Mais si cet ennemi irréconciliable n'est pas mort, quelles tentations ne suggère-t-il pas?

Aug. in  
Ps. 127.

Quel-

Quelles violences ne fait-il pas? Enfin qu'elles chutes ne cause-t-il pas? De plus quelle douleur les bons ne ressentent-ils pas de la mauvaise conduite des méchants de qui ils sont hais? Le Prophete roi témoigne qu'il sechoit d'ennui de voir les violateurs de la loi de Dieu: *Vidi pravari-* Ps. 118.  
*cantes, & tabescebam.* C'est ainsi que saint Pier- 158.  
 re dit des Sodomites, *Qu'ils affligeoient & per-* 2. ep. 2. 7. 8.  
*secutoient le juste Lot par leur vie infame, étant*  
*tous les jours tourmenté dans son ame par leurs*  
*actions détestables qui offensoient ses oreilles & ses*  
*yeux.* Ce n'étoit donc point que Lot fût mal-  
 traité par les méchants, mais c'étoit en les vo-  
 yant qu'il en souffroit persecution: *Lot ergo per-* Aug. serm.  
*secutionem patiebatur non vapulando, sed malos* 24. de verb.  
*videndo.* Apost.

Mais enfin tous les maux auxquels les hommes sont tous les jours exposés, les calomnies, les contradictions, les calamités, les fleaux publics, les maladies, la perte de nos parens & de nos meilleurs amis, ne sont-ce pas des persecutions inévitables? Si vous croyez, dit ce saint Doc- Aug. in Ps.  
 teur, être sans afflictions, vous n'avez pas en- 55.  
 core commencé d'être Chrétien; où seroit donc la verité de cette parole de saint Paul: *Tous ceux*  
*qui veulent vivre avec pieté en JESUS-CHRIST,*  
*souffriront persecution?* C'est pourquoi si vous ne  
 souffrez pas encore des afflictions pour JESUS-  
 CHRIST, craignez de n'avoir pas encore com-  
 mencé de vivre dans la pieté; lorsque vous com-  
 mencerez à vivre dans la pieté, vous entrerez  
 dans le pressoir; préparez-vous à y être foulé:  
*prepara te ad pressuras.*

Dieu nous afflige, dit-il en un autre endroit, In Ps. 83.  
 pendant que nous vivons, afin de changer notre  
 affection, qui nous porteroit par son poids vers  
 les choses de la terre, vers les biens de ce monde,  
 qui ne sont que des biens perissables, vers un

bonheur temporel qui passe avec tant de rapidité ; il veut qu'en souffrant tant de maux, & cette multitude si abondante de tentations, nous commencions à soupiter vers ce repos ineffable, qui n'est point à espérer sur la terre, & qui ne se goûte que dans le ciel.

¶. 14. *Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, & qui vous ont été confiées, sachant de qui vous les avez apprises.*

Saint Paul instruit Timothée, & en sa personne tous les Evêques, de leur devoir, leur apprenant en ce peu de paroles ce qui leur est nécessaire pour s'en acquitter fidèlement ; car s'ils demeurent fermes dans ce qu'ils ont appris des Apôtres, ne faisant rien de leur tête, ils ne feront jamais de fautes, puisqu'ils n'en font que quand ils s'écartent de ces règles. C'est pourquoi saint Paul recommande à Timothée de bien considérer que c'étoit de lui qu'il avoit reçu les instructions qu'il lui avoit données, *sciens à quo didiceris* ; car toutes celles qui ne viennent pas des Apôtres & par eux à leurs successeurs, doivent être rejetées comme fausses, ou au-moins fort suspectes de nouveauté. Il n'y a dans l'Eglise qu'un seul Maître : *Magister vester unus est, Christus* : ainsi personne n'a droit d'enseigner que ce qu'il a appris de lui par les Apôtres & leurs successeurs, qui n'ont été que ses disciples. Si l'on suivoit cette conduite, son Eglise seroit bien réglée, & l'on peut dire en un sens, que par ce moyen les Evêques & les autres ministres de l'Eglise seroient infaillibles, en suivant les règles d'une tradition constante.

¶. 15. *jusqu'à la fin. Et . . . vous avez été nourri dès votre enfance dans les Lettres saintes qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en JESUS-CHRIST, &c.*

Qu'est-ce que l'Écriture, dit saint Gregoire,  
finon

finon une lettre du Dieu Tout-puissant, qu'il a la bonté d'adresser à sa creature? C'est-là que si nous avons quelque chose à apprendre, nous devons avoir recours; s'il faut corriger, s'il faut reprendre, s'il faut exhorter ou consoler, s'il nous manque quelque chose que nous devions acquérir, c'est dans l'Écriture que nous trouvons tout, dit S. Chrysostome. Chacun y trouve de quoi guerir ses plaies, ou de quoi se fortifier dans la vertu. Ainsi on se met en état de se perdre, & on se prive de très-grands avantages, quand on ne se la rend point familiere. Heureux ceux qui l'ont, pour ainsi dire, sucée avec le lait de leur nourrice, & qui dès leur plus bas âge ont été nourris, comme Timothée, de la connoissance de cette lumiere celeste, qui regle les desirs du cœur, & qui conduit droit dans les sentiers où il faut marcher pour aller à Dieu.

Comment les parens & les Maîtres pourroient-ils former les esprits tendres des enfans dont ils sont chargés, pour les fortifier contre la contagion du siecle, qu'en leur apprenant de bonne heure les principales maximes de l'Évangile qui conviennent à leur âge? Mais hélas, il n'arrive que trop souvent qu'au lieu des histoires édifiantes & instructives qui sont de leur portée, on les entretient de contes fades & ridicules, qui ne peuvent que les rendre fots & impertinens; & comme on ne leur a rien fait goûter de sérieux & d'édifiant, ils haïssent toute sorte d'étude & d'exercice, qui demande de l'application d'esprit. Lors même qu'on les met ensuite dans les écoles pour apprendre les sciences on leur fait lire ordinairement des Poètes peu chastes & les histoires fabuleuses des Anciens, qui salissent l'imagination des enfans, & leur remplissent l'esprit de sentimens tous payens avant qu'ils  
M 4
soient

soient instruits des vérités chrétiennes nécessaires au salut.

L. 2. c. 13.

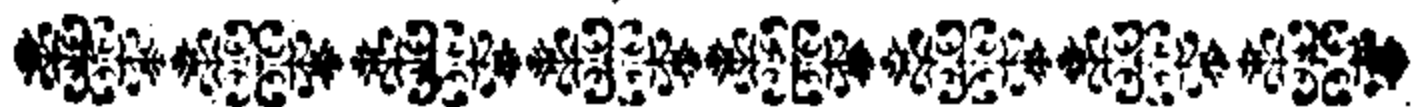
C'est de quoi se plaint saint Augustin dans ses Confessions, où il avoue en gemissant, que la lecture même de Virgile, qui est un des plus chastes d'entre les Poètes, lui avoit été fort préjudiciable. Je me remplissois, dit-il, des aventures fabuleuses d'un certain Enée, errant çà & là par le monde; je chargeois ma memoire de ses infortunes, pendant que j'oubliois les miennes propres, qui me faisoient errer bien plus misérablement que lui; je pleurois la mort de Didon qui se tua par un excès d'amour pour ce Troyen, au lieu de pleurer celle que je me donnois misérablement à moi-même, en me remplissant de ces folies, & en m'éloignant de vous, ô mon Dieu, qui êtes la vie de mon ame. Cependant ce sont, (conclut-il, en déplorant l'aveuglement de ceux qui sont chargés de l'éducation des jeunes-gens,) ces sortes de folies qu'on appelle les belles lettres.

Aug. lib. 2.  
de doctrin.  
Christ. c. 40.

On ne peut pas néanmoins condamner absolument la lecture, ni l'étude des Auteurs payens; on en peut tirer de grands avantages, tous les Peres de l'Eglise en ont été fort instruits; & saint Augustin même avoue qu'on peut s'enrichir de leur sagesse & de leur éloquence comme les Israélites s'enrichirent des dépouilles des Egyptiens. On demanderoit seulement trois choses pour en faire un bon usage: La premiere, qu'entre ces Auteurs, sur tout les Poètes, on fit choix de quelques-uns, qui sont les plus utiles & les moins corrompus, & qu'on ne les fit lire qu'après les avoir purgés de certains endroits dangereux. La seconde chose, c'est que l'étude des Auteurs profanes ne préjudiciât en rien à celle qu'on doit faire aux jeunes-gens des livres de l'Écriture qui conviennent à leur âge, & à l'état



l'état auquel on les destine. Enfin, la troisième chose qu'on desireroit, seroit qu'au-lieu de charger la memoire des jeunes-gens, des Oraisons de Cicéron, des vers de Virgile & d'Horace, qui dans la suite ne leur font d'aucune utilité, on leur fît apprendre par cœur les plus beaux endroits du nouveau Testament, & les livres Sapientiaux: l'expérience apprend que tous ceux qui ont été instruits de la sorte en retirent un grand profit pour leur salut, & pour l'édification des autres.



## CHAPITRE IV.

1. **T**estificor coram Deo, & Jesu Christo, qui judicaturus est vivos, & mortuos, per adventum ipsius, & regnum ejus:

2. *predica verbum, inste opportune, importune: argue, obsecra, increpa, in omni patientia & doctrina.*

3. *Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua de-*

1. † JE vous conjure donc † Un 9. devant Dieu, & devant \* JESUS-CHRIST, qui jugera les vivans & les morts à son avènement glorieux, & dans l'établissement de son regne,

2. d'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolerer, & de les instruire \*.

3. Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine: au-contraire

M 5

avant

v. 1. Grec. devant le Seigneur JESUS-CHRIST.

v. 2. lettr. avec toute sorte de patience & de doctrine.

ayant une extrême déman-  
geaison d'entendre *ce qui*  
*les flatte*, ils auront recours  
à une foule de Docteurs  
propres à satisfaire leurs  
desirs;

4. & fermant l'oreille à  
la vérité, ils l'ouvriront à  
des fables.

5. Mais pour vous, veil-  
lez *continuellement*; souf-  
frez constamment toute  
sorte de travaux; faites la  
charge d'un Evangeliste;  
remplissez tous les devoirs  
de votre ministere; soyez  
sobre \*.

6. Car pour moi je suis  
sur le point d'être sacrifié,  
& le temps de ma mort  
s'approche.

7. J'ai bien combattu;  
j'ai achevé ma course, j'ai  
gardé la foi \*.

8. Il ne me reste qu'à at-  
tendre la couronne de justi-  
ce qui m'est réservée, que  
le Seigneur comme un ju-  
ste juge me rendra en ce  
grand jour: & non seule-  
ment à moi, mais encore à  
tous ceux qui aiment son

*sideria concervabunt*  
*sibi magistros, pru-*  
*rientes auribus:*

4. & à *veritate*  
*quidem auditum a-*  
*vertent, ad fabulas*  
*autem convertentur.*

5. Tu verò *vigila,*  
*in omnibus labora,*  
*opus fac Evangelista,*  
*ministerium tuum*  
*imple. Sobrius esto.*

6. Ego enim jam  
*delibor, & tempus*  
*resolutionis meae in-*  
*stat.*

7. *bonum certamen*  
*certavi, cursum con-*  
*summavi, fidem ser-*  
*vavi.*

8. *In reliquo repe-*  
*sita est mihi corona*  
*justitiae, quam red-*  
*det mihi Dominus in*  
*illa die justus iudex:*  
*non solum autem mi-*  
*hi, sed & iis qui dili-*  
*gunt adventum ejus.*

*Festina*

v. 5. Ces deux mots paroissent ajoutés dans la Vulgate.  
v. 7. *autr.* Je suis demeuré fidelle dans mon minis-  
tere.

*Festina ad me venire  
cito.*

9. *Demas enim  
me reliquit, diligens  
hoc seculum, & abi-  
it Thessalonicam:*

10. *Crescens in Ga-  
latiam, Titus in Dal-  
matiam.*

11. *Lucas est me-  
cum solus. Marcum  
assume, & adduc te-  
cum: est enim mihi  
utilis in ministerium.*

12. *Tychicum au-  
tem misi Ephesum.*

13. *Penulam, quam  
reliqui Troade apud  
Carpum, veniens af-  
fer tecum, & libros,  
maximè autem mem-  
branas.*

14. *Alexander a-  
varius multa mala  
mihi ostendit: reddet  
illi Dominus secun-  
dum opera eius:*

15. *quem & tu  
devita; valdè enim  
restitit verbis nostris.*

avenement ¶. Hâtez-vous  
de me venir trouver.

9. Car Demas m'aaban-  
donné, s'étant laissé em-  
porter à l'amour du siècle,  
& il s'en est allé à Thessa-  
lonique;

10. Crescens en Gala-  
tie\*; Tite en Dalmatie.

11. Luc est seul avec *Col. 4. 14*  
moi. Prenez Marc avec  
vous, & amenez-le: car il  
me peut beaucoup servir  
pour le ministère de l'E-  
vangile.

12. J'ai aussi envoyé  
Tychique à Ephese.

13. Apportez-moi en  
venant le manteau\* que  
j'ai laissé à Troade chez  
Carpus, & les livres, &  
sur-tout les papiers.

14. Alexandre l'ouvrier  
en cuivre, m'a fait beau-  
coup de maux: le Seigneur  
lui rendra\* selon ses œu-  
vres.

15. Gardez vous de lui;  
parcequ'il a fortement  
combattu la doctrine que  
nous enseignons.

M 6 16. La

v. 10. *ant.* Gaule, Epiph. Theodor. le mot *Gres*  
peut signifier l'un & l'autre.

v. 13. *ant.* volume, ou la cassette.

v. 14. *Grec.* rende.

16. La premiere fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné: je prie Dieu de ne le leur point imputer.

17. Mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié, afin que j'achevasse \* la predication *de l'Evangile*, & que toutes les nations l'entendissent; & j'ai été délivré de la gueule du Lion \*.

18. Le Seigneur me délivrera de toute action mauvaise, & me sauvant me conduira dans son royaume celeste. A lui soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

19. Saluez Prisque & Aquilas, & la famille d'Onesiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet.

21. Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Eubule, Pudens, Lin, Claudie, & tous les freres vous saluent.

22. Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. Amen.

16. *In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt: non illis imputetur.*

17. *Dominus autem mihi assistit, & confortavit me, ut per me predicatio impleatur, & audiant omnes gentes; & liberatus sum de ore Leonis.*

18. *Liberavit me Dominus ab omni opere malo; & salvum faciet in regnum suum celeste, cui gloria in secula seculorum. Amen.*

19. *Saluta Priscam, & Aquilam, & Onesiphori domum.*

20. *Erastus remansit Corinthe, Trophimum autem reliquit infirmum Mileti.*

21. *Festina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, & Pudens, & Linus, & Claudia, & fratres omnes.*

22. *Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.*

S E N S

AB. 18.  
18.  
Supt. 1.  
16.  
Rom. 16.  
23.  
V. AB.  
20 21.

v. 17. *antr.* je confirmasse.  
*Ibid, expl.* de la fureur de Neron.

SENS LITTE R A L.

¶ 1. *JE vous conjure donc devant Dieu, & devant JESUS-CHRIST, qui jugera les vivans & les morts à son avènement glorieux, & dans l'établissement de son regne.*

*Je vous conjure donc.* L'Apôtre, pour obliger plus étroitement Timothée à suivre tous les avis qu'il vient de lui donner, le conjure devant Dieu c'est-à-dire, de la part de Dieu le Pere:

*Et devant JESUS-CHRIST.* Grec. *Devant le Seigneur JESUS-CHRIST* son fils;

*Qui jugera, en son humanité, les vivans & les morts, c'est-à-dire, ceux qui seront vivans lorsqu'il viendra à la fin du monde pour le juger, & ceux qui seront morts auparavant qu'il vienne; ou, les prédestinés & les reprobés. Voyez 1. Cor. 15. 51. & 1. Theff. 4. 14.*

*A son second avènement, lorsqu'il paroîtra dans les nuées, glorieux, c'est-à-dire, avec les mêmes qualités glorieuses que son humanité possède maintenant dans le ciel.*

*Et dans l'établissement de son regne, c'est-à-dire, lorsqu'il commencera à regner sur ses élus par une parfaite gloire de l'ame & du corps.*

¶ 2. *D'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, sans vous laisser jamais de les tolerer, & de les instruire.*

*D'annoncer la parole, c'est-à-dire, l'Evangile, en enseignant la foi, & en recommandant les bonnes mœurs.*

*Pressez instamment & sans cesse les hommes à temps, c'est-à-dire, dans le temps propre & commode pour être écouté favorablement de vos auditeurs, & auquel vos reprimendes & vos corrections soient bien reçues.*

*A contre-temps*, c'est-à-dire, dans des occasions mêmes qui ne semblent pas être propres pour être bien écoutés, à cause de la mauvaise disposition des auditeurs; ce qui ne doit pourtant pas empêcher qu'on ne les corrige, parce que s'ils n'en profitent pas alors, il pourra arriver qu'en faisant reflexion sur ce qu'ils auront entendu dans ces occasions, ils en seront touchés, & cela leur servira pour leur conversion, s'il plaît à Dieu leur en faire la grace. *Autr.* A temps, se peut entendre durant la paix de l'Eglise; & à contre-temps, lorsque l'on excite la persecution contre ceux qui prêchent la parole de Dieu, & reprennent les mauvaises mœurs des méchans.

*Reprenez les erreurs contre la foi, & contre les mœurs.*

*Suppliez les hommes, afin qu'ils embrassent la vertu.*

*Menacez-les des châtimens dont Dieu punit les vices, afin qu'ils se corrigent, & fuient le peché.*

*Sans vous laisser jamais de les tolerer, c'est-à-dire, sans faire paroître aucune impatience, à souffrir leurs défauts avec une douceur chrétienne, qui vienne de la charité que vous avez pour eux, & du grand desir de leur salut.*

*Et de les instruire, en tâchant de vaincre leur ignorance, leur dureté, & leur opiniâtreté, par la force de la verité que vous leur prêcherez.*

*v. 3. Car il viendra un temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine, au-contraire ayant une extrême demangeaison d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de Docteurs propres à satisfaire leurs desirs.*

*Car il viendra un temps, qui n'est pas même beaucoup éloigné, où les hommes seront si corrom-*

pus & si aveugles, qu'ils ne pourront plus souffrir qu'on leur dise la vérité, & qu'on leur prêche la *saine doctrine* de la foi, qui guérit les ames de leurs blessures, & leur donne le salut éternel; mais au-contraire la rejetteront comme une fable, & comme une chose qui leur est insupportable.

*Au-contraire ayans une extrême demangeaison, causée par la chaleur de leur concupiscence, d'entendre ce qui les flatte, c'est-à-dire, des Docteurs qui leur plaisent par leurs discours, & une doctrine qui s'accommode avec leurs desirs déreglés.*

*Ils auront recours à une foule de Docteurs corrompus, ignorans, lâches, & accommodans, propres à satisfaire leurs desirs charnels, leurs passions, & leur cupidité.*

¶ 4. *Et fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des fables.*

*Et fermant l'oreille de leur cœur à la vérité, parcequ'elle leur semble trop dure & trop severe, & qu'elle ne parle que de mortifications, de pénitence, de châtiment, & ne menace que de l'enfer.*

*Ils l'ouvriront avec joie & avec avidité à des contes & à des fables, c'est-à-dire, à des doctrines fausses adroitement inventées, qui seront au goût du peuple, par exemple, qu'il n'est pas défendu de jouir des plaisirs de la vie, que les divertissemens mondains sont innocens, que Dieu n'est pas si sévere, & qu'il ne punit pas si rigoureusement les pechés après cette vie, que la voie du ciel n'est pas si étroite qu'on la fait, &c.*

¶ 5. *Mais pour vous, veillez continuellement; souffrez constamment toute sorte de travaux; faites la charge d'un Evangeliste; remplissez tous les devoirs de votre ministere; soyex sobre.*

*Mais pour vous, veillez continuellement sur vous & sur vos brebis, craignant qu'elles ne soient*

*soient*

soient enveloppées dans ces maux qui les menacent.

*Souffrez constamment toute sorte de travaux, c'est-dire, les afflictions & les persecutions, qui sont inséparables du ministere apostolique que vous exercez.*

*Faites la charge d'un Evangeliste, en publiant & prêchant la verité, & en combattant la fausseté.*

*Remplissez tous les devoirs de votre ministere, non seulement de paroles, mais aussi par les effets, en faisant voir que vous faites ce que vous dites. D'autres traduisent: Certifiez votre ministere, c'est-à-dire: Faites connoître aux hommes, par l'exemple & la sainteté de votre vie, que vous êtes un veritable ministre de JESUS-CHRIST.*

*Soyez sobre.* Ces paroles ne se trouvent en aucun exemplaire Grec, ni dans quelques Latins; mais comme quelques exemplaires Latins, au-lieu de: *Mais pour vous, veillez*, lisent: *Soyez sobre*, (car le mot Grec signifie l'un & l'autre,) il semble que c'est ce qui a fait que l'une & l'autre version est demeurée dans les Latins.

*¶. 6. Car pour moi je suis sur le point d'être sacrifié, & le temps de ma mort s'approche.*

*Car pour moi.* Ce qui fait que je vous exhorte avec tant d'instance de veiller sur votre troupeau, & de vous fortifier contre les heresies qui vous menacent; c'est que je suis sur le point d'être sacrifié. D'autres traduisent: *Je suis comme une victime qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée: & en ce sens, l'Apôtre feroit allusion aux sacrifices des Juifs, dans lesquels on répandoit du vin, ou quelqu'autre liqueur sur la victime qui étoit prête d'être sacrifiée; & cette liqueur étoit toujours offerte à Dieu toute*



entière, & non pas toute la victime, si ce n'étoit un sacrifice d'holocauste.

*Et que le temps de ma mort s'approche, parce que je suis vieux, & tout usé de travail; ce qui fait que l'Apôtre a pu, sans revelation, conjecturer probablement qu'il ne vivroit pas encore long-temps, ayant toutefois encore vécu neuf ans ou environ depuis ce temps-là: c'est pour-quoi il dit dans le verset 17. que Dieu l'a forti-  
fié & assisté, afin qu'il achevât la prédication de l'Évangile, & que toutes les nations l'entendissent.*

*γ. 7. J'ai bien combattu; j'ai achevé ma course; j'ai gardé la foi.*

*J'ai bien combattu dans la lice du ministère évangélique; c'est pourquoi vous ne devez pas vous affliger de ce que je vous ai dit que j'approchois de la fin de ma vie.*

*J'ai achevé ma course, c'est-à-dire, j'ai presque achevé la course de mes prédications, encore que je n'aie pas atteint au but. De cinq sortes de combats qui se faisoient, entre les Athlètes, l'Apôtre choisit la course, à laquelle il compare le ministère de l'Évangile & le cours de la vie, par les bonnes œuvres, comme celle qui y a plus de rapport. Voyez 1. Cor. 9. 24. Philip. 2. 16.*

*J'ai gardé la foi, c'est-à-dire, j'ai été fidèle à m'acquitter des devoirs de mon ministère: il ne dit pas cela pour se vanter, ni par vaine gloire, mais pour exciter son disciple à l'imiter; & afin de lui donner encore plus d'émulation, il lui parle de la récompense qu'il espère de Dieu ensuite de ses travaux.*

*γ. 8. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur comme un juste juge me rendra en ce grand jour: & non seulement à moi, mais encore à tous ceux qui aiment*

*aiment son avènement. Hâtez-vous de me venir trouver.*

*Il ne me reste maintenant qu'à attendre avec la paix du cœur & la tranquillité de l'esprit, la couronne de justice, c'est-à-dire, le prix de la vie éternelle, qui me doit être rendue par justice, quoique ce soit aussi une couronne de grace; puisque cette justice & nos mérites sont des dons de Dieu.*

*Qui m'est réservée, c'est-à-dire, préparée par le décret éternel de Dieu.*

*Que le Seigneur JESUS-CHRIST comme un juste juge, & qui par conséquent ne privera personne de la récompense qui lui est due, me rendra, ayant une ferme confiance d'être du nombre des élus, encore que je n'en sois pas certain d'une certitude de foi, Voyez 1. Cor. 9. 27. en ce grand jour du jugement universel, quand Dieu rendra à ses élus une pleine récompense, & selon le corps, & selon l'ame.*

*Et non seulement à moi en particulier, mais encore à tous ceux, afin que vous & tous les élus preniez courage par l'espérance de la même couronne, qui aiment son avènement, c'est-à-dire, qui desirent que ce jugement universel arrive bientôt, comme le sentant exempts de tous crimes.*

*Hâtez-vous de me venir trouver. L'Apôtre avoit besoin de l'assistance de son fidelle disciple dans cette ville capitale du monde; où parceque les autres l'avoient abandonné, ou, parcequ'il les avoit envoiés en d'autres provinces, & qu'il n'avoit réservé avec lui que saint Luc. Ceux qui croient que saint Paul a écrit cette Epître à Rome, lorsqu'il y étoit prisonnier pour la seconde fois, & proche de la mort, croient qu'il manda à Timothée de le venir trouver en diligence, afin de le voir encore une fois, & de conférer avec lui.*

†. 9. *Car Demas m'a abandonné, s'étant laissé emporter à l'amour du siècle, & il s'en est allé à Thessalonique.*

*Car Demas, l'un des principaux disciples de saint Paul, m'a abandonné, en partie par la crainte des persecutions & principalement,*

*S'étant laissé emporter à l'amour du siècle, c'est-à-dire, par le desir du repos & des commodités de ce monde, dont les Ministres de l'Evangile sont privés.*

*Et il s'en est allé à Thessalonique, capitale de Macedoine, où l'on dit qu'il renonça à la foi, & qu'il y fut fait Prêtre des Idoles, selon l'opinion de ceux qui estiment que cette Epître a été écrite durant la seconde captivité de saint Paul: Mais si elle l'a été au temps de sa premiere, comme il est plus probable; Demas retourna de Thessalonique trouver saint Paul: car dans l'Epître à Philemon v. 24. il met encore Demas au nombre de ses disciples. Or l'Epître à Philemon fut écrite lorsqu'il étoit prisonnier pour la premiere fois, & peu de temps après cette seconde Epître à Timothée.*

†. 10. *Crescens en Galatie, Tite en Dalmatie.*

*Crescens en Galatie, où je l'ai envoyé pour visiter les Eglises de cette province. La Galatie est une province de l'Asie mineure, autrement appelée Gallo-Grece, à qui l'Apôtre a écrit une Epître.*

*Et Tite en Dalmatie, province de l'Illyrie, ou Esclavonie, sur le rivage de la mer Adriatique, vis-à-vis l'Italie. Or il y a apparence que ceux de Dalmatie ont été convertis par saint Paul; car il dit dans l'Epître aux Romains, ch. 15. v. 19. qu'il a prêché l'Evangile depuis Jerusalem jusqu'en Illyrie.*

†. 11. *Luc est seul avec moi. Prenez Marc avec vous*

*vous, & amenez-le; car il me peut beaucoup servir pour le ministère de l'Évangile.*

*Luc qui l'avoit accompagné depuis la Judée jusqu'à Rome, lorsqu'on l'y menoit prisonnier, & qui décrit ce voyage, & toute cette navigation. Voyez Act. 27. & 28.*

*Est seul avec moi, les autres disciples l'ayant abandonné; ou bien, il lesavoit envoyés ça & là pour visiter les Eglises.*

*Prenez Marc avec vous; ce n'est pas l'Évangéliste, mais Jean-Marc, cousin de saint Barnabé, qui avoit auparavant servi saint Paul & saint Barnabé dans le ministère de l'Évangile. Voyez Act. 13. 5. 13. & qui s'étant lassé de ce ministère les avoit abandonnés, & s'en étoit retourné à Jérusalem retrouver sa mere. De là vient que saint Paul ne voulut point le prendre à sa compagnie dans son second voyage. Voyez Act. 15. 38. mais quelque temps après s'étant corrigé, saint Paul ordonna à Timothée dans cette occasion de le prendre avec soi, & de l'amener à Rome.*

*Car il me peut beaucoup servir; ce qui fait voir qu'il étoit changé depuis qu'il l'avoit quitté. Pour le ministère de l'Évangile, & dans toutes les autres affaires qui pouvoient survenir à l'Apôtre, qui étant détenu prisonnier dans une maison particulière de Rome, avoit besoin de faire plusieurs choses par d'autres personnes.*

*†. 12. J'ai aussi envoyé Tychique à Ephèse.*

*J'ai aussi envoyé Tychique, ce celebre personnage, dont saint Paul se servoit ordinairement pour porter des lettres à diverses Eglises. Voyez Philip. 6. 21. Col. 4. 7. A Ephèse, où étoit alors Timothée, pour gouverner l'Eglise en son absence: & aussi pour porter l'Épître aux Ephésiens, & peut-être aussi cette seconde lettre à Timothée, puisqu'elle a été écrite dès la*  
pre-

premiers jours que saint Paul fut arrivé à Rome.

*v. 13. Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, & les livres, & sur-tout les papiers.*

*Apportez-moi en venant le manteau*, qui étoit une espece d'habit que l'on mettoit ordinairement par dessus les autres, pour se defendre de la pluie & du froid; *que j'ai laissé à Troade*, ville de la Phrygie Mineure située sur le bord de la mer, *chez Carpus* son hôte, & vraisemblablement celui chez qui il ressuscita une jeune homme mort. Voyez Act. 20. 10.

*Et les livres*, apparemment les livres de l'ancien Testament, que les Apôtres lisoient avec grand soin.

*Et sur-tout les papiers*, qui n'étoient pas reliés ensemble; mais roulés les uns sur les autres, selon la coutume de ce temps-là: ce pouvoit être aussi quelques memoires ou papiers où saint Paul marquoit de sa propre main les choses les plus importantes.

*v. 14. Alexandre l'ouvrier en cuivre, m'a fait beaucoup de maux: le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.*

*Alexandre l'ouvrier en cuivre.* C'est peut-être cet Alexandre que saint Paul livra à satan avec Hyménée. Voyez 1. Tim. 1. 20. & le même que cet Alexandre, qui étoit un Juif d'Ephese, qui après sa conversion à la foi devint apostat.

*M'a fait beaucoup de maux*, c'est-à-dire, m'a beaucoup affligé par soi-même, ou par ses partisans. Il faut que ces maux ayent été bien grands & très-dommageables à l'Eglise, puisque l'Apôtre s'en plaint de cette sorte: & qu'il le menace de la vengeance divine.

*Le Seigneur lui rendra.* C'est une espece de pro-

prophetic, par laquelle l'Apôtre prévoit la vengeance que Dieu prendra des crimes de cet apostat, & des outrages qu'il a faits à saint Paul & à l'Eglise.

*Selon ses œuvres, mauvaises & criminelles, & à proportion de leur excès.*

†. 15. *Gardez-vous de lui, parcequ'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons.*

*Gardez-vous de lui. Gr. Observez-le. c'est-à-dire: Prenez bien garde à l'éviter, & à l'écartier de votre troupeau. Il y a apparence que cet Alexandre demeueroit à Ephese, ou aux environs, dans le diocèse de Timothée.*

*Parcequ'il a fortement combattu la doctrine que nous enseignons; ce qui fait voir qu'il est un opiniâtre, & très-pernicieux à l'Eglise. Il falloit que ce fût à Ephese ou à Rome, où il avoit suivi saint Paul, qu'il eût combattu ses prédications, & prêché le contraire de ce qu'il enseignoit.*

†. 16. *La premiere fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné: je pris Dieu de ne le leur point imputer.*

*La premiere fois que j'ai défendu ma cause, qui fut peu de temps après avoir été amené à Rome. Cette défense se fit ou devant Neron, ou devant des Juges subalternes, & peut-être aussi devant le College des Pontifes, à cause qu'il s'agissoit de la Religion.*

*Nul, de mes disciples ou de mes amis, ne m'a assisté, c'est-à-dire, n'a pris ma défense, ni de paroles, ni par écrit.*

*Et tous m'ont abandonné, c'est-à-dire, presque tous, disent les Interpretes, qui en exemptent saint Luc; ce qui ne seroit pas pourtant surprenant, quand tous les disciples l'auroient abandonné, & même saint Luc; puisque tous les Apôtres abandonnerent JESUS-CHRIST; ce qui*

à pu arriver par la crainte de la mort: c'est pour-  
quoi il ajoute:

*Je prie Dieu de ne le leur point imputer, pour  
les en punir, mais de leur pardonner; parceque  
ce n'a pas été par malice, comme Alexandre,  
dont il est parlé dans le verset 14. mais par  
infirmité, & par la crainte, qu'ils ont pe-  
ché.*

*v. 17. Mais le Seigneur m'a assisté & m'a for-  
tifié, afin que j'achevassé la prédication de l'Évan-  
gile, & que toutes les nations l'entendissent; &  
j'ai été délivré de la gueule du lion.*

*Mais le Seigneur JESUS-CHRIST m'a assisté  
& m'a fortifié, en m'exhortant que je ne per-  
disse point courage, & me promettant que j'é-  
chapperois le peril de la mort.*

*Afin qu'après avoir recouvré la liberté, j'ache-  
vassé la prédication de l'Évangile, c'est-à-dire, que  
je publiassé l'Évangile aussi-loin, & en tant de  
provinces que Dieu me l'avoit ordonné.*

*Et que toutes les nations l'entendissent, c'est-à-  
dire, presque toutes les nations circonvoisines  
& connues de ces quartiers-là; car ni saint Paul,  
ni tous les Apôtres ensemble n'ont pas prêché  
dans toutes les provinces du monde.*

*Et j'ai été délivré, non pas tout-à-fait; étant  
encore prisonnier, de la gueule de lion, c'est-à-  
dire, du danger présent de la mort. Quelques-  
uns, par le lion, ont entendu Neron, cependant  
cette opinion ne convient pas bien avec les com-  
mencemens du gouvernement de Neron, qui  
étoit environ la troisième année de son regne,  
auquel temps saint Paul fut amené à Rome; par-  
cequ'on tient qu'alors Neron gouvernoit son É-  
tat avec une grande douceur & une clemence  
extraordinaire.*

*v. 18. Le Seigneur me délivrera de toute action  
mauvaise, & me sauvant me conduira dans son  
royaume*

royaume celeste. *A lui soit gloire dans les siècles des siècles.*

*Le Seigneur me délivrera*, non seulement de la gueule du lion, & d'entre les dents de la mort, mais aussi *de toute action mauvaise* que je pourrois commettre contre le devoir & la constance d'un Apôtre, par l'apprehension & la crainte de la mort.

*Et me sauvant*, de toute sorte de maux par la protection de sa grace, *me conduira dans son royaume celeste*, où les élus regneront avec lui éternellement.

*A lui soit gloire, &c.* c'est-à-dire: Que toutes les creatures louent & glorifient éternellement un Seigneur si bon & si magnifique.

†. 19. *Saluez Prisque & Aquilas; & la famille d'Onesiphore,*

*Saluez Prisque*; c'est la même que celle qui est appelée Priscille. Voyez Act. 18. 18. & ailleurs; & *Aquilas*, son mari, tous deux fort instruits dans la loi de Dieu. Voyez Act. 18. 24. & 26. L'Apôtre nomme ordinairement Priscille avant son mari, parcequ'elle étoit peut-être plus fervente que lui dans la Religion, & parcequ'elle étoit comme la mere commune de tous les Apôtres, qu'elle logeoit chez elle avec une grande charité.

*Et la famille d'Onesiphore*, qu'il dit dans le chapitre 1. verset 16. l'avoir souvent soulagé, & n'avoir point rougi de ses chaînes. Il est incertain si Onesiphore étoit retourné de Rome à Ephese, lorsque cette Epître fut écrite.

†. 20. *Eraсте est demeuré à Corinthe: J'ai laissé Trophime malade à Milet.*

*Eraсте*, disciple de Corinthe, que l'Apôtre nomme le tresorier de la ville. Voyez Rom. 16. 23. *est demeuré à Corinthe*, ville de la Achaïe province de Grece, où il avoit demeuré trois mois. Voyez Act. 20. 3.



*J'ai laissé Trophime*, disciple d'Ephèse, qui avoit suivi l'Apôtre jusqu'à Jerusalem. Voyez Act. 20. 29. *malade*. L'on pourroit demander pourquoi saint Paul, qui faisoit tant de miracles, aussi-bien que les autres Apôtres, ne guerissoit pas ce disciple; à quoi l'on peut répondre, que les Apôtres ne pouvoient pas toutes choses, afin qu'ils ne parussent pas être plus qu'hommes.

*A Milet*: D'autres disent, qu'il faut écrire *Melite*, ou *Malte*, qui est une Ile de la mer mediterrannée, où la tempête jeta saint Paul avec sa compagnie: D'autres disent, que c'étoit *Milet*, ville non de l'Ionie, mais de Crete, où le navire qui portoit saint Paul passa. Voyez Act. 27. 13. mais comme cette ville de Crete, selon quelques uns, avoit été ruinée du temps d'Auguste & de Tibere, qui vivoient avant que saint Paul fist ce voyage, il est plus probable que cette ville de *Milet* étoit celle d'Ionie, où saint Paul dit qu'il laissa Trophime, pour y être traité de sa maladie:

✠. 21. *Hâtez-vous de venir avant l'hiver. Eubule, Pudens, Lin, Claudie, & tous les freres vous saluent.*

*Hâtez-vous de venir avant l'hiver*. Il y a apparence que cette Epître a été écrite vers le milieu ou à la fin de l'esté; parceque saint Paul étant arrivé à Rome à la fin de Mars, ou au mois d'Avril, il se peut faire qu'il n'écrivit pas aussitôt à Timothée; mais que quelques mois après se voyant privé de l'assistance de Trophime, d'Eraste & des autres disciples qui l'avoient abandonné, & qu'il ne lui restoit que saint Luc avec lui, il prie Timothée de le venir trouver au plutôt.

*Eubule*. C'étoit quelque Chrétien Grec, comme son nom le marque; qui signifie un homme de bon conseil.

*Pudens*, Sénateur Romain, que l'on tient par tradition avoir été le premier hôte de saint Pierre, lorsqu'il fut à Rome.

*Lin*, qui fut le premier qui succéda à saint Pierre au Pontificat.

*Clandie*, ou *Claude*, femme Chrétienne de la ville, & peut-être descendante de la noble famille des Claudes, d'où sont sortis Tibère & les autres Césars, jusqu'à Neron inclusivement.

*Et tous les frères*, c'est-à-dire, tous les autres Chrétiens qui étoient alors à Rome; *vous saluent*, c'est-à-dire, vous envoient par moi le saint baiser de paix, qui est le signe de l'union & de la charité qui est entre nous.

v. 22. *Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. La grace soit avec vous. Amen.*

*Que le Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit*, afin que par la grace il le possède, & le conduise dans toutes ses actions. Par l'esprit, l'Apôtre n'entend pas le Saint-Esprit, mais l'esprit créé, c'est-à-dire, la plus haute partie de l'ame.

*La grace soit avec vous*, & avec toute votre Eglise. Cette grace est ordinairement le dernier sceau que saint Paul, qui est le grand Prédicateur de la grace, met à toutes ses Epîtres.

*Amen. Ainsi soit-il.*

## S E N S S P I R I T U E L.

v. 1. jusqu'au 7. *JE vous conjure donc devant Dieu.... Pressez les hommes à temps, à contre-temps; reprenez; suppliez; menacez, sans vous laisser jamais de les soler & de les instruire, &c.*

Qui

Qui est-ce, dit saint Augustin, qui entendant ces paroles, s'il sert Dieu fidèlement, & s'il n'est point un ouvrier trompeur, puisse se tenir en repos sans travailler avec soin & avec empressement? Qui oseroit être lent & paresseux, après avoir été conjuré de la sorte de ne point l'être. Cependant saint Gregoire avoit grande raison de se plaindre que tout le monde est plein de Prêtres, & qu'il s'en trouve néanmoins très-peu qui travaillent à la moisson de Dieu, parceque nous nous chargeons, dit-il, du ministère, sans en remplir les devoirs: *Quia officium quidem sacerdotale suscipimus, sed opus officii non implemus.* Il est vrai que les fonctions de la Prêtrise sont difficiles à remplir, il faut une grande prudence & beaucoup de discretion pour savoir tellement ménager les esprits, qu'on leur fasse agréer ce qui souvent ne leur plaît pas. Il faut beaucoup de fermeté & de resolution pour résister aux passions des hommes, lorsqu'il s'agit de leur salut, ou de la gloire de Dieu; il faut une grande patience pour supporter les foiblesses, les défauts & les importunités de ceux dont on est chargé; il ne suffit pas de les avoir soufferts en une rencontre, il faut les souffrir en toutes: La patience doit être sans bornes; elle doit être universelle. Mais enfin qui trouvera-t-on qui soit en état d'exécuter ce que l'Apôtre ordonne ici à son disciple, de ne se laisser jamais de tolérer & d'instruire, de supplier, de menacer, & sur-tout de le faire non-seulement à temps, mais encore à contre-temps; Car que signifie, à temps, si ce n'est quand on écoute volontiers; & à contre-temps, à regret & avec répugnance, dit saint Césaire d'Arles? *Quid est opportunè, importunè, nisi opportunè volentibus; importunè nolentibus? volentibus audire verbum Dei offerendum est; fastidientibus, ingerendum.* Il faut présenter la parole de Dieu

Aug. l. 1. cont. Crescon. c. 6.

Gregor. hom. 17. in Evan.

Casar. Arcl. hom. 26.

Dieu comme une nourriture, à ceux qui veulent bien la recevoir; mais il faut la faire prendre comme à des malades à ceux qui en ont du dégoût.

August.  
Expos.  
Ep. ad  
Galat.

Mais quoi, les remèdes peuvent-ils servir de quelque chose, quand ils sont donnés à contre-temps? *Nullum medicamentum sanat, nisi opportunè adhibueris*, dit S. Augustin: néanmoins le même saint Docteur répond, que l'Apôtre nous a voulu marquer, qu'encore que nous paroissions parler hors de temps à ceux qui n'écoutent pas volontiers, nous devons croire que cela leur est utile: car plusieurs considérant ensuite ce qu'on leur a dit, se sont repris eux-mêmes avec plus de force & de severité qu'on ne l'auroit fait, & la vigueur de la reprimende penetrant peu-à-peu jusques dans le fond de leurs entrailles, ils se sont trouvés guéris. Les medecins des corps n'attendent pas le consentement de leurs malades, quoiqu'ils n'entreprennent leur guérison que pour une récompense terrestre; cependant, continue ce Pere, l'indifference que les Medecins spirituels ont pour le salut de leur prochain, fait qu'ils aiment mieux voir la mort du pecheur, que d'entendre de sa bouche une parole de colere. Ce n'est pas là la conduite d'un véritable Ministre de JESUS-CHRIST, qui, à quelque prix que ce soit, doit tâcher de guérir le pecheur. Qu'il prenne de travers ce que nous lui disons, ne nous en mettons aucunement en peine, tout ira bien, si vous l'aimez véritablement en JESUS-CHRIST, s'il est bien vrai que vous ne cherchez qu'à le convertir, il vous est permis de lui dire tout ce que vous jugerez à propos: *Dilige, & dic quod voles*. Si pourtant il vous arrivoit que la résistance de ce pecheur vous eût fait excéder au-delà des regles que la charité a prescrites à la correction fraternelle, vous de-

vez laver cette faute par vos larmes, & vous humilier devant Dieu, de ce qu'en voulant vous ingérer de guerir un pecheur, vous êtes tombé vous-même dans le peché.

Le même saint Docteur fait encore voir ailleurs, qu'il ne faut point defesperer d'un pecheur, quelque incorrigible qu'il paroisse. Quand il vous diroit, dit-il: Vous êtes un importun, laissez-moi en repos, je veux demeurer tel que je suis, je veux me perdre, je veux perir; vous êtes obligés de lui répondre: C'est pour cela, mon frere, que je ne le dois pas vouloir, puisque Dieu me menace, si je vous laisse faire, de me perdre moi-même.

*August.  
de Pastor.  
c. 7.*

*\*. 7. jusqu'au 16. J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste qu'à attendre la couronne de justice, &c.*

Saint Paul se réjouissoit dans l'assurance de jouir bien tôt du bonheur éternel, parcequ'il devoit remporter la couronne du martyre, Dieu le lui ayant revelé, non tout-à-fait, & d'une certitude indubitable; mais il lui en avoit fait concevoir une esperance très-ferme: *Non re plenissimâ*, dit saint Augustin, *sed spe firmissimâ*; car il n'étoit pas entierement assuré de son salut & de la gloire du ciel, puisqu'il dit qu'il craignoit qu'après avoir prêché, il ne fut reprouvé lui-même. Mais il faut favoir, que plus les justes souffrent pour la verité, plus ils attendent avec certitude les récompenses de la vie future; car l'esperance que l'on met en Dieu est d'autant plus solide & plus assurée, que l'on souffre davantage durant cette vie. Le prix de la joie éternelle ne se pouvant recueillir que de la semence des tribulations de ce monde; c'est ce que David enseigne, lorsqu'il dit: *Ceux qui sement avec larmes, recueilleront avec joie.* Et notre S. Apôtre: *Si nous mourons avec JESUS-CHRIST, nous vivrons aussi*

*Aug. l. 2.  
de ser. mer.  
c. 16.*

*1. Cor. 9.  
27.*

*Greg. l.  
10. Mor.  
c. 14.*

*Pf. 125.  
Rom. 6. 8.*

*Apocal.*  
7. 14.

*avec lui; si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Et un Ange annonçant à S. Jean la gloire des Saints, dit: Voilà ceux qui sont venus ici après avoir passé par de grandes souffrances, & qui ont lavé & blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau.*

*Gregor.*  
*Moral.*  
6. 22. 6. 3.

Puis donc que l'on sème les afflictions pour en recueillir ensuite le fruit de la joie, l'ame conçoit une confiance d'autant plus ferme, qu'elle souffre de plus grands maux pour l'amour de la vérité. Ainsi saint Paul, qui avoit combattu sans cesse contre les maux passagers de cette vie, attendoit avec une ferme assurance les biens permanens de la vie future.

Que s'il dit: *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi*; il faut remarquer qu'il ne le dit que dans le tems auquel il prévoyoit qu'il devoit bien-tôt mourir; car il avoit dit immédiatement, avant ces paroles: *Pour moi je suis comme une victime qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée, & le temps de mon départ s'approche.* Ainsi il ne rappelle dans son esprit le souvenir de sa vertu, que lorsqu'il prévoit qu'il ne lui restoit presque plus de temps pour la pouvoir pratiquer.

*Greg. 16.*

Et en effet, autant que nous devons durant cette vie éloigner de notre memoire la pensée de nos bonnes œuvres, de-peur qu'elle ne nous élève vainement le cœur; autant nous est il souvent utile à l'heure de notre mort d'en rappeler le souvenir dans notre esprit, afin de ranimer notre confiance, & nous fortifier contre la crainte immodérée & le desespoir.

*1. 16. jusqu'à la fin. La premiere fois que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné; je pris Dieu de ne le leur point imputer, &c.*

C'est une chose bien étrange que saint Paul n'ait

n'ait eu personne dans Rome qui ait pris sa défense, vû qu'il y avoit un si grand nombre de fideles de toute sorte de condition, & dont saint Paul a parlé si avantageusement. Cela fait voir qu'elle assurance on doit prendre en l'affection des hommes, & même de ceux qui font une profession particuliere de servir Dieu: c'est pourquoy on n'en doit pas juger par quelques demonstrations exterieures, lorsqu'on est dans la prosperité; car à moins que des personnes soient fortement établies en la crainte de Dieu, elles nous manqueront dans les rencontres importantes où il y aura à craindre quelque disgrâce: aussi ne faut-il point s'y assurer. La vertu des Chrétiens de ce temps-ci n'est point comparable à celle de ce premier siècle de l'Eglise, où on n'a pas laissé d'abandonner saint Paul dans son plus grand besoin: mais il n'y mettoit pas sa confiance, il la mettoit en Dieu seul, *qui l'assista & le fortifia* bien-tôt, pour montrer qu'il n'y a qu'à lui être fidele, toutes les puissances du monde ne pouvant nuire à ceux qui mettent toute leur confiance en lui; car, ou il les délivre du danger dont ils sont menacés, comme il fit de S. Paul, en ne permettant point que Neron le fist mourir la premiere fois, ou s'il permet que les hommes leur ôtent la vie, ou les affligent, c'est pour leur plus grand bien; la mort que saint Paul reçût la seconde fois qu'il fut présenté à Neron, lui fut plus avantageuse que la liberté, parcequ'elle lui acquit la gloire du martyre, qui est la plus grande faveur que Dieu puisse faire en cette vie.

## A V I S

SUR L'ÉPISTRE DE S. PAUL

## A T T I T E.

**C**omme saint Paul se dispoſoit à aller paſſer l'hyver à Nicopolis, ville de l'Épire ou de Thrace; il jugea à propos d'écrire à Tite ſon diſciple, pour l'inviter à l'y venir trouver auſſi-tôt qu'il lui auroit envoyé Artemas ou Tichique pour les ſubſtituer en ſa place, & avoir ſoin en ſon abſence de l'Egliſe de Crete, à préſent appellée Candie, dont il lui avoit abandonné le gouvernement; & l'avertir de lui envoyer inceſſamment Zenas & Apollon, & de ſe charger auſſi des frais de leur voyage.

Il écrivit donc à Tite ſur ce ſujet, & ſe ſervit de cette occaſion pour lui donner quelques avis ſur les beſoins des Eglises de cette Ile. Il lui ordonne d'établir des Evêques ou des Prêtres dans chaque ville, & lui marque les qualités de ceux qu'il doit choiſir, qui ſont les mêmes que celles qu'il avoit demandées à Timothée dans ſa première Epître. Il l'avertit de fuir les heretiques & ſur-tout de ſ'oppoſer avec force



force à de certains Juifs, qui sous le nom specieux du Christianisme introduisoient le Judaïsme, & séduisoient les fidelles par des fables & des questions vaines & inutiles, & n'avoient pour but qu'un gain honteux & fordide. Et pour lui apprendre en general quel étoit le caractere de ces Cretois, il lui cite un vers d'Epimenide ancien Poëte, qui avoit dit de sa propre nation, que les Cretois étoient des menteurs, des conteurs de fables, de mauvaises bêtes, & qui s'étudioient à vivre sans rien faire.

Ensuite il l'exhorte d'inspirer la modestie, la retenue, la pieté, & les autres vertus chrétiennes aux vieillards, & aux femmes âgées, aux jeunes-hommes & aux jeunes femmes, & d'inspirer à ces dernières l'attachement qu'elles doivent à leurs maris & à leurs enfans; aux serviteurs la fidelité à leurs maîtres: & lui prouve par l'exemple de JESUS-CHRIST, qui s'est livré à la mort pour tous les hommes, que tous, de quelque condition qu'ils soient, sont appelés au salut éternel; & qu'ainsi on ne doit négliger non plus de travailler au salut des esclaves & des serviteurs, qu'à celui des Maîtres.

Il lui recommande de prêcher fortement

l'obeïſſance qui eſt dûe aux Princes , aux Magiſtrats , & aux Puiffances temporelles , & d'avertir les fidelles d'être doux & bien-faiſans envers tout le monde , ſelon l'exemple de JESUS-CHRIST , qui eſt venu combler de ſes graces ceux même qui étoient ſes plus grands ennemis. Enfin , il aſſûre qu'il ne ſuffit pas pour être ſauvés de croire en Dieu & en JESUS-CHRIST ſi l'on ne fait de bonnes œuvres ; & il finit cette Lettre en ſouhaitant à ce diſciple la grace & la paix , & en le ſaluant de la part de ceux qui ſont avec lui.

On croit que cette Lettre a été écrite par l'Apôtre à peu près dans le même temps que la première à Timothée , c'eſt-à-dire , la 33. année après la mort de JESUS-CHRIST , la 66. de l'Ere vulgaire , & dans l'entre-temps de ſa première & ſeconde captivité de Rome , pendant lequel temps il fit un voyage en Grece , & demeura chez les Philippiens , & parcourut la Macedoine.



# EPISTRE DE S. PAUL A TITTE.

## CHAPITRE PREMIER.

1. **P**AULUS ser-  
vus Dei, A-  
postolus au-  
tem Jesu Christi, se-  
cundum fidem electo-  
rum Dei, & agnitio-  
nem veritatis, quae se-  
cundum pietatem est,  
2. in spem vitae a-  
eternae, quam promisit  
qui non mentitur,  
Deus, ante tempora  
secularia:

3. manifestavit au-

1. **P**AUL, serviteur de  
Dieu, & Apô-  
tre de JESUS-  
CHRIST, pour instruire  
les élus de Dieu \* dans la  
foi & dans la connoissan-  
ce de la vérité qui est se-  
lon la piété,

2. & qui donne l'espe-  
rance \* de la vie éternelle,  
que Dieu, qui ne peut men-  
tir, a promise & destinée  
avant tous les siècles:

3. ayant fait voir en son  
N 6 temps

v. 1. expl. des vérités qui regardent la piété & le vra<sup>is</sup>  
culte de Dieu.

v. 2. lestr. dans l'esperance.

temps l'accomplissement de sa parole \* dans la prédication de l'Évangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur :

4. A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune : Que Dieu le Pere & JESUS-CHRIST notre Sauveur, vous donnent la grace & la paix.

5. Je vous ai laissé en Crete, afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler, & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.

2. Tim. 3. 2.

6. Choissant celui qui sera irréprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fidèles, non accusés de débauches, ni desobeissans.

7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur & l'œconome de Dieu; qu'il ne soit ni Altier, ni colere, ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux;

*tem temporibus suis verbum suum in predicatione, que credita est mihi secundum preceptum Salvatoris nostri Dei:*

*4. Tito dilecto filio secundum communem fidem, gratia, & pax à Deo Patre, & Christo Jesu Salvatore nostro.*

*5. Hujus rei gratiâ reliqui te Crete, ut ea que desunt corrigas, & constituas per civitates Presbyteros, sicut & ego disposui tibi.*

*6. Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuria, aut non subditos.*

*7. Oportet enim Episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem, non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum:*

8. sed

8. *sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem:*

9. *amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem; ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos, qui contradicunt, arguere.*

10. *Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, & seductores, maxime qui de circumcisione sunt:*

11. *quos oportet redargui: qui universas domos subvertunt, docentes quae non oportet, turpis lucri gratia.*

12. *Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta: Cretenses semper mendaces, mala bestia, ventres pigri.*

8. mais qu'il aime à exercer l'hospitalité, qu'il soit affable \*; qu'il soit sobre, juste, saint, temperant:

9. qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'opposent.

10. Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les âmes.

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières, enseignant par un intérêt honteux ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Un d'entre ceux de cette Ile, dont ils se font un Prophete, a dit d'eux: Les Cretois sont toujours menteurs: ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire \*.

N 7

13. Ce

v. 8. *astr.* qu'il aime le bien, *ov*, les gens de bien, *l. e.* qu'il soit doux.

v. 12. C'est un vers d'Epimenide Poëte Grec.

13. Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi,

14. & qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques, & à des ordonnances de personnes\* qui tournent le dos à la vérité.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs : & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs, & infidèles ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées.

16. Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables & rebelles & inutiles à toute bonne œuvre\*.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

14. non intendentes Judaicis fabulis, & mandatis hominum, aversantium se à veritate.

15. Omnia munda mundis: coinquinatis autem, & infidelibus nihil est mundum: sed inquinatae sunt eorum & mens & conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant: cum sint abominati & increduli, & ad omne opus bonum reprobi.

v. 14. *astr.* se détournent de la vérité.

v. 16. *astr.* réprochés à l'égard de toute bonne œuvre

## SENS LITTÉRAL.

v. 1. **P**AUL, serviteur de Dieu, & Apôtre de JESUS-CHRIST, pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété.

Paul serviteur de Dieu. Tous les hommes, comme creatures de Dieu, sont les serviteurs;

Tous

tous les Chrétiens, qui font profession de lui rendre un culte véritable & sincère, font aussi ses ferviteurs: mais les Apôtres, que Dieu a établis comme ses ambassadeurs & ses ministres pour annoncer sa parole aux peuples, font ses serviteurs d'une manière plus particulière, & bien plus honorable. C'est dans cette Epître seule, que saint Paul se dit serviteur de Dieu; dans les autres, il s'appelle serviteur, ou Apôtre de JESUS-CHRIST.

*Et Apôtre de JESUS-CHRIST, pour instruire les élus de Dieu. Let. Selon la foi des élus de Dieu.* C'est pour eux que Dieu se choisit des ministres, & si tous ceux qui sont appelés ont part à la parole de l'Évangile, c'est néanmoins au salut des élus que Dieu rapporte tout ce qui se fait dans l'Église & dans le monde.

*Dans la foi, c'est-à-dire, dans la doctrine qui enseigne à croire en JESUS-CHRIST, & à tout ce qu'il a révélé à son Église. Voyez Rom. 1. 5.*

*Et dans la connoissance de la vérité, & des maximes qui regardent la Religion chrétienne, qui consistent à connoître un Dieu fait homme, pour racheter par sa mort le genre humain. Les Apôtres ne faisoient point profession d'enseigner autre chose que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST crucifié. Voyez 1. Cor. 2. 2.*

*Qui est selon la piété, c'est-à-dire, qui a pour fin le vrai culte de Dieu, & le règlement des mœurs. Voyez 1. Tim. 6. 3.*

*γ. 2. Et qui donne l'esperance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise & destinée avant tous les siècles.*

*Qui donne l'esperance de la vie éternelle; parce que la foi est le fondement des choses qu'on espere. Voyez Hebr. 11. 1. nulle autre connoissance de Dieu, que celle que nous avons par la foi, ne peut nous conduire à la vie éternelle.*

*Que Dieu, qui étant la souveraine vérité, ne*

peut mentir, ni tromper, ni être trompé; *a promise & destinée*, c'est-à-dire, a résolu dans son décret éternel, de la donner par son Fils JESUS-CHRIST, qui est venu afin que les brebis aient la vie. Voyez Jean. 20. 10.

*Avant tous les siècles*, c'est-à-dire, avant le commencement du monde.

¶ 3. *Ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'Evangile, qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur.*

*Ayant fait voir*, par les Apôtres & les Evangelistes, *en son temps*, au temps qu'il avoit marqué. Voyez 1. Tim. 2. 6.

L'accomplissement de *sa parole*, c'est-à-dire, de ce qu'il avoit destiné de faire, qui est de donner la vie éternelle à ses élus.

*Dans la prédication de l'Evangile.* C'est par là prédication de l'Evangile que Dieu a découvert aux hommes ce décret, & qu'il en a fait connoître l'accomplissement.

*Qui m'a été confié*, comme un dépôt, pour en faire part aux Gentils. L'Evangile est un dépôt sacré qui a été confié aux Apôtres & à leurs successeurs, qui en doivent être de fidèles dispensateurs. Voyez 1. Cor. 4. 12.

*Par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur.* Voyez 1. Tim. 1. 1.

¶ 4. *A Tite son fils bien-aimé en la foi qui nous est commune: Que Dieu le Pere & JESUS-CHRIST notre Sauveur, vous donnent la grace & la paix.*

*A Tite*, son disciple, qui de Gentil avoit été converti par l'Apôtre saint Paul, ou au-moins instruit par lui, & chargé du soin de l'Eglise de Corinthe, & depuis des Eglises de l'île de Crete.

*Son fils bien-aimé.* Grec. *Son vrai fils*, qui imitoit de près sa doctrine & sa vertu; & qui lui obéissoit



avec une affection filiale dans le ministère apostolique. Voyez 1. Tim. 1. 2.

*En la foi qui nous est commune à lui & à moi ; & non à tous les fidelles ; ce qui auroit été trop general. Autr. Par l'union d'une même foi.*

*Que Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST notre Sauveur, &c. Voyez 1. Tim. 1. 2.*

¶ 5. *Je vous ai laissé en Crete, afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler, & que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné.*

*Je vous ai laissé en Crete, Ile appelée aujourd'hui Candie, située entre l'Archipel & la Mediterranée. On ne fait quand saint Paul a passé par cette Ile, ni quand il y a laissé Tite.*

*Afin que vous y regliez tout ce qui reste à y regler. S. Paul y avoit jetté les fondemens de la foi & de la doctrine de l'Evangile ; mais comme en qualité d'Apôtre des nations il devoit annoncer l'Evangile à d'autres peuples, il laissa à de fidelles disciples le soin de regler ce qui restoit à faire.*

*Et que vous établissiez des Prêtres, c'est-à-dire, des Evêques, en leur donnant l'ordre & la juridiction pour gouverner les fidelles. Le nom de Prêtre, ou d'Ancien, se donnoit également aux Prêtres & aux Evêques. Voyez 1. Tim. 4. 14.*

*En chaque ville, c'est-à-dire, dans les lieux où il y auroit un assez grand nombre de fidelles pour former une Eglise.*

*Selon l'ordre que je vous en ai donné, c'est-à-dire, qui aient les qualités que je vous ai marquées de vive voix.*

¶ 6. *Choissant celui qui sera irreprochable, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfans seront fidelles, non accusés de débauches, ni desobeissans.*

*Choisissant celui qui sera irréprochable, c'est-à-dire, qu'on ne puisse accuser, ni reprendre d'aucun crime depuis qu'il a embrassé la foi.*

*Qui n'aura épousé qu'une femme. Voyez ce verket expliqué 1. Tim. 3. 2. 4.*

*Dont les enfans seront fidelles, c'est-à-dire, convertis à la foi de JESUS-CHRIST.*

*Non accusés de débauches, ni desobeissans; puisqu'il arrive souvent que l'infamie des enfans retombe sur leur pere.*

*¶. 7. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable; comme étant le dispensateur & l'oeconome de Dieu, qu'il ne soit ni altier, ni colere, ni sujet au vin, ni violent & prompt à frapper, ni porté à un gain honteux.*

*Car il faut que l'Evêque, comme ministre de JESUS-CHRIST, soit irréprochable, comme étant, &c. revêtu de son autorité, & associé à son sacerdoce; & ayant entre ses mains les tresors de ses graces pour les dispenser aux fidelles, comme un bon oeconome. Voyez 1. Cor. 4. 1.*

*Qu'il ne soit ni altier. Grec. Ni obstiné, ni entêté; c'est-à-dire, arrogant, audacieux, qui a la présomption de faire tout à sa tête, & ne suivre que son caprice.*

*Ni colere, ni sujet au vin, &c. Voyez 1. Tim. 3. 2. 3.*

*¶. 8. Mais qu'il aime à exercer l'hospitalité; qu'il soit affable, qu'il soit sobre, juste, saint, temperant.*

*Mais . . . qu'il soit affable, c'est-à-dire, civil & honnête; cette qualité convient à celui qui exerce l'hospitalité. Grec. Qu'il aime les gens-de-bien, tels que doivent être ceux que l'on reçoit à sa table & dans sa maison.*

*Qu'il soit sobre, &c. c'est-à-dire, qu'il reprime toutes ses passions, & sur-tout celle de la gourmandise & de la volupté.*

*¶. 9. Qu'il*

*v. 9. Qu'il soit fortement attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées; afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, & de convaincre ceux qui s'y opposent.*

*Qu'il soit fortement attaché*: la force du mot Grec marque un attachement tel qu'est celui par lequel on tient quelque chose avec acharnement & sans démordre.

*Aux vérités de la foi, c'est-à-dire, de la Religion, qui sont la vraie science du Pasteur. Il n'a nul besoin, dit saint Chrysostome, des sciences seculières, ni de l'éloquence humaine, mais d'une grande connoissance de l'Écriture, afin d'en pénétrer les sens cachés, & les mystères.*

*Telles qu'on les lui a enseignées, sans les altérer par des raisonnemens humains tirés de la Philosophie; ce qui a été la source de la plûpart des hérésies.*

*Afin qu'il soit capable d'exhorter. Voyez 1. Tim. 3. 2. selon la saine doctrine, exempte de toute corruption & d'erreurs, qui guerit les ames de leurs blessures, & leur donne le salut éternel. Voyez 1. Tim. 1. 10. 2. Tim. 1. 13. & 4. 3.*

*Et de convaincre ceux qui s'y opposent, c'est-à-dire, faire voir évidemment par des témoignages de l'Écriture, & par de bonnes raisons, la fausseté des raisonnemens des hérétiques & des libertins. L'Évêque sur-tout doit être capable de combattre les ennemis de l'Église.*

*v. 10. Car il y en a plusieurs, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, qui s'occupent à conter des fables, & qui séduisent les ames.*

*Car il y en a plusieurs parmi vous dans l'Île de Crète, & sur-tout d'entre les Juifs, qui ne veulent point se soumettre, c'est-à-dire, qui ne peuvent souffrir la discipline établie dans l'Église. L'Apôtre parle*

parle des Juifs qui étoient convertis à la foi, qui vouloient mêler la loi avec l'Evangile, & la Circoncision avec le Batême.

*Qui s'occupent à conter des fables, c'est-à-dire, qu'ils n'entretiennent leurs auditeurs dans leurs assemblées que de choses vaines & inutiles, qui tendent plutôt à se faire applaudir, qu'à édifier.*

*Et qui séduisent les ames, c'est-à-dire, les corrompent par des erreurs & des opinions qu'ils sèment parmi les fidelles.*

✧. 11. *Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entieres, enseignant par un intérêt honteux, ce qu'on ne doit point enseigner.*

*Il faut fermer la bouche à ces personnes, c'est-à-dire, les presser vivement par des preuves si solides, qu'ils n'aient rien à répondre. C'est ce que ne peut faire un Pasteur, s'il n'est versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24.*

*Qui renversent les familles entieres, en ruinant leur foi, qui est le fondement de la Religion chrétienne.*

*Enseignant des choses fausses & nuisibles au salut, par un intérêt honteux, &c. C'est sans doute faire un gain honteux, que de se procurer des avantages temporels par une fausse doctrine qui corrompt les ames.*

✧. 12. *Un d'entre ceux de cette île, dont ils se font un Prophete, a dit d'eux: Les Cretois sont toujours menteurs: ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger, & à ne rien faire.*

*Un d'entre ceux de cette île, nommé Epimenide, Cretois de nation, Poëte Grec, & Prophete des faux-dieux.*

*Dont ils se font un Prophete, c'est-à-dire, que les habitans de cette Ile tiennent pour prophete, & s'en font honneur, comme d'un homme extraordinaire qui a pris naissance dans leur pays.*

*A dit d'eux, c'est-à-dire, a écrit des Cretois dans un livre intitulé: Des Oracles, ou, Propheties des Gentils.*

*Les Cretois sont toujours menteurs; ce qui a donné lieu au proverbe: Il faut cretiser avec les Cretois, c'est-à-dire, user de fourberie avec les fourbes.*

*Ce sont de méchantes bêtes, c'est-à-dire, des hommes semblables à des bêtes farouches, qui ne cherchent que les occasions de nuire.*

*Qui n'aiment qu'à manger, &c. c'est-à-dire, qui passent le temps à la bonne-chere, & aux plaisirs de la vie.*

*†. 13. Ce témoignage qu'il rend d'eux, est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi.*

*Ce témoignage qu'il rend d'eux, est véritable. L'expérience & le bruit public font voir la vérité de ce témoignage dans la plupart des Cretois.*

*C'est pourquoi, puisqu'ils sont si grossiers & si insensibles, reprenez-les fortement. Let. durement, c'est-à-dire, avec vigueur.*

*Afin qu'ils conservent la pureté de la foi. Ce qui fait la santé de l'ame du Chrétien, c'est la foi; car la doctrine des heretiques, comme la gangrène, gâte peu-à-peu ce qui est sain: ainsi il faut retrancher ce qui est pourri; afin de conserver ce qui est encore sain & entier.*

*2. Tim. 2.  
17.*

*†. 14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques, & à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité.*

*Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables Judaïques, c'est-à-dire, à des imaginations ridicules, & des histoires inventées à plaisir, comme les opinions superstitieuses de ceux qui croient qu'il y a des viandes impures par elles-mêmes, & qui rendent impurs ceux qui en mangent.*

*Et*

*Et à des ordonnances de personnes qui tournent le dos à la vérité, c'est-à-dire, qui aneantissent la loi de Dieu, & substituent les vaines idées de leur imagination à la vérité de l'Évangile.*

✧. 15. *Or tout est pur pour ceux qui sont purs : & rien n'est pur pour ceux qui sont impurs & infidèles ; mais leur raison & leur conscience sont impures & souillées.*

*Or tout est pur pour ceux qui sont purs, c'est-à-dire, toutes les creatures sont bonnes par elles-mêmes, & sont pures pour ceux dont la conscience est purifiée par la foi ; ce n'est point la qualité des choses, mais la disposition de celui qui en use, qui les rend bonnes ou mauvaises. Si l'Église défend à ses enfans, en certain temps, l'usage de quelque viande, elle ne les regarde pas comme impures, mais comme indifferentes, pour en faire un bon ou un mauvais usage.*

*Et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs, &c. c'est-à-dire, qui ont l'esprit corrompu par l'erreur, & la conscience par les pechés, & qui abusent des creatures de Dieu, ou n'en usent pas, les croyant impures & souillées.*

✧. 16. *Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables & rebelles, & inutiles à toute bonne œuvre.*

*Ils font profession de connoître Dieu, comme createur du monde, & comme auteur de la loi donnée par le ministère de Moïse ; c'est-à-dire, ils font profession de l'honorer, préféablement à toutes les autres nations, & montrent dans leur extérieur une piété apparente.*

*Mais ils le renoncent par leurs œuvres, & commettent des actions toutes contraires à la profession dont ils se vantent.*

*Étant détestables & rebelles. Grec. Opiniâtres, & difficiles à persuader, c'est-à-dire, non seulement ils renoncent Dieu par une vie toute contraire à*

La sainte loi, & par le déreglement & l'impureté de leur conduite, mais aussi par l'obstination qu'ils ont à ne pas croire la parole de Dieu, qu'ils se flattent de connoître. *Antr.* Ne se peuvent persuader que la loi de Moïse, qui vient de Dieu, a été abolie par la mort de JESUS-CHRIST.

*Et inutiles à toute bonne œuvre, par leur obstination à ne point croire. Antr.* Reprouvés à l'égard de toute bonne œuvre, c'est-à-dire, rejetés de Dieu, comme des piéces fausses qui ne sont pas de mise, & tellement abandonnés, que leur conversion semble desespérée. C'est l'état où nous voyons aujourd'hui les Juifs.

## S E N S   S P I R I T U E L.

¶ 1. & 2. **P**AUL... pour instruire les élus de Dieu dans la foi & dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété, &c.

L'Apôtre dit ici deux choses; la première, qu'il a reçu la grace de l'apostolat pour travailler à la sanctification des élus; la seconde que ce soin & ce travail consiste à les instruire *dans la connoissance de la vérité qui est selon la piété.*

Dieu qui a choisi de toute éternité ceux qu'il avoit résolu de donner à son Fils pour coheritiers de son royaume, a pourvû à tous les moyens de les y faire arriver; c'est dans ce dessein que ce Fils unique étant venu lui-même pour les délivrer de l'état misérable où les avoit engagés la prévarication de notre premier pere, a envoyé ses Apôtres par tout le monde pour publier son Evangile, qui est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient, & a suscité dans toute la suite des siècles des hommes excellens, qui par leur exemple & leur doctrine ont fait naître dans les

cœurs

cœurs cette semence spirituelle & ce germe précieux de la grace, qui fait les enfans de Dieu. C'est pour eux que le monde a été créé, & qu'il subsiste encore; c'est en leur faveur que Dieu dispose de tous les événemens de la vie présente, & qu'il ménage pour leur salut toutes les mauvaises rencontres qui pourroient les empêcher d'arriver à la félicité qu'il leur prépare. Voyez ce qui a été dit sur ces paroles de la 2. à Timothée, ch. 2. v. 10. *C'est pourquoi j'endure tout pour l'amour des élus.*

Pour ce qui regarde le second point que l'Apôtre a établi pour instruire les élus dans *la connoissance de la vérité qui est selon la piété*, le Saint-Esprit n'a point enseigné aux Apôtres les sciences humaines, on en connoît la vanité & l'incertitude. Les Philosophes ont cherché de tout temps, cherchent encore, & chercheront toujours la vérité dans la plupart des choses, sans être assurés de l'avoir découverte incontestablement; & ils disputeront toujours sur les mêmes matières. Les sciences des arts peuvent procurer au monde quelque avantage temporel, mais toutes ensemble ne peuvent conduire à rien qui rende véritablement heureux; cet avantage est réservé à la connoissance de la vérité qui est selon la piété. Combien y a-t-il de sciences dans la vie qu'on peut savoir; sans qu'elles soient accompagnées de la piété? On peut être Philosophe, Médecin, Architecte, sans être vertueux, & on pourra dire que ces personnes connoissent la vérité: mais s'ils ne sont pas vertueux, cette connoissance n'est pas *selon la piété*: on ne peut donc appliquer cela qu'aux vérités qui regardent la foi & la religion; qu'aux vérités qui conduisent à Dieu; qu'aux vérités qui ont la foi pour fondement, & l'acquisition des biens éternels pour fin. Ce sont ces sortes de vérités que les Pasteurs, à l'exemple



l'exemple de l'Apôtre, doivent annoncer à leurs peuples; les autres ne leur conviennent point, ils doivent les entretenir non des choses de la terre, mais de celles du ciel, & des paroles de la vie éternelle. On peut voir 1. Cor. 2. & 3. ce qu'on a dit sur ce sujet.

ψ. 3. & 4. *Ayant... dans la prédication de l'Évangile qui m'a été confié par l'ordonnance de Dieu, &c.*

S'il est vrai que l'Évangile est le moyen dont Dieu s'est servi pour sauver les hommes, en réglant leur conduite, leurs sentimens & leurs pensées sur cette divine parole, il est nécessaire d'en instruire les peuples; & les Pasteurs des ames ont une étroite obligation de s'en acquitter par eux-mêmes. Saint Paul dit que l'Évangile lui a été confié comme un dépôt précieux *par l'ordonnance de Dieu*. Si donc, dit saint Chrysostome, c'est *par l'ordonnance de Dieu* que j'annonce l'Évangile, je ne suis plus maître de le faire ou de ne le faire pas, je me rends seulement à un commandement absolu. Or il n'est pas sur d'omettre les choses qui sont d'un commandement absolu; ou il faut nécessairement les faire, ou souffrir la peine inévitable à ceux qui ne les feront pas. Saint Paul marque ailleurs la même chose, lorsqu'en parlant de la prédication, il dit: *C'est une nécessité pour moi, & malheur à moi si je ne préche pas l'Évangile*: Ainsi, si celui qui a la conduite de l'Église, n'annonce au peuple qui lui est soumis, ce que la loi de Dieu l'oblige de faire, il n'est pas innocent devant Dieu. Lorsque JESUS-CHRIST ordonna à ses Apôtres d'aller *précher l'Évangile par tout le monde*, pouvoient-ils se dispenser d'obeir à cet ordre? N'est-il pas naturel & de justice qu'un Pasteur païsse ses brebis; qu'un Maître enseigne ses disciples; qu'un Capitaine conduise & anime ses soldats?

1. Cor. 9. 16.

Marc. 16.

15.

Quelle excuse peuvent donc apporter les Pasteurs pour s'exempter de ce devoir indispensable, s'ils sont en état de s'en acquitter? Sera-ce le travail, l'incommodité & la peine qui se trouve dans l'étude, dans l'exercice de la prédication & des catechismes? Non sans doute; qui est-ce qui n'est pas obligé de travailler? Et ceux qui se sont engagés par des protestations solennelles à servir les peuples, & à donner leur vie, s'il est nécessaire, pour les ames dont ils sont chargés, seront-ils moins obligés que les autres de remplir leurs fonctions? Sera-ce le soin qu'ils prendront des affaires temporelles? Non certes, puisque l'Apôtre ne leur permet pas de *s'embarasser dans les affaires séculières*. Ce ne seroit point non plus les divertissemens, les promenades, les visites inutiles, & toute autre sorte d'occupation non nécessaire qui puissent les empêcher d'instruire ceux dont le soin leur a été confié.

2. Tim. 2.  
4.

Les Pasteurs sont donc obligés de s'acquitter de ce devoir important, & s'ils y manquent, ils en seront punis avec d'autant plus de severité, que c'est Dieu notre Sauveur & le Sauveur du monde qui le leur a imposé: *Secundum imperium Salvatoris nostri*.

✧. 5. *Je vous ai laissé en Crete, afin . . . que vous établissiez des Prêtres en chaque ville, &c.*

Nous nous servons ici des reflexions que saint Jérôme fait sur cet endroit de l'Épître à Tite: Ces paroles de l'Apôtre, dit ce Pere, demandent toute l'attention des Evêques qui ont reçu le pouvoir d'établir des Prêtres en chaque ville, afin qu'ils comprennent bien à quoi l'ordre des Constitutions Ecclesiastiques les oblige: Il leur défend d'en ordonner que conformément aux regles que l'Apôtre leur prescrit ici en la personne de son disciple. Qu'ils sachent donc, continue ce Pere, que

que les paroles de l'Apôtre sont les paroles de JESUS-CHRIST même, qui a dit: *Celui qui vous méprise, me méprise; & celui qui vous écoute m'écoute.* D'où il s'ensuit évidemment, que les Evêques qui méprisent la loi que saint Paul établit ici, & qui élèvent par faveur au Sacerdoce & aux dignités Ecclesiastiques des personnes indignes, vont directement contre le commandement de JESUS-CHRIST: *Manifestum est eos contra Christum facere.* Luc. 10. 16.  
Hier. in  
hunc loc.

Il ne leur est donc pas permis d'élever au Sacerdoce & aux Charges Ecclesiastiques qui il leur plaît; leurs parens ne doivent pas être plus privilégiés que les autres: Qui a eu plus de droit, dit ce Pere, que Moïse cet ami de Dieu, à qui il avoit parlé face-à-face, de faire passer la dignité à ses enfans, ou à quelqu'un de sa parenté, l'a-t-il fait? Nullement. Josué, qui n'étoit ni de sa famille, ni de sa tribu, y est élevé par son choix & de son consentement, pour nous apprendre qu'on ne doit point déferer au sang, mais uniquement au mérite, les dignités qui établissent sur les peuples ceux qui les possèdent: *Ut sciremus Principatum in populos non sanguini deferendum esse, sed vite.*

Telle fut la conduite sage & desintéressée de Moïse, mais les choses ont bien changé, continue saint Jérôme, combien en voyons-nous qui croient pouvoir disposer à leur fantaisie & selon leur inclination, de la grace de l'Ordination & des emplois Ecclesiastiques, comme on dispose des choses ordinaires de ce monde? Ils se mettent peu en peine d'élever des colonnes dans l'Eglise qui puissent la soutenir, en choisissant ceux qu'ils savent être les plus capables de la servir; ils cherchent seulement à faire plaisir à ceux qu'ils aiment, ou à ceux à qui ils ont quelque obliga-

obligation, ou qui leur ont été recommandés par quelque Grand de la terre, ou enfin, pour faire ce qu'on auroit honte de dire, à ceux dont les présens font auprès d'eux tout le mérite: *Et, ut deteriora taceam, qui, ut Clerici fierent, muneribus impetraverunt.*

*Hier. in  
hunc loc.*

Si saint Jérôme a parlé de la sorte dans un temps où il y avoit un si grand nombre de saints Evêques, qui éclairoient l'Eglise par la pureté de leur doctrine, & qui l'édifioient par la sainteté de leur vie; que n'auroit-il pas dit, s'il eût vécu dans ces derniers siècles, où la faveur, la recommandation des Grands, les services & la parenté ont tant de part à la distribution des Benefices, où on élève jusqu'au Sacerdoce, ou aux premières dignités de l'Eglise des sujets dans lesquels on ne trouve presque aucune des qualités que l'Apôtre marque dans la suite de ce Chapitre.

Malheur à ceux qui ne font point d'attention sur une affaire si importante, & qui se rendant coupables des fautes que commettent ces Pasteurs indignes, font de grandes plaies à l'Eglise, & un grand préjudice à leur salut, & à celui des peuples. Car s'il est expedient à une personne qui n'auroit scandalisé qu'une seule ame, d'avoir une de ces meules que les ânes tournent, attachée au cou, & d'être jetté au fond de la mer, que méritera un homme qui scandalise les villes entières, un si grand nombre d'ames, tout un peuple, hommes, femmes, enfans; en un mot, toutes les ames soumises à l'autorité de ce Pasteur? Quelque exageration que l'on puisse faire, on ne dira rien encore en comparaison de ce que doivent attendre ceux qui élèvent des Pasteurs semblables dans des dignités qu'ils ne mériteront jamais.

*Chryf. in  
hunc loc.*

†. 6. jusqu'au 15. *Choissant celui qui sera irréprocha-*

*prochable, &c.* Voyez toutes les qualités de l'Evêque expliquées sur le chap. 3. de la première à Timothée.

¶ 15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs, &c. Voyez sur ce sujet Rom. 14. 20. & 1. Tim. 4. 4.

¶ 16. Ils font profession de connoître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, &c.

C'est là proprement le caractère des hypocrites, qui faisant paroître au-dehors un bel extérieur de vertu, ils ne font le bien qu'en vûe de plaire aux hommes & d'en être estimés; ainsi ils renoncent Dieu par leurs œuvres, puisqu'ils ne les font point pour l'amour de lui. Ce malheureux vice est très commun; sur quelque état de vie que vous jettiez les yeux, dit saint Augustin, préparez-vous à y trouver des hypocrites. Voyez *August. in Ps. 36.*  
2. Tim. 3. 5.

Mais il y a une autre espèce d'hypocrisie, par laquelle on renonce à Dieu, qui est encore plus commune & de plus grande étendue. Il y a des gens, dit saint Jérôme, qui croient qu'on ne renonce à Dieu que dans la persécution, lorsqu'étant arrêté comme Chrétien par les payens, on nie qu'on le soit; mais voyez, ajoute-t-il, l'Apôtre saint Paul, qui nous assure qu'on le renonce par toutes les mauvaises actions que l'on fait. JESUS-CHRIST, dit ce Pere, est la sagesse, la justice, la vérité, la sainteté, la force. Il est évident qu'on renonce à la sagesse par la folie; à la justice par l'iniquité; à la vérité par le mensonge; à la sainteté par des actions sales, à la force par la timidité. On renonce donc à JESUS-CHRIST lorsqu'on tombe dans quelque'un de ces vices. Nous faisons au-contraindre profession de le confesser & de le reconnoître toutes les fois que nous faisons quelque bien. *Quotiescunque vincimur vitiis atque peccatis, toties Deum negamus.*

Et à contrario quoties benè quid agimus, Deum confitemur.

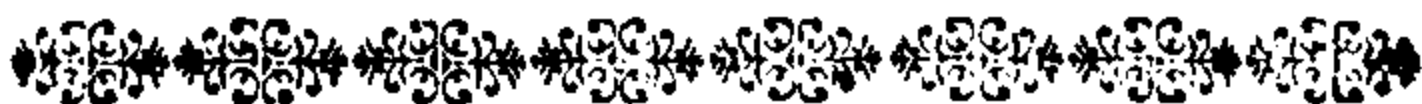
Matth. 10.  
32. Luc. 9.  
• 16. ch. 12. 8.

Il est vrai que JESUS-CHRIST dit dans son Evangile, qu'il renoncera devant son Pere, qui est dans le ciel, celui qui l'aura renoncé devant les hommes; Mais il ne faut pas conclure de là qu'au jour du jugement il ne renoncera que ceux qui n'ont pas voulu souffrir pour lui le martyre dans la persecution, ou qui l'ont renoncé pour sauver leur vie; car continue ce Saint, il est certain qu'on le renonce, ou qu'on le confesse par toute action, par toute parole, & même par toute pensée; ainsi on doit s'attendre que si nous l'avons renoncé de la sorte il nous renoncera pareillement; comme aussi qu'il nous reconnoitra pour être du nombre des siens, si nous avons fait profession de le connoître & de le confesser par nos actions: *Per omnia opera, sermones, cogitationes, Christus vel negatus negat, vel confessus confitetur.*

Hieron.  
ibid.

Ce n'est donc pas seulement par la crainte de la persecution, mais aussi par l'attachement aux creatures qu'on renonce à Dieu; il n'y a point de Chrétien qui veuille que JESUS-CHRIST le renonce au jour du jugement; tous desirent de tout leur cœur qu'il veuille bien les reconnoître & les mettre au nombre des siens. Travaillons donc de toutes nos forces à regler nos actions, peser nos paroles, & purifier nos pensées: car il faut vivre conformément à la sainte loi que JESUS-CHRIST nous a donnée; qui ne le fait pas le renonce, & en fera renoncé: *Si nos renonçons JESUS-CHRIST, JESUS-CHRIST nous renoncera*, dit notre saint Apôtre, *Si negaverimus, Et ille negabit nos.*

2. Tim. 2.  
12.



## CHAPITRE II.

1. **T**U autem lo-  
quere qua de-  
cent sanam doctrinam:

2. Senes ut sobrii  
sint, pudici, pruden-  
tes, sani in fide, in di-  
lectione, in patientia.

3. Anus similiter in  
habitu sancto, non  
criminatrices, non  
multo vino servientes,  
benè docentes:

4. ut prudentiam  
docent adolescentu-  
las, ut viros suos a-  
ment, filios suos dili-  
gant:

5. Prudentes, castas,  
sobrias, domûs curam  
habentes, benignas,  
subditas viris suis, ut  
non blasphemetur ver-  
bum Dei.

1. **M**Ais pour vous, in-  
struisez votre peu-  
ple d'une manière qui soit  
digne de la saine doctrine:

2. Enseignez aux vieil-  
lards à être sobres\*, hon-  
nêtes, modérés, & à se  
conserver purs\* dans la  
foi, dans la charité & dans  
la patience.

3. Apprenez de même  
aux femmes avancées en  
âge\* à faire voir dans tout  
leur extérieur une sainte  
modestie; à n'être ni médi-  
santes, ni sujettes au vin;  
mais à donner de bonnes  
instructions,

4. en inspirant la sagesse  
aux jeunes femmes, & en  
leur apprenant à aimer  
leurs maris & leurs enfans:

5. à être bien réglées,  
chastes, sobres, attachées à  
leur ménage, bonnes, sou-  
mises à leurs maris; afin  
que la parole de Dieu ne  
soit point exposée au blas-  
phème & à la médifance.

O 4

6. Ex-

v. 2. Le Grec signifie aussi vigilans.  
Ibid. letter. sains.

v. 3. c'est la force du Grec.

6. Exhortez aussi les jeunes-hommes à être modestes & bien réglés.

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes-œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.

8. Que vos paroles soient saines & irréprehenables, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous\*.

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leurs complaire en tout, à ne les point contredire,

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à témoigner en tout une entière fidélité; afin que leur conduite fasse révéler à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.

11. † Car la grace\* de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes;

12. & elle nous a appris, que renonçant à l'impie-

6. *Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.*

7. *In omnibus te ipsum praebe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.*

8. *Verbum sanum, irreprehensibile, ut is, qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.*

9. *Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,*

10. *non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes: ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.*

11. *Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,*

12. *erudiens nos, ut abnegantes impietatem*

*Ephes. 6. 5.  
Colos. 3. 21.  
1. Petr. 2.  
18.*

*Infr. 3. 4.  
† :. Messe  
de Noel.  
Circonci-  
son.*

v. 8. *Grec.* vous.

v. 11. *Grec.* la grace salutaire à tous les hommes a paru dans le monde.



*tem, & secularia desideria, sobriè, & justè, & piè vivamus in hoc saculo,*

*13. expectantes beatam spem, & adventum gloria magni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi,*

*14. qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, & mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.*

*15. Hac loquere, & exhortare, & argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.*

& aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siecle présent avec tempe-  
rance, avec justice, & avec pieté :

13. Etant toujourns dans l'attente de la beatitude que nous esperons \*, & de l'avenement glorieux du grand Dieu \* & notre Sauveur JESUS-CHRIST;

14. qui s'est livré lui-même pour nous afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour se faire un peuple particulierement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.

15. Prêchez ces verités ¶; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. Faites en sorte que personne ne vous méprise.

v. 13. *letr.* l'esperance bien-heureuse.

*Ibid.* Le texte Grec fait voir que le mot de *grand Dieu* se rapporte à JESUS-CHRIST, comme les Peres l'ont remarqué.

## SENS LITTE R A L.

¶. 1. **M**ais pour vous, instruisez votre peuple d'une maniere qui soit digne de la saine doctrine.

Mais pour vous, au lieu de ces fables que ces seducteurs débitent, instruisez, &c. c'est-à-dire,

n'enseignent rien qui ne convienne à la pureté de la doctrine, tant en ce qui regarde la foi, que les mœurs.

*¶ 2. Enseignez aux vieillards à être sobres, honnêtes, modérés, & à se conserver purs dans la foi, dans la charité, & dans la patience.*

*Enseignez aux vieillards à être sobres, & à ne pas prendre plus de vin que ne demande la conservation de leur santé, afin de donner bon exemple à la jeunesse, & d'être toujours en état d'agir & de donner conseil. Le mot Grec signifie aussi vigilans, parce que les vieillards sont lents & paresseux.*

*Honnêtes, modérés. Let. chastes, dans leurs actions & leurs paroles; car il n'y a rien de plus honteux dans les vieillards, que ces signes publics de leur incontinence, & du dérèglement de leur cœur.*

*Et à se conserver purs dans la foi, ne mêlant aucune erreur ni aucune fable à la foi de JESUS-CHRIST.*

*Dans la charité, aimant le prochain d'un amour pur & sincère.*

*Et dans la patience, en souffrant les peines & les adversités de cette vie, dans la seule espérance d'obtenir de Dieu les biens qu'il nous promet en l'autre. D'ailleurs, la patience est nécessaire aux vieillards, pour supporter les incommodités de cette vie.*

*¶ 3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur une sainte modestie; à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin; mais à donner de bonnes instructions.*

*Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur, c'est-à-dire, dans leur habillement, dans leur geste, leur démarche, &c. une sainte modestie, qui convienne à la piété chrétienne, dans laquelle elles doivent exceller.*

*A n'être ni médifantes. Voyez 1. Tim. 3. 11. & 5. 13.*

*Ni sujettes au vin: comme l'âge leur fait sentir un froid interieur, elles sont un peu plus sujettes à boire. L'Apôtre n'empêche pas qu'elles n'en usent, mais sobrement & pour la seule nécessité.*

*Mais à donner de bonnes instructions, pour vivre d'une maniere chrétienne & bien réglée. Il n'est pas permis aux femmes d'enseigner publiquement; mais il est à propos que les meres-de-familles donnent aux jeunes garçons & aux filles de bonnes instructions, & ne les entretiennent point de contes ridicules.*

*¶ 4. En inspirant la sagesse aux jeunes femmes; & en leur apprenant à aimer leurs maris & leurs enfans.*

*En inspirant la sagesse aux jeunes femmes, mariées ou non mariées, parentes ou autres.*

*Et en leur apprenant à aimer leurs maris, d'un amour chaste & conjugal: sans en aimer aucun autre de la sorte, & sans souffrir d'en être aimées. La source de la paix d'une maison, & le fondement de tous les biens, c'est l'amour conjugal; par-tout où il est, il se trouve en même temps comme une odeur agreable qui chasse la tristesse, & qui fait que les chagrins en sont bannis pour jamais.*

*Et leurs enfans, d'un amour raisonnable & réglé, pour leur procurer une éducation chrétienne: aimer, c'est vouloir du bien; ainsi les peres n'aiment vraiment leurs enfans, que quand ils leur procurent les vrais biens, qui sont l'instruction & les vertus; car les aimer autrement, c'est les hair, & en être les meurtriers, disent les Peres.*

*¶ 5. A être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris,*

*ris; afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médifance.*

*A être bien réglées.* Grec. *Sages, modestes*, dans leur conduite & dans tout leur extérieur. Voyez 1. Tim. 2. 15. & 3. 2.

*Chastes*, d'une chasteté conjugale, & gardant toujours beaucoup de pudeur & de retenue dans la compagnie de leurs maris.

*Sobres*; ce mot n'est point dans le texte Grec, & paroît avoir été inferé dans notre Vulgate Latine d'une autre version, où on avoit traduit *sobrias*, au-lieu de *prudentes*; le mot Grec ayant les deux significations.

*Attachées à leur ménage*, c'est-à-dire, prenant soin de tout ce qui regarde le domestique & l'intérieur de la maison, pendant que les hommes sont occupés aux affaires du dehors. Une femme qui veille de cette manière sur sa maison ne s'appliquera point aux délices, & ne s'abandonnera point aux jeux, ni aux divertissemens.

*Bonnes*, douces & paisibles à l'égard des domestiques, sans leur commander d'une manière fiere & imperieuse.

*Soumises à leurs maris.* Voyez Ephes. 5. 22. Coloss. 3. 18.

*Afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème & à la médifance*, de peur que les infidelles ne prennent de là occasion de décrier la Religion chrétienne, comme si elle favorisoit le déreglement & l'ambition des femmes.

¶ 6. *Exhortez aussi les jeunes hommes à être modestes & bien réglés.*

*Exhortez aussi vous-même, les jeunes hommes.* L'Apôtre donne le soin aux femmes âgées d'instruire les jeunes femmes; mais pour les hommes, il veut que ce soit Tite lui-même qui les instruisse.

*A être modestes & bien réglés. Let. sobres. Le mot Grec signifie l'un & l'autre, c'est à-dire, retenus dans l'usage des plaisirs des sens, à quoi la jeunesse est portée naturellement.*

†. 7. *Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité des mœurs, dans la gravité de la conduite.*

*Rendez-vous vous-même un modèle, &c. c'est-à-dire: Ne vous contentez pas d'instruire les autres, mais vivez de telle manière, que vous soyez un modèle qui renferme tout ce qui est saint, & prêt à fournir à tous ceux qui le contempleront toute sorte de bons exemples. Voyez 1. Tim. 4. 12.*

*Dans la pureté de la doctrine, c'est-à-dire, exempte de legereté & de recits fabuleux.*

*Dans l'intégrité des mœurs, &c. c'est-à-dire, par une vie sans reproche, & par une conduite égale & qui ne se dément point.*

†. 8. *Que vos paroles soient saines & irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous.*

*Que vos paroles, &c. c'est-à-dire, que vos discours soient conformes à la pureté de la foi; qu'il n'y ait rien de mauvais qu'on puisse blâmer; & rien de bas qu'on puisse mépriser.*

*Afin que nos adversaires, soit Juifs, soit Gentils, qui ont toujours les yeux ouverts pour trouver quelque chose à reprendre en nous, rougissent, &c. ayent eux mêmes de la confusion de leur procédé, étant convaincus de notre innocence.*

†. 9. *Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire.*

*Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, soit qu'ils soient fidèles, ou infidèles,*

la liberté chrétienne n'ôte point le joug de la servitude, mais elle le soulage. Voyez Ephes. 6. 5. Coloff. 3. 22. 1. Pier. 2. 18.

*A leur complaire en tout ce qui est juste, & qui n'est point contraire à la volonté de Dieu: dans toutes les choses bonnes & indifferentes, un serviteur doit par respect conformer sa volonté à celle de son maître, pour lui marquer une obéissance parfaite.*

*A ne les point contredire.* C'est un défaut ordinaire aux serviteurs de faire des réponses désagréables à leurs maîtres, & de murmurer en secret lorsqu'on leur commande quelque chose qui ne leur plaît pas.

¶ 10. *A ne détourner rien de leur bien; mais à témoigner en tout une entière fidélité; afin que leur conduite fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur.*

*A ne détourner rien de leur bien, c'est-à-dire, à ne prendre ou retenir rien en cachette, soit par infidélité, ou sous prétexte de n'être pas bien payé, ou de n'avoir pas assez de gages, ce qui est encore assez commun.*

*Mais à témoigner en tout une entière fidélité dans l'administration du bien de leurs maîtres, ayant un attachement entier à leurs intérêts, sans jamais rien dire ni faire qui tourne à leur désavantage ou à leur deshonneur.*

*Afin que leur conduite, leur obéissance, leur fidélité & l'intégrité de leurs mœurs après leur conversion, fasse reverer à tout le monde la doctrine de Dieu notre Sauveur, c'est à-dire, la Religion Chrétienne, que JESUS-CHRIST a enseignée par lui-même & par les Apôtres. Le nom de Sauveur se peut entendre de Dieu le Pere. Voyez 1. Tim. 2. 3. 4. 10. & ailleurs.*

¶ 11. *Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes.*

*Car.* L'Apôtre rend raison pourquoi il veut qu'on instruisse les serviteurs aussi-bien que les autres.

*La grace.* JESUS-CHRIST est lui-même la grace effencielle & divine, la source de toutes les autres graces, & qui rend tout agreable à Dieu.

*De Dieu notre Sauveur,* c'est-à-dire, du Verbe de Dieu, qui s'est fait chair pour nous sauver, en nous délivrant de nos pechés. Cette grace n'est pas celle du createur donnée à Adam, & qu'il a perdue en se perdant lui-même; mais c'est la grace du Redempteur qui a reparé & gueri les plaies que le peché avoit faites dans l'homme.

*A paru,* a été manifestée, & a commencé à se faire voir dans JESUS-CHRIST par son Incarnation; à tous les hommes, de quelque condition qu'ils fussent; aux esclaves aussi-bien qu'aux personnes libres; car la loi de Moïse n'étoit que pour un temps, mais la grace de la nouvelle loi a été publiée par tout le monde, pour toutes les nations, & pour tous les siècles.

†. 12. *Et elle nous a appris, que renonçant à l'impiété & aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec temperance, avec justice, & avec pieté.*

*Et elle nous a appris, que JESUS-CHRIST notre Sauveur est seul capable d'éclairer les esprits, & de toucher les cœurs.*

*Que renonçant à l'impiété, c'est-à-dire, aux pechés qui se commettent contre Dieu, comme l'incrédulité, l'idolatrie, & toute sorte de-culte superstitieux.*

*Et aux passions mondaines, c'est-à-dire, aux desirs déreglés que la plûpart du monde suit dans l'usage des creatures.*

*Nous devons vivre dans le siècle présent, c'est-à-dire, nous conduire dans l'exercice de la vie pré-*

présente, avec tempérance, à l'égard de nous-mêmes, en usant modérément de toutes les choses du monde.

*Avec justice*, envers le prochain, en s'acquittant envers lui de tous les devoirs qu'on doit lui rendre, & ne lui faisant aucun tort.

*Et avec piété* envers Dieu, laquelle oblige de l'adorer en esprit & en vérité.

¶ 13. *Etant toujours dans l'attente de la beatitude que nous espérons, & de l'avènement glorieux du grand Dieu & notre Sauveur JESUS-CHRIST.*

*Etant toujours dans l'attente*, c'est-à-dire, dans un desir ardent. Voyez Rom. 8. 19.

*De la beatitude que nous espérons*. Lettr. De l'espérance bienheureuse, c'est-à-dire, de la vie éternelle, qui renferme tout ce qui peut rendre un homme heureux.

*Et de l'avènement glorieux*, par lequel JESUS-CHRIST paroîtra brillant de gloire, accompagné de ses Anges pour juger les hommes. Ce second avènement de JESUS-CHRIST est différent du premier, par lequel il est venu dans un état d'abaissement & d'humiliation.

*Du grand Dieu, &c.* Le texte Grec fait voir que ce mot *grand Dieu*, se rapporte à JESUS-CHRIST, qui est égal à son Pere par la grandeur & la majesté de sa divinité, qui nous a sauvés & nous a tirés de la puissance du diable, de la mort & du péché, ce qu'il n'auroit pû faire s'il n'avoit été Dieu.

¶ 14. *Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres.*

*Qui s'est livré lui-même* aux souffrances & à la mort sur une croix.

*Pour nous*, c'est-à-dire, pour tous les hommes; car



car le prix de son sang est plus que suffisant pour les racheter tous, quoiqu'ils n'en reçoivent pas tous l'application.

*Afin de nous racheter de l'esclavage du démon à qui nous avons été vendus par le peché. De toute iniquité, originelle & actuelle, passée, présente & à venir.*

*Et de nous purifier, par l'infusion de sa grace dans nos ames, qu'il nous a meritée sur la croix par l'effusion de son sang, dont il nous a fait un bain pour nous laver. Voyez Apoc. 1. 5. 7. 14.*

*Pour se faire un peuple, &c. qui lui fût cher comme quelque chose de rare & précieux: Ainsi le peuple Chrétien, qui est figuré par la nation Juive, que Dieu avoit particulièrement attachée à son service, est un peuple qui lui est particulièrement consacré, comme lui appartenant en propre: tel est le peuple élu de Dieu avant tous les siècles.*

*Et fervent dans les bonnes œuvres, se portant avec grande joie & avec grand zèle à l'exercice des bonnes œuvres par le secours d'une grace qui relève notre courage, & surmonte par l'application au bien l'inclination de la convoitise qui nous porte au mal.*

*†. 15. Prêchez ces vérités; exhortez & reprenez avec une pleine autorité. Faites en sorte que personne ne vous méprise.*

*Prêchez ces vérités, c'est-à-dire, enseignez à ce peuple ce qui est renfermé dans ce Chapitre; excitez-le par de douces remontrances à pratiquer ces avis.*

*Exhortez & reprenez avec une pleine autorité ceux qui ne se gagnent point par la douceur, usez de paroles rudes & severes, comme parlant au nom & de la part de Dieu, comme son Ambassadeur & son Ministre, pour reduire sous son obéissance les plus opiniâtres.*

Faites

Faites en sorte que personne ne vous méprise, c'est-à-dire, conduisez-vous de telle sorte que vous ne donniez sujet à personne de vous mépriser, afin de ne point perdre le fruit de votre travail. Voyez 1. Tim. 4. 12.

## S E N S   S P I R I T U E L :

¶. 2. jusqu'au 7. **E**nseignez aux vieillards à être sobres, &c.

Saint Paul donne ici les avis qui sont nécessaires à chaque âge, & à chaque sexe, & marque les vertus qui leur sont propres & les défauts qu'il faut éviter. En quoi il faut avouer, avec un grand Saint, que sa sagesse & sa vigilance sont admirables; & donne en cela aux Pasteurs & aux Prédicateurs un bel exemple à imiter; ils n'ont qu'à profiter des instructions qu'il leur donne, & à les appliquer à chacun suivant les regles qu'il prescrit.

Ce n'est pas assez pour les Pasteurs des ames de parler en general contre les vices & les desordres de ceux dont ils sont chargés, & de les exhorter en general à la pratique de la vertu; comme il ne suffit pas à un medecin qui veut guerir des malades, de les instruire en general des remedes qui peuvent guerir les maux; il faut qu'il prescrive à chacun en particulier les remedes propres de telle & telle composition, qui ayent la vertu de leur rendre la santé. Il en est de même des Medecins des ames, il faut qu'ils descendent dans le particulier & dans le détail pour faire pratiquer le bien, & éviter le mal, & qu'à l'exemple de saint Paul ils entrent dans le détail des desordres & des vertus, qu'ils connoissent en particulier

*Chryf. in  
hunc loc.*

ticulier qui sont ceux qui sont coupables de ces desordres, & qu'ils examinent, selon les regles de la prudence chrétienne, les moyens dont ils doivent se servir pour les en tirer: Ils doivent examiner ce qui convient non seulement à chaque âge de l'un & l'autre sexe, mais encore à chaque état & à chaque profession, qui sont ceux qui marquent à leurs obligations, & qui sont ceux qui sont fidelles à les remplir, afin de corriger les uns & d'encourager les autres. C'est pourquoi un Pasteur qui veut avertir quelqu'un, doit le connoître autant que faire se pourra, & tâcher de découvrir la disposition de son esprit, les passions auxquelles il est sujet, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il desire, ce qu'il fuit, les choses qui lui donnent de la joie, ou qui l'attristent, ce qu'il espere, ou ce qu'il craint. „ Car „ comme saint Gregoire le Grand l'a appris de „ saint Gregoire de Nazianze, il ne faut pas se „ servir de la même methode ni des mêmes pré- „ ceptes pour instruire indifferemment tous les „ fidelles; parcequ'ils n'ont pas tous les mêmes „ dispositions, & que leurs mœurs sont différen- „ tes: de sorte que les mêmes regles qui seroient „ utiles aux uns, deviendroient préjudiciables „ aux autres. Ce grand Pape a donné dans son Pastoral d'excellentes regles sur cette matiere.

*ŷ. 7. jusqu'au 11. Rendez-vous vous-mêmes un modèle de bonnes œuvres, en toutes choses, &c.*

Saint Paul renferme en ce peu de paroles tout ce qu'on peut dire, & tout ce qu'on peut penser d'un bon Pasteur. Il faut qu'il soit un modèle de bonnes œuvres en toutes choses; parceque c'est sur lui que tout son peuple se doit former à la vertu & à la piété.

„ Il n'y a rien, dit le saint Concile de Trente, *Sess. 22.*  
 „ qui porte davantage à la piété, & qui instruisse  
 „ davantage les autres à rendre à Dieu le culte  
 „ qui

„ qui lui est dû, que la vie & l'exemple de ceux  
 „ qui se sont consacrés au ministère des autels.  
 „ Car comme ils sont élevés par leur glorieux  
 „ état au-dessus des choses du siècle, tous les  
 „ autres jettent les yeux sur eux comme sur au-  
 „ tant de miroirs pour en tirer des exemples  
 „ qu'ils puissent imiter. C'est pourquoi il est de  
 „ la bienséance des Clercs, qui ont pris le Sei-  
 „ gneur pour leur partage, de régler leur vie &  
 „ leurs mœurs; afin qu'on ne voye rien dans leurs  
 „ habits, dans leur geste, dans leurs démarches  
 „ & leurs discours, & dans toutes leurs autres  
 „ actions qui ne marque de la gravité & la Reli-  
 „ gion qu'ils professent. Il faut qu'ils évitent aussi  
 „ les pechés légers qui pourroient être très-grands  
 „ en eux, afin que toutes leurs actions leur at-  
 „ tirent le respect & la veneration des peuples.

L'Apôtre réduit à trois chefs tous les devoirs des Pasteurs; à la pureté de la doctrine; à l'intégrité de la vie, & à la gravité de la conduite. La doctrine d'un Pasteur doit être pure, non seulement par rapport à la foi, mais aussi par rapport à la morale: les erreurs contre la foi font les hérétiques, & une morale corrompue fait les mauvais Chrétiens; mais quelque pure que soit sa doctrine, quelque facilité qu'il ait de s'énoncer, & de prêcher avec éloquence, il profite bien peu, s'il ne prêche plus d'exemple que de parole: *Nisi plus docuerit exemplo quàm verbo*, dit saint Jérôme.

*Ambr.  
 Offic. l. 2.  
 c. 18.*

Quant à la gravité, saint Ambroise déclare qu'un Ecclesiastique doit faire paroître cette vertu dans ses gestes, dans son marcher, dans tous les mouvemens de son corps, mais sur-tout dans ses paroles. Ce grand Saint a cru cette vertu si nécessaire à un Pasteur, qu'il refusa de recevoir dans l'Etat Ecclesiastique un de ses amis, pour cela seulement qu'il pechoit dans ses

manieres contre la gravité & la bienséance convenable à cet état. En effet, si cette vertu manque aux Pasteurs, ils deviendront bien-tôt méprisables à leurs peuples, & ne tireront aucun fruit de leurs talens & de leur capacité, quelle qu'elle soit. Voyez 1. Pierre 5. 3. expliqué.

*v. 11. jusqu'à la fin. Car la grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris, &c.*

Ce que saint Paul nous prescrit ici est l'abbregé de toute la doctrine chrétienne, & de la morale de l'Évangile, & renferme tous les devoirs dont nous devons nous acquitter envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Le Fils de Dieu, ce Sauveur si long-temps désiré & si long-temps attendu, est venu dans le monde pour instruire tous les hommes sans exception, grands & petits, riches & pauvres, & pour leur apprendre ce qu'il faut éviter, & ce qu'il faut faire pour être sauvé.

La premiere chose que le Sauveur demande que nous évitions & que nous détestions, selon l'expression de saint Jean Chrysostome, c'est l'impiété; l'impiété n'est pas seulement le culte idolâtre qu'on rend à de fausses divinités, c'est aussi plus communément l'attachement aux creatures qui nous en rend idolâtres, & nous faisant oublier notre Createur, nous fait chercher en nous mêmes les regles de notre conduite, & notre propre bonheur.

La seconde chose, ce sont les desirs du siècle, c'est-à-dire, les passions mondaines & les desirs déreglés des choses du monde; Dieu ne condamne point l'usage moderé des creatures dont il est permis d'user; cet usage est nécessaire pour l'entretien de la vie, mais il en condamne l'excès & le déreglement. Ainsi JESUS-CHRIST ne

nous enseigne pas seulement à renoncer à l'orgueil, à l'avarice, à l'impureté, & aux vices honteux & grossiers, mais encore à tout attachement pour les choses du siècle, comme sont le luxe des habits, les ajustemens superflus, la délicatesse des viandes, & la bonne-chère; en un mot, tout ce qui ne sert qu'à la vanité & à la curiosité.

Voici maintenant ce que chaque Chrétien doit pratiquer pour être sauvé après avoir renoncé aux vices qu'il doit éviter: L'Apôtre comprend tout ce que nous devons faire en quatre mots, 1. De vivre avec tempérance; 2. Avec justice; 3. Avec piété; 4. Dans l'attente de l'avènement glorieux de JESUS-CHRIST.

La tempérance consiste à moderer deux excès; celui des plaisirs, & celui de la curiosité; celui des plaisirs, en se renfermant dans les bornes de la nécessité, pour satisfaire aux besoins de la vie; celui de la curiosité, en la mortifiant en toutes choses. Comme les creatures sont, selon l'expression de l'Écriture, *des pièges où les insensés se laissent attraper*, il faut être continuellement sur ses gardes, pour en user avec grande moderation, & reprimer sans cesse les mouvemens impetueux de la concupiscence des objets sensibles.

La justice, qui est le fondement des autres vertus, rend à chacun ce qui lui appartient; mais pour être vraie, elle doit être sincère, & partir du fond du cœur: ainsi un débiteur, pour rendre justice à son créancier, doit le payer volontairement & promptement; les devoirs des enfans envers leurs peres & meres, des serviteurs envers leurs maîtres, & de tous les autres inférieurs envers leurs supérieurs, pour être vraiment justes, doivent être accompagnés de cette dette, qui ne s'acquitte jamais lors même qu'on

la paye, c'est-à-dire, d'une affection sincère & chrétienne. Mais ceux qui s'abandonnent aux desirs du siècle, ne s'aiment qu'eux-mêmes, & sont toujours prêts de commettre des injustices contre leur prochain.

La piété, qui est le culte que nous devons rendre à Dieu, en nous dévouant à son service, consiste principalement à détacher son cœur de l'affection des creatures; & à mettre en Dieu toute sa confiance; c'est pourquoi ceux qui se reposent sur leurs richesses, & qui s'y appuient en y mettant leur affection, ne sont pas moins idolâtres que ceux qui adorent l'or & l'argent sous la figure d'une statue; c'est, pour ainsi dire, sacrifier à Bacchus, que de s'abandonner aux plaisirs de la table; & à Venus, que de se plonger dans la volupté: Il en est de même de ceux qui aiment passionnément les honneurs, & se rendent esclaves de la faveur des hommes pour y parvenir; ils sont à leur manière dans l'idolâtrie & l'impiété, qui consiste proprement à se dévouer entièrement à l'amour de la creature, comme la piété est une consécration intérieure au service de Dieu, ce qui s'appelle dévotion.

La quatrième démarche d'un Chrétien pour s'élever à la perfection, c'est de vivre dans une continuelle attente du bonheur que nous espérons, & d'y aspirer par l'exercice des bonnes œuvres, en vivant avec retenue & mortification en soi-même, avec équité & bonne foi envers le prochain, avec amour & religion à l'égard de Dieu. C'est par ces degrés que l'on arrive à la jouissance de la bienheureuse éternité, que nous attendons.



## CHAPITRE III.

1. **A**vertissez-les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats, de leur rendre obeissance, d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres :

2. de ne médire de personne, de fuir les contentions, d'être équitables, & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, deobeissans, égarés *du chemin de la vérité*, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïssans les uns les autres.

† 2. Messe de Noel.

4. Mais † depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru *dans le monde*.

Supr. 2. 11.  
2. Tim. 1. 9.

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa mi-

1. **A**dmonere illos principibus & potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse;

2. *neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.*

3. *Eramus enim aliquando & nos insipientes, increduli, errantes, servientes desideriis & voluptatibus variis, in malitia & invidia agentes, odibiles, odientes invicem,*

4. *Cum autem benignitas, & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei,*

5. *non ex operibus justitia, qua fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos*



salvos nos fecit, per  
lavacrum regenera-  
tionis & renovationis  
Spiritus sancti,

6. quem effudit in  
nos abundè per Jesum  
Christum Salvatorem  
nostrum:

7. ut justificati  
gratia ipsius, here-  
des simus secundum  
spem vite aeterna.

8. Fidelis sermo  
est, & de his volo te  
confirmare: ut curent  
bonis operibus praeesse  
qui credunt Deo. Hae  
sunt bona & utilia  
hominibus.

9. Stultas autem  
questiones & genea-  
logias, & contentio-  
nes, & pugnas legis  
devita: sunt enim  
inutiles & vana.

10. Hæreticum ho-  
minem, post unam &  
secundam correptio-  
nem devita;

sericorde, par l'eau de la  
renaissance, & par le re-  
nouvellement \* du Saint-  
Esprit,

6. qu'il a répandu sur  
nous avec une riche effu-  
sion par JESUS-CHRIST  
notre Sauveur:

7. afin qu'étant justifiés  
par sa grace, nous devin-  
sions héritiers de la vie é-  
ternelle, selon l'espérance  
que nous en avons ¶.

8. C'est une vérité très-  
certaine\*, & dans laquel-  
le je desire que vous af-  
fermissiez les fidèles: Que  
ceux qui croient en Dieu,  
doivent être toujours les  
premiers à pratiquer les  
bonnes œuvres. Ce sont  
là des choses vraiment  
bonnes & utiles aux hom-  
mes.

9. Mais fuyez les que-  
stions impertinentes, les  
genealogies, les disputes,  
& les contestations de la  
loi\*; parcequ'elles sont  
vaines & inutiles.

10. Evitez celui qui est  
hérétique, après l'avoir  
averti une première & une  
seconde fois;

1. Tim. 16

4. 4. 7.

2. Tim. 24

23.

11. fa

v. 5. lettr. & du renouvellement.

v. 8. D'autres rapportent cela aux vérités précédentes.

v. 9. expl. touchant les ceremonies de la loi.

11. sachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parceque j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. \* Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur manque rien.

14. Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres \*, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point steriles & sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.

11. *sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, & delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.*

12. *Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim: ibi enim statui hiemare.*

13. *Zenam legisperitum, & Apollo sollicitè pramitte, ut nihil illis deest.*

14. *Discant autem & nostri bonis operibus praeesse ad usus necessarios, ut non sint instructuosi.*

15. *Salutant te qui mecum sunt omnes: saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.*

v. 13. *antr.* donnez tout le meilleur ordre que vous pourrez pour le voyage, &c

v. 14. *antr.* pour les nécessités de la vie, selon ce que saint Paul recommande si souvent de travailler pour gagner la vie.

## S E N S L I T T E R A L.

¶ 1. **A**vertissez-les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres.

*Avertissez les Cretois d'être soumis.* Cet avis étoit important; car il y avoit parmi les Juifs des gens de la secte de Judas Galiléen, qui disoient qu'il n'y avoit point d'autre maître que Dieu seul; d'autres qui croyoient que la profession du Christianisme donnoit la liberté aux esclaves; ce qui rendoit l'Évangile odieux aux Gentils.

*Aux Princes & aux Magistrats, c'est-à-dire, aux Puissances séculières, queiles qu'elles soient, infidèles, ou autres.* Voyez Rom. 13. 1. 1. Pier. 2. 14.

*De leur rendre obéissance, en observant tout ce qu'ils ordonnent, & qui est conforme à la loi de l'Évangile.*

*D'être prêts à faire toute sorte de bonnes œuvres, c'est à-dire, d'exécuter promptement & de bon cœur tout le bien qu'on peut faire, ou qui est prescrit par les supérieurs; mais s'ils commandent quelque chose de contraire à la loi de Dieu, on doit dire, comme les Apôtres: Il faut plutôt *Act. 5. 29* obéir à Dieu qu'aux hommes.*

¶ 2. *De ne médire de personne, de fuir les contentions, d'être équitables, & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.*

*De ne médire de personne.* La médisance comprend tout ce qui se dit contre le prochain par haine, ou par mépris.

*De fuir les contentions, les querelles, & les procès.*

*D'être équitables, retenus & modérés. Voyez 1. Tim. 3. 3.*

*Et de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes, soit infidèles, ou ennemis.*

*¶ 3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, desobeissans, égarés du chemin de la vérité, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haïssans les uns les autres.*

*Car. L'Apôtre donne la raison pour laquelle nous devons être doux, modestes, & humbles à l'égard de tous.*

*Nous étions, soit Gentils, soit Juifs, au nombre desquels se met l'Apôtre, insensés, c'est-à-dire, depourvûs de la vraie sagesse, qui consiste dans la connoissance du véritable bonheur, & des moyens pour y arriver.*

*Desobeissans, qui résistent à la vérité, comme la plûpart des Juifs, & saint Paul même avant sa conversion.*

*Egarés du chemin de la vérité, ne connoissant point le vrai Dieu, & ne l'adorant point en esprit, comme il veut être adoré.*

*Asservis à une infinité de passions & de voluptés, c'est-à-dire, attachés par autant de chaînes que nous avons de delirs déreglés. Voyez Jean 8. 34. 2. Pier. 2. 19.*

*Menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, c'est-à-dire, d'une mauvaise volonté de nuire au prochain par esprit de vengeance & de déplaisir de le voir jouir de quelque avantage considérable.*

*Dignes d'être haïs, par le déreglement de leurs mœurs, & attirant sur eux l'aversión de Dieu & des hommes.*

*Et nous haïssans les uns les autres; comme il arrive*

arrive ordinairement à ceux qui ne recherchent que leur agrandissement, ou leur intérêt particulier.

¶ 4. *Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru dans le monde.*

*Mais, &c.* L'Apôtre, après avoir représenté l'état misérable où étoient les hommes dans leur incredulité, montre quelle a été la bonté de Dieu, d'avoir envoyé un Redempteur pour les sauver. Voyez Tite 2. 10. 11.

*Et son amour pour les hommes, c'est à-dire, sa charité inconcevable pour des serviteurs ingrats & infidèles.* Voyez Jean 3. 16. *a paru dans le monde, par la prédication des Apôtres.*

¶ 5. *Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint Esprit.*

*Il nous a sauvés, par la Passion, de la tyrannie du démon, de la mort & du péché; & par la participation des Sacremens il nous communique les merites de sa mort, & nous met en état d'obtenir le salut éternel.*

*Non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites:* Car pour nous appeler au salut éternel, Dieu n'a regardé ni les œuvres morales des payens, ni les œuvres de la loi de Moïse, ni les bonnes œuvres que nous devions faire dans l'état de sa grace.

*Mais à cause de sa miséricorde, c'est-à-dire, que par l'effet d'une bonté toute gratuite, il a eu pitié de nous.* Voyez Ephes. 2. 8. 9.

*Par l'eau de la renaissance, &c.* c'est-à-dire, par le Batême qui nous fait enfans de Dieu, & nous donne une nouvelle naissance par la grace du Saint-Esprit, qui est répandue en nous avec abondance.

†. 6. *Qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par JESUS-CHRIST notre Sauveur.*

*Qu'il a répandu sur nous les dons du Saint-Esprit avec la grace sanctifiante, par laquelle il descend dans nos âmes, & y fait sa demeure. Voyez Rom. 5. 5. Autr. L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.*

*Avec une riche effusion du Saint-Esprit sur toute l'Eglise, comme il a paru le jour de la Pentecôte sur les Apôtres & les disciples, qui représentoient l'Eglise; mais encore sur chaque fidelle qui reçoit la grace sanctifiante, qui le fait enfant de Dieu, & lui donne droit à la vie éternelle; & dont l'âme est enrichie de la foi, de l'esperance, de la charité, & des autres vertus & dons du Saint-Esprit.*

*Par JESUS-CHRIST notre Sauveur, qui nous a mérité par sa Passion cette effusion de graces.*

†. 7. *Afin qu'étant justifiés par sa grace, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'esperance que nous en avons.*

*Afin qu'étant justifiés, c'est-à-dire, sanctifiés & renouvelés intérieurement; Par sa grace, par un don de Dieu tout gratuit. Voyez Ephes. 2. 8.*

*Nous devinssions héritiers de la vie éternelle, c'est-à-dire, qu'étant justifiés par la grace de Dieu, & devenus ses enfans adoptifs, nous aurons droit à la vie éternelle. Voyez Rom. 8. 17.*

*Selon l'esperance que nous en avons, établie sur les promesses de Dieu, qui nous en assure, en nous donnant son amour pour gage de sa promesse. Voyez Rom. 8. 24.*

†. 8. *C'est une vérité très-certaine, & dans laquelle je desire que vous affermissiez les fidelles: Que ceux qui croient en Dieu, doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres.*

*Ce sont là des choses vraiment bonnes & utiles aux hommes.*

*C'est une vérité très-certaine. Quelques-uns rapportent cela aux vérités précédentes, au sujet de la bonté de Dieu; de notre vocation gratuite, & de notre engagement intérieur. Voyez 1. Tim. 1. 15. ch. 3. v. 1. & ch. 4. v. 9.*

*Et dans laquelle je desiré que vous affermissiez les fidèles, c'est-à-dire, que vous leur enseigniez cette maxime avec autorité, & que vous l'allûriez constamment.*

*Que ceux qui croient en Dieu, c'est-à-dire, qui ont une créance ferme & assurée ayant Dieu pour garant.*

*Doivent être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, non seulement faire eux-mêmes de bonnes œuvres; mais aussi en montrer l'exemple à d'autres, & les y porter par une sainte émulation de leur salut.*

*Ce sont là des choses, &c. bonnes & excellentes en elles-mêmes, par lesquelles on arrive à la jouissance de la félicité éternelle.*

*†. 9. Mais fuyez les questions impertinentes, les genealogies, les disputes, & les contestations de la loi, parcequ'elles sont vaines & inutiles.*

*Mais fuyez les questions impertinentes. Grec. Reprimez. Voyez 2. Tim. 2. 16.*

*Les genealogies. Voyez 1. Tim. 1. 4.*

*Les disputes, & les contestations de la loi. Voyez 1. Tim. 6. 4. 2. Tim. 2. 23.*

*†. 10. Evitez celui qui est heretique, après l'avoir averti une première & une seconde fois.*

*Evitez celui qui est heretique, c'est-à-dire, n'ayez point de commerce avec celui qui ayant fait profession de la Religion Chrétienne soutient avec opiniâtreté une erreur contre la foi de l'Eglise Catholique.*

*Après l'avoir averti une première & une seconde*

fois d'une manière forte & vive, en le menaçant de l'excommunier, s'il ne se corrige. L'Eglise a tiré de cet endroit de l'Apôtre les monitions qu'elle fait avant d'excommunier, pour imiter l'ordre que le Fils de Dieu a prescrit dans la correction fraternelle. Voyez Matth. 18.

*v. 11. Sachant que quiconque est en cet état, est perverti, & qu'il peche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement.*

Sachant par expérience, qu'il est inutile d'avertir davantage un tel homme, que quiconque est en cet état, c'est à-dire, qui ayant été averti & repris plusieurs fois, demeure obstinément dans son erreur, est perverti, & entièrement corrompu; le fondement de la foi étant détruit dans son esprit; il est incapable de se corriger par les avertissemens qu'on lui donne.

*Et qu'il peche par malice, & non par ignorance, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement, puisqu'il ne le fait qu'après avoir été averti: d'ailleurs, en se séparant lui-même par sa rebellion, il prévient le jugement de l'Évêque, & prononce contre lui-même sa sentence.*

*v. 12. Lorsque je vous aurai envoyé Artemas, ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parceque j'ai résolu d'y passer l'hiver.*

Lorsque je vous aurai envoyé Artemas, pour gouverner l'Eglise de Crete en votre absence. Saint Paul ne fait nulle mention ailleurs de ce disciple.

Ou Tychique; ce disciple, dont il est souvent parlé, avoit accompagné l'Apôtre depuis la Judée jusqu'à Rome, d'où il l'envoyoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour le service de l'Eglise. Voyez Act. 20. 4. Coloss. 4. 7. 2. Tim. 4. 12.

*Ayez soin de venir promptement de Crete, me*



*trouver à Nicopolis, ville d'Épire ou de Thrace, pour y recevoir de nouvelles instructions.*

*Parceque j'ai résolu d'y passer l'hiver, non point pour éviter les incommodités du temps, & prendre quelque repos, mais pour y régler les affaires de cette Eglise.*

*†. 13. Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte; & Apollon, & ayez soin qu'il ne leur manque rien.*

*Envoyez devant Zenas le Jurisconsulte, ou Docteur de la loi. On appelloit parmi les Juifs, Jurisconsulte, ceux qui étoient versés dans la science de la loi de Moïse, & qui l'expliquoient au peuple. Il se peut faire que Zenas, après avoir embrassé la Religion chrétienne, ait retenu ce nom & cette fonction dans l'Eglise.*

*Et Apollon, Juif originaire d'Alexandrie, éloquent, & fort versé dans les Ecritures. Voyez Act. 18. 24. 1. Cor. 1. 12.*

*Et ayez soin qu'il ne leur manque rien de tout ce qui leur est nécessaire pour leur voyage, en les faisant accompagner selon la coutume. Autr. Pourvoyez avec soin au voyage de Zenas & d'Apollon, qui étant peut-être partis de Rome par l'ordre de l'Apôtre, passoient par l'île de Crete pour aller en Judée ou en Syrie.*

*†. 14. Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point steriles & sans fruit.*

*Que nos freres, les Chrétiens de Crete, apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, c'est-à-dire, à fournir aux ouvriers Evangeliques, ce qui leur est nécessaire pour leur voyage.*

*Lorsque le besoin & la nécessité le demandent, c'est-à-dire, dans toutes les occasions où le prochain a besoin de nous.*

*Afin qu'ils ne demeurent point stériles & sans fruit, c'est-à-dire, qu'ils ne regardent pas comme une charge & une peine lorsqu'on les excite à pratiquer les œuvres de miséricorde; car ce n'est pas tant une charge pour eux, qu'une occasion favorable de profiter, puisqu'elles leur méritent une vie éternelle.*

*†. 15. Tous ceux qui sont avec moi, vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi. La grace de Dieu soit avec vous tous. Amen.*

*Tous ceux qui sont avec moi; Luc, Timothée, Epaphras, & les autres compagnons de saint Paul, vous saluent, c'est-à-dire, vous souhaitent toute sorte de bonheur & de prospérité, & surtout le salut éternel.*

*Saluez ceux qui nous aiment, non par un sentiment humain, comme les mères aiment leurs enfans, & les femmes leurs maris, mais dans l'union de la foi, & d'un amour tout spirituel.*

*La grace de Dieu soit avec vous tous, c'est-à-dire, je souhaite que Dieu vous aime & vous favorise de ses dons. L'Apôtre, dans toutes ses Epîtres, souhaite à ceux à qui il écrit, ce secours divin, qui est le principe de toutes sortes de biens.*

*Amen.* Ce mot Hebreu à la fin des prières sert pour y donner son approbation & son consentement; mais à la fin des Epîtres des Apôtres, il marque qu'on croit ce qui est écrit: ce mot, *Ainsi soit*, est demeuré à la fin de ces Epîtres; parceque l'Eglise à laquelle s'adressoit la Lettre, le prononçoit quand on l'avoit lûe.

## S E N S   S P I R I T U E L.

†. 1. **A**vertissez-les d'être soumis aux Princes & aux Magistrats, &c.

Voyez ce sujet traité Rom. 13. 1. & 1. Pier. 2. 14.

†. 2. De ne médire . . . . & de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

S'il est vrai qu'il n'y a point de bornes dans l'amour que l'on doit rendre à Dieu: *Modus amandi Deum est amare sine modo*; on en peut dire à peu-près de même de l'amour qu'on doit au prochain; c'est ce que l'Apôtre nous fait entendre, quand il nous dit ici que nous devons témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes, *OMNEM ad omnes*.

Notre divin Sauveur nous a instruits de cette vérité si recommandable & si nécessaire, non seulement par ses paroles, mais aussi par son exemple dans tout le cours de sa vie: *Apprenez de moi, dit-il, que je suis doux, & humble de cœur*. C'est ce qui avoit été prédit par Isaïe, en ces termes figurés: *Il ne brisera point le roseau cassé, & n'achevera point d'éteindre la mèche qui fume encore*. Ne voit-on pas aussi avec quelle douceur il a tâché de gagner les pecheurs les plus décriés & les plus endurcis? N'a-t-il pas fait voir cet excès de douceur, en souffrant pendant plus de trois ans la grossiereté de ses Apôtres? Comment en a-t-il usé à l'égard des Juifs, qui lui ont fait tant d'outrages? *Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces*, dit saint Pierre; *mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeoit injustement*.

Isa. 42. 1.  
Matth.  
12. 19.

1. Petr. 2.  
23.

Tous les Saints, les Apôtres les premiers, & tous les fidèles Disciples de JESUS-CHRIST ont imité sa douceur & sa patience; il n'est pas besoin d'en rapporter des exemples qui ont éclaté dans une infinité de Chrétiens, qui ont souffert la mort même en conservant toujours cette excellente vertu. Mais si cette vertu est nécessaire à tous les Chrétiens, elle l'est sur-tout aux Pasteurs, & à tous ceux qui conduisent les autres: leur conduite doit être si sage & si tempérée, dit saint Gregoire, qu'ils allient avec la severité d'un pere, une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'ils se rendent si bons & si accessibles à ceux qui leur sont soumis, qu'ils ne rougissent point de leur découvrir leurs fautes les plus secretes, afin que lorsqu'ils sont tentés, & qu'ils se trouvent dans l'agitation & le trouble, ils puissent recourir à leurs Pasteurs, comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mere. Ainsi, lors même qu'un Pasteur est obligé d'user de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toujours conserver les marques de la charité; ce qui a fait dire à saint Augustin, qu'un Pasteur venoit bien plutôt à-bout de corriger les vices les plus enracinés, par la voie de la douceur, que par les menaces & la severité: *Ista tolluntur magis docendo quàm jubendo, magis monendo quàm minando.*

†. 3. Car nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, &c.

Ceux qui avoient été convertis à la foi de JESUS CHRIST, pouvoient dire qu'il ne leur étoit pas possible de vivre en paix & sans aigreur avec les infidèles, parmi lesquels ils étoient obligés de demeurer; que c'étoient des impies & des scelerats; qu'ils en recevoient continuellement des outrages, des insultes, & toutes sortes de mauvais traitemens: Comment

Gregor.  
Pastor.  
part. 2.  
c. 1.

August.  
epist. 64.

Remuer tranquillement avec des gens de cette sorte ?

Le saint Apôtre leur répond, que tout cela ne devoit point troubler leur repos d'esprit & leur douceur; que ces pauvres gens enlevés dans les tenebres du paganisme, étoient bien dignes de compassion; qu'il falloit que des Chrétiens considéraient que c'étoit-là les vices & les déreglemens de la Gentilité, & de l'ignorance de Dieu où étoient ces infidèles; qu'ils reconnussent la différence qu'il y avoit entre la vie chrétienne, dans laquelle ils avoient le bonheur de vivre, & celle où ils avoient été auparavant; qu'ils admirassent la grace que Dieu leur avoit faite, & qu'ils lui en eussent une reconnoissance infinie: qu'enfin ils eussent pitié de ces pauvres aveugles engagés dans les tenebres de l'infidélité, & qu'ils priaient Dieu pour eux afin qu'il les éclairât, & qu'il les fit participans des graces du Christianisme. C'étoit-là les avis que saint Paul ordonnoit à Tite de donner aux fidèles de Crete, pour conserver la douceur chrétienne. „ Cette vue de ce que  
 „ nous avons été, dit saint Chrysostome, nous  
 „ engage à être doux, modestes, & humbles à  
 „ l'égard de tous: une personne qui reconnoît  
 „ de bonne-foi qu'il étoit engagé dans de grands  
 „ desordres, ne doit pas, lorsqu'il s'en voit dé-  
 „ livré, insulter à ceux qui y sont encore, il doit  
 „ plutôt prier pour eux, & rendre graces à Dieu  
 „ qui lui a fait miséricorde, & qui l'a tiré de ses  
 „ égaremens. Toutes les fois donc, continue  
 „ ce Pere, que vous serez tenté de faire des re-  
 „ proches à quelqu'un, jetez auparavant les yeux  
 „ sur vous & sur votre première vie, joignez  
 „ à cela l'incertitude de l'avenir, & ainsi vous ar-  
 „ rêterez l'impetuosité de votre esprit, & vous  
 „ retiendrez votre langue; car quoique vous ayez  
 „ mené une vie vertueuse depuis votre enfance,

„ n'avez-vous pas commis encore plus de pechés  
 „ que vous n'avez pratiqué de vertus? Quand vous  
 „ n'en auriez point commis, ou, pour mieux  
 „ dire, quand vous croiriez n'en avoir point  
 „ commis, souvenez-vous au moins que cela  
 „ ne vient pas de vos forces, mais de la grace  
 „ de Dieu; si Dieu n'avoit pas appelé à la foi  
 „ vos peres & vos ayeux, vous seriez demeuré  
 „ infidelle: si Dieu ne vous avoit procuré une  
 „ bonne éducation, enfin si Dieu ne vous avoit  
 „ prévenu, soutenu & fortifié par sa grace, ne  
 „ seriez-vous pas tombés dans les mêmes desor-  
 „ dres que les plus grands pecheurs; n'y tombe-  
 „ riez-vous pas encore tous les jours s'il ne con-  
 „ tinuoit de vous protéger. Un grand Saint n'a-  
 „ t-il pas dit, qu'il n'y a point de peché, pour  
 „ horrible qu'il soit, qu'un homme ait commis,  
 „ qu'un autre ne puisse commettre pareillement,  
 „ si celui qui est le conducteur de l'homme, ne  
 „ l'en préservoit par sa grace? *Nullum est pecca-  
 „ tum quod fecit homo, quod non possit facere alter  
 „ homo, si desit rector, à quo factus est homo.*

v. 4. & 5. Mais depuis que la bonté de Dieu  
 notre Sauveur, & son amour pour les hommes,  
 à paru dans le monde: il nous a sauvés, non  
 à cause des œuvres de justice que nous eussions  
 faites, mais à cause de sa miséricorde, &c.

Entre toutes les vérités que la Religion Chrétienne propose aux fidèles, il y en a peu de plus incompréhensible que l'excès de l'amour que Dieu a fait paroître envers les hommes, en leur envoyant un Sauveur pour les tirer de l'état misérable où le peché les avoit réduits, Dieu qui est

Eph. 2. 4. 5. riche en miséricorde, étant poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en JESUS-CHRIST. Pour bien comprendre la grandeur de ce bienfait, il faudroit connoître & ressentir sa

misere, & bien comprendre l'état déplorable où nous étions avant que la bonté de Dieu eût paru pour nous en tirer. *Nous étions*, dit saint Paul, *insensés, asservis à une infinité de passions & de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité & d'envie, dignes d'être haïs, & nous haissant les uns les autres.* On voit dans ce portrait d'un enfant d'Adam ce qu'il est par sa nature après le peché, & ce qu'est un homme abandonné à lui-même sans le secours de son Redempteur: Car, comme dit saint Augustin, le premier homme ayant communiqué son peché par la voie de la generation à toute sa posterité, ce malheureux peché l'a entraîné dans des erreurs & des peines différentes, qui devoient enfin être suivies d'un supplice éternel, que tous les hommes devoient souffrir dans les enfers avec les Anges deserteurs: le mal étoit d'autant plus grand qu'il étoit sans remede, & qu'il s'augmentoît tous les jours, les hommes se roulant de peché en peché, & augmentant leur condamnation. La plupart des hommes ne savoient, si le monde avoit commencé, & s'il devoit finir: tout le monde étoit idolâtre, si on en excepte les Juifs, entre lesquels il y en avoit bien peu qui se fassent garantis de la corruption generale des vices, qui s'étoit répandue parmi eux aussi-bien que parmi les infidèles.

*August. in  
Ench. c. 25.  
& 26.*

Voilà quel étoit l'état de la nature humaine, lorsque le Sauveur du monde est venu pour la tirer de ce gouffre de miseres. Mais qu'il y en a peu parmi les gens du siecle, dit saint Bernard, qui fassent attention à la consolation infinie que JESUS CHRIST nous a procurée par son Incarnation? Ils sont tellement occupés de leurs affaires temporelles, qu'ils sont insensibles à cet effet prodigieux de la misericorde de Dieu; ne faisant point d'attention sur leur misere; toute es-

*Bernard. in  
Epiph. Do-  
mini serm. I.*

froya-

royable qu'elle soit, faut-il être surpris s'ils n'ont point sur la miséricorde infinie de Dieu à leur égard? Combien y en a-t-il même qui vivent comme si JESUS-CHRIST n'étoit point venu au monde, qui sont insensés, incredules, esclaves de leurs passions, tels que l'Apôtre les dépeint, dont la condamnation sera d'autant plus terrible, que l'abus qu'ils auront fait des graces de Dieu sera plus criminel. Que les Pasteurs disent donc avec saint Bernard à ces malheureux Chrétiens: Ne méprisez pas, mon cher frere, la miséricorde de Dieu, si vous voulez éviter d'éprouver la rigueur de sa justice, ou plutôt, de sa colere, de son indignation, de sa jalousie, & de sa fureur: *Noli ergo contemnere Dei misericordiam, si non sentire vis justitiam, sed iram, sed indignationem, sed amulationem, sed furorem.*

†. 5. jusqu'au 9. *Par l'eau de la renaissance, & par le renouvellement du Saint-Esprit, &c.*

Rom. 8. 24.

Nous sommes sauvés par la vertu des eaux du Batême, mais seulement en esperance, comme le dit notre saint Apôtre: *Spe salvi facti sumus*: ce n'est pas que dès cette vie on ne soit délivré effectivement de ses pechés, & véritablement justifié, quand on a reçu le Batême; mais parcequ'on est encore en danger de commettre de nouveaux pechés, & que les plus justes en commettent tous les jours beaucoup: *Nous faisons tous les jours beaucoup de fautes*, dit saint Jacques; nous avons besoin d'être continuellement assistés de la grace de Dieu, pour nous empêcher de la perdre entierement; de même qu'un vaisseau qui a évité plusieurs dangers, n'est pas plus assuré s'il est encore en pleine mer, & a besoin d'un bon pilote pour le conduire au port: & jusqu'à ce qu'il y soit arrivé, on ne peut pas dire absolument qu'il soit sauvé, quoiqu'il soit en un

Jac. 3. 2.



état qu'il ne manque de rien. La vie présente n'est pas exposée à de moindres dangers qu'un vaisseau l'est sur la mer; c'est pourquoi quelque grace que l'on ait reçû, elle ne peut nous garantir des tentations suivantes: celles que l'on a vaincues ne nous assûrent pas contre celles de l'avenir; jusqu'à ce que nous soyons arrivés au port, où il n'y aura plus aucun danger, & qu'on jouira du bonheur éternel sans le pouvoir perdre.

¶. 9. *Mais fuyez les questions impertinentes, &c.* Voyez sur ce sujet, 1. Tim. 1.4. & 4.7. 2. Tim. 2. 23.

¶. 10. jusqu'au 14. *Evitez celui qui est heretique après l'avoir averti, &c.* Voyez 2. Tim. 2. 25.

¶. 14. *Que nos freres apprennent aussi à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin & la nécessité le demandent, &c.*

Saint Paul ordonne à Tite, d'enseigner aux fideles de se rendre excellens en bonnes œuvres, en sorte qu'on puisse remarquer la difference qu'il y a entre eux & les payens; il ne veut pas cependant qu'ils donnent leur bien aux personnes qui ne feront pas en nécessité; car ce ne seroient pas des œuvres chrétiennes, mais plutôt de vanité, s'ils ne se tenoient dans les bornes qu'il leur prescrit, de ne donner qu'à ceux qui sont véritablement pauvres, *ad usus necessarios*: ce qui se doit entendre de toutes les personnes qui ont une veritable nécessité dans leur condition, & non pas seulement de ceux qui n'ont pas de biens, mais qui peuvent gagner leur vie par leur travail; car leur santé leur tient lieu de richesses, au-lieu que d'autres qui auront quelques biens, ne laisseront pas d'être effectivement plus pauvres, parcequ'ils auront de grandes char-

ges auxquelles ils ne pourront fournir: ces bonnes que S. Paul met dans les aumônes ne favorisent point l'avarice; car cela ne doit point empêcher de donner abondamment, n'y ayant que trop de sujets à employer le bien que l'on a; mais il enseigne les moyens de faire l'aumône chrétiennement, & en tirer du fruit pour soi & pour ceux à qui on la fait, *ut non sint infructuosi*; bien souvent on nuit au lieu de servir, quand on donne du bien à des gens qui n'en ont pas besoin, cela servant à entretenir leur paresse, & les empêcher d'en gagner par leur travail, ou à l'employer en débauches: Dieu n'a point promis de récompenser ces sortes d'aumônes.

*Origene  
comm. in  
cap. 24.  
Matth.*

Nous avons besoin, dit Origene, d'être de fidèles & de prudens dispensateurs des biens dont nous sommes chargés, afin d'en faire part à chacun selon ses besoins, nous souvenant de ce qui est écrit, que bienheureux est celui qui comprend jusqu'où doit aller le secours qu'il doit donner au pauvre & à l'affligé: *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem*; car, continue ce saint Docteur, il ne suffit pas de donner, mais il faut donner avec prudence & conformément aux nécessités d'un chacun; *ad usus necessarios*.

*γ. 15. Tous ceux . . . . Salvez ceux qui nous aiment dans l'union de la foi, &c.*

Il y a bien des sortes d'amitiés parmi les hommes, parcequ'il y a bien des considérations particulières qui les forment, comme l'intérêt, le plaisir, & plusieurs autres sortes de choses en quoi s'accordent les amis; car la ressemblance est le fondement de l'amitié. Mais on peut dire, que toutes les amitiés, qui ne sont point selon la foi, sont fausses & nuisibles. Il n'est pas nécessaire de prouver cette vérité, il n'est que trop ordinaire par-

parmi les Chrétiens, qu'on trouve dans toutes  
 sortes d'états des personnes à qui l'amour dére-  
 glé, qu'ils ont les uns pour les autres, fait com-  
 mettre de grands pechés; un tel amour n'est  
 point selon la foi, mais il est tout humain & ani-  
 mal: Car *tout animal aime son semblable*; cepen- *Eccli. 13.*  
 dant l'Apôtre saint Paul veut, que tout autre a-  
 mour soit banni d'entre les fidelles, ne voulant  
 avoir d'union qu'avec ceux qui s'aiment selon la  
 foi. Celui qui aime selon la foi, aime pour l'é-  
 ternité; parceque la charité, qui est le principe  
 de cette amitié, *demeure éternellement*; mais celui *Pf. 18.*  
 qui n'aime pas selon la foi, aime pour le temps;  
 le temps passera, & son amour passera aussi, &  
 même passe souvent avant que le temps soit pas-  
 sé. Tout Chrétien qui aime selon la foi, perd  
 son ame afin de la sauver; c'est-à-dire, qu'au lieu  
 de rechercher les plaisirs & les joies de ce mon-  
 de, il les fuit avec le même empressement que  
 les autres les recherchent, pour mener, à l'ex-  
 emple de JESUS CHRIST, & des Saints ses fidel-  
 les serviteurs, une vie laborieuse, pénitente &  
 mortifiée.

## A V I S

SUR L'ÉPISTRE DE S. PAUL

A PHILEMON.

**P**HILEMON étoit l'un des Pasteurs de l'Eglise de Colosses, à ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer de la qualité que lui donne l'Apôtre, de Cooperateur dans l'Évangile. Il avoit un esclave nommé Onésime, qui s'étant mal comporté, & s'en étant fui ensuite pour éviter la colère & le châtiment de son maître, s'en alla à Rome chercher la protection de saint Paul qui y étoit prisonnier, esperant de trouver auprès de cet Apôtre, non seulement un asyle assuré qui le mît à couvert des poursuites de Philemon, & de la punition que meritoit sa faute; mais aussi toute la faveur qui lui étoit nécessaire pour en obtenir le pardon. Il savoit combien son maître avoit d'estime & de veneration pour saint Paul, & il n'ignoroit pas quel étoit le credit de saint Paul sur l'esprit de son maître; ce qui lui fit juger que s'il y avoit quelque grace à prétendre pour le tort qu'il avoit fait à l'un, il ne pouvoit la faire mieux réussir, qu'en implorant le secours

&amp;

& l'entremise de l'autre, & qu'après avoir grièvement offensé Philemon, nul autre que saint Paul ne pouvoit le défendre des maux qu'il avoit lieu de craindre, ni lui épargner la correction qu'il avoit méritée. Ce projet d'Onesime eut tout le bon succès qu'il pouvoit souhaiter; saint Paul le reçut favorablement; & sans s'arrêter à la condition d'esclave, qui rendoit ce fugitif méprisable, ni à la qualité de criminel qui le rendoit odieux, il l'aime tendrement selon l'étendue de sa charité apostolique; qui embrassoit tout le monde sans aucune distinction de personnes, & ne le considéra que comme un digne objet du zèle qui le faisoit devenir tout à tous pour procurer le salut d'un chacun, & augmenter ainsi le royaume de JESUS-CHRIST. En effet, saint Paul convertit Onesime, & le fit Chrétien, d'Infidèle qu'il étoit auparavant: Et après s'en être servi quelque temps, il le renvoia à son maître avec cette Epître, qui a toujours été considérée comme un chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition; dans laquelle l'Apôtre s'emploie uniquement à obtenir de Philemon le pardon de son esclave, lui proposant pour cet effet tous les motifs de Religion, d'amitié, & même d'intérêt qui pouvoient le toucher

& flechir son esprit ; & sur tout lui rendant des témoignages très-avantageux de la sincere conversion d'Onesime , qui ne pensoit plus qu'aux moyens de reparer le tort qu'il lui avoit fait , par la fidelité inviolable avec laquelle il se propofoit de le servir le reste de ses jours.

Le nom d'Epître convient plus proprement à celle-ci qu'à aucune autre de saint Paul , soit que l'on en considere la matiere qui est toute familiere , exemte de controverfes , de sentences longues & graves , de raisonnemens difficiles & abstraits , qui font plutôt le sujet d'un Traité que d'une Epître ; soit que l'on en considere les expressions qui sont toutes vives , simples , brèves , & pleines de sentimens d'amitié ; ce qui a toujours passé parmi les plus habiles pour le propre & veritable caractère d'un Epître.



# EPISTRE DE S. PAUL A PHILEMON.

1. **P**AULUS, vinc-  
tus Christi  
Jesu & Ti-  
motheus frater; Phile-  
moni dilecto, & ad-  
jutori nostro,

2. & Appie sorori  
charissima, & Archip-  
po commilitoni nostro,  
& Ecclesia, que in do-  
mo tua est.

3. Gratia vobis &  
pax à Deo Patre nos-  
tro, & Domino Je-  
su Christo.

1. **P**AUL, prisonnier  
de JESUS CHRIST,  
& Timothée ton  
frère, à notre cher Phile-  
mon notre coopérateur,

2. à notre très-chère  
sœur Appie\*, à Archippe  
le compagnon de nos  
combats, & à l'Eglise qui  
est en votre maison.

3. Que Dieu notre Père,  
& JESUS-CHRIST notre  
Seigneur vous donne la  
grace & la paix.

4. Me

9. 2. C'étoit la femme de Philemon.

4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends graces à mon Dieu,

5. apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur JESUS, & votre charité envers tous les saints \*;

6. & de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi \* éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connoître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de JESUS-CHRIST.

7. Car votre charité, mon cher frere, nous a combiés de joie & de consolation, voyant que les cœurs des saints \* ont reçu tant de soulagement de votre bonté \*.

8. C'est pourquoi encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous ordonner

4. *Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,*

5. *audiens charitatem tuam, & fidem quam habes in Domino Jesu, & in omnes sanctos:*

6. *ut communicatio fidei tue evidens fiat, in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.*

7. *Gaudium enim magnum habui, & consolationem in charitate tua: quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.*

8. *Propter quod multam fiducia[m] habens in Christo Jesu imperandi tibi quod*  
ad

v. 5. *lettr.* apprenant votre charité & votre foi envers le Seigneur JESUS & tous les Saints.

v. 6. *lettr. Grec.* est agissante.

v. 7. *antr.* Les saints ont été touchés jusques dans le fond du cœur, de la bonté avec laquelle vous les avez assistés, *mon cher frere.*

*Ibid.* Voyant que les entrailles des Saints ont reçu tant de soulagement de vous.



*ad rem pertinet:*

9. *propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vincetus Jesu Christi.*

10. *Obsecro te pro filio, quem genui in vinculis, Onesimo,*

11. *qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem & mihi, & tibi utilis.*

12. *Quem remisisti tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.*

13. *Quem ego voveram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii:*

14. *sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex*

une chose qui est de votre devoir \*;

9. néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard\*, c'est-à-dire, quoique je sois Paul, & déjà vieux, & de plus maintenant prisonnier de JESUS-CHRIST.

10. Or la priere que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ai engendré dans mes liens;

11. qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous fera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.

12. Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendit quelque service en votre place\* dans les chaînes que je porte pour l'Evangile;

14. mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement; desirant que le bien

v. 8. *expl.* d'exercer votre charité envers votre esclave pénitent.

v. 9. *lettr.* cum sis talis. *Expl.* Celui qui vous a engendré dans la foi.

v. 13. *expl.* que vous voudriez me rendre, si vous étiez ici.

que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit entièrement volontaire.

15. Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais,

16. non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos frères bien-aimés, qui m'est très-cher à moi en particulier, & qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur\*.

17. Si donc vous me considerez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même;

18. que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte\*.

19. C'est moi Paul qui vous écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

20. Oui, mon frère, que je reçoive de vous cette

*necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.*

15. *Forfitan enim ideò discessit ad horam à te, ut aeternum illum reciperes:*

16. *jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi, quanto autem magis tibi, & in carne, & in Domino?*

17. *Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me:*

18. *si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.*

19. *Ego Paulus scripsi meâ manu: ego reddam, ut non dicam tibi, quod & te ipsum mihi debes:*

20. *Ita, frater. Ego te fruor in Domino: refice*

v. 16. *lettr.* dans la chair & dans le Seigneur.

v. 18. *antr.* Je m'offre, ou je m'oblige de satisfaire pour lui.

*refice viscera mea in Domino.*

21. *Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam & super id, quod dico, facies.*

22. *Simul autem & para mihi hospicium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.*

23. *Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu,*

24. *Marcus, Aristarchus, Demas, & Lucas, adjutores mei.*

25. *Gratia Domini nostri Jesu Christicum spiritu vestro. Amen.*

joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation \*.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement; car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le mérite de vos prières.

23. Epaphras qui est comme moi prisonnier pour JESUS-CHRIST, vous salue,

24. avec Marc, Aristarque, Démas, & Luc, qui sont mes aides & mes compagnons.

25. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. Amen.

v. 20. *entr.* soulagez au nom du Seigneur celui que je porte dans mes entrailles.

## S E N S L I T T E R A L

1. **P**aul, prisonnier de JESUS-CHRIST, & Timothée son frere; à notre cher Philemon notre coopérateur.

Paul, prisonnier de JESUS-CHRIST, c'est-à-re, enchainé pour JESUS-CHRIST; ou, pour la foi de JESUS-CHRIST; ou, pour la prédication de l'Évangile de JESUS-CHRIST. Ce qui exprime plus précisément l'état où étoit l'Apôtre, puisqu'en effet il étoit enchainé avec un soldat qu'il avoit pour sa garde; selon la coutume de ce temps-là; & qu'il n'étoit pas retenu dans la prison, ayant toute liberté d'aller & de venir dans la ville de Rome où il étoit, avec pouvoir de demeurer dans une maison particulière qu'il avoit louée, & où il lui étoit permis de recevoir toutes sortes de personnes. Voyez Act. 28. 16. 30.

Saint Paul ne fait pas mention de sa qualité d'Apôtre au commencement de cette Epître, comme il fait dans la plupart des autres, parce qu'il ne s'agit pas de doctrine, & qu'il n'est pas nécessaire par conséquent d'en confirmer la vérité par cette qualité d'Apôtre: il se contente de faire mention de ses liens, afin d'exciter d'abord Philemon, & de le disposer insensiblement à ne lui point refuser dans un état si digne de compassion, la grace qu'il lui veut demander. En effet, comme la grace qu'il prétendoit obtenir de Philemon étoit pour l'un de ses esclaves, il semble qu'il n'avoit pas de moyen plus efficace, ni plus touchant, que de se représenter lui-même comme un esclave, afin que la compassion que Philemon auroit pour lui l'engageât en quelque maniere à l'avoir pour Onesime, & à n'user point envers lui de la severité & de la correction qu'il avoit méritée.

*Et Timothée.* Il est à croire que Timothée étoit ami particulier de Philemon, & que l'Apôtre ajoute ici son nom, pour l'obliger plus fortement par cette double intercession, à se laisser toucher de compassion envers son esclave.

*Son frere,* par la qualité de fidelle regeneré d'un même esprit; & par celle de compagnon ordinaire de ses travaux dans la prédication de l'Evangile; ce qui n'empêchoit pas que saint Paul, en qualité d'Apôtre, n'eût un pouvoir superieur à celui de Timothée.

*A notre cher Philemon.* Grec. *L'aimable Philemon*, ἀγαπῆτῶ, ce qui marque non seulement que saint Paul aimoit Philemon, mais que Philemon étoit digne d'être aimé de saint Paul, ou digne de l'amour que saint Paul avoit pour lui. Cette épithete ne convient pas seulement à la personne de Philemon, mais même à l'étymologie de son nom, qui tire son origine du baiser; ce qui fait voir l'adresse de l'Apôtre jusques aux moindres choses.

*Notre cooperateur*, c'est-à-dire, qui travaille avec nous à l'avancement de l'Evangile. Ce qui donne sujet de croire que Philemon étoit l'un des Pasteurs de Colosses, comme on l'a remarqué dans la Préface.

†. 2. *A notre très-chere sœur Appie, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison.*

*A notre très chere, ou, aimable sœur en JESUS-CHRIST,* Pere commun de tous les Chrétiens par la regeneration; ou, avec lequel tous les vrais fideles sont freres & sœurs par la participation de son Esprit; *Appie*, femme de Philemon, comme il est croyable, puisque l'Apôtre la salue ici immédiatement après lui, & devant Archippe, qui étoit l'un des Pasteurs de l'Eglise de Colosses; ce qu'il n'auroit pas fait, s'il n'a-

voit eu égard à l'union inséparable qui étoit entre Appie & Philemon par le Sacrement de Mariage.

*A Archippe le compagnon de mes combats*, c'est-à-dire, le compagnon des combats que nous livrons, & que nous soutenons contre le monde & contre le diable, en prêchant l'Évangile, dont les maximes vont à la destruction de l'empire de l'un & de l'autre.

*Et à l'Eglise qui est en votre maison*, c'est-à-dire, aux domestiques fidèles qui sont auprès de vous, qui méritent de porter le titre d'Eglise, étant unis, comme ils le sont, dans la profession d'une même foi; l'Eglise particulière n'étant autre chose qu'une assemblée de personnes unies dans la profession de la vraie foi, en quelque lieu & en quelque nombre qu'elles se rencontrent sous la conduite de leur propre Pasteur. Voyez Rom. 16. 5. 1. Cor. 16. 14. Coloss. 4. 15.

Saint Paul donne le nom d'Eglise aux domestiques de Philemon, qui pour la plupart étoient des esclaves, en partie, pour les engager par ce titre d'honneur, qui relève si hautement la bassesse de leur condition, à s'intéresser auprès de leur maître pour obtenir la grâce que cet Apôtre lui demandoit pour Onesime leur compagnon, & qui étoit devenu membre du corps de leur Eglise par sa conversion; en partie pour rendre leur intercession plus efficace & plus considérable auprès de Philemon. Car comment auroit-il pu rebuter la demande d'une Eglise dont il étoit le Pasteur, dont il présentait les vœux à JESUS-CHRIST, & que JESUS-CHRIST exauçoit tous les jours par son ministère en des choses sans comparaison plus considérables, que n'étoit la grâce qu'ils demandoient pour Onesime?

1. 3. *Que Dieu notre Pere, & JESUS-CHRIST*

**CHRIST** notre *Seigneur* vous donnent la *grace & la paix*.

*Que Dieu* notre *Pere*, qui est le principe & l'origine de tout bien, & **JESUS-CHRIST**, qui est comme l'organe & le canal par lequel Dieu le *Pere* nous les distribue, notre *Seigneur*, entant que Dieu égal à son *Pere*, & entant qu'Homme par sa qualité de Libérateur des hommes; vous donnent la *grace & la paix*, c'est à-dire, vous comblent de *grace*, de *fa-veur* & de *prosperité* dans toute votre *conduite* & dans toutes vos *affaires*, selon la *maniere* de parler des *Hebreux*.

Il est bon de remarquer ici, qu'encore que l'Apôtre n'écrive, à proprement parler, qu'à *Philemon*, comme il est aisé de voir par toute la lecture de cette *Epître*, il ne laisse pas néanmoins de l'adresser à toutes les personnes qui viennent d'être marquées, c'est-à-dire, à *Appie*, ou *Apphie*, selon la prononciation Grecque, ou plutôt *Hebraïque*; à *Archippe*, & à toute l'*Eglise domestique* du même *Philemon*; ce qu'il fait sans-doute, afin de se les rendre favorables auprès de *Philemon*, & de remporter ainsi l'effet de sa demande avec plus de facilité par cette multitude de si puissans intercesseurs.

¶ 4. *Me souvenant sans cesse de vous dans mes prieres, je rends graces à mon Dieu.*

*Me souvenant sans cesse de vous dans mes prieres*, c'est-à-dire, me souvenant de vous toutes les fois que je prie, car il ne veut pas dire que ce souvenir occupât tout le temps de ses prieres; *de vous*, c'est-à-dire, de *Philemon*; car il ne parle plus d'*Appie*, ni d'*Archippe*, ni des domestiques de *Philemon*: ce souvenir si continuel & si particulier de *Philemon*, est une grande marque de l'amitié singulière que *saint Paul* avoit pour sa per-

sonne, n'étant pas possible que cet Apôtre en usât de même à l'égard d'une infinité d'autres fidèles, qu'il se contentoit de recommander à Dieu en general dans ses prieres.

*Je rends graces à mon Dieu; car la charité nous oblige de remercier Dieu pour les graces faites à notre prochain, aussi-bien que pour celles qui nous sont faites à nous-mêmes. Voyez. Rom. 1. 8. Ephes. 1. 16.*

*¶ 5. Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur JESUS, & votre charité envers tous les Saints.*

*Apprenant quelle est votre foi, &c. c'est à-dire, combien est excellente la foi que vous avez au Seigneur JESUS, ou avec combien de fermeté & de constance vous perséverez en la foi du Seigneur JESUS.*

*Et votre charité envers tous, c'est-à-dire, sans faire d'exception ni de distinction de personnes; ce qu'il semble ajouter, pour disposer imperceptiblement Philemon à ne rebuter pas Onesime, & à ne le pas exclure de sa charité, quoiqu'il ne soit qu'un pauvre & miserable esclave.*

*Les Saints, c'est-à-dire, envers tous les Chrétiens, qui ont besoin de votre assistance. La traduction de ce verset est plus claire en ôtant la transposition qui en fait l'obscurité, & remettant chaque parole dans son ordre naturel, sans s'arrêter scrupuleusement à l'ordre des paroles du texte Grec & Latin, notre langue ne souffrant pas ces sortes de transpositions.*

*¶ 6. Et de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connaître par tant de bonnes œuvres, qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de JESUS-CHRIST.*

*Et de quelle sorte la liberalité qui naît de votre foi, c'est-à-dire, qui est un effet de votre foi,*  
car



car comme la foi est la source des bonnes œuvres, quand elle est vive; les bonnes œuvres sont la perfection & la vie de la foi. Voyez Galat. 3. 5. & Jacq. 2. 22. D'autres traduisent ce mot de *communicatio* par celui de société; & alors l'Apôtre entend par cette société l'Eglise domestique dont il vient de parler au verset 2. & dont Philemon étoit le chef & le Pasteur. Grec, ἡ κοινωνία τῆς πίστεώς σου. La société qui est de votre foi, éclate aux yeux de tout le monde. Grec, ἐνεργῆς γένηται, se fortifie & s'avance dans la piété.

*Se faisant connoître*, c'est-à-dire, de sorte qu'elle se fait connoître par tant de bonnes œuvres. Let. toutes sortes de bonnes œuvres; ce qu'il entend principalement des devoirs de charité & d'hospitalité comme on voit par la suite.

*Qui se pratiquent dans votre maison*, ou parmi vous, pour l'amour de JESUS-CHRIST, ou envers JESUS-CHRIST, qui tient pour fait à lui-même ce qui est fait en faveur des pauvres, surtout les pauvres fidèles.

La louange que saint Paul donne ici à la maison ou à l'Eglise domestique de Philemon, retombe sur la personne de Philemon même, parce que les bonnes œuvres dont cet Apôtre la loue, se pratiquoient toutes sous sa conduite, puisqu'il en étoit le chef & le Pasteur, & que c'étoit lui vraisemblablement qui fournissoit à tous les frais nécessaires pour les pratiquer: & c'est pourquoi il les lui attribue à lui seul dans le verset suivant. D'autres traduisent: *Afin que la foi qui vous est commune avec nous, se rende de plus en plus efficace, & qu'elle se fasse connoître par toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent en votre maison.* Ce verset se rapporte au penultième, comme s'il disoit: L'une des fins que je me propose, en me souvenant de vous dans mes prières,

est que la foi, &c. Voyez Gal. 5. 6. Jac. 2. 18.

v. 7. *Car votre charité, mon cher frere, nous a comblés de joie & de consolation, voyant que les cœurs des Saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté.*

*Car votre charité, mon cher frere, nous a comblés de joie & de consolation.* C'est la raison des trois versets précédens, comme s'il disoit : Il est bien juste que je remercie Dieu pour toutes ces graces qu'il vous a faites, ou pour toutes les pratiques de charité qu'il vous a inspirées, puisqu'en mon particulier j'en ai reçu tant de joie & tant de consolation au milieu des plus grandes afflictions que je souffre ici pour l'Évangile. Voyez 1. Cor. 16. 18.

*Voyant que les cœurs des Saints, &c. Vulgat. Entrailles des Saints qui étoient affligés, tiennent de vous le repos & la tranquillité dont ils jouissent à présent, c'est-à-dire : Voyant que vous avez délivré le cœur des pauvres fidelles de toute inquiétude pour l'avenir par l'expérience qu'ils ont faite de votre charité, sachant qu'ils auroient toujours en vous un refuge assuré dans toutes les nécessités. Voyez 1. Cor. 16. 18.*

*De votre bonté, c'est-à-dire, de votre charité, qui les a mis hors de la nécessité où ils étoient, & délivrés de l'inquiétude qui les agitoit pour l'avenir.* Les louanges que saint Paul donne ici à Philemon ne sont pas, comme il pourroit sembler, pour le faire entrer dans son sentiment par la flatterie; ce qui est bien éloigné de l'esprit d'un si grand Apôtre, puisque son dessein n'étoit que d'obtenir la grace d'Onesime son esclave, contre lequel, selon toutes les apparences, il étoit fort irrité.

v. 8. *C'est pourquoi, encore que je puisse prendre*  
**en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous**

*ordonner une chose qui est de votre devoir.*

*C'est pourquoi encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entiere liberté, c'est-à-dire: Encore que la fonction d'Apôtre que JESUS-CHRIST m'a imposée, me donne le droit, ou une entiere liberté de vous ordonner, aussi-bien qu'aux autres Chrétiens, une chose; car les Supérieurs Ecclesiastiques, en quelque degré qu'ils soient établis, ne peuvent pas ordonner toutes choses, mais seulement ce qu'ils savent ou croient probablement être nécessaire pour le salut de leurs inférieurs; en user autrement, c'est abuser de son pouvoir, & agir en tyran plutôt qu'en supérieur; quoique néanmoins, pour éviter le scandale, l'inférieur soit souvent obligé de se soumettre aux ordonnances, même les plus injustes, quand il ne s'agit que de leur propre intérêt, & non de celui de Dieu ou du prochain, puisqu'il faut préférer ces deux choses à tous les commandemens des hommes: *Magis obedire Deo quam hominibus.**

*Qui est de votre devoir, c'est-à-dire, d'exercer votre charité envers votre esclave pénitent. La Vulgate porte: *Quod ad rem pertinet*; ce qu'on peut traduire en François: *La chose dont il s'agit dans cette lettre, ou, qui fait le sujet de cette lettre, est de faire grace à Onesime. Saint Paul marque par ces paroles, que la grace qu'il demandoit à Philemon, étoit une chose qu'il ne pouvoit lui refuser, sans manquer à son devoir; puisque cette grace, considérée dans toutes les circonstances, étoit d'obligation.**

*γ. γ. Néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard, c'est-à-dire, quoique je sois Paul, & déjà vieux, & de plus maintenant prisonnier de JESUS-CHRIST.*

*Neanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux faire voir que je vous regarde plutôt comme ami, que comme inferieur; vous supplier, afin que la grace que j'attends de vous n'ait rien de contraint, mais soit entierement volontaire.*

*Quoique je sois tel que je suis à votre égard, c'est-à-dire, quoique je ne fusse pas obligé de me rendre ainsi suppliant auprès de vous, étant tel que vous me connoissez. C'est-à-dire, quoique je sois Paul, & Apôtre des nations, maître & fondateur de tant d'Eglises; & déjà vieux; ce qui augmente encore le droit que j'ai de vous commander, plutôt que de vous prier, puisque l'obeissance & la déférence sont naturellement dûes à la vieillesse: Or, qui ai vieilli dans les fonctions de l'apostolat, que j'exerce depuis tant d'années: ce qui augmente encore la considération que l'on doit avoir pour moi. J'aime mieux vous en supplier par cette charité qui est en vous, puisqu'elle a plus de force que toutes les loix & tous les commandemens du monde, la volonté n'étant jamais vraiment soumise que par la charité; & vous en supplier comme d'ami à ami, de particulier à particulier, de Paul à Philemon, sans employer l'autorité d'Apôtre.*

*Et de plus maintenant prisonnier de JESUS-CHRIST, ou, comme chargé de chaînes pour JESUS-CHRIST, qui merite bien dans cet état si digne de compassion, que vous ne me contristiez point par le refus de la grace que je vous demande.*

*v. 10. Or la priere que je vous fais est pour mon fils Onesime, que j'ai engendré dans mes liens.*

*Or. Après avoir comme engagé Philemon par le témoignage qu'il vient de rendre à la charité, &*

par la maniere humble, tendre, honnête & charitable, dont il le traite dès l'entrée de cette Epître, à ne pouvoir lui rien refuser; il entre en matiere, & lui propose nettement le sujet de sa lettre, mais d'une maniere si adroite & si forte, qu'il est aisé de voir qu'aucune des parties de l'éloquence ne manquoit à cet Apôtre, comme l'ont remarqué les plus habiles Interpretes de cette Epître.

*La priere que je vous fais.* Le mot Grec παρακαλώ, ne signifie pas seulement, faire une priere, mais faire une priere par laquelle on demande l'éloignement d'un mal.

*Est pour mon fils Onesime.* Rien n'étoit plus capable de surprendre Philemon, que d'entendre saint Paul appeller Onesime son fils, & s'emporter dans des transports d'affection pour cet esclave, qui n'étoit quelques mois auparavant qu'un voleur, un scelerat, & un miserable fugitif; cependant il lui donne d'abord cette qualité, pour faire comprendre tout-d'un-coup à Philemon, qu'il s'interesse tout de bon dans la grace qu'il lui demande pour lui; qu'il ne lui écrit pas comme simple intercesseur, mais comme un pere pour son fils qu'il aime tendrement; & enfin pour lui insinuer adroitement qu'il ne doit pas traiter en esclave fugitif, celui qu'un tel Apôtre regarde comme son propre fils. Le nom d'Onesime, qui signifie utile, & celui d'Onesiphore, qui signifie qui rapporte du profit, sont des noms d'esclaves que leurs maîtres leur imposoient à cause de l'utilité & du profit qu'ils en recevoient. L'Apôtre fait quelques allusions sur ce mot d'Onesime, comme on le va voir dans la suite, mais qui n'ont rien qui ne se ressentent de sa gravité ordinaire.

*Que j'ai engendré,* c'est à-dire, qui n'est pas mon fils par une simple dénomination, à raison

de l'âge que j'ai par-dessus lui, & de l'affection que je lui porte, mais que j'ai véritablement engendré en le faisant Chrétien, d'infidelle qu'il étoit auparavant; ce qui le rend mon fils véritable, quoique d'une manière spirituelle, mais qui m'oblige à l'aimer infiniment davantage, que s'il étoit mon fils selon la chair.

*Dans mes liens*, ce qui m'est encore un sujet de l'aimer plus tendrement, puisqu'il m'a plus coûté, & que j'ai plus souffert pour l'engendrer, que pour beaucoup d'autres. Ainsi Jacob aimoit plus tendrement Benjamin que ses autres enfans, parcequ'il lui étoit né dans l'affliction, Rachel l'ayant enfanté à sa mort. Voyez Genes. 35. 18. 44. 20.

*γ. 11. Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous sera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.*

*Qui vous a été autrefois inutile.* Saint Paul marque en termes moins odieux le larcin d'Onesime, sans toutefois en demeurer tout-à-fait d'accord, par une adresse d'Orateur. Il s'exprime par une allusion au nom de cet esclave, pour divertir insensiblement l'esprit de Philemon, & le détourner de la pensée de son crime; comme s'il disoit: Il est vrai qu'il n'a pas toujours été tel que vous l'aviez nommé, puisqu'il a fait autrefois tout le contraire de ce que signifie son nom; l'Apôtre n'exprime pas le mot d'inutile par le terme de ἀνόνητον, mais par celui de ἄχρηστον, pour cacher l'allusion, & pour s'éloigner de ces allusions grossières & populaires, qui ne consistent que dans la rencontre ou dans l'opposition des paroles.

*Mais qui vous sera maintenant très-utile, c'est-à-dire; digne du nom que vous lui avez imposé, (car il continue dans l'allusion) puisqu'il s'est tout-à-fait corrigé; ce qui vous doit exciter à lui*

lui accorder le pardon & la grace que je vous demande pour lui.

*Aussi-bien qu'à moi*, c'est-à-dire, comme il m'a été utile à moi-même jusqu'à présent; ce qui m'oblige à vous assurer de sa fidélité par ma propre expérience. Saint Paul ne pouvoit pas employer de plus puissans motifs pour flechir l'esprit de Philemon, dont le naturel paroît intéressé par la suite de cette Epître, que le témoignage qu'il lui rend de la fidélité d'Onesime; & de l'esperance qu'il lui donne de l'utilité & du profit qu'il en retireroit à l'avenir. Il n'ignoroit pas que l'art le plus sûr de persuader, & le plus conforme à l'infirmité des hommes, est d'accompagner & d'appuyer les raisons les plus convaincantes, de celle de l'intérêt propre, pourvû que cet intérêt n'ait rien de contraire au devoir ni à la justice.

¶. 12. *Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.*

*Je vous le renvoie*, avec cette Lettre; ce qui vous fera connoître que son retour est très-libre & très-volontaire, que sa conversion est véritable & sincere, & qu'il reconnoît l'obligation qu'il a de vous servir & de vous être fidelle.

*Et je vous prie de le recevoir comme mes entrailles*, c'est-à-dire, que j'aime comme mes propres entrailles, & comme un fils que j'ai engendré à JESUS-CHRIST; ce qui est bien plus avantageux à Onesime, & ce qui le rend bien plus recommandable auprès de Philemon. *Autr.* Comme celui qui est une partie de moi-même, & que j'aime le plus tendrement; ou, comme étant mon cher fils; car les enfans sont comme les entrailles de la mere, & une partie de la substance du pere.

¶. 13. *J'avois pensé de le retenir auprès de moi,*  
afin

*afin qu'il me rendit quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Évangile.*

*J'avois pensé de le remettre, si les raisons qui m'ont porté à vous le renvoyer ne m'eussent empêché de le faire. Ce souhait de saint Paul est encore très-avantageux à Onesime, & fait voir à Philemon combien cet Apôtre étoit persuadé de son mérite & de sa fidélité, & combien lui-même en devoit être persuadé, bien loin de le vouloir maltraiter.*

*Auprès de moi, pour un temps, non pour le dégager de votre service, ni pour vous en ôter la propriété; ce qui seroit injuste, & contre les règles de l'Église, qui obligent étroitement les esclaves convertis à demeurer attachés au service de leurs maîtres. Voyez 1. Cor. 21. & ailleurs.*

*Afin qu'il me rendit quelque service; d'où il semble qu'on ne puisse point conclure, comme quelques-uns, que l'Apôtre ait donné l'Ordre de Diacre à Onesime; comme si saint Paul n'eût pu recevoir de service que par des Diacres & des personnes sacrées; ce qui pourroit paroître fort contraire à l'humilité profonde de ce Saint.*

*En votre place. Let. Pour vous, c'est-à-dire, pour votre décharge, & pour vous acquitter de l'obligation où vous êtes de me secourir, soit par vous-même, soit par d'autres de votre part, pour faire les mêmes fonctions, & me rendre les mêmes services que vous me rendriez, si vous étiez ici en personne; en quoi il égale en quelque manière Onesime à Philemon, pour lui faire voir la considération qu'il doit avoir pour cet esclave.*

*Dans les chaînes que je porte. Il fait ici mention de ses chaînes, pour faire voir le besoin qu'il avoit d'être servi; & qu'il n'usât du service*  
des



des autres que par pure nécessité , & non par délicatesse, ou par vanité; comme en effet il se servoit lui-même, lorsqu'il étoit hors de captivité.

*Pour l'Evangile.* Ce qu'il ajoûte, pour relever la gloire du service qui lui est rendu, & pour faire voir que ce service n'est pas indigne de Philemon, quoique son esclave y soit employé.

†. 14. *Mais je n'ai rien voulu faire sans votre consentement, desirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit entierement volontaire.*

*Mais.* Encore qu'il me soit aussi cher que je viens de vous le dire, & qu'il me soit fort nécessaire en l'état où je suis, je n'ai rien voulu faire sans votre consentement exprès, quoique j'eusse pû faire sans blesser la justice, & supposer que vous vouliez bien ce que vous étiez obligé de vouloir.

*Desirant que le bien que je vous propose par le ministère d'Onesime, n'ait rien de forcé, c'est-à-dire, ne vous fût desagréable, comme m'étant rendu par un esclave qui s'est dérobbé de vous, & qui n'est dehors de votre maison que malgré vous; & qu'ainsi vous ne perdissiez le mérite de ce service devant Dieu. L'Apôtre ne dit pas absolument, n'ais rien de forcé, mais, comme forcé, parcequ'il veut croire que Philemon étoit trop affectionné à sa personne, pour ne vouloir pas qu'Onesime lui rendit aucun service.*

*Mais soit entierement volontaire, tel qu'il doit être pour être accepté devant Dieu, qui ne considère & n'estime dans toutes nos actions, que la seule bonne volonté.*

†. 15. *Car peut être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais.*

*Car peut être qu'il a été séparé de vous. Le sens*

sens est : Dieu qui dispose de tout pour le mieux, & dont la volonté doit être la règle de tous nos desseins & de toutes nos actions, a permis qu'il ait été séparé de vous pour un peu de tems, afin que cette séparation, pendant laquelle je l'ai fait Chrétien, instruit, & persuadé de son obligation à vous être fidelle, servit à le rendre, à l'avenir plus attaché à votre service, & à l'engager pour jamais auprès de vous. Saint Paul ajoute cette seconde raison à la première, pour faire connoître à Philemon que c'est avec une entière liberté qu'il lui renvoie Onesime, & sans aucun dessein de le r'avoir jamais à son service ; ce que Philemon n'auroit peut-être pas crû, si l'Apôtre en étoit demeuré à la raison du verset précédent, & qu'il ne se fût pas expliqué davantage, sur-tout après les témoignages extraordinaires de l'estime & de l'amitié qu'il avoit pour cet esclave, & après avoir déclaré qu'il auroit bien voulu le retenir, si cela s'étoit pu sans blesser les règles de la prudence Chrétienne ; ce qui auroit fait retomber Philemon dans le même inconvénient que cet Apôtre lui vouloit faire éviter, d'accorder par contrainte, & sans une entière volonté, la grâce qu'il feroit à Onesime. Il ne dit pas qu'il s'en est fui, mais qu'il a été séparé, afin de diminuer & d'adoucir en quelque manière la faute d'Onesime ; comme ci dessus verset 11. *Qui vous a été autrefois inutile ;* & afin de faire comprendre à Philemon que Dieu étant auteur de cette séparation, il devoit plutôt adorer sa providence dans cette rencontre, que de s'arrêter à considérer la faute de son esclave, sur-tout après s'être converti, & après en avoir fait une sincère pénitence.

*Pour un tems*, c'est comme s'il lui disoit : Vous ne pouvez pas avoir reçu un grand dommage  
par

par l'absence de votre esclave; puisqu'elle a été de si peu de durée, & qu'il s'est mis en état de s'en retourner si promptement vers vous; de sorte que le peu de tems qu'il a été séparé de vous ne doit pas être estimé considerable, en comparaison des services qu'il a dessein de vous rendre jusqu'à la mort avec une fidelité inviolable, si Dieu n'en dispose autrement. - Ce qui est marqué par ces mots.

*Afin que vous le recouvriez*, il ne dit pas simplement: *Afin que vous l'ayez auprès de vous*; mais, *recouvriez*, pour marquer qu'Onesime appartenoit toujours à Philemon, & que le Batême ne l'avoit pas affranchi de la servitude, comme quelques-uns de ce tems-là commençoient à le prétendre, & ce qui a causé depuis beaucoup de desordres dans l'Eglise. Cet aveu sincere que fait saint Paul du droit de Philemon sur Onesime, même après son Batême, est encore fort propre à adoucir son esprit, du naturel dont il étoit, & à le guerir de la préoccupation où il pouvoit être, que cet esclave ne prétendit être devenu libre par le moyen de sa conversion, & qu'il ne s'attendit à demeurer chez lui en qualité de simple domestique.

*Pour jamais*, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort sans craindre qu'il se separe jamais d'auprès de vous que par votre ordre, au-lieu qu'il s'en feroit peut être séparé pour toujours, si sa separation n'étoit pas arrivée dans le temps & dans les circonstances auxquelles Dieu l'a permise. C'est encore une autre maniere d'adoucir l'esprit de Philemon, lui faisant voir que non seulement la separation d'Onesime est l'effet d'une speciale providence de Dieu, laquelle il doit adorer, mais que cette providence même est avantageuse pour son propre interêt; de sorte que s'il y a eu de la faute dans l'esclave, cette faute est

de-

devenue dans la suite très heureuse pour le maître.

*v. 16. Non plus comme un simple esclave ; mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien aimés , qui m'est très cher à moi en particulier , & qui vous le doit être encore beaucoup plus , étant à vous & selon le monde & selon le Seigneur.*

*Non plus comme un simple esclave , qui vous est tout-à fait inferieur , & qui selon le monde n'a nulle proportion avec vous , n'étant pas même considéré comme une personne , servus non est persona , sed res ; mais comme une chose qui vous appartient , & de laquelle il vous est permis de faire tout ce qu'il vous plaît , jusqu'à disposer de sa vie. Ce verset se peut rapporter non seulement au verset 15. mais même au verset 12. en suppleant , recevez-le , non plus comme un simple esclave , mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien aimés ; ce qui le rend égal à vous dans les choses de Dieu , quoique cette égalité ne le dispense pas de vous servir , & que ce soit plutôt une nouvelle obligation de vous être plus fidelle & plus soumis ; Non contemnunt , quia fratres sunt , comme à votre égard c'est une obligation étroite de le traiter avec amitié , & de le regarder devant Dieu comme votre égal , & comme votre frere regeneré d'un même Esprit que vous , qui participe à tous les mêmes avantages que vous dans la Religion , où il n'y a point devant Dieu de difference de libre ni d'esclave , JESUS-CHRIST étant tout en tous , & tenant lieu de toutes choses à tous. Voyez Galat. 3. 28.*

1. Tim. 6. 2.

*Qui m'est très-cher à moi en particulier , à cause de toutes les aimables qualités que Dieu a mises en lui , & sur-tout à cause de celle de frere qui nous unit si étroitement l'un à l'autre par le lien parfait de la charité & de l'Esprit de Dieu. Voyez Ephes. 4. 3.*

Et

**Es** qui vous le doit être encore beaucoup plus, non qu'il se pût rien ajouter à l'amour & à la tendresse que saint Paul avoit pour cet esclave, & qu'il fût impossible que Philemon l'aimât plus que lui; mais parceque Philemon étoit obligé par plus de raisons que l'Apôtre à aimer Onesime; puis qu'outre la liaison spirituelle qu'il avoit avec lui, aussi-bien que saint Paul, il en avoit encore une autre que cet Apôtre n'avoit pas, qui étoit selon la chair, ce qui lui étoit encore une autre raison de l'aimer, comme il le va expliquer.

*Etant à vous & selon le monde & selon le Seigneur*, c'est-à-dire, ayant avec vous une double liaison qui vous oblige à l'aimer: L'une, est selon le monde, puisqu'il fait une partie de votre famille, & que vous êtes le maître absolu de son corps, & que vous avez un plein droit sur toutes ses actions extérieures qu'il est obligé de rapporter à votre service; ce qui merite bien sans doute que vous ayez de l'amour pour lui. Voyez Eccles. 33. 31. *Si est tibi servus, &c.* L'autre, qui est selon l'esprit, & qui rend Onesime encore beaucoup plus digne de votre amour, est cette fraternité spirituelle qui est entre vous, qui est survenue à sa condition d'esclave, & qui le rend égal à vous dans tous les avantages de la Religion.

Quelques-uns concluent de ces paroles, *selon le monde & selon le Seigneur*, qu'Onesime n'étoit pas seulement frere spirituel de Philemon, mais qu'il étoit son frere selon la chair, c'est-à-dire, fils naturel de son pere.

ÿ. 17. *Si donc vous me considerez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même.*

*Si donc.* Voyez Coloss. 2. 20. *Vous me considerez comme votre intime ami, ou, comme étroitement uni à vous, d'amitié, recevez-le comme moi-*

*moi-même*; c'est-à-dire, avec autant de bonté & de charité que si vous me receviez moi-même. L'Apôtre n'entend pas par ces paroles, que Philemon rende les mêmes devoirs extérieurs à Onésime son esclave, qu'il rendroit à lui; car quoique notre charité se doive étendre sur tous les fidèles, sans avoir égard à la condition des personnes, il est certain toutefois que les devoirs extérieurs de cette même charité doivent être différens, selon la condition, l'état, & le degré que chaque personne possède dans le monde, ou dans l'Eglise: *Autr.* Recevez-le comme étant un autre moi-même, puisqu'il l'est en effet par l'amour extrême que j'ai pour lui, & qui me transforme en quelque manière en lui, ne faisant de nous deux qu'une même chose: de sorte que vous ne lui sçauriez faire aucun traitement, quel qu'il soit, qu'il ne retombe sur moi-même.

†. 18. *Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte.*

*Que s'il vous a fait tort.* C'est l'adresse de l'Orateur qui défend un criminel, de ne pas demeurer précisément d'accord de son crime. Quelques-uns prétendent néanmoins que le mot de *si*, en cet endroit, signifie, *puisque'il vous a fait tort*, soit en prenant votre bien, soit en négligeant le soin de vos affaires domestiques; car il ne paroît pas clairement que ce fût un véritable larcin, quoiqu'il y ait lieu de le conjecturer, & de croire que saint Paul, par cette expression moins odieuse, a dessein de couvrir en quelque manière la faute d'Onésime, & d'adoucir l'esprit de son maître.

*Ou s'il vous est redevable de quelque chose*, soit pour reliquat de compte qu'il vous auroit rendu de l'administration de votre bien, soit pour quelque prêt que vous lui ayez fait, *mettez cela sur*  
mon

~~mon~~ *compte*, c'est-à-dire, je m'oblige à vous satisfaire pour lui, & non pas simplement, je m'offre, comme d'autres l'ont traduit; car c'est ici une vraie obligation de payer pour Onesime, que les Jurisconsultes appellent *Constitutum*, qui n'est pas une simple caution, mais une obligation pure & simple de payer pour un autre, que l'on décharge absolument de la dette; au-lieu que par la caution on a toujours son recours contre le principal débiteur. *On*, je consens que vous mettiez cela sur mes comptes, & que vous puissiez m'obliger au paiement de ce qu'il vous doit, *hoc mihi imputa*.

✧. 19. *C'est moi Paul, qui vous écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.*

*C'est moi Paul*, pour qui vous avez tant de considération, *qui vous écris de ma main*, afin que ma lettre & mon seing vous tiennent lieu d'obligation par écrit, & que vous ayez en main de quoi me poursuivre, si je manquois à ma parole. Soyez donc hors de toute inquiétude pour ce qui concerne votre intérêt. Il semble que par ces paroles l'Apôtre veuille faire sentir à Philemon, qu'il est un peu trop intéressé; & qu'il lui veuille donner quelque confusion, de ce qu'il se voit obligé de lui donner une assurance par écrit pour le dédommagement du tort que lui a fait Onesime; ce qui est encore un moyen des plus adroits & des plus efficaces pour faire tomber Philemon dans son sentiment, qui étoit plein de respect pour cet Apôtre.

*C'est moi qui vous le rendrai*, afin que vous n'avez plus à vous plaindre du tort que vous a fait Onesime, & que ce ne soit pas un obstacle à la grace que je vous demande pour lui. *Autr.* Je vous

vous le rendrai à votre volonté, quoique pauvre, étant très-assûré que la Providence me procurera de quoi vous satisfaire entièrement. En effet cet Apôtre, quoique pauvre, ne laissoit pas de recevoir des sommes très-considérables de diverses Provinces, pour en faire la distribution aux pauvres, & pour les employer en d'autres œuvres de piété, du nombre desquelles on ne peut point douter que ne fût celle de réconcilier Onesime avec son maître, & que l'argent donné à Philemon en cette considération ne fût aussi-bien employé, quoiqu'il fût très-riche, que s'il avoit été donné directement aux pauvres.

*Pour*, c'est une figure qui s'appelle omission, par laquelle en faisant profession de ne vouloir point dire une chose, on la dit en cela même bien plus fortement que si on l'expliquoit plus au long, donnant à penser à ceux qui écoutent, qu'elle est encore bien plus importante qu'elle ne paroît.

*Ne vous pas dire*, comme je le pourrois avec justice, mais ce qui pourroit peut-être vous rebuter; & vous faire apprehender que je n'eusse quelque dessein de vous obliger à me retenir pour quitte de l'obligation que je viens de contracter envers vous.

*Que vous vous devez*, non par la rigueur des Loix civiles, qui n'admettent pas les obligations qui procedent des bienfaits purement spirituels; mais selon l'équité naturelle, qui nous oblige à la reconnoissance à proportion du bien que nous avons reçu de nos bienfaiteurs.

*Vous-même à moi*, vous ayant fait Chrétien, & vous ayant fait par conséquent tout ce que vous êtes devant Dieu; ce qui me donne droit de disposer de vous en toutes choses; & ce qui  
pourroit



pourroit à plus forte raison me donner lieu à compenser & à reparer le peu de tort qu'Onesime vous a fait, par toutes les obligations dont vous m'êtes redevable. Voyez Rom. 15. 27. & 1. Cor. 9. 11. ce qui est néanmoins tout-à-fait éloigné de ma pensée. L'Apôtre touche ici vivement Philemon, & le met hors d'état, par cet excès de générosité, de lui pouvoir rien refuser de ce qu'il lui demande en faveur d'Onesime; le tort que Philemon en a reçu n'étant rien, en comparaison de toutes les obligations dont il est redevable à cet Apôtre.

Saint Paul faisant profession de ne rien dire à Philemon des obligations dont il lui est redevable, l'en persuade bien plus fortement, que s'il s'étoit mis en état de l'en vouloir convaincre, & d'en tirer des conséquences pour l'obliger à recevoir charitablement Onesime, puisque cette manière d'agir auroit passé auprès de Philemon pour une espèce de reproche & de contrainte, & qu'elle auroit fait paroître comme forcée, ou du moins comme une chose dûe, la grace que saint Paul desiroit obtenir pour cet esclave; ce qui auroit été fort contraire à l'esprit que cet Apôtre fait paroître dans toute cette lettre, où il ne veut rien obtenir de Philemon que par prière, & de sa pure bonne volonté. Voyez le commencement de l'Epître.

†. 20. *Oui, mon frere, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur, cette sensible consolation.*

*Oui mon frere, vaí.* Cette particule Grecque marque en cet endroit le desir ardent qu'il a d'obtenir de Philemon la grace qu'il lui demande pour Onesime; *mon frere*, comme s'il disoit: Je vous demande cette grace par ce qu'il y a de plus tendre entre nous deux, & par cette qualité & cet amour de frere qui nous unit si étroitement.

Que je reçoive de vous cette joie, apprenant la réception favorable & le bon traitement que vous aurez fait à Onesime, sans vous arrêter aux sujets de plainte que vous avez contre lui; ou, que je reçoive de vous cette grace, d'apprendre que vous l'avez favorablement reçu en ma considération.

Dans le Seigneur, c'est-à-dire, pour l'amour du Seigneur, qui m'inspire de me rendre auprès de vous l'intercesseur d'Onesime, & qui tiendra pour fait à lui-même tout ce que vous ferez en sa faveur. *Aur.* Que je reçoive de vous cette joye dans le Seigneur. Le sens est: Puisque vous vous devez tout à moi, donnez-m'en je vous prie des marques effectives, en m'accordant d'une manière toute spirituelle & divine la grace que je vous demande pour Onésime, qui n'a pour objet que le Seigneur, pour qui vous avez tant d'amour, de respect & d'obéissance.

La version Vulgate porte, *Ita frater, ita sit frater*, que cela soit ainsi, mon frere; ce qui revient au même sens, en rapportant ce verset au 17. Ainsi sans rien suppléer, on a traduit, *Oui, mon frere*; c'est une confirmation pressante & pathétique de ce qu'il vient de dire au verset 19. qui tend à persuader fortement à Philemon, que puisqu'il est redevable de tout ce qu'il est à saint Paul, il ne sauroit se dispenser de lui accorder très-libéralement la grace qu'il lui demande pour Onesime.

Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation, ce qui est bien moins paraphrasé, que *mettez mon cœur en repos sur cette affaire*, c'est-à-dire: Tirez-moi de l'inquietude où je suis pour mon fils Onesime; ou, soulagez celui qui est mon cœur, sçavoir Onesime, que j'aime tendrement, & qui est dans le fond de mon cœur.

✽. 21. *Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.*

*Je vous écris ceci dans la confiance.* Saint Paul témoigne cette confiance à Philemon, pour prévenir, ou plutôt pour lui ôter la pensée qu'il pourroit avoir, que cette lettre si pressante & si pleine de prières reiterées ne fût un effet & une marque de la défiance où il étoit de pouvoir rien obtenir de ce qu'il lui demandoit en faveur d'Onesime; & aussi pour lui insinuer qu'il n'en a usé de la sorte que par un excès d'amour pour ce pauvre esclave, & dans le dessein de le rendre plus considerable auprès de lui.

*Que votre soumission*, le mot Grec, ὑπακοή, ne signifie pas seulement *soumission*, mais *parfaite soumission* aux regles de l'Evangile, qui ordonnent aux maîtres d'en user avec clemence & avec humanité envers leurs esclaves, sur-tout lorsque ces esclaves sont fidelles, & qu'ils vivent selon les maximes de la foi, comme fait Onesime; ou, dans la confiance que vous vous soumettez pleinement à tout ce que je vous demande en grace pour Onesime. Il ne dit pas, *dans la confiance que j'ai à l'inclination que vous avez naturellement à bienfaire*; parceque, comme il paroît dans toute cette Epître, Philemon, aussi-bien que beaucoup d'autres de sa nation, étoit naturellement interessé; mais quelque inclination qu'il eût à ce vice par sa nature, il le surmontoit tellement dans les occasions par la grace & par la soumission qu'il avoit aux maximes de l'Evangile, qu'il étoit devenu l'un des plus charitables fidelles qui fût dans toute l'Eglise, comme on peut voir par les louanges que saint Paul donne à sa charité & à sa liberalité au commencement de cette Epître.

*Sachant*, par l'expérience que j'ai de votre parfaite soumission, que vous en ferez encore plus, puisque le propre caractère de l'obéissance & de la parfaite soumission est de passer au de-là de ce qui est ordonné, sur-tout en ce qui est de la charité, qui n'a jamais de bornes, *ne-mini quidquam debeat*, &c. *Autr.* Que vous en ferez encore plus que je ne dis. Saint Paul ne dit pas, que je vous ordonne, parce qu'il fait profession dans cette lettre de ne rien exiger de Philemon par autorité; mais il veut lui insinuer modestement, qu'il esperoit beaucoup plus de sa charité envers Onesime, que ce qu'il lui avoit demandé par sa lettre, & que non seulement il le recevrait dans sa maison avec toute sorte de bonté, mais qu'il lui accorderoit même sa liberté, & qu'il le combleroit de toutes les graces & de tous les avantages qu'il lui seroit possible de lui accorder.

†.22. *Je vous prie aussi de me préparer un logement; car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois par le merite de vos prieres.*

*Je vous prie aussi, ou en même tems, de me préparer un logement.* Saint Paul marque assez à Philemon par ces paroles, qu'il espere d'arriver bien-tôt à Colosses, & qu'ainsi il ne doit pas differer d'accorder à Onesime la grace qu'il attend de lui, afin de n'avoir pas sujet de rougir à son arrivée, pour avoir negligé de satisfaire à ce devoir. Il lui suffisoit de l'avertir qu'il iroit chez lui sans le prier de lui préparer un logement, si cet Apôtre n'avoit eu besoin que de se loger; mais il est visible qu'il lui falloit un logement séparé, soit à cause de la compagnie qui étoit avec lui, sçavoir Epaphras, Marc, &c. dont il fait mention dans les versets suivans; soit à cause du grand concours qu'il devoit y avoir chez cet Apôtre pour y entendre ses instructions,

tions, sur-tout n'ayant pas encore prêché dans cette ville.

*Car j'espere que Dieu me redonnera à vous encore une fois*, c'est à-dire, que Dieu me fera au plutôt la grace de recouvrer la liberté, & ensuite de me rendre chez vous pour être tout à vous, & m'appliquer entierement à votre salut pendant le séjour que je ferai dans votre Ville. D'autres traduisent simplement : *me donnera à vous*, & prétendent qu'il ne faut pas traduire, *me redonnera*, ce qui supposeroit, disent-ils, contre la verité de l'histoire, que saint Paul auroit déjà été à Colosses, ce qui ne paroît pas, n'en étant fait nulle mention dans les Actes des Apôtres, ni ailleurs.

*Par le merite de vos prieres*, c'est-à-dire, des prieres de votre Eglise domestique, & de toute celle de Colosses. Il fait voir par ces paroles la grande estime qu'il avoit pour cette Eglise, & l'engage en même tems par ce témoignage de confiance & d'estime si obligeant & si tendre, à se joindre avec lui, pour procurer à Onesime la grace & l'amitié de son maître.

✧. 23. *Epaphras qui est comme moi prisonnier pour JESUS-CHRIST, vous salue.*

*Epaphras*, duquel il est fait mention, Coloss. 4. 11. C'est le même qu'Epaphrodite. Voyez Philip. 2. 25. & 4. 18.

*Qui est comme moi prisonnier*, c'est-à-dire, qui a eu l'honneur, aussi bien que moi, d'être prisonnier; car c'est pour honorer Epaphras qu'il lui donne ce nom.

*De JESUS-CHRIST*, c'est-à-dire, pour JESUS CHRIST. Voyez verset 2. *vous salue*, au singulier, sçavoir Philemon.

✧. 24. *Avec Marc, Aristarque, & Luc, qui sont mes aides & mes compagnons.*

*Avec Marc*, c'est celui dont il est fait mention;

Act. 12. 25. & 15. 37. Col. 4. 10.

*Aristarque*, dont il est parlé, Act. 19. 29. & 20. 4. & 27. 2.

*Demas*, dont il est parlé, Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 10. mais comme d'un homme qui l'a abandonné pour suivre la vie du siècle.

*Et Luc*, l'un des quatre Évangélistes, & l'Auteur du Livre des Actes des Apôtres. Voyez Col. 4. 14. & 2. Tim. 4. 11.

*Qui sont mes aides & mes compagnons* dans la Prédication de l'Évangile, voyez verset 1. Quelques-uns veulent que saint Paul se soit encore proposé dans toutes ces salutations, d'engager davantage Philemon à bien traiter Onesime, en considération de tant de saints Personnages; & que cet Apôtre ait voulu lui faire comprendre que ces Saints, qui ne pouvoient pas ignorer le sujet de sa lettre, prendroient part, aussi bien que lui-même, à la grace qu'il feroit à ce pauvre esclave.

*v. 25. Que la grace de Notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. Amen.*

*Que la grace de Notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit*, c'est-à-dire, avec vous; une partie pour le tout; pour faire voir que le sujet propre de la grace est la partie supérieure de l'âme, qui s'appelle esprit.

*Amen.* C'est une espèce d'acclamation que toute l'Église faisoit après la lecture des Lettres de saint Paul, par laquelle elle témoignoit sa joie, sa reconnoissance, son approbation, & son desir d'accomplir tout ce qui lui étoit prescrit & marqué dans chacune de ces Lettres.

## S E N S   S P I R I T U E L.

✓. I. **P**AUL prisonnier de JESUS-CHRIST, & Timothée son frere, à notre cher Philemon notre cooperateur.

Plusieurs ont cru que le sujet de cette Epître étoit mediocre & peu digne de l'application d'un grand Apôtre, ne s'agissant que de reconcilier un esclave fugitif avec son maître; mais les Peres, & entr'autres saint Jean Chrysostome & saint Jérôme, en ont jugé bien autrement, ils ont cru qu'on en pouvoit tirer de grands avantages pour l'édification de l'Eglise, & même pour l'instruction des Pasteurs, & qu'il étoit nécessaire qu'il l'écrivît. Aussi le saint Apôtre a jugé ce sujet si digne de son application, qu'il a employé pour le traiter tout ce que l'ardeur de sa charité lui a pu suggerer d'esprit & d'adresse pour persuader à Philemon la reconciliation de ce malheureux esclave. En effet, les Peres & les Interpretes ont remarqué dans cette Lettre tant d'artifice, que, selon eux, les Orateurs les plus habiles & les plus delicats n'ont jamais pu employer tant d'éloquence dans un pareil sujet; ce qui doit apprendre aux Pasteurs à employer tous les talens dont Dieu les a favorisés, lorsqu'il s'agit d'engager le prochain à la pratique des œuvres de charité.

Parmi les instructions que cette Lettre renferme dans sa breveté & sa simplicité: la première, que nul homme, tel qu'il soit, voleur, fugitif, abandonné à lui-même, n'est point à négliger, & qu'il ne faut point desespérer du salut de qui que ce soit, quelque déreglé qu'il paroisse.

Matth. 11.  
5.

Jac. 2. 5.

La seconde, qu'il ne faut pas prendre moins de soin d'instruire, d'entretenir & de consoler les pauvres que les riches; leurs ames, qui ont été rachetées du même prix du sang de JESUS-CHRIST, ne sont pas moins précieuses devant Dieu, que celles des riches; on peut dire au-contraire, que c'est principalement pour eux que JESUS-CHRIST est venu au monde, puisqu'il a déclaré, en prouvant sa mission par ses miracles, que la plus grande merveille qu'il a voulu operer, & qui étoit inouïe jusqu'alors, c'est qu'il a annoncé l'Évangile aux pauvres, *Pauperes evangelizantur*. Ce sont eux que Dieu choisit & chérit préférentiellement aux riches, parcequ'ils sont en effet plus humbles, plus dociles, & plus traitables, & par conséquent plus capables de la grace & du salut, que ceux qui sont dans l'éclat ou dans l'estime du monde, & dans l'abondance des commodités de la vie. *Dieu n'a-t-il pas choisi, dit saint Jacques, ceux qui étoient pauvres dans ce monde, pour être riches dans la foi, & héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment?*

Les Peres remarquent que saint Paul a préféré dans cette Epître la qualité de prisonnier de JESUS-CHRIST à celle d'Apôtre, par l'estime qu'il faisoit de ses chaînes & de ses souffrances. En effet, selon saint Chrysostome, saint Paul estimoit bien plus cette première qualité que celle d'Apôtre; car s'il étoit élevé à l'honneur de l'apostolat, il étoit redevable à JESUS-CHRIST de cette dignité; mais s'il étoit dans les chaînes pour JESUS-CHRIST, c'est JESUS-CHRIST qui lui étoit redevable de ce qu'il souffroit pour lui. Ainsi, selon la réflexion de saint Jérôme, les Pasteurs doivent pareillement être dans la disposition de préférer, de



de souffrir la prison & les chaînes, si cela étoit nécessaire, à l'acquisition des premières dignités de l'Eglise. JESUS-CHRIST n'a point dit : Bien-heureux ceux qui sont Apôtres, ou qui sont élevés aux premiers rangs de mon Eglise ; mais il a dit : *Bienheureux ceux qui souffrent persecution pour la justice.* Heureux donc, & très heureux, s'écrie ce saint Docteur, celui qui se peut glorifier, non dans la sagesse, dans les richesses, dans l'éloquence, ou dans la puissance de ce siècle ; mais bien avec l'Apôtre, dans les souffrances de JESUS-CHRIST.

*Matth. 5.  
10.*

¶ 2. *A notre très-chère..... & à l'Eglise qui est en votre maison.*

Saint Paul parle de ces Eglises domestiques dans ses Epîtres aux Romains & aux Corinthiens. Les peres-de-familles convertis à la foi conduisoient leurs enfans & leurs domestiques d'une maniere si chrétienne, que par leur exemple & par leurs soins ils changeoient leurs maisons en autant de petites Eglises. Il en seroit présentement de même de toutes les familles chrétiennes, si ceux qui sont à la tête avoient le même zele, & se donnoient les mêmes soins ; leur devoir les y engage, & ils ne peuvent se sauver, quelque bien réglés qu'ils soient, si en même-temps ils n'ont soin de procurer le salut de toute leur famille : Car chaque pere-de-famille doit se conduire comme le Pasteur de sa maison. Lorsque vous entendez, mes freres, dit saint Augustin à ce sujet, Notre-Seigneur qui dit : Où je serai, là sera aussi mon ministre, ne croyez pas que cela regarde seulement les bons Evêques & les bons Ecclesiastiques, cette promesse vous regarde aussi ; car vous pouvez, à votre maniere, devenir les ministres de JESUS-CHRIST, en vivant bien, en donnant

*Rom. 16. 5.  
1. Cor. 16.  
19.*

*August.  
tract. 11.  
in Joan.*

l'aumône ; mais que chaque pere-de-famille, continue ce Pere, soit persuadé que cela le regarde particulièrement. Il est obligé, s'il aime sa famille d'une affection véritablement paternelle, de faire la fonction de ministre de JESUS-CHRIST. Qu'en cette qualité il ait donc soin d'exciter les siens à l'acquisition de la vie éternelle, de les instruire, de les exhorter, de les corriger, de donner des marques d'une tendresse particulière à ceux qui se porteront au bien, & d'exercer une sainte severité de discipline à l'égard de ceux qui font mal. Se comportant de la sorte, il fera dans sa maison la fonction d'un Pasteur, & en quelque maniere d'un Evêque : *Ita in domo sua Ecclesiasticum & quodammodo Episcopale implebit officium.*

1. Tim. 3. 4.

Tit. 1. 6.

En effet, saint Paul nous apprend, que c'étoit ces peres-de-familles que l'on choisissoit dans les premiers temps pour être Evêques; on jugeoit par la maniere dont ils se conduisoient, s'ils étoient dignes d'être élevés à cette dignité: *S'il gouverne bien sa famille, il pourra y être élevé*, dit ce saint Apôtre; mais *s'il ne fait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu?*

Les peres de-famille doivent concevoir par-là l'excellence de leur état; mais s'ils sont en quelque maniere les Pasteurs & les Evêques particuliers de leurs maisons, ils doivent aussi entrer dans les obligations des Pasteurs & des Evêques, c'est-à-dire, qu'ils doivent se conduire dans leurs familles à-peu près comme les Pasteurs & les Evêques se conduisent dans l'Eglise. En un mot, ils doivent, comme leur dit saint

1. Tim. 3. 4.

Paul, s'y gouverner si bien, qu'ils tiennent leurs enfans & leurs domestiques dans l'obeissance & dans toute sorte d'honnêteté, en y établissant

l'amour de la priere, & des autres vertus. Si cela étoit, on verroit revivre ces temps heureux de la Religion, où tous les Chrétiens n'ayant qu'un cœur & une ame, servoient Dieu avec tant de perfection, que leurs maisons étoient, comme le dit saint Chrysofome, autant d'Eglises Chrétiennes, où Dieu étoit plus glorifié qu'il ne l'est présentement dans la plûpart de nos temples.

*Chryf. st.  
hom 36.  
in Ep. ad  
Corinth.*

†. 3. jusqu'au 6. *Que Dieu notre Pere . . . . .  
vous donnent la grace & la paix, &c.*

C'est ici la salutation ordinaire dont use saint Paul dans toutes ses lettres. Les Juifs avoient coutume de saluer en souhaitant la paix seulement, ce qui signifioit dans leur langage toute sorte de prospérité; JESUS-CHRIST a suivi cet usage; mais la paix qu'il souhaitoit étoit une paix & une prospérité spirituelle; les Apôtres ont ajouté au mot de *paix* celui de *grace*, pour expliquer plus nettement ce que cette paix doit signifier dans la loi de grace qu'ils ont publiée par tout le monde. Parmi les premiers Chrétiens, la salutation au commencement de leurs lettres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, mais une priere. Cette sainte coutume a subsisté long-temps dans l'Eglise, comme on peut voir dans les Epitres de saint Bernard, de Pierre de Damien, & de plusieurs autres Auteurs catholiques: mais comme la pieté se refroidit toujours de plus en plus à mesure qu'on avance dans les derniers temps, où l'on ne trouvera plus de foi dans le monde, il s'est glissé parmi le commun des Chrétiens, & même de la plûpart des Ecclesiastiques, un stile epistolaire entierement payen de sorte que dans la plûpart des lettres qu'ils s'écrivent les uns aux autres on n'y parle non plus de Dieu ni de la Religion, que s'ils n'étoient pas

dans le sein de l'Eglise; on y forme en abondance des souhaits pour la santé, pour la fortune, pour le bon succès des affaires de ceux à qui on écrit; mais pour ce qui regarde le salut éternel on n'y pense pas seulement. Il est vrai qu'on a coutume de les finir par les termes d'humble, d'obéissant, & de serviteur; termes qui conserveroient encore quelque vestige du stile religieux des anciens Chrétiens, si on s'en servoit comme on devoit, en esprit d'humilité & de religion; mais comme il n'est que trop ordinaire que ceux qui les emploient n'ont aucunement en vûe de pratiquer l'humilité, ou de faire quelque acte de Religion, ils ne sont plus qu'une pure ceremonie, qui se trouve souvent sans sincerité. La plupart des Chrétiens auroient besoin d'être redressés là-dessus, & qu'on leur fist comprendre, que quoiqu'il ne leur soit pas défendu d'entretenir avec leurs freres un commerce d'amitié par les souhaits qu'ils leur font touchant les biens & les avantages de ce monde; ils devroient encore avoir plus d'application de cultiver entr'eux une amitié véritablement chrétienne, en ne s'écrivant jamais les uns aux autres qu'à l'exemple des Apôtres & des anciens fidelles, ils n'y mêlassent tout-au-moins quelque pensée de Dieu & de l'éternité, qui pût servir à entretenir en eux l'esprit de pieté & de Religion.

De plus, ils doivent se souvenir toutes les fois qu'ils se servent dans leurs lettres des termes d'humbles & d'obeissans, d'affectionnés & de serviteurs, qu'ils sont obligés d'avoir dans leur cœur de vrais sentimens d'humilité, & un desir sincere de servir en J E S U S - C H R I S T ceux à qui ils écrivent, autrement ce seroit mentir à Dieu, & vouloir tromper ses freres.

*¶ 6. 7. De quelle sorte la liberalité qui naît*  
de

de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, &c.

Saint Paul rend graces à Dieu de ce que Philemon faisoit éclater sa foi en pratiquant toutes sortes de bonnes œuvres, & qu'il rendoit évidente la disposition dans laquelle il étoit de communiquer ses biens & les distribuer à tous les fidèles; ce sentiment est très juste, parce que les personnes de qualité sont obligées, non seulement de faire de bonnes œuvres, mais il est aussi important que ces œuvres paroissent en public, afin que les peuples en soient édifiés, & que Dieu en soit glorifié; car c'est principalement de ceux qui sont élevés en quelque rang dans le monde que s'entendent ces paroles de notre Seigneur: *Que votre lumiere luisse devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Pere qui est dans le ciel.* En effet, comme les fautes qu'ils commettent sont d'autant plus scandaleuses qu'ils sont élevés au-dessus des autres, leurs bonnes actions sont aussi plus édifiantes. Matth. 5. 16.

Cette disposition que Philemon avoit de rendre ses biens communs aux fidèles, étoit déjà une grande vertu, & un moyen excellent qui lui facilitoit la pratique de toutes les autres. C'est pourquoi saint Paul ne craint point de lui proposer de faire toutes sortes de bonnes œuvres, & que sa charité soit aussi generale que sa foi: *In agnitione operis boni*; comme ailleurs il ordonne que dans le choix que l'on fera d'une veuve, on examine: *Si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres: Si omne opus bonum subsecuta est*; car si on omettoit d'en faire quelque une volontairement, ce seroit une marque que les autres que l'on auroit faites, seroient plutôt un effet d'un autre principe que de l'amour que nous aurions dû avoir pour Dieu, &

qu'ainsi notre charité n'auroit pas été véritable, parce que nous devons nous porter également à toutes les bonnes œuvres qui sont dans l'ordre de Dieu, & que nous savons qu'il demande de nous: autrement ce n'est point pour l'amour de lui qu'on les fait.

v. 8. jusqu'au 15. *C'est pourquoi encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir, néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous en supplier, &c.*

L'Apôtre donne ici un bel exemple à imiter aux Pasteurs, de n'user de leur autorité qu'avec grande retenue, & dans les occasions où ils sont obligés de l'employer. Il fait voir à Philemon qu'il a droit d'obtenir d'autorité ce qu'il lui demande, mais qu'il aime mieux l'en supplier. L'orgueil de l'homme ne se satisfait point de cette manière d'agir, humble & douce; mais elle est infiniment plus efficace & plus propre à persuader que tous les raisonnemens & toute l'éloquence qu'on pourroit employer pour obtenir ce qu'on désire. Quand on gagne le cœur on obtient tout; il est bon que les inférieurs connaissent le pouvoir que l'on a sur eux, mais il n'est pas toujours à propos d'en user. *Tout m'est permis; dit ailleurs saint Paul, mais tout n'est pas avantageux; tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.* Quelque supériorité que nous ayons sur les autres, il faut considérer qu'ils sont hommes & Chrétiens aussi-bien que nous, & s'il y a de l'inégalité dans la condition, ou par rapport au rang où nous nous trouvons, il y a une égalité entière dans la nature, & peut-être qu'ils ont un grand avantage sur nous selon la grace. Peut-on oublier l'exemple prodigieux d'humilité que JESUS-CHRIST nous a laissé pour le  
sui-

suivre ; quoiqu'il fût notre Seigneur & notre Dieu, il a bien voulu s'abaisser jusqu'à se rendre en tout semblable à nous, comme dit saint Paul, *Hebr. 1. 11.* & n'a point rougi de nous appeller ses freres, & <sup>17.</sup> de prendre pour nous sauver la forme & la nature de serviteur : aussi declare-t-il qu'il n'est pas *Philip. 2. 7.* venu au monde pour être servi, mais pour servir ; & que ses disciples à son imitation devoient s'assujettir à tous les autres hommes ; *Matth. 20. 27.* c'est l'exemple que les souverains Pontifes ont suivi depuis saint Gregoire le Grand, en se qualifiant serviteurs des serviteurs de Dieu. *Marc. 10. 45.* Après cela qui est l'homme qui n'aura pas de honte & de confusion de s'élever au-dessus de ses freres, & d'user sur eux d'un esprit de domination ? Apprenons donc, de saint Paul, ou plutôt de JESUS-CHRIST même que si nous avons quelque autorité sur les autres, nous ne devons point nous en servir pour notre satisfaction propre, mais pour l'édification de ceux qui nous sont soumis ; non pour notre intérêt, mais pour leur bien & pour leur utilité : *Non dominiandi cupiditate, dit saint Augustin, sed officio consulendi, non principandi superbiâ, sed providendi misericordiâ ;* desirant non de dominer sur eux, mais de pouvoir leur être utiles ; *non praesse sed prodesse.* *August. l. 19. de civ. Dei cap. 14.*

γ. 15. jusqu'au 18. *Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais, &c.*

Il arrive souvent par une providence particulière de Dieu que les fautes sont avantageuses à ceux mêmes qui les commettent, & l'on peut dire en un bon sens que ce sont leurs pechés qui les sauvent. Nous savons, dit saint Paul, que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, qu'il a appellés selon son decret pour être Saints. L'Apôtre dit tout sans aucune exception, non seu-

seulement les biens, mais encore les maux & les *pechés même*, dit saint Augustin. C'est en quoi paroît la sagesse admirable & la puissance toute divine du souverain Createur, de nous faire tirer avantage de ce qui sembloit causer notre perte. Les fautes servent aux justes, dit saint Chrysostome, pour les rendre plus humbles & plus fervens. Cela a paru manifestement, dit ce Pere, dans la personne de saint Pierre. Cet Apôtre qui naturellement étoit prompt, vif, entreprenant, & se mettoit toujours à la tête des autres, depuis sa chute a été si humble & si mortifié qu'il a toujours fait paroître une gravité & un sérieux extraordinaire tout le reste de sa vie; & que dans son martyre il n'a pas voulu mourir debout en croix comme son Maître.

Gregor. Moral. lib. 18. cap. 10.

C'est ainsi, dit saint Gregoire le grand, qu'il arrive quelquefois dans le combat, qu'après qu'un soldat aura cédé lâchement aux efforts de ses ennemis en la présence de son Capitaine, & qu'il aura honteusement tourné le dos, se remettant devant les yeux, avec une extrême confusion, la lâcheté de son action, il reprendra un nouveau courage, & combattra en d'autres rencontres avec d'autant plus de valeur, qu'il se verra plus obligé d'acquiescer de l'honneur & de la gloire pour réparer la honte de la foiblesse qu'il a témoignée.

Il en est de même, continue ce Pere, de quelques uns de ceux qui s'étant égarés des voies de Dieu, reprennent de nouvelles forces dans la vue de leurs foiblesse passées; & qui sont poussés dans le chemin de la vertu, & par le desir des biens auxquels ils aspirent, & par le souvenir des péchés qu'ils ont commis; en sorte que d'une part ils sont animés par l'amour des choses à venir; & de l'autre, piqués par la confusion de leurs desordres passés.

Mais



Mais il y a cette difference, dit saint Bernard, entre les chutes du juste & celles du méchant; que le juste ne tombe que pour se relever plus fort qu'il n'étoit auparavant, parce que Dieu l'empêche de se briser en le recevant entre ses bras: *Cùm ceciderit, non collidetur, quia Dominus supponit manum suam*; & qu'il le fortifie en lui communiquant l'esprit d'humilité & de précaution: le méchant au-contraire ne se relève point de ses chutes, ou parceque la honte qu'il trouve à avouer son peché l'en empêche, ou bien parcequ'il tombe dans l'impudence, qui fait que ne craignant ni Dieu ni les hommes, il publie lui-même ses desordres & en fait gloire.

Bernard.  
serm. 2. in  
Ps. 90.

Ps. 36. 25.

C'est pour guerir le fond d'orgueil qui est en nous que Dieu permet nos chutes, dit saint Augustin; afin de guerir, comme fait un sage Chirurgien, un plus grand mal par un moindre: *ut dolor dolore tollatur*. Profitons de ce remede que la bonté de Dieu fait tirer si avantageusement, & avec tant de misericorde du fond de notre misere: tâchons de faire en sorte que nos chutes nous servent à nous rendre plus humbles, plus précautionnez & plus fervens; mais souvenons-nous en même temps que cette humilité que nos chutes nous inspirent vient de Dieu, & que nous devons lui en rendre graces.

August. de  
nat. & grat.  
c. 27.

†. 18. jusqu'à la fin. *Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte, &c.*

Saint Paul nous donne dans cette Epître l'idée d'un vrai Pasteur, fidelle à Dieu, zélé pour le salut des ames, & tout-à-fait desinteressé, se faisant tout à tous, sans avoir égard à la qualité des personnes, & prenant plus de soin de celles qui sont les plus abandonnées. Il se trouve assez souvent des Pasteurs qui passent pour  
gens

gens-de-bien & fidèles ministres de JESUS-CHRIST, qui néanmoins negligent deux sortes de personnes, les pauvres, & ceux qui sont déreglez. Ils doivent apprendre de ces excès de tendresse que l'Apôtre témoigne pour cet esclave & pour ce voleur, quelle doit être celle qu'ils doivent avoir pour leurs brebis, qui semblent moins la mériter, & qui paroissent les plus méprisables. JESUS-CHRIST le bon Pasteur par excellence, & le Prince des Pasteurs, declare qu'il est venu pour annoncer l'Évangile aux pauvres, & pour travailler au salut des pecheurs.

La tendresse pour les pecheurs, même les plus indignes, a toujours été le caractère des bons Pasteurs: cela se voit par l'exemple de Moïse à l'égard des Israelites; de Samuel à l'égard de Saül, & de beaucoup d'autres dans toute la suite des siècles. S. Bernard assure qu'il n'y avoit rien qui lui causât plus d'affliction, que quand il voyoit un pecheur qu'on reprenoit avec charité, qui ne vouloit point se corriger, & compare le Pasteur charitable à une mere qui voit mourir son enfant sans le pouvoir soulager.

On voit aussi des Pasteurs qui sont tendres, compatissans, qui consolent volontiers les affligés, mais qui ne veulent point s'incommoder pour assister ceux qui sont dans l'indigence. Qu'ils apprennent encore de S. Paul à secourir de tout leur pouvoir ceux qui ont besoin de leur assistance, à se charger de leurs dettes & à payer pour eux, & à satisfaire auprès de ceux qu'ils ont offensé, ou à qui ils ont fait tort, s'ils se trouvent hors d'état de le pouvoir reparer par eux-mêmes,

JESUS-CHRIST s'est chargé de nos infirmités, il a porté la peine due à nos fautes; il est le bon

*Jean. 10. 11.*

*Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis: Si tous les ministres sont obligez de l'imiter, & de don-*

*ner*

ner leur vie pour ceux dont ils sont chargez, peuvent-ils refuser de donner leurs soins & leurs biens pour délivrer de l'oppression de pauvres misérables qui crient vengeance auprès de Dieu contre ceux qui les oppriment, ou qui les abandonnent ? C'est en suivant cette regle juste & legitime, dit S. Jérôme, que S. Paul prend ici la place d'Onesime, & s'offre à Philemon de satisfaire pour ce serviteur voleur & fugitif, qui se trouvoit dans l'impossibilité de pouvoir reparer le tort qu'il avoit fait à son maître. Si cette regle a été pour saint Paul, une regle de justice, selon ce saint Docteur: *Iuste Apostolus pro Onesimo se opponit, & spondet qua ille debebat*: elle l'est aussi pour tous les Pasteurs; car ils ne sont pas moins obligez que saint Paul de marcher sur les traces que JESUS CHRIST leur a marquées. C'est en imitant cet excellent modele qu'ils doivent employer leur pouvoir, leur credit & leurs sollicitations auprès des Grands pour les misérables, & même leurs propres biens pour satisfaire pour eux, lorsque ces malheureux sont dans l'impuissance de le faire par eux-mêmes, & qu'on ne peut faire leur paix autrement.

*Hier. in hunc  
loc.*

Numérisé par Google.

PDF original :

<https://books.google.fr/books?id=0QwPAAAAQAAJ&hl=fr>

Modifié et publié pour <https://bible.sacy.be/pub/>